

# P.L.U.i de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du :

27/09/2017

Le Président

**TOME 1 \_ Etat Initial  
de l'environnement**



<b>CHAPITRE 1 : DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>I. Evolution démographique générale</b> .....	<b>13</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	13
2. Synthèse.....	15
3. Répartition de la population .....	17
4. Evolution de la population du Pays Solesmois entre 1999 et 2009 .....	19
• Comparaison de l'évolution de la population avec les territoires de références .....	19
• Dynamique de l'évolution de la population au sein du Pays Solesmois entre 1982 et 2009.....	21
5. Evolution des mouvements de population (solde migratoire / solde naturel) .....	22
• Solde migratoire.....	22
• Solde naturel.....	23
• Effets combinés du solde migratoire et du solde naturel sur la dynamique démographique du pays Solesmois .....	24
6. Répartition des tranches d'âge .....	25
• Indice de Jeunesse sur le Pays Solesmois.....	25
• Répartition de l'indice de jeunesse .....	26
• Evolution de l'indice de jeunesse .....	27
7. Evolution des ménages .....	29
• Nombre de ménages.....	29
• Nombre de personnes par ménages.....	30
<b>II. Caractéristiques sociales</b> .....	<b>32</b>
1. Ce que nous dit le SCoT du Cambrésis .....	32
2. Synthèse.....	33
3. Evolution des revenus déclarés.....	35
4. Répartition des catégories socio professionnelles.....	36
5. Les attentes de la population scolaire.....	38
<b>III. Evolution de l'habitat</b> .....	<b>40</b>
1. Ce que nous dit le SCoT du Cambrésis .....	40
2. Synthèse.....	42
3. Evolution du parc de logements .....	43
4. Les principales caractéristiques du parc actuel de logements.....	44
• Evolution du parc de logements (2002 et 2011) de la CC du Pays Solesmois .....	44
5. Type d'occupation des logements .....	49
• Composition du parc de logements en constante évolution .....	49
• Répartition et évolution des résidences principales .....	50
• Répartition et évolution des résidences secondaires .....	51
• Répartition et évolution de la vacance .....	53
6. Statut d'occupation des logements.....	55
• Répartition et évolution des propriétaires.....	55
• Des locataires plus présents sur la partie sud du territoire et globalement en progression entre 1999 et 2010 .....	56

7. Le logement locatif social en augmentation mais insuffisant .....	57
<b>CHAPITRE 2 : EQUIPEMENTS.....</b>	<b>60</b>
<b>I. Ce que dit le ScoT du Cambrésis.....</b>	<b>61</b>
<b>II. Les équipements de l'enseignement .....</b>	<b>63</b>
<b>III. La santé .....</b>	<b>64</b>
1. Une inscription dans un contexte régional difficile.....	64
2. Une importante offre en personnels de santé.....	64
3. Les équipements d'accueil des enfants d'âges préscolaire et des personnes âgées .....	65
<b>IV. Le sport et les loisirs.....</b>	<b>66</b>
1. Le nombre d'équipements dédiés au sport par commune en 2009 .....	66
Des équipements culturels en lien avec le poids démographique du territoire .....	68
2. Les équipements polyvalents de proximité.....	68
<b>V. Les associations.....</b>	<b>69</b>
<b>VI. L'accès au numérique haut et très haut débit.....</b>	<b>70</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	70
<b>CHAPITRE 3 : ECONOMIE .....</b>	<b>72</b>
<b>I. L'emploi sur le territoire de l'intercommunalité .....</b>	<b>73</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	73
2. Synthèse .....	74
3. Les caractéristiques socio-économiques de la population.....	76
• La population active résidente et son évolution de 1999 à 2009 .....	76
.....	76
• Le taux d'activité de la population par âge et sexe (en %) en 2009.....	77
• Les demandeurs d'emploi au sein du territoire .....	78
4. Les taux d'emploi .....	81
5. Contexte économique de la zone d'emploi de Cambrai .....	83
6. Emploi par secteur sur le territoire .....	84
7. Etat des lieux de la dynamique de création d'entreprises .....	88
8. Des zones économiques saturées .....	91
<b>II. L'activité agricole .....</b>	<b>93</b>
1. L'espace agricole .....	93
2. La dimension humaine .....	94
3. La dimension foncière .....	94
4. La dimension économique .....	96
5. 9.5 Les enjeux du territoire .....	99
6. La synthèse des sites à enjeux.....	100
<b>III. L'activité touristique au sein de l'économie locale .....</b>	<b>101</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	101
2. Synthèse.....	102
3. Un important potentiel touristique.....	103
4. Une activité touristique essentiellement basée sur le tourisme de nature .....	104

5. Un manque d'offre d'hébergement et de restauration .....	104
---	-----

**CHAPITRE 4 : ENVIRONNEMENT .....105**

<b>I. Les données socles pour première approche du territoire.....</b>	<b>106</b>
1. Synthèse .....	106
2. La topographie .....	107
3. La géologie .....	108
4. Le climat .....	109
<b>II. Des espaces d'une grande valeur écologique.....</b>	<b>110</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	110
2. Synthèse.....	111
3. Un territoire marqué par l'hydrographie .....	112
• Avant propos.....	112
• Les différents types de protections existantes.....	114
4. Les ZNIEFF .....	115
5. Les zones humides .....	117
6. La trame verte et bleue.....	119
7. Une faune et une flore variée : résultat d'une diversité de milieux .....	121
<b>III. L' eau et l'hydrographie.....</b>	<b>123</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	123
2. Synthèse .....	125
3. Les acquis des politiques.....	126
• Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie (SDAGE) .....	126
• Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) .....	129
4. Réseaux hydrographiques.....	130
• Le bassin versant de l'Escaut.....	130
• Le bassin versant de l'Ecaillon.....	130
• Le bassin versant de la Selle.....	130
5. La qualité des eaux superficielles et régime des principaux cours d'eau.....	131
6. Les ressources en eau souterraines .....	134
• Origines des eaux prélevées et menaces sur la ressource .....	134
• Localisation et quantification des prélèvements .....	135
7. Organisation de la distribution de l'eau potable.....	139
8. Etat d'avancement des procédures de protection des captages .....	139
9. L'assainissement .....	140
<b>IV. L'état des lieux des risques naturels et des risques technologiques.....</b>	<b>144</b>
1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis.....	144
2. Synthèse .....	146
3. Le Pays Solesmois : un territoire confronté au risque inondation .....	148
1) Le contexte.....	148
2) L'Atlas des Zones Inondables .....	149
L'AZI de la vallée de la Selle.....	149
L'AZI de la vallée de l'Ecaillon.....	149
3) Les Plans de Prévention du Risque Inondation .....	154
Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Selle .....	154
Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de l'Ecaillon .....	156

4.	Le risque remontée de nappe .....	158
5.	Le phénomène de retrait gonflement des argiles .....	160
6.	Le risque de mouvements de terrains et de ruissellement.....	162
7.	Le risque sismique .....	163
8.	Les carrières souterraines et autres cavités souterraines.....	164
9.	Les risques technologiques .....	165
	• Les installations SEVESO.....	165
	• Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.....	165
	• La pollution des sols .....	166
10.	Le transport de matières dangereuses.....	172
11.	Les nuisances phoniques.....	172
	• Acquis des politiques.....	172
	• Les axes terrestres bruyants .....	173
12.	La qualité de l'air .....	175
	• Réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air .....	175
	• Les plans relatifs à la qualité de l'air .....	175
	• Qualité de l'air sur le territoire.....	176
<b>V.</b>	<b>Les déchets .....</b>	<b>177</b>
1.	Ce que dit le SCOT .....	177
2.	Synthèse .....	179
3.	Acquis des politiques.....	181
4.	La collecte des différents déchets.....	181
	• Les collectes en porte à porte .....	181
	• La collecte des ordures ménagères.....	181
	• La collecte et le traitement des emballages.....	181
5.	Le suivi de la qualité du tri et la promotion du geste de tri .....	182
6.	Vers un développement des actions de prévention des déchets .....	182
7.	La gestion des déchets .....	182
	• Les ordures ménagères et encombrants.....	182
	• Les emballages .....	183
8.	Les Déchetteries.....	183
<b>I.</b>	<b>Les énergies renouvelables .....</b>	<b>185</b>
1.	Ce que dit le SCOT .....	185
2.	Synthèse .....	187
3.	Inscription dans le contexte énergétique du Pays du Cambrésis.....	189
	• Préambule .....	189
	• Principales données sur le territoire du Pays du Cambrésis .....	189
4.	Vers une transition énergétique du territoire.....	191
	• Le potentiel éolien : une ressource importante .....	191
	• Le secteur de l'habitat : un gisement de réduction des émissions de GES .....	193
	• Le solaire .....	194
	• La filière bois énergie .....	194
<b>CHAPITRE 5 : PAYSAGES .....</b>		<b>197</b>
<b>I.</b>	<b>Ce que dit le SCOT.....</b>	<b>199</b>

<b>II. Synthèse .....</b>	<b>201</b>
<b>III. L'occupation du sol et trame bâtie.....</b>	<b>203</b>
1. Approche générale de l'occupation des sols.....	203
2. L'environnement bâti.....	205
3. La consommation foncière.....	210
• L'évolution des territoires.....	210
• La consommation foncière sur les 10 dernières années.....	210
4. Le renouvellement urbain.....	211
<b>IV. Les éléments qui structurent le territoire .....</b>	<b>212</b>
1. Les vallées guident la lecture du paysage .....	212
2. La prise en compte des entrées de ville .....	213
3. Un paysage marqué par la présence de l'agriculture.....	223
<b>CHAPITRE 6 : DEPLACEMENTS.....</b>	<b>224</b>
<b>V. Ce que dit le SCoT .....</b>	<b>225</b>
<b>VI. Synthèse.....</b>	<b>226</b>
1. La circulation routière .....	227
• La desserte à grande échelle.....	227
• La desserte locale.....	227
• Trafics.....	227
• Accidentologie.....	227
2. Les transports en commun.....	230
• La circulation en Bus .....	230
• La circulation ferroviaire .....	232
• Les circulations douces.....	232
3. Poids des déplacements Domicile-travail .....	234
<b>ANNEXES : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC AGRICOLE .....</b>	<b>236</b>

Figure 1 : Poids de population en 2010 .....	17
Figure 2 : Densité de population en 2010.....	18
Figure 3 : Evolution du solde migratoire entre 1990 et 1999 .....	22
Figure 4 : Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2009 .....	22
Figure 5 : Evolution du solde naturel entre 1990 et 1999 .....	23
Figure 6 : Evolution du solde naturel entre 1999 et 2009 .....	23
Figure 7 : Indice de jeunesse en 2009 .....	26
Figure 8 : Part des 60 ans et plus en 2009 .....	26
Figure 9 : Evolution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2009 .....	27
Figure 10 : Evolution du nombre de ménages entre 1999 et 2009 .....	29
Figure 11 : Evolution du nombre de personnes par ménage entre 1999 et 2009 .....	30
Figure 12 : Evolution de la part des foyers fiscaux imposables entre 2006 et 2009 .....	34
Figure 13 : Part des foyers fiscaux imposables en 2009 .....	34
Figure 14 : Evolution des revenus nets déclarés moyens entre 2006 et 2009.....	35
Figure 15 : Revenus nets déclarés moyens en 2009 .....	35
Figure 16 : Répartition des CSP par commune en 2009 .....	36
Figure 17 : Part de la population de 15 ans et plus sans diplôme en 2010 .....	39
Figure 18 : Evolution du parc de logements entre 1999 et 2009.....	43
Figure 19 : Evolution du parc de logements entre 1990 et 1999.....	43
Figure 20 : Types de logements construits entre 2002 et 2011 .....	48
Figure 21 : Evolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2009 .....	50
Figure 22 : Part des résidences principales en 2009 .....	50
Figure 23 : Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2009 .....	51
Figure 24 : Part des résidences secondaires en 2009.....	51
Figure 25 : Part des logements vacants en 2009.....	53
Figure 26 : Evolution du nombre de logements vacants entre 1999 et 2009 .....	53
Figure 27 : Part des propriétaires en 2010 .....	55
Figure 28 : Evolution du nombre de propriétaires entre 1999 et 2010 .....	55
Figure 29 : Part des locataires en 2010 .....	56
Figure 30 : Evolution du nombre de locataires entre 1999 et 2010 .....	56
Figure 31 : Part des locataires HLM en 2010 .....	57
Figure 32 : Evolution du nombre de résidences principales HLM louées entre 1999 et 2010 .....	57
Figure 33 : Taux d'équipement du 1 <sup>er</sup> degré en 2011 .....	63
Figure 34 : nombre de médecins et spécialistes en 2009.....	65
Figure 35 : Les équipements de sport et de loisirs .....	66
Figure 36 : Les équipements culturels.....	68
Figure 37 : Les DEFM sur le territoire .....	78
Figure 38 : Indice du taux d'emploi des 15-64 ans en 2010 .....	81
Figure 39 : Part des emplois par secteurs d'activité .....	84
Figure 40 : Part des emplois dans le secteur tertiaire marchand en 2009.....	85
Figure 41 : Répartition des emplois par secteur en 2009 .....	85
Figure 42 : Part des emplois dans le secteur agricole en 2009 .....	86
Figure 43 : Part des emplois dans le secteur de l'industrie en 2009 .....	87
Figure 44 : Démographie des entreprises .....	88
Figure 45 : La topographie .....	107
Figure 46 : Le réseau de haies en 2005 .....	113
Figure 47 : Localisation des ZNIEFF sur l'intercommunalité.....	116
Figure 48 : Localisation des zones à dominante humide.....	118

Figure 49 : Localisation des captages d'eau souterraine.....	136
Figure 50 : Les agglomérations d'assainissement du territoire.....	141
Figure 51 : Cartographie de l'occupation du sol sur le périmètre AZI (aléa moyen à fort) .....	153
Figure 52 : Répartition de l'aléa remontée de nappe sur le territoire .....	158
Figure 53 : Cartographie du risque remontée de nappe.....	159
Figure 54 : Cartographie du risque retrait gonflement des argiles .....	161
Figure 55 : Aléa sismique de la France .....	163
Figure 56 : Localisation de la cavité sur le territoire (source : BRGM) .....	164
Figure 57 : Carte de synthèse des risques technologiques.....	171
Figure 58 : Echelle du bruit .....	172
Figure 59 : les infrastructures routières et voies bruyantes .....	174
Figure 60 : La proposition finale de Z.D.E. de la Communauté de communes du Pays Solesmois..	192
Figure 61 : Résidences principales construites avant 1949 (source : INSEE) .....	193
Figure 62 : La ressource bois locale en Nord-Pas-de-Calais .....	195
Figure 63 : Comparaison de l'occupation du sol avec les valeurs régionales et départementales ...	203
Figure 64 : Occupation des sols (source : Corine Land Cover 2009) .....	204
Figure 65 : Organisation de la trame bâtie.....	206
Figure 66 : Localisation de la consommation foncière .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 67 : Les enjeux paysagers .....	214
Figure 68 : Le trafic des principaux axes de communication de l'intercommunalité (Source : CG59)	228
Figure 69 : Le réseau bus Arc-en-ciel sur le territoire (périmètre 3) .....	231

Tableau 1 : Poids démographique des communes au sein du Pays Solesmois .....	18
Tableau 2 : Densité en 2010 par commune .....	18
Tableau 3 : Evolution de la population entre 1968 et 2009 : comparaisons.....	20
Tableau 4 : solde naturel et migratoire sur la période 1990-2009 .....	24
Tableau 5 : les principales évolutions de l'indice de jeunesse sur le territoire entre 1999 et 2009 .....	28
Tableau 6: évolution du nombre de personnes par ménages entre 1999-2009 .....	31
Tableau 7: Evolution des ménages de 1 personne entre 1999 et 2009 .....	31
Tableau 8: Répartition des CSP sur le territoire de la CCPS .....	36
Tableau 9: Le niveau de formation des 15 ans et plus en 2010.....	38
Tableau 10: Nombre de logements construits entre 2002 – 2011 .....	45
Tableau 11 : Niveau de confort du parc actuel.....	47
Tableau 12 : résidences principales selon le nombre de pièces sur le territoire .....	51
Tableau 13 : Evolution des résidences secondaires entre 1999 et 2009 .....	52
Tableau 14 : Evolution de la vacance entre 1999 et 2009 .....	54
Tableau 15 : la population active sur l'intercommunalité .....	76
Tableau 16 : Evolution de la population active .....	76
Tableau 17 : Le taux d'emploi par tranche d'âge .....	77
Tableau 18 : Le taux de chômage en 2009.....	79
Tableau 19 : Evolution du taux d'emploi par commune entre 1999 et 2010.....	82
Tableau 20 : Liste des ZNIEFF de types 1 et 2 présentes sur le territoire (source : DREAL NPDC)	115
Tableau 21 : Orientations et dispositions du SDAGE Artois-Picardie .....	127
Tableau 22 : Principales caractéristiques du SAGE du territoire du PLUi .....	129
Tableau 23 : Principales caractéristiques des captages d'eau souterraine (Source : AEAP) .....	135
Tableau 24 : Occupation du sol sur les zones à aléa inondation moyen à fort .....	152

Tableau 25 : ICPE sur le territoire.....	165
Tableau 26 : Sites et sols pollués (source : BASOL).....	166
Tableau 27 : Sites et sols pollués (source : BASIAS).....	170
Tableau 28 : Gisement et objectif 2020 pour le solaire thermique et photovoltaïque.....	194
Tableau 29 : Relation entre consommation actuelle et consommation projetée du SCOT du Cambrésis .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# CHAPITRE 1 : DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT



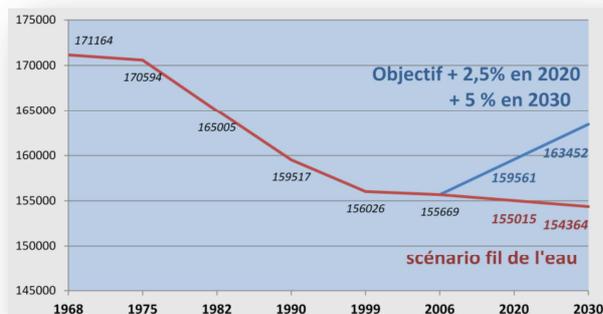
# I. Evolution démographique générale

## 1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Le projet d'aménagement et de développement durable s'est axé sur trois objectifs majeurs :

- Ramener le taux de chômage au niveau du taux national,
- Concevoir un développement durable du territoire,
- et enfin, renouer avec une croissance démographique mesurée.

En effet, à l'horizon 2030, le territoire du Pays du Cambrésis souhaite renouer avec une croissance démographique mesurée fixée à 5%. Aussi, le SCOT d'ici à 2020 s'est fixé un objectif intermédiaire de 2,5% de croissance de sa population. Ce scénario permet de revenir au niveau de population du territoire en 1990 et porte le nombre d'habitants à environ 159 500, soit une augmentation de 3 500 personnes. D'ici à 2030, l'objectif démographique revient à atteindre le niveau de population du territoire de 1982.



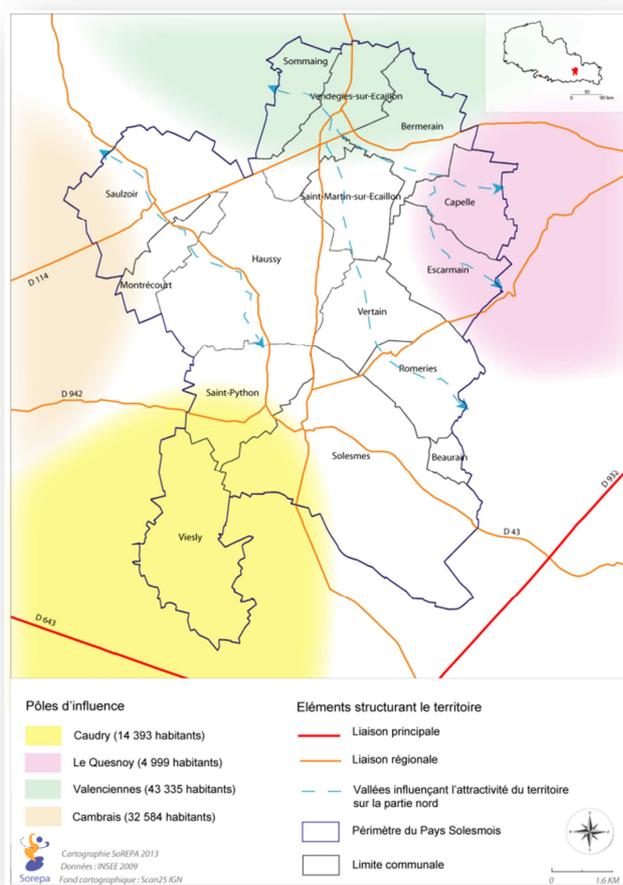
Courbe démographique à l'horizon 2030 (source : SCOT Cambrésis)

Au regard de ces 3 objectifs majeurs, le projet de SCOT intègre de façon transversale dans l'ensemble des 5 axes suivant une vision durable de son développement intégrant à la fois la dimension économique, sociale et environnementale :

- Maintenir et renforcer les grands équilibres
- Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie
- Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble
- Mettre en place les conditions d'un développement économique facteur d'emplois
- Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements

Afin d'assurer la compatibilité du PLUi de la communauté de communes du Pays Solesmois avec le SCOT du Cambrésis et particulièrement l'objectif énoncé précédemment, il convient de porter une attention particulière aux caractéristiques démographiques du territoire. Cet exercice permettra ainsi de déterminer les portes d'entrée et les leviers d'action à privilégier dans le cadre du projet de territoire.

De plus, le territoire du Pays du Cambrésis se fixe comme ambition de renforcer les centralités autour de « pôles de centralités » déterminés, hiérarchisés et privilégiés pour un rééquilibrage entre le rural et l'urbain. Solesmes/Saint python a donc été classé



comme pôle principal sur le territoire pour le SCoT du Cambrésis. Ainsi, les différents indicateurs (démographique, sociologique ou encore économique) apparaissent fortement influencés par les pôles situés à proximité (Valenciennes, Cambrai, Le Quesnoy ou encore Caudry avec un contexte de renforcement de la ligne à haut niveau de service). Par ailleurs, certains éléments structurants influencent également les polarités. C'est par exemple le cas du réseau routier permettant une bonne desserte des communes du nord mais également la vallée traversant le territoire et offrant une qualité du cadre de vie. Par conséquent, on retrouve une distinction entre le nord avec une influence plus rurale et un cadre de vie particulier et le sud avec une influence plus urbaine.

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

- ✓ Solesmes représente 30 % de la population de la communauté de communes du Pays Solesmois.
- ✓ Après une diminution continue de la population, le territoire renoue avec la croissance pendant la dernière décennie. A titre de comparaison, le territoire du SCOT du Cambrésis connaît également une stabilisation de la population durant cette période.
- ✓ La diminution de la population est d'avantage le fait d'un solde migratoire négatif, le solde naturel même en devenant positif sur la dernière décennie, n'arrive pas à compenser la tendance générale.
- ✓ Une évason de la population de Solesmes participe de façon importante au solde migratoire négatif.
- ✓ Une population plus jeune sur le territoire qu'à l'échelle nationale. Cependant, la communauté de communes n'échappe pas au phénomène de vieillissement tout comme la population du territoire du SCOT du Cambrésis.
- ✓ On constate une augmentation du nombre de ménage sur le territoire. Cette situation est le fruit du phénomène de décohabitation et de desserrement de la population comme l'atteste l'augmentation du nombre de ménage constitué d'une seule personne.
- ✓ L'attractivité des territoires voisins (Cambrai, Valenciennes et le Quesnoy) joue un rôle important dans la répartition et la composition de la population.

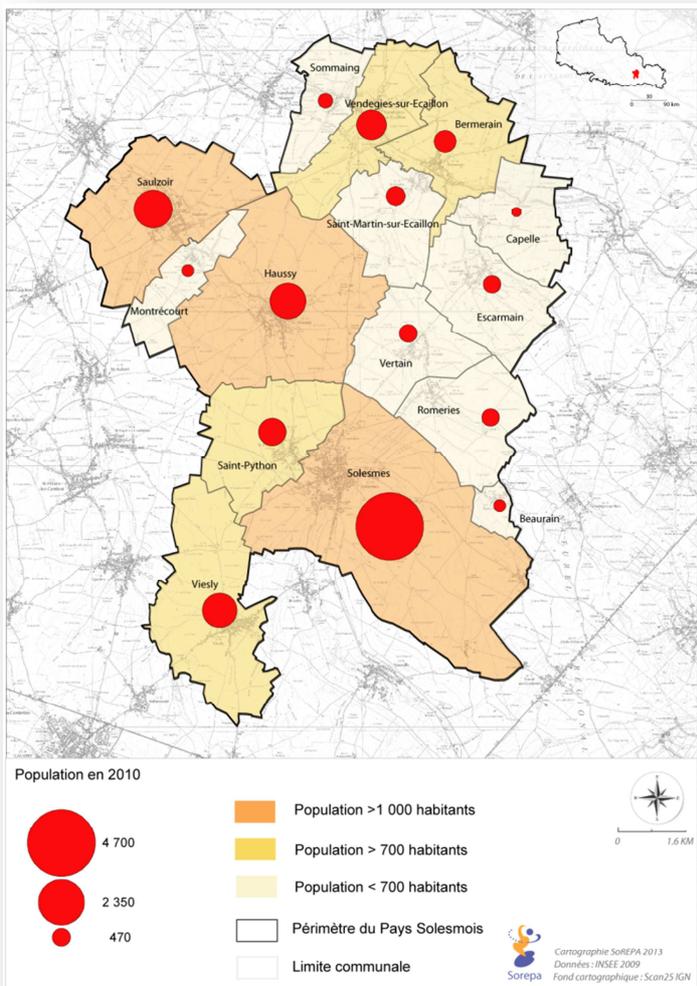
De ce constat résulte plusieurs enjeux :

- **Maintenir un dynamisme démographique en accord avec les objectifs du SCoT du Cambrésis (SCoT horizon 2020 et PLUi horizon 2025/2030).**
- **Permettre l'accueil de nouvelles populations (jeunes ménages) et favoriser le maintien de celle existante (personnes âgées, ...).**
- **Contrebalancer la perte de population sur la ville centre.**
- **Lutter contre le départ de la population vers les centres urbains et la périphérie proche.**
- **Prendre en compte l'influence des territoires limitrophes sur l'évolution de l'intercommunalité (élargissement de l'attractivité de Valenciennes, proximité de Caudry et Cambrai).**



### 3. Répartition de la population

Figure 1 : Poids de population en 2010



La population totale du Pays Solesmois représente 14 899 habitants en 2010. Il est possible de dénoter une certaine hiérarchie en termes de répartition de la population. Tout d'abord, Solesmes, comptant un peu plus de 4 605 habitants (ce qui représente 30.9 % de la population totale). Ensuite les villes de plus de 1 000 habitants qui représentent au total 39.1 % de la population totale (Viesly, Haussy, Saulzoir et Vendegies-sur-Ecaillon). Enfin, les communes dont la population est inférieure à 700 habitants (ce qui représente 23.3% de la population totale).

Communes	Population totale en 2010	Poids démographique de la commune en 2010 / Pays Solesmois en %
Sommaing	338	2.27 %
Vendegies-sur-Ecaillon	1121	7.52 %
Bermerain	651	4.37 %
Saint-martin-sur-Ecaillon	526	3.53 %
Capelle	161	1.08 %
Saulzoir	1701	11.42 %
Escarmain	434	2.91 %
Montrecourt	233	1.56 %
Haussy	1550	10.40 %
Vertain	467	3.13 %
Romerries	435	2.92 %
Saint-python	991	6.65 %
Solesmes	4605	30.90 %
Viesly	1458	9.78 %
Beaurain	228	1.53 %

Figure 2 : Densité de population en 2010

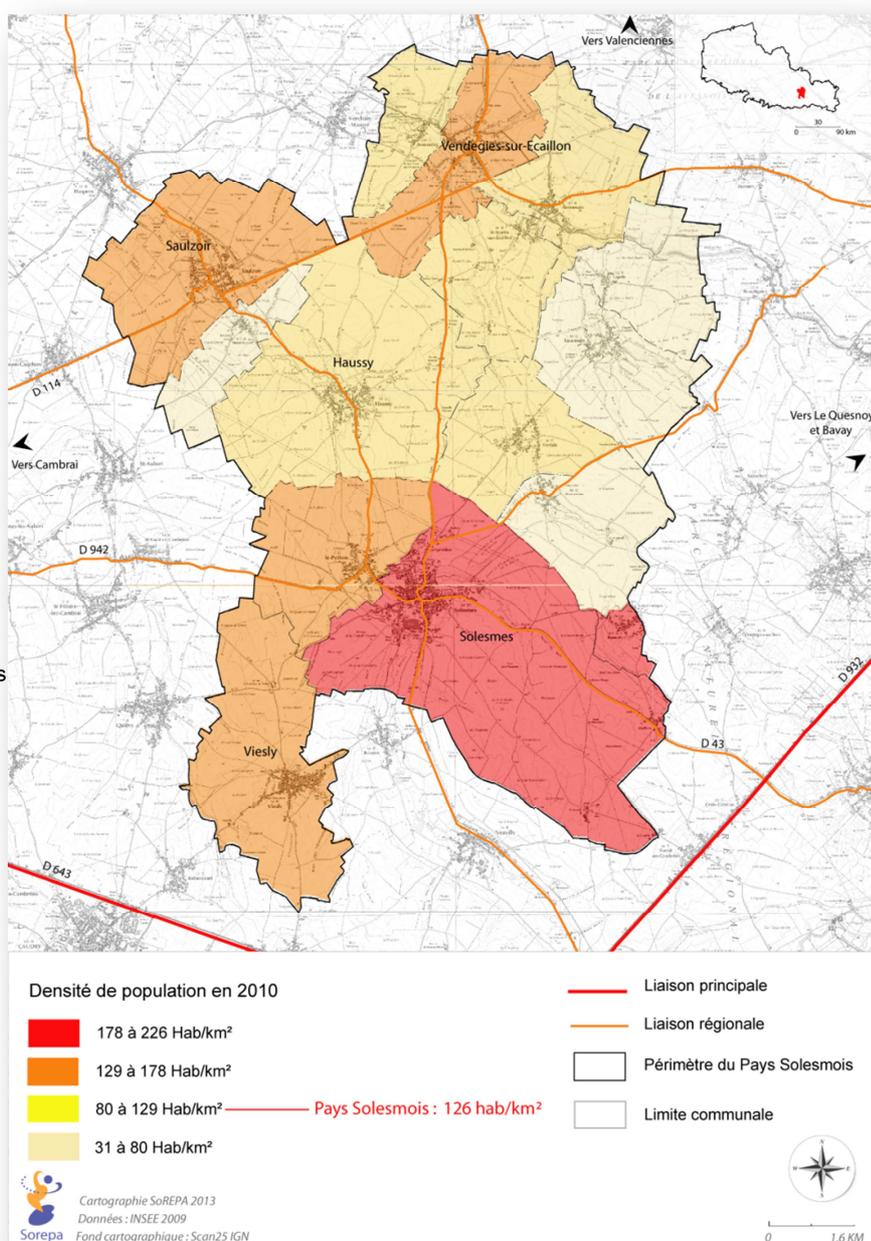


Tableau 2 : Densité en 2010 par commune

Communes	densité 2010
Sommaing	93.9
Vendegies-sur-Écaillon	170.6
Bermerain	97.7
Saint-Martin-sur-Écaillon	99,2
Capelle	31,8
Saulzoir	168.4
Escarmain	67,8
Montrécourt	65.4
Haussey	95.6
Vertain	80.8
Romerries	71,4
Saint-Python	133.4
Solesmes	198
Viesly	136.6
Beaurain	225.7
<b>Densité du Pays Solesmois</b>	<b>126</b>
<b>Densité Régionale</b>	<b>324.9</b>
<b>Densité départementale</b>	<b>447.9</b>

La densité du Pays Solesmois s'établit à 126 habitants/km<sup>2</sup> avec aux extrémités Beaurain (225 hab/km<sup>2</sup>) et Capelle (31.8 hab/km<sup>2</sup>). Cette variation des densités est à mettre en lien avec **l'attractivité des territoires voisins et l'importance de la desserte.**

L'analyse des densités de population met en exergue :

- Une concentration importante de la population sur la ville centre de Solesmes,
- Une concentration plus importante à proximité des axes de communication reliant Cambrai à Valenciennes et Cambrai à Le Quesnoy,
- Une concentration de population moins importante sur les communes rurales se situant entre la D 114 et la D 942,
- Un territoire **peu dense dans sa globalité en comparaison au chiffre régional et départemental mettant en avant son caractère rural.**

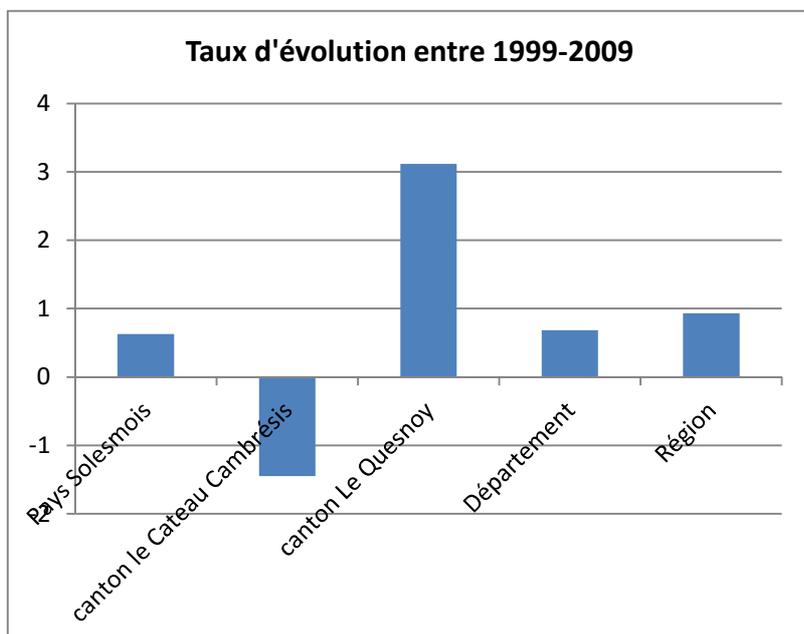
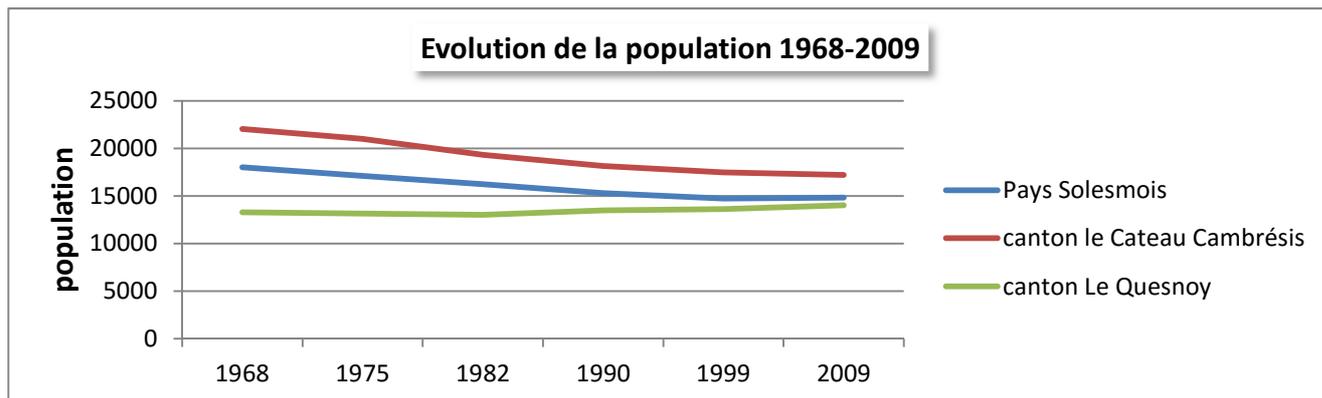
Au regard de cette répartition, plusieurs facteurs semblent interagir sur l'organisation du territoire :

- La présence des infrastructures routières (D 114, D 942, D 643, D43, D 932),
- L'existence des pôles d'emplois à proximité du Pays Solesmois exerçant une certaine attractivité (Cambrai, Valenciennes, Le Quesnoy et Caudry).

#### 4. Evolution de la population du Pays Solesmois entre 1999 et 2009

##### • Comparaison de l'évolution de la population avec les territoires de références

Afin de caractériser l'évolution de la population, une comparaison de la situation du Pays Solesmois a été effectuée avec le canton du Cateau-Cambrésis et le canton du Quesnoy Est. Ces deux cantons présentent l'avantage d'avoir un contexte géographique similaire ainsi qu'une population proche d'un point de vue quantitatif.



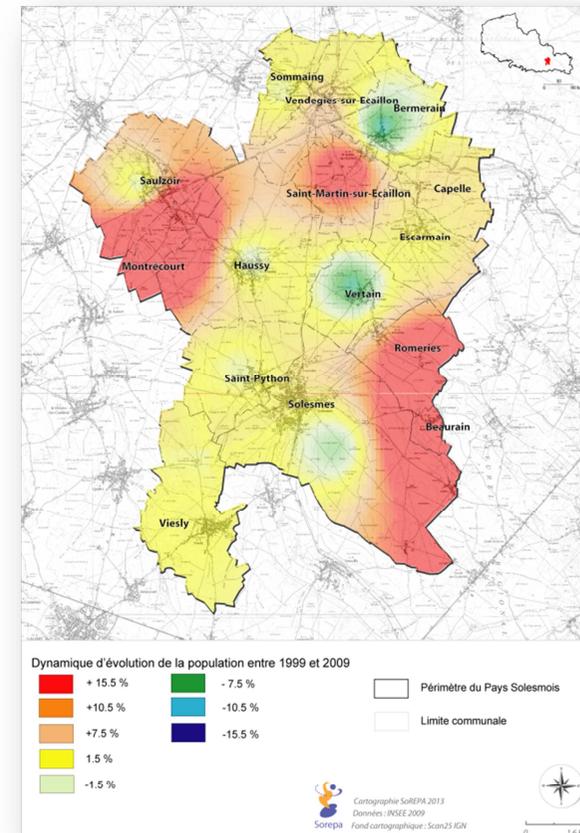
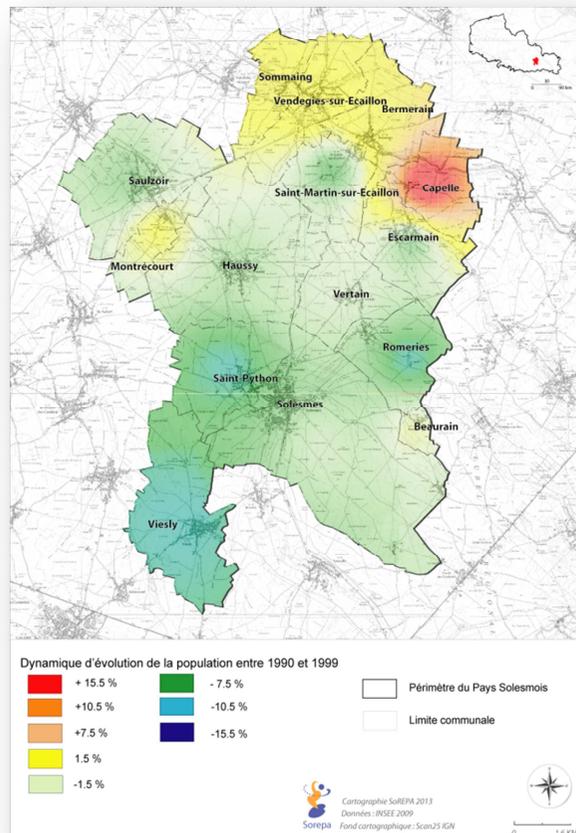
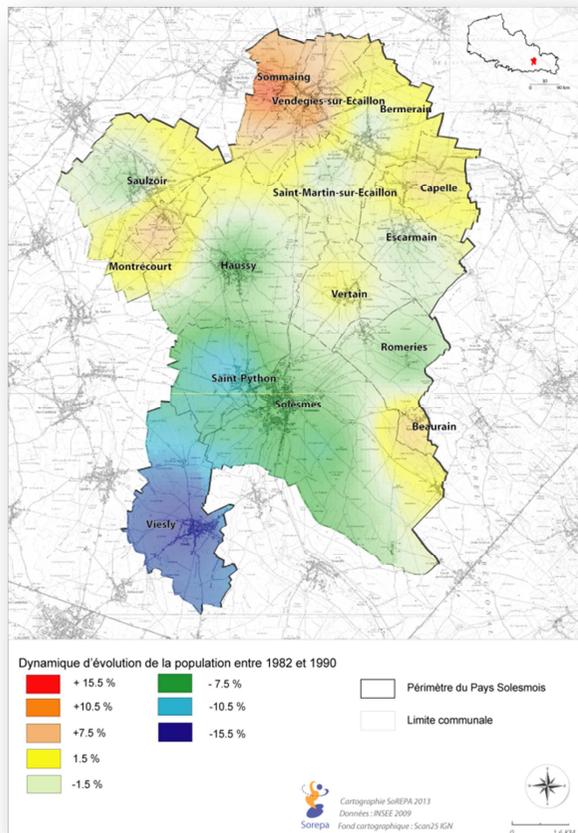
Comme il est possible de le constater sur le graphique ci-dessus, la population du Pays Solesmois a tendance à diminuer sur la période 1968-2009. A noter toutefois que la diminution est moins importante (-17.68 % pour le Pays contre -21.87 % pour le Cateau-Cambrésis) et que l'on assiste à une légère augmentation sur la période 1999-2009 (+93 hab.) soit **un taux de croissance sur la période 1999 - 2009 très faible (0.63%) mais qui renoue avec la croissance.**

S'il est possible de remarquer que la situation de la CCPS est similaire avec celle du département (+0.68 % de croissance entre 1999 et 2009), la situation apparaît différente des territoires voisins. En effet, le canton Le Quesnoy a connu une croissance de sa population plus importante sur la même période (+3.11%) alors que le Canton du Cateau-Cambrésis la population diminue (-1.44%). Cette évolution traduit un positionnement à l'intersection de deux aires d'influences.

Tableau 3 : Evolution de la population entre 1968 et 2009 : comparaisons

	<b>Population en 1968</b>	<b>Population en 1982</b>	<b>Population en 1990</b>	<b>Population en 1999</b>	<b>Population en 2009</b>	<b>Taux d'évolution 1999-2009</b>
<b>Pays Solesmois</b>	18016	16228	15284	14736	14829	0.63%
<b>Canton du Cateau-Cambrésis</b>	22042	19310	18132	17473	17220	-1.44 %
<b>Canton du Quesnoy</b>	13295	13018	13478	13610	14034	3.11 %
<b>Département</b>	2 418 847	2 520 526	2 531 855	2 554 449	2 571 940	0.68 %
<b>Région</b>	3 815 946	3 932 939	3 965 058	3 995 871	4 033 197	0.93 %

• **Dynamique de l'évolution de la population au sein du Pays Solesmois entre 1982 et 2009**



L'évolution de la population reflète un **développement démographique plus fort au Nord** (à l'exception de la commune de Beaurain).

Le développement démographique du territoire s'articule autour de l'infrastructure de communication reliant Cambrai à Valenciennes (D114).

Les communes les plus peuplées à cette période connaissent (à l'exception de Vendegies-sur-Ecaillon) une diminution globale de leur population.

Au fil des années la situation tend à s'améliorer sur l'intercommunalité.

La commune de Capelle se démarque par un accroissement très important sur cette période (+ 19.53%). A noter que cette augmentation importante et à relativiser par rapport au poids démographique que représente la commune (153 habitants en 1999).

Bien qu'ayant toujours un taux d'accroissement négatif, la situation pour les communes de Solesmes, Viesly et Haussy tend à s'améliorer.

Au cours de la décennie 1999-2009. La situation démographique change radicalement puisque le taux d'accroissement du Pays passe de -1.65 % sur la période 1990-1999 à 8.14 % pour la période 1999-2009.

Cette croissance de la population est soutenue principalement par les communes de Romeries, Montrecourt, Vendegies-sur-Ecaillon et Saint-Martin sur Ecaillon (+337 habitants).

Cependant, l'évolution globale du Pays est contrebalancée par la perte importante sur Solesmes (-199 habitants sur la période 1999-2009).

## 5. Evolution des mouvements de population (solde migratoire / solde naturel)

Les effets combinés du solde migratoire (Différence entre les arrivées et les départs) et du solde naturel (Différence entre les naissances et les décès) permettent de comprendre quels sont les facteurs qui influent sur la croissance de la population. Globalement, la diminution de la population est davantage le fait d'un solde migratoire négatif même si le solde naturel à tendance à devenir positif sur la dernière décennie.

### • Solde migratoire

Figure 3 : Evolution du solde migratoire entre 1990 et 1999

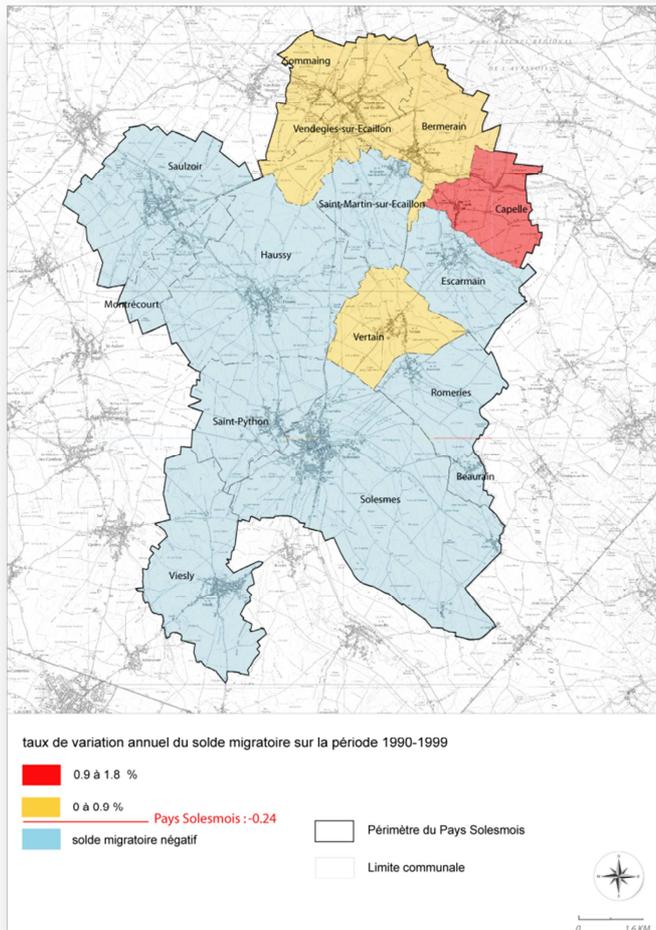
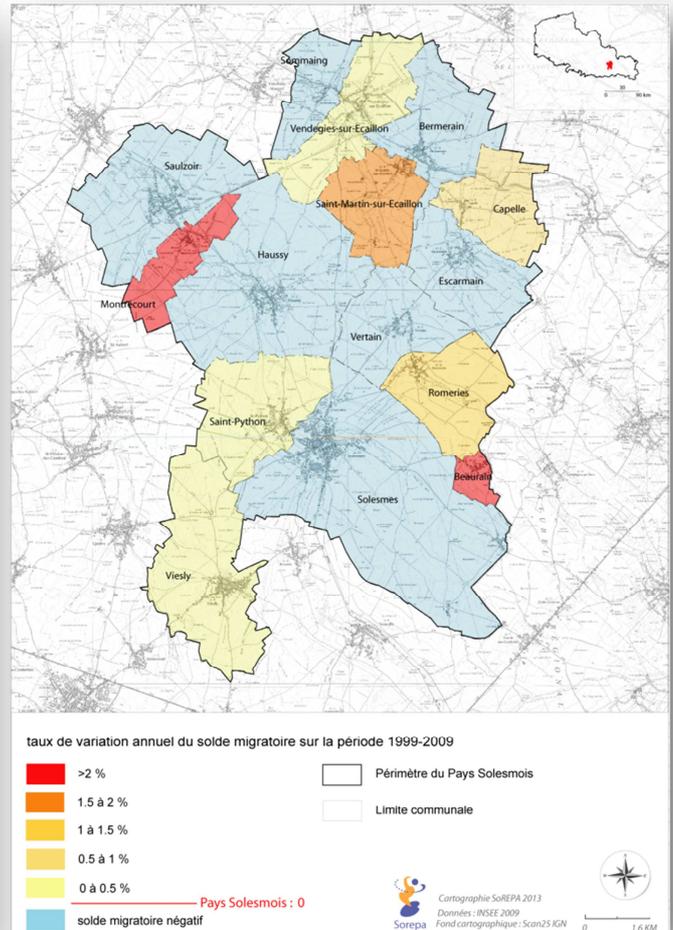


Figure 4 : Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2009



#### 1990 et 1999 : un solde migratoire déficitaire sur une grande partie du Pays Solesmois.

Durant cette période, **une grande partie des communes connaît un solde migratoire négatif**. Seules des communes situées au nord du Pays connaissent un solde migratoire positif (Vendegies-sur-Ecaillon (0.17 %), Bermerain (0.20 %), Vertain (0.04 %) et Capelle (1.80 %)). A l'exception de Vertain, cette situation met en avant la proximité de Valenciennes.

#### 1999 et 2009 : un solde migratoire devenant positif sur de nombreuses communes....

Sur cette seconde période, on note une **augmentation générale de l'attractivité des communes** (à l'exception des communes de Haussy, Sommaing, Capelle, Vertain et Solesmes). Certaines communes situées à proximité de la D 114 reliant Cambrai et Valenciennes ont un solde migratoire positif. Il s'agit de Vendegies-sur-Ecaillon (0.44%), Saint-Martin-sur-Ecaillon (1.60 %), Capelle (0.72 %) et Montrécourt (4.29 %).

Au sud les communes situées en périphérie proche de la ville centre de Solesmes attirent plus de population sur la période 1999-2009. Il s'agit notamment des communes de Viesly (0.14 %), Beaurain (2.81 %), Romeries (1.29 %) et Saint-Python (0.13 %).

.... Cependant, le solde des entrées et sorties est nul sur l'ensemble du Pays.

### • Solde naturel

Figure 5 : Evolution du solde naturel entre 1990 et 1999

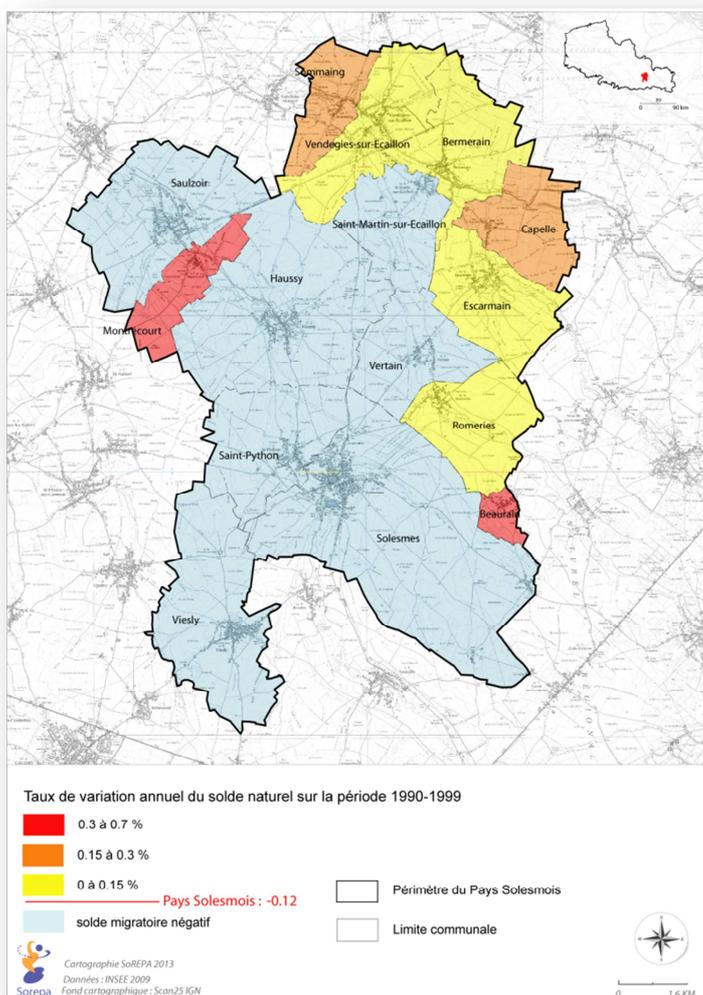
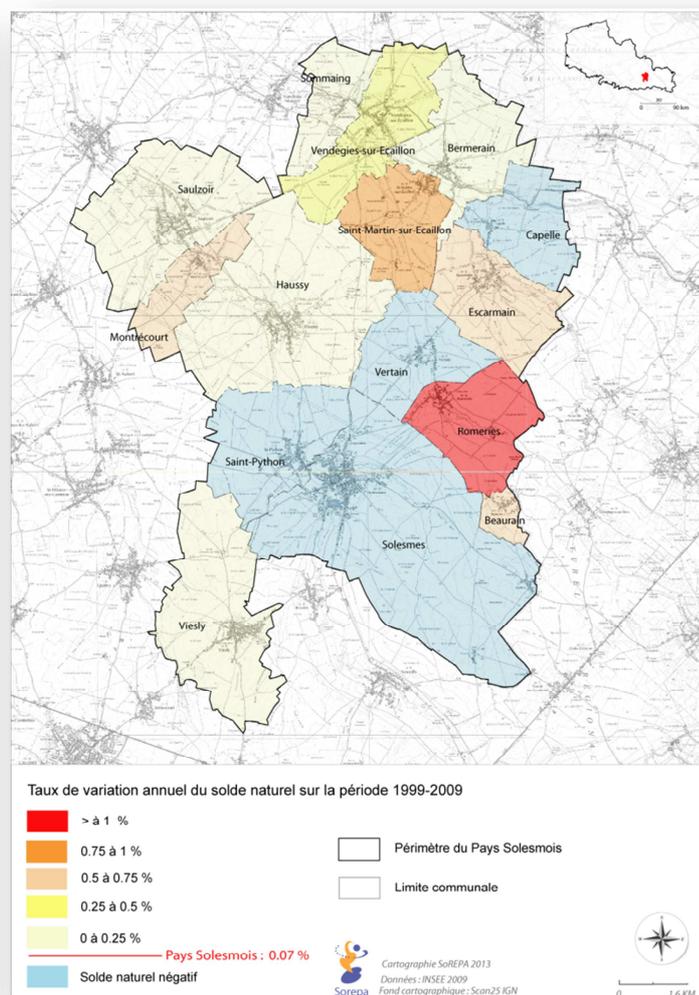


Figure 6 : Evolution du solde naturel entre 1999 et 2009



### 1990 et 1999 : un solde naturel plus important au nord et à l'est qu'à l'ouest.

La variation du solde naturel montre un taux annuel du solde naturel plus important en particulier sur les communes situées à proximité de Valenciennes et de Le Quesnoy. (Sommaing (0.27 %) ; Vendegies-sur-Ecaillon (0.06 %) ; Bermerain (0.04%) ; Capelle (0.16 %) ; Escarmain (0.14%), Romeries (0.03 %) ; Beaurain (0.70 %)). Les communes connaissant un solde naturel négatif sont principalement situées sur un axe Sud /Sud ouest (à l'exception de Montrécourt (0.45%)).

### 1999 et 2009 : un solde naturel qui augmente.

Durant cette décennie, la tendance d'une augmentation du solde naturel se confirme, notamment sur les communes situées au nord.

En revanche, les communes de Solesmes, Saint Python, Vertain et Capelle connaissent soit une stagnation ou une légère diminution du solde naturel.



L'évolution sur ces deux décennies révèle de manière générale une **augmentation quasi générale de la dynamique du solde naturel sur le Pays Solesmois, mais une accentuation du phénomène de déclin sur la ville centre et certaines communes à proximité.**

Au vu de ces évolutions, plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

- Une dynamique de natalité importante au nord, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations et en lien avec la proximité de bassins d'emploi (Valenciennes, Le Quesnoy, Caudry).
- une attractivité pour les jeunes ménages actifs de ces communes profitant d'une proximité avec les pôles économiques de Cambrai et Valenciennes.
- Un vieillissement prévisible et important de la population notamment sur la ville centre et le nord-est de l'intercommunalité.

• **Effets combinés du solde migratoire et du solde naturel sur la dynamique démographique du pays Solesmois**

Le solde naturel entre 1990 et 2009 s'établit à - 548 contre un solde migratoire de +93.

Il convient de noter de ce fait que la diminution de la population sur cette période est **essentiellement imputable à un solde migratoire négatif.**

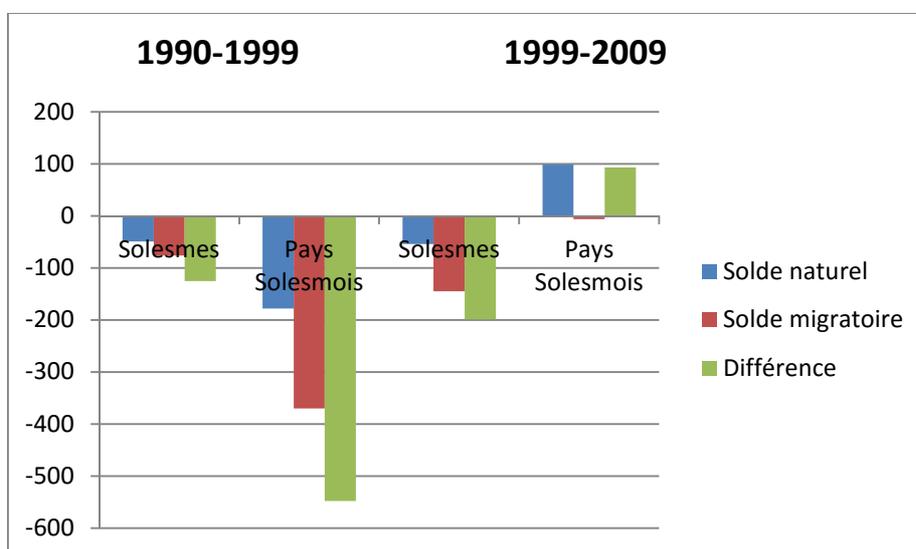


Tableau 4 : solde naturel et migratoire sur la période 1990-2009

Territoires	1990-1999		1999-2009	
	SOLDE NATUREL	SOLDE MIGRATOIRE	SOLDE NATUREL	SOLDE MIGRATOIRE
<b>SOLESMES</b>	- 49	-76	-54	-145
<b>PAYS SOLESMOIS</b>	<b>-178</b>	<b>-370</b>	<b>99</b>	<b>-6</b>
<b>DIFFERENCE SUR LE PAYS SOLESMOIS</b>	<b>-548</b>		<b>+93</b>	

La distinction peut être effectuée entre les périodes 1990-1999 et 1999-2009.

En effet, le solde naturel général du Pays Solesmois pour la période 1990-1999 est largement inférieur (-178) à la période 1999-2009 qui lui est positif (99). Le même constat s'applique pour le solde migratoire même si ce dernier reste néanmoins négatif pour la période 1999-2009.

Les évolutions de la ville centre de Solesmes qui représente 30.8 % de la population de la CCPS a une incidence majeure sur l'évolution du territoire.

Ainsi, sa perte d'attractivité (solde migratoire de -145 personnes) participe fortement à la perte de population sur l'ensemble de l'intercommunalité.

L'évolution des communes périurbaines permet de contrebalancer cette tendance.

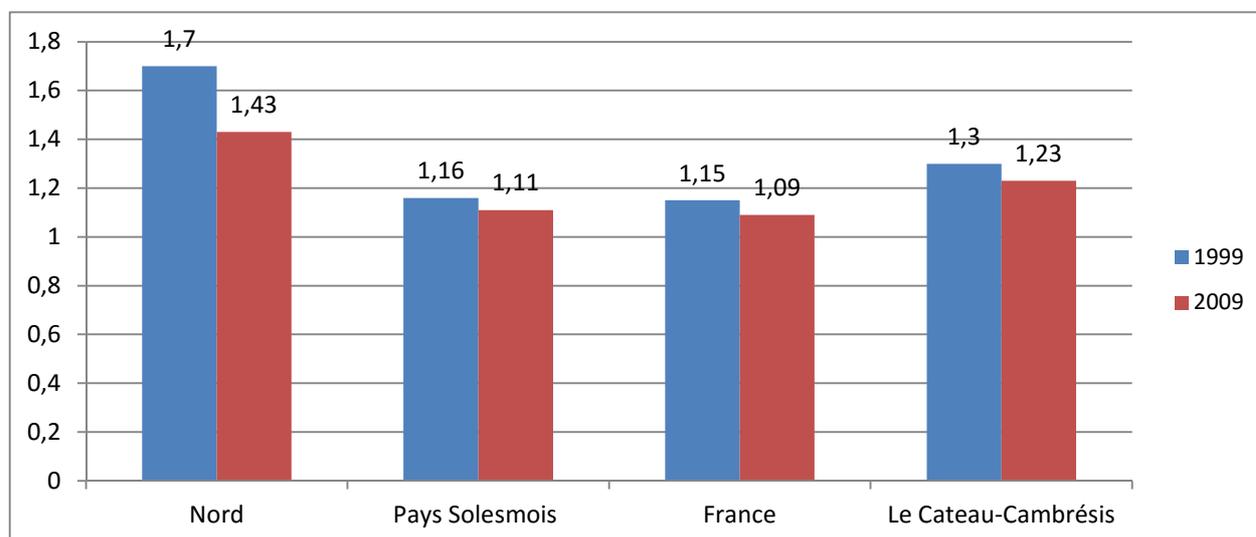
## 6. Répartition des tranches d'âge

### • Indice de Jeunesse sur le Pays Solesmois

L'indicateur pris en compte pour analyser la structure par âge de la population est **l'indice de jeunesse**. Il s'agit d'un ratio qui se calcule en divisant la population des moins de 20 ans sur celle des plus de 60 ans.

Indice de jeunesse = population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans

Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune. Plus il est bas, plus la population est âgée.



La population du Pays Solesmois est plus vieille que celle du département du Nord mais plus jeune que celle du territoire français. **L'indice de jeunesse est de 1.11 en 2009**, 1.43 pour le Nord et 1.09 au niveau national.

On assiste à une baisse générale de l'indice de jeunesse de l'ensemble des territoires de référence. Ainsi, le pays Solesmois ne déroge pas la règle et connaît un phénomène de vieillissement.

## • Répartition de l'indice de jeunesse

Figure 8 : Part des 60 ans et plus en 2009

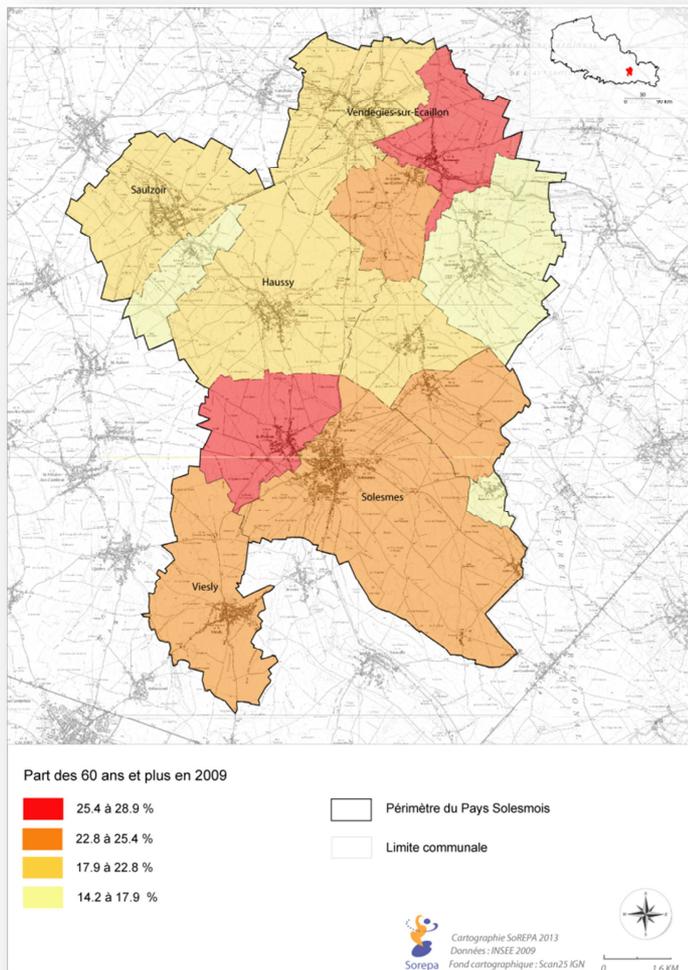
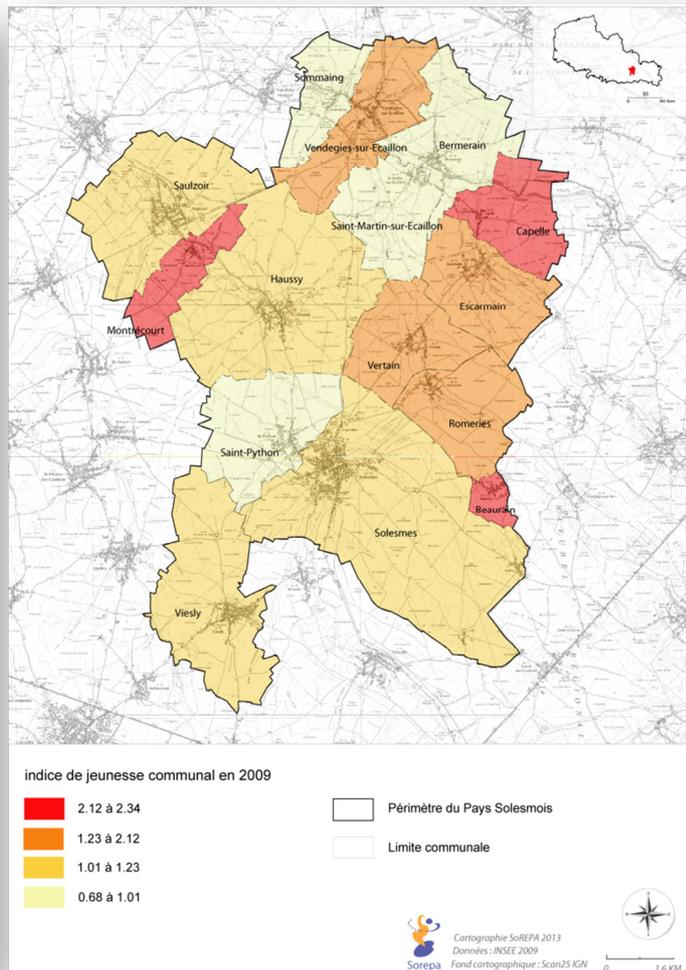


Figure 7 : Indice de jeunesse en 2009



Comparativement aux moyennes nationales, **la population du Pays Solesmois est jeune**. En effet, alors qu'à l'échelle nationale les moins de 20 ans représentent 22.7 % de la population française totale, sur le Pays Solesmois la part de ces derniers représente 24.90 % (soit 3 694 personnes).

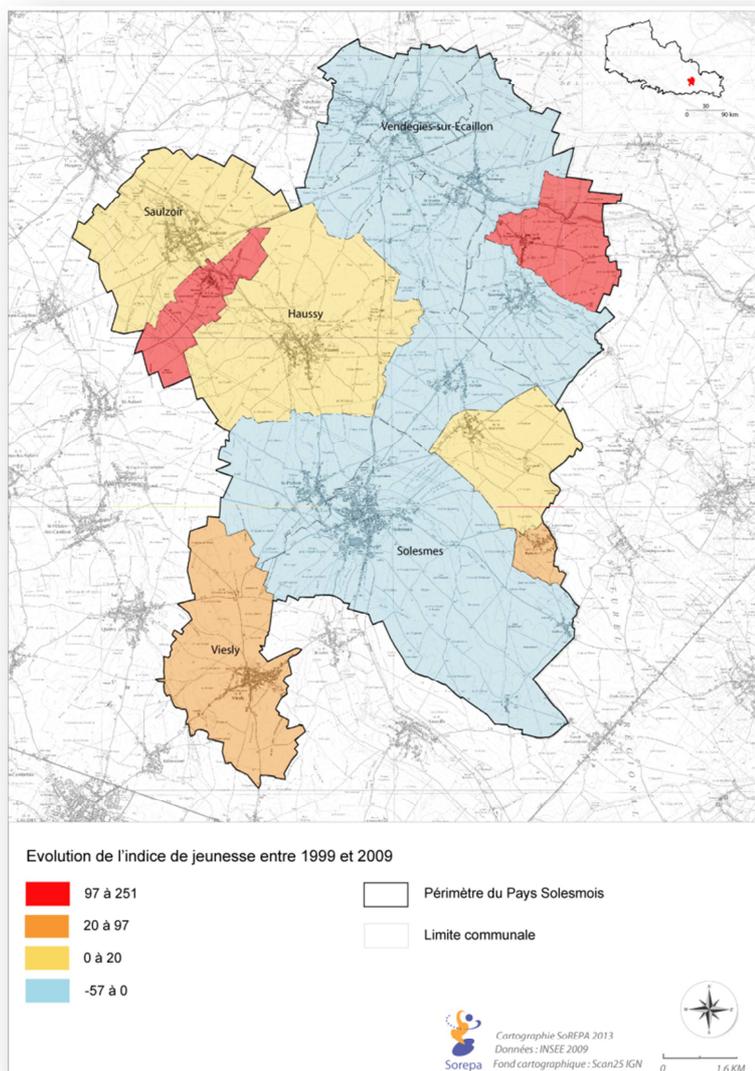
Le Pays Solesmois est donc confronté à un phénomène de vieillissement : entre 1999 et 2009, on constate une augmentation de 1.35 % des personnes de 60 et plus. La part des plus de 60 ans est également supérieure à l'échelle nationale (22.5. % contre 22.2 %). Cependant, ce vieillissement apparaît moins important qu'à l'échelle départementale.

**A l'échelle communale, le sud du territoire semble touché de façon plus importante par le phénomène de vieillissement** (à l'exception des communes de Saint-Martin-sur-Ecaillon et Bermerain).

A contrario, l'indice de jeunesse de 2009 montre que les communes situées à l'Est sont plus jeunes. (Beaurain (2.25) ; Romeries (1.23) ; Vertain (1.52) ; Escarmain (1.47) ; Capelle (2.23)).

## • Evolution de l'indice de jeunesse

Figure 9 : Evolution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2009



L'évolution générale de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2009 est **en diminution sur la majorité des communes** avec un indice connaissant une baisse comprise entre -56 et -6 % sur 8 communes.

A contrario, des évolutions positives apparaissent de façon dispersées. Cependant trois tendances se dégagent :

- Les communes en périphérie proche de Solesmes voient leurs indices de jeunesse augmenter. (Proximité de Caudry).
  - Les communes situées au nord ouest (Saulzoir et Montrécourt) connaissent également une évolution positive de l'indice de jeunesse (particulièrement Montrécourt 136 %). Cela est dû en parti à la proximité avec la ville de Cambrai et l'accessibilité par la RD 114.
  - Enfin, la commune de Capelle dont l'indice de jeunesse augmente fortement (250 % entre 1999 et 2009). Ici, la proximité immédiate (- de 5 km) avec la commune de Le Quesnoy explique ce phénomène.
- Ainsi la répartition de la population du territoire peut s'expliquer en partie par l'influence de pôles de développement économique importants.

La présence d'infrastructures de communication reliant ces pôles joue un rôle prépondérant dans le choix d'implantation de la population active et donc d'une population plus jeune.

L'augmentation de l'indice de jeunesse peut localement être attribuée à des opérations de logements pouvant s'opérer dans un contexte géographique moins contraignant. Afin de prendre en compte la juste mesure des tendances, Il convient toutefois de rapporter l'évolution au poids de population total.

Tableau 5 : les principales évolutions de l'indice de jeunesse sur le territoire entre 1999 et 2009

<i>Communes</i>	<i>Indice Jeunesse 1999</i>	<i>Indice Jeunesse 2009</i>	<i>évolution indice de jeunesse 1999-2009</i>
Beurain	1,63	2,25	38,46
Bermerain	1,55	0,98	-36,87
Capelle	0,67	2,33	250
Escarmain	1,57	1,47	-6,22
Haussey	1,03	1,06	2,67
Montrécourt	0,90	2,13	136,11
Romerles	1,19	1,23	3,64
Saint-Martin-sur-Écaillon	1,20	0,88	-26,76
Saint-Python	0,87	0,74	-14,55
Saulzoir	1,00	1,09	9,37
Solesmes	1,21	1,09	-10,12
Sommaing	1,56	0,68	-56,21
Vendegies-sur-Écaillon	1,73	1,53	-11,76
Vertain	1,81	1,52	-15,78
Viesly	0,82	1,01	22,87
<b><i>Pays Solesmois</i></b>	<b><i>1.16</i></b>	<b><i>1.11</i></b>	<b><i>-4.36</i></b>

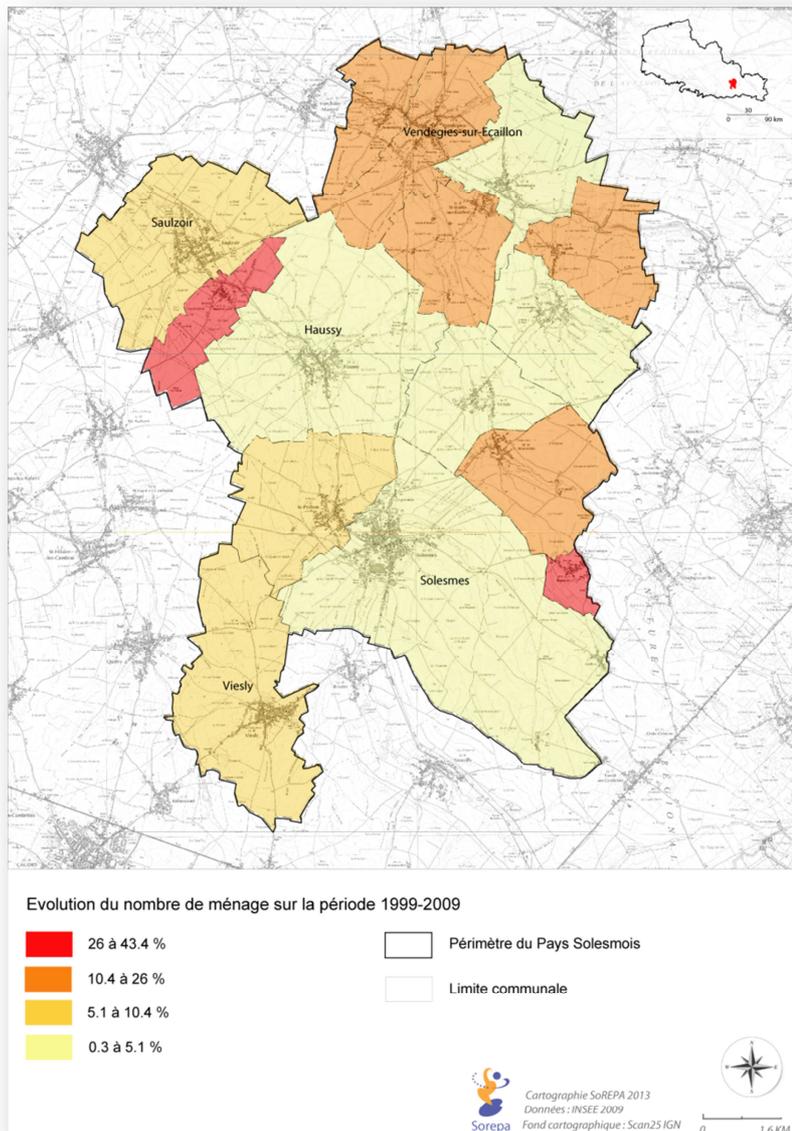
## 7. Evolution des ménages

L'indicateur pris en compte pour analyser l'évolution de la taille des ménages est **la taille moyenne des ménages**. Il se calcule en divisant la population des ménages par le nombre de ménages.

Taille moyenne des ménages = population des ménages / Nombre de ménages

- **Nombre de ménages**

Figure 10 : Evolution du nombre de ménages entre 1999 et 2009



Globalement, sur le territoire, **le nombre de ménage est en augmentation** sur la période 1999-2009 (+6%) passant de 5 581 ménages à 5 915.

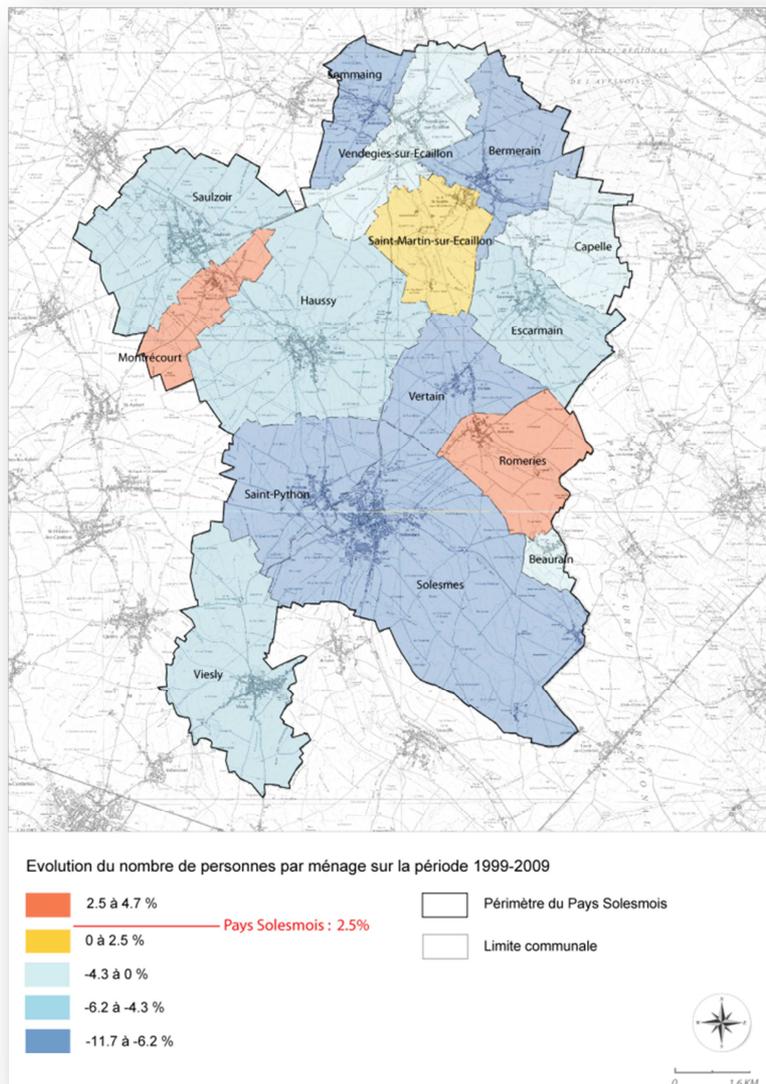
**A noter qu'aucune commune ne connaît une évolution négative.**

Ici aussi, **l'attractivité des communes voisines** (Le Quesnoy, Valenciennes, Caudry et Cambrai) **se fait également ressentir en frange du territoire.**

Cependant, cette augmentation du nombre de ménage est à mettre en relation avec certains phénomènes découlant directement de l'évolution de nos sociétés, c'est-à-dire le phénomène de desserrement en lien avec le vieillissement et la diminution de la taille des ménages.

- **Nombre de personnes par ménages**

Figure 11 : Evolution du nombre de personnes par ménage entre 1999 et 2009



La taille moyenne des ménages du Pays Solesmois avec 2,5 en 2010 est **équivalente à celle du département** mais supérieure à celle de la France (2,27).

A l'échelle du Pays Solesmois le nombre de personne par ménage est passé de **2.68 à 2.57**.

A l'exception des communes de Montrécourt, Romeries et Saint-Martin-sur-Ecaillon, l'ensemble des communes est touché par le phénomène de décohabitation qui traduit les tendances lourdes de la société, à savoir la transformation de la structure des ménages, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, le vieillissement de la population, l'éclatement familial,...

Ce phénomène est perceptible au travers l'analyse du nombre de ménage de une personne. En effet, sur la période 1999-2009 ce nombre à augmenter de 11 % sur le territoire.

Tableau 6: évolution du nombre de personnes par ménages entre 1999-2009

<b>Commune</b>	<b>Taux en 1999</b>	<b>Taux en 2009</b>	<b>Evolution 99-09</b>
Beurain	2,77	2,68	-3,24
Bermerain	2,74	2,42	-11,67
Capelle	3,04	2,98	-1,97
Escarmain	2,66	2,54	-4,51
Haussey	2,64	2,52	-4,54
Montrécourt	2,56	2,68	4,68
Romerles	2,61	2,7	3,44
Saint-Martin-sur-Ecaillon	2,75	2,77	0,72
Saint-Python	2,54	2,38	-6,29
Saulzoir	2,64	2,5	-5,30
Solesmes	2,57	2,41	-6,22
Sommaing	2,72	2,47	-9,19
Vendegies-sur-Ecaillon	2,75	2,64	-4
Vertain	2,77	2,51	-9,38
Viesly	2,53	2,42	-4,34
<b>Pays</b>	<b>2,68</b>	<b>2,57</b>	<b>-4.14</b>

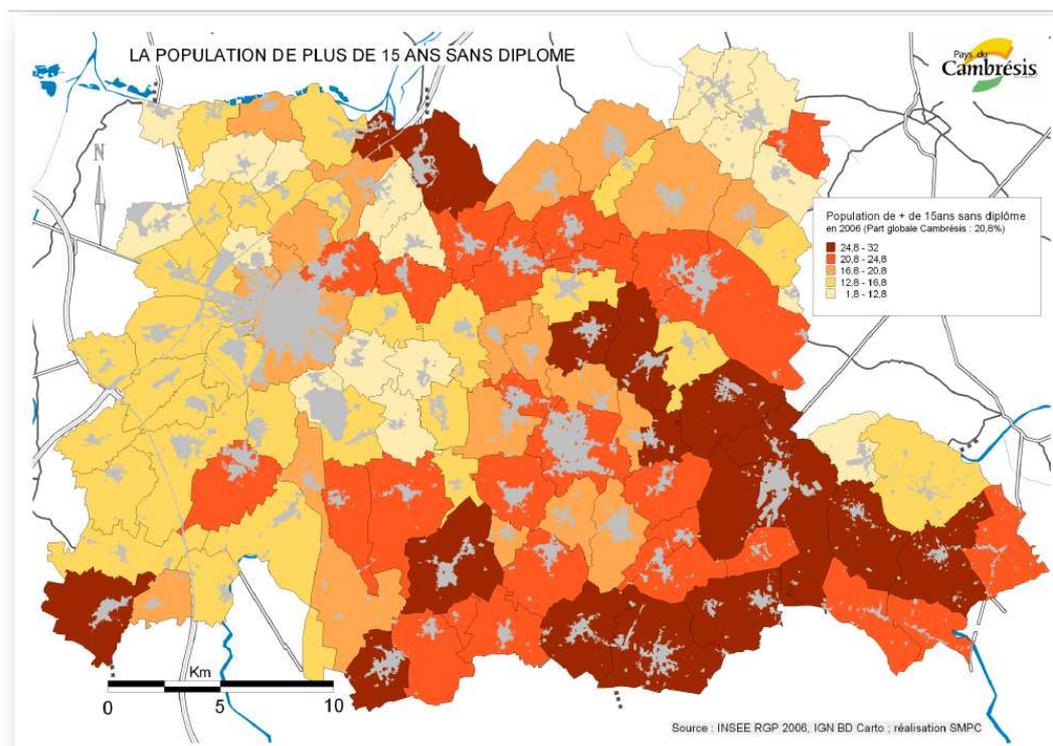
Tableau 7: Evolution des ménages de 1 personne entre 1999 et 2009

<b>Commune</b>	<b>Ménages 1 pers. 1999</b>	<b>Ménages 1 pers. 2009</b>	<b>Evolution 99-09 (%)</b>
Beurain	20	20	1
Bermerain	64	61	-5
Capelle	12	8	-33
Escarmain	36	32	-12
Haussey	152	151	-1
Montrécourt	28	20	-29
Romerles	20	32	61
Saint-Martin-sur-Ecaillon	32	28	-11
Saint-Python	88	118	34
Saulzoir	160	148	-7
Solesmes	484	576	19
Sommaing	28	32	16
Vendegies-sur-Ecaillon	72	92	28
Vertain	52	48	-8
Viesly	136	170	25
<b>Pays</b>	<b>1 384</b>	<b>1 536</b>	<b>+11</b>

## II. Caractéristiques sociales

### 1. Ce que nous dit le SCoT du Cambrésis

Au sein du rapport de présentation du SCoT, une disparité sur le territoire est mise en avant concernant l'accès à la formation. En effet, le taux de diplômés est inférieur au sud Est de l'intercommunalité.



(Source : SCOT Cambrésis)

Le document d'orientations générales stipule la volonté d'encourager le développement de l'offre en équipement de formation. Ainsi, « le Cambrésis doit améliorer son offre de formation initiale, et adapter la formation continue à la diversification et à la tertiarisation des activités. »

Les documents d'urbanisme locaux doivent permettre :

- Le développement du pôle universitaire de Cambrai, en partenariat avec les universités de Lille et de Valenciennes,
- La création de centres de formation, jugés prioritaires à l'échelle du territoire,
- L'installation d'établissements d'enseignements, notamment dans les zones d'activités économiques spécifiques ou dans le tissu urbain existant.

De plus, il est fait mention d'enjeux sociaux important sur le territoire du SCoT. En effet, « l'indice de développement humain et le taux de mortalité sont des indicateurs de cette santé sociale territoriale. Elle est marquée par une forte disparité territoriale entre l'Est et l'Ouest du Pays ». Un enjeu de rééquilibrage sur le territoire est donc affirmé.

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA POPULATION

- ✓ Solesmes représente 30 % de la population de la communauté de communes du Pays Solesmois.
- ✓ Le revenu net imposable moyen en 2009 sur le territoire est supérieur au département avec 21 557€ contre 20 786€.
- ✓ Une périurbanisation qui s'effectue autour de Solesmes et des centres urbains voisins, avec le départ des principaux contribuables vers la proche périphérie.
- ✓ L'arrivée d'une nouvelle population à haut revenus sur les communes de Haussy, Capelle et Romeries.
- ✓ Le territoire de la CC du Pays Solesmois est caractérisé par une part importante des groupes socioprofessionnels « autre, sans activité » (28%), « retraités » (24%) et « ouvriers » (19%).
- ✓ L'analyse des différents groupes socioprofessionnels traduit :
  - des modes de vie très différents qui coexistent sur le territoire.
  - un phénomène d'uniformisation des modes de vie qui s'opère par la prépondérance des groupes « ouvriers », « employés », « autre, sans activité ».
  - un phénomène de reproduction sociale qui s'opère sur le territoire.
- ✓ Le niveau de formation est marqué par une disparité territoriale entre les villes du nord et du sud.
- ✓ Le territoire accueille un nombre de plus en plus élevé de hauts diplômés entre 1999 et 2010 (la part des diplômés de l'enseignement supérieur gagne 7 points).

De ce constat résulte plusieurs enjeux :

- **Favoriser la mobilité des jeunes afin de leur garantir un accès à l'éducation (proximité du pôle universitaire de Valenciennes).**
- **Offrir une offre de formation en adéquation avec les besoins sur le territoire.**
- **Poursuivre l'accueil des populations dans une recherche de mixité.**

## Evolution de la part de foyers fiscaux imposables

La part de foyers fiscaux imposables, ainsi que des revenus déclarés, permet de mieux appréhender les caractéristiques sociales de la population et son implantation en fonction de son niveau de vie.

Figure 13 : Part des foyers fiscaux imposables en 2009

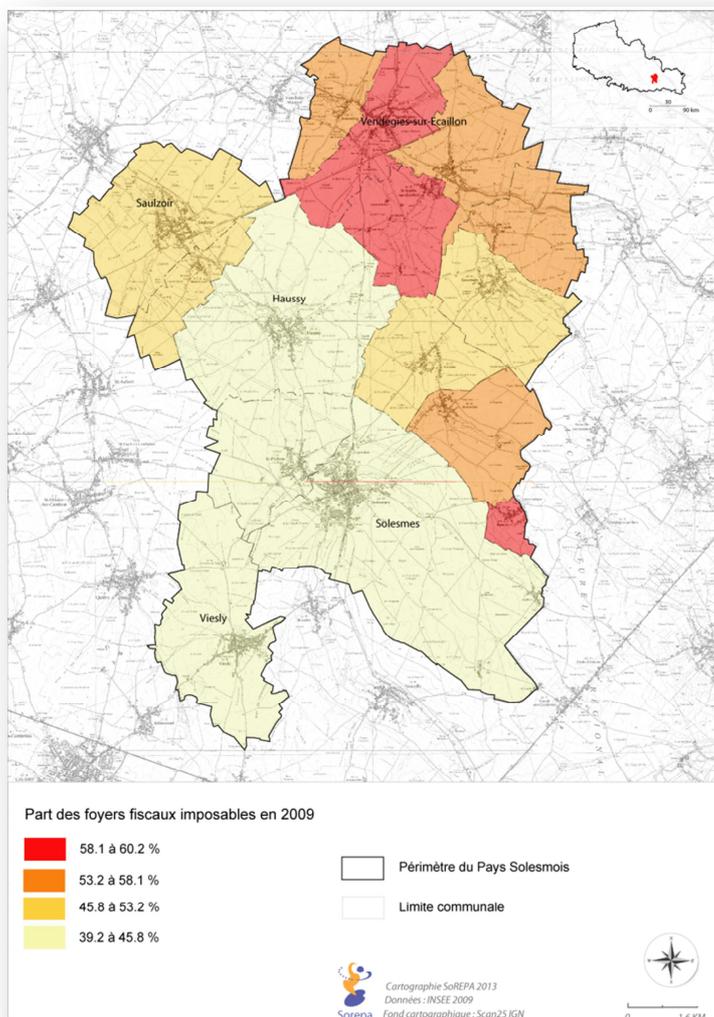
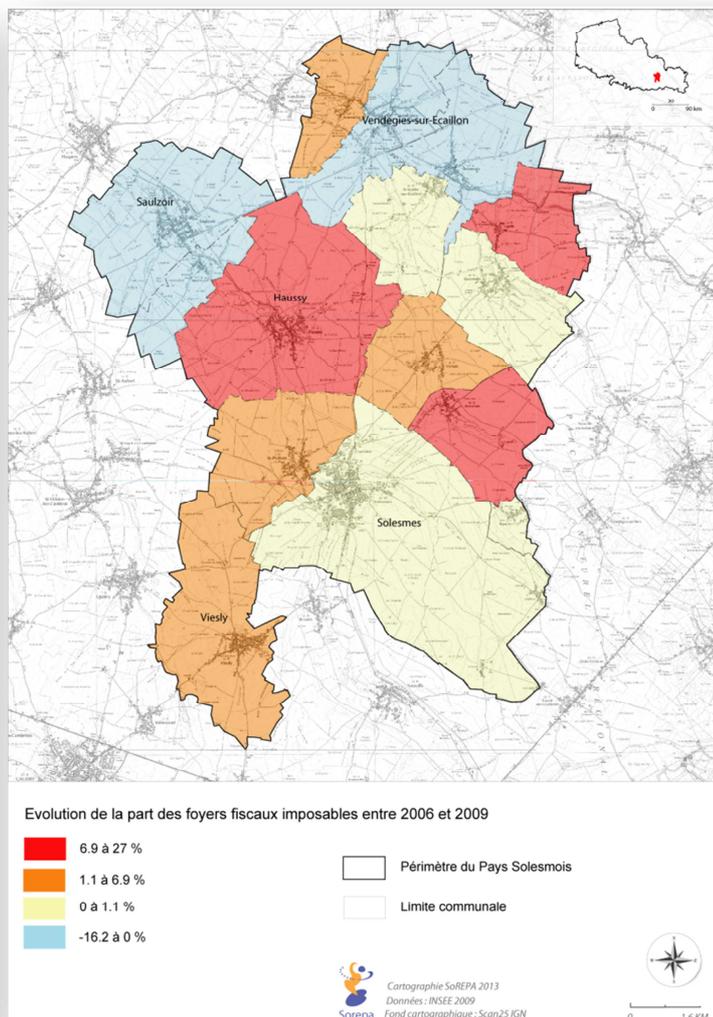


Figure 12 : Evolution de la part des foyers fiscaux imposables entre 2006 et 2009



Le revenu net imposable de 2009 semble légèrement supérieur à celui de la moyenne départementale du nord (21 557€ contre 20 786€)

Les communes où la part des foyers fiscaux imposables est la plus élevée en 2009 sont **principalement localisées au nord et à l'est du territoire.**

L'analyse de l'évolution de la part des foyers fiscaux imposables entre 2006 et 2009 permet de soulever deux tendances :

Premièrement, une périurbanisation qui s'effectue autour de Solesmes et des centres urbains voisins, avec le départ des principaux contribuables vers la proche périphérie.

A noter que les diminutions les plus importantes correspondent aux communes de Saulzoir et Montrécourt (respectivement -16 % et -12%).

Deuxièmement l'arrivée d'une nouvelle population à fort revenus sur les communes de Haussy, Capelle et Romeries.

### 3. Evolution des revenus déclarés

Figure 15 : Revenus nets déclarés moyens en 2009

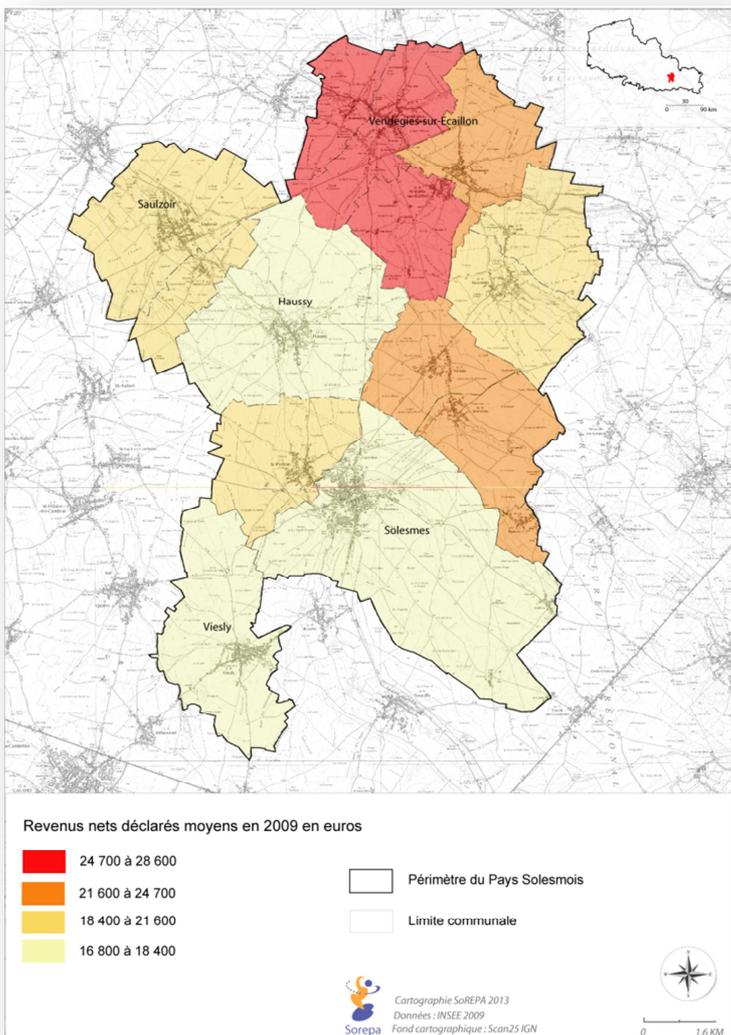
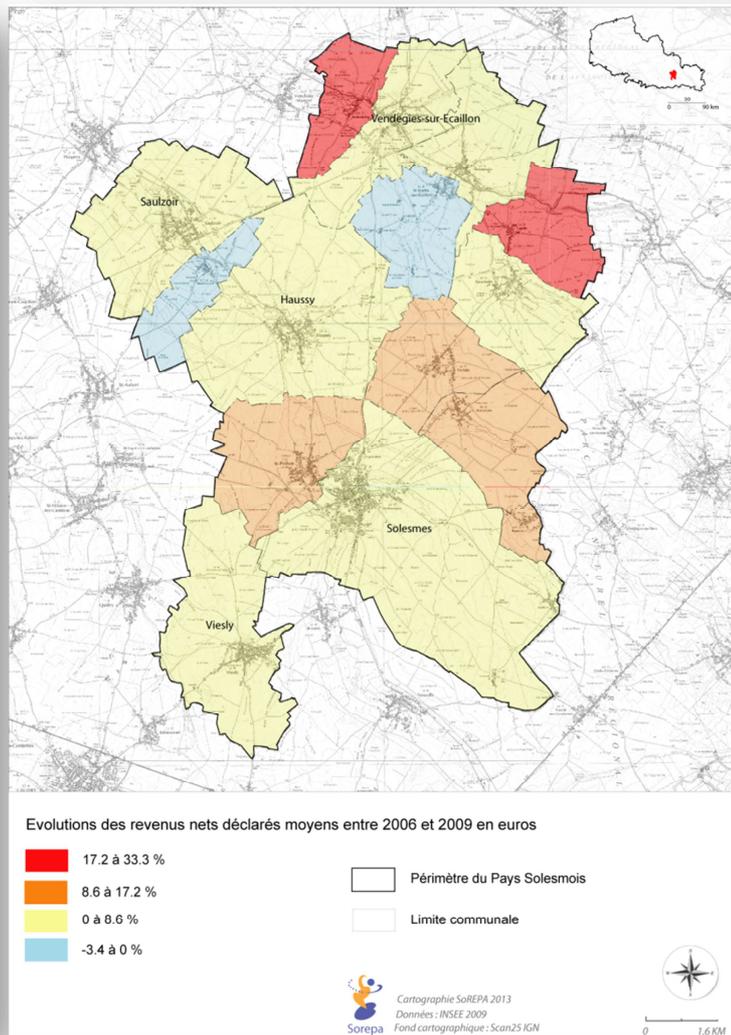


Figure 14 : Evolution des revenus nets déclarés moyens entre 2006 et 2009



Le revenu net déclaré moyen sur la Communauté de Communes du Pays Solesmois est de **21 557 €**.

Sur l'intercommunalité, **une distinction apparait entre le nord et le sud en ce qui concerne les revenus.**

En effet, les communes situées au nord ont un revenu supérieur à celle du sud. Sommaing, Vendégies-sur-Ecaillon et Saint-Martin-sur-Ecaillon ont un revenu net moyen déclaré supérieur à 24 700 euros.

Au Sud, les communes de Solesmes et de Viesly ont le revenu net moyen déclaré le plus bas (respectivement 17 662€ et 16 883€).

L'évolution du revenu net moyen montre une **augmentation plus importante sur les communes situées en périphérie des centres urbains de Le Quesnoy et Valenciennes** pour les communes de Sommaing et Capelle.

En revanche les communes de Montrécourt et de Saint-Martin-sur-Ecaillon voient leur revenu net déclaré moyen baisser entre les années 2006 et 2009 (-1.68% pour Montrécourt et - 3.9 % pour Saint-Martin-sur-Ecaillon).

## 4. Répartition des catégories socio professionnelles

Tableau 8: Répartition des CSP sur le territoire de la CCPS

CSP	Part de la CSP en 1999	Part de la CSP en 2009	Evolution 1999-2009
<b>Agriculteurs</b>	1	1,4	-30,3%
<b>Artisans commerçants</b>	2,3	2,7	-15,5%
<b>Cadres</b>	4,4	3,2	+35,3%
<b>Prof, intermédiaire</b>	12,8	10,1	+25,8%
<b>Employés</b>	15,4	12,2	+26,4%
<b>Ouvriers</b>	18,7	18,7	+0,58%
<b>Retraités</b>	27,5	23,7	+16,19%
<b>autres sans activité<sup>1</sup></b>	17,9	27,9	+2048%

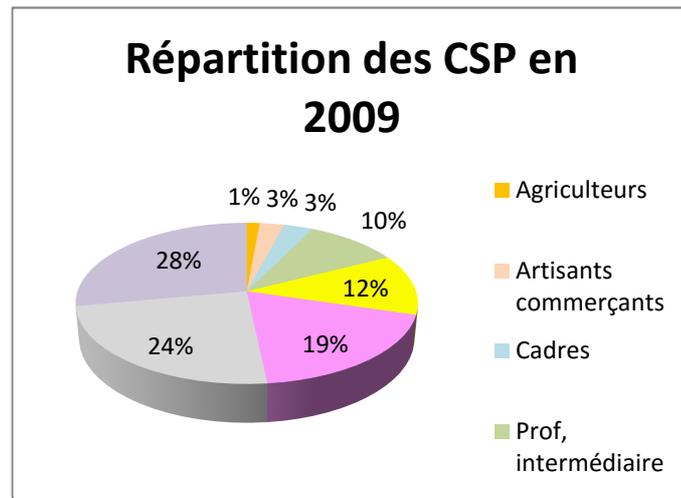
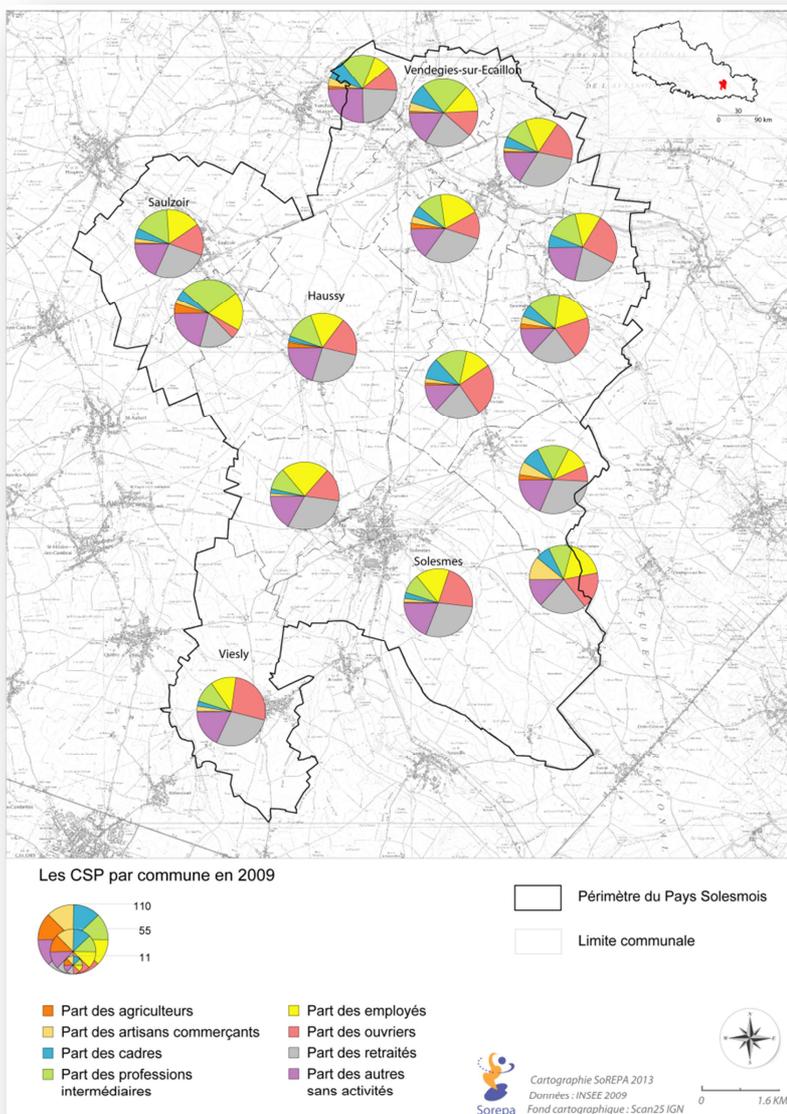


Figure 16 : Répartition des CSP par commune en 2009

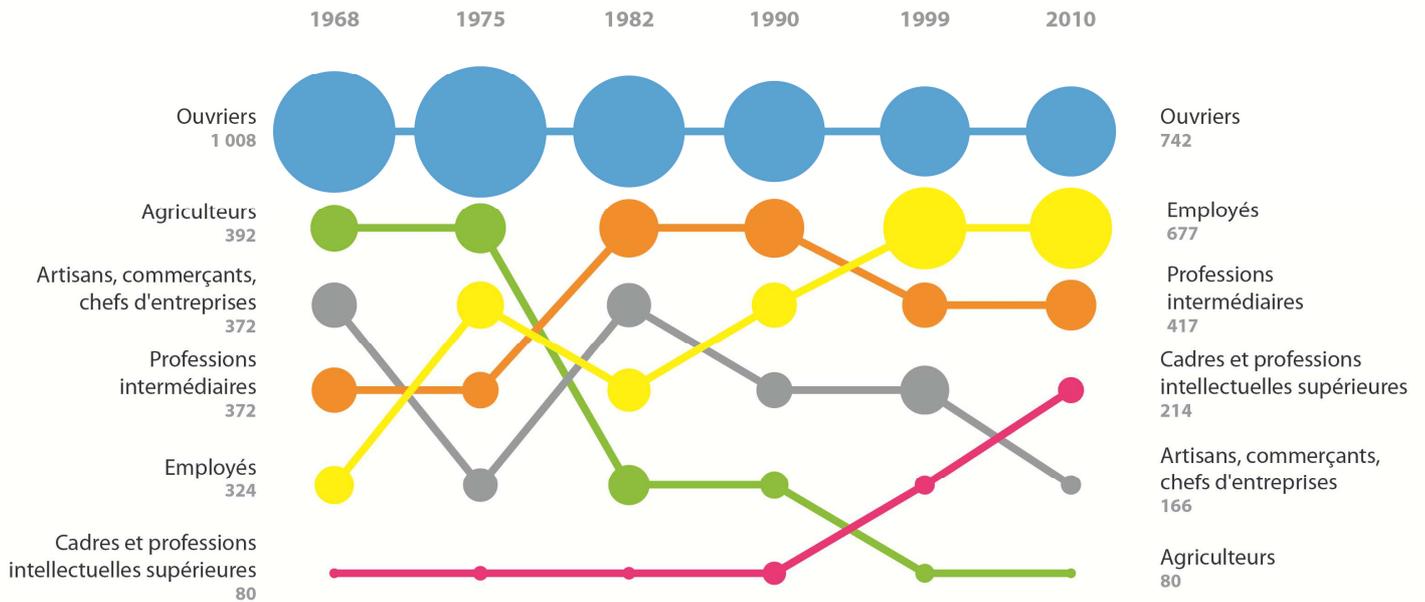


Le territoire de la CC du Pays Solesmois est caractérisé par une part importante des groupes socioprofessionnels « autre, sans activité » (28%), « retraités » (24%) et « ouvriers » (19%). En comparaison à la répartition de la population sur l'ensemble du département, ces trois groupes sont supérieurs. Ceci est particulièrement vrai pour la catégorie des « autres, sans activités » qui est supérieure de 6 points.

Si l'on compare le nombre de personnes que représentent chaque groupes socioprofessionnels de 1999 et 2009, on s'aperçoit que les évolutions les plus importantes correspondent au groupe des agriculteurs avec une évolution négative de 30 % et des personnes en situation de chômage ou inactives avec une évolution de +2048 % . En parallèle le nombre de cadres a une évolution positive avec 35 %.

<sup>1</sup> « Ce groupe comprend la population au chômage et la population inactive » (source : INSEE)

### Evolution du nombre des actifs occupés entre 1968 et 2010



L'évolution des CSP depuis 1968 révèle que les agriculteurs ont enregistré une forte baisse et que les employés ont largement augmentés pour atteindre une proportion similaire à celle des ouvriers. Enfin, depuis 1990 les cadres et professions intellectuelles supérieures ont enregistré une progression importante.

Ainsi, au travers de l'analyse de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite « CSP », il est possible de remarquer qu'un écart se creuse entre les catégories. De plus, l'analyse des CSP nous permet d'avoir un regard sur l'uniformisation des modes de vie. En effet, les pratiques et consommations culturelles demeurent dans notre société de masse étroitement liées à la position et à la trajectoire sociale des individus.

Ainsi, plusieurs hypothèses peuvent être mises en avant :

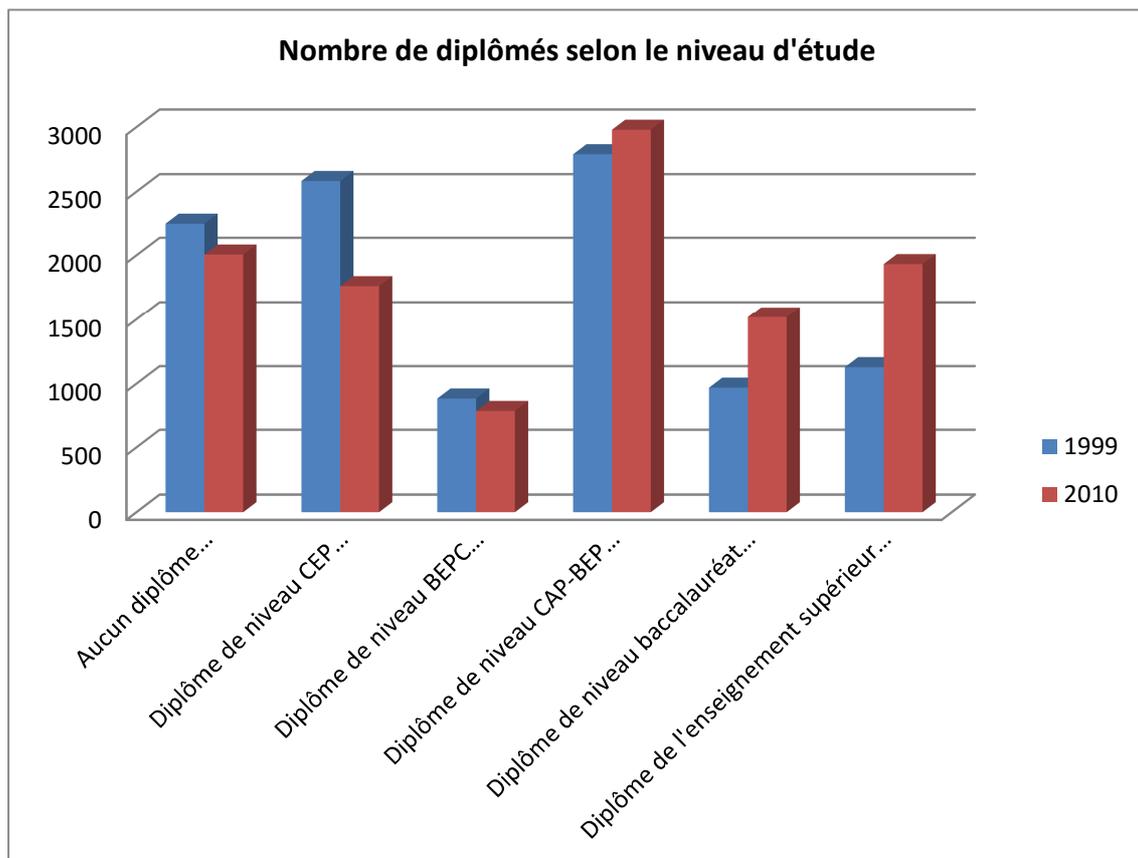
- des modes de vie très différents qui coexistent sur le territoire.
- un phénomène d'uniformisation des modes de vie qui s'opère par la prépondérance des groupes « ouvrier », « employés », « autre, sans activité »
- un phénomène de reproduction sociale qui s'opère sur le territoire.

## 5. Les attentes de la population scolaire

	CCPS	Canton Cateau Cambrésis	Canton le Quesnoy est (sans Le Quesnoy)	Département Nord
<b>Part sans diplôme dans non scolarisés 15 ans ou plus en % en 2010</b>	<b>17</b>	24.9	17.2	20.4
<b>Part diplôme le plus élevé CEP dans non scolarisés 15 ans ou plus en % en 2010</b>	<b>15</b>	17.8	14	12.2
<b>Part diplôme le plus élevé BEP-CAP dans non scolarisés 15 ans ou plus en % en 2010</b>	<b>25</b>	25.8	25.4	23.7
<b>Part diplôme le plus élevé BAC-Brevet prof. dans non scolarisés 15 ans ou plus en % en 2010</b>	<b>13</b>	12.3	15.1	14.9
<b>Part diplôme le plus élevé Enseignement sup court dans non scolarisés 15 ans ou plus en % en 2010</b>	<b>9</b>	7.2	12.3	11.3
<b>Part diplôme le plus élevé Enseignement sup long dans non scolarisés 15 ans ou plus en % en 2010</b>	<b>7</b>	3.8	8.6	10.9

Tableau 9: Le niveau de formation des 15 ans et plus en 2010

Le niveau de formation est marqué par une disparité territoriale entre les villes du nord et du sud sur la Communauté de Communes du Pays Solesmois. En effet, les communes de Solesmes et de Viesly ont une part de la population de 15 ans et plus sans diplôme plus importante (respectivement 22 % et 19 %). Au contraire, cette part est de 6 et 8 % pour les communes comme Sommaing ou Vendegies-sur-Ecaillon.

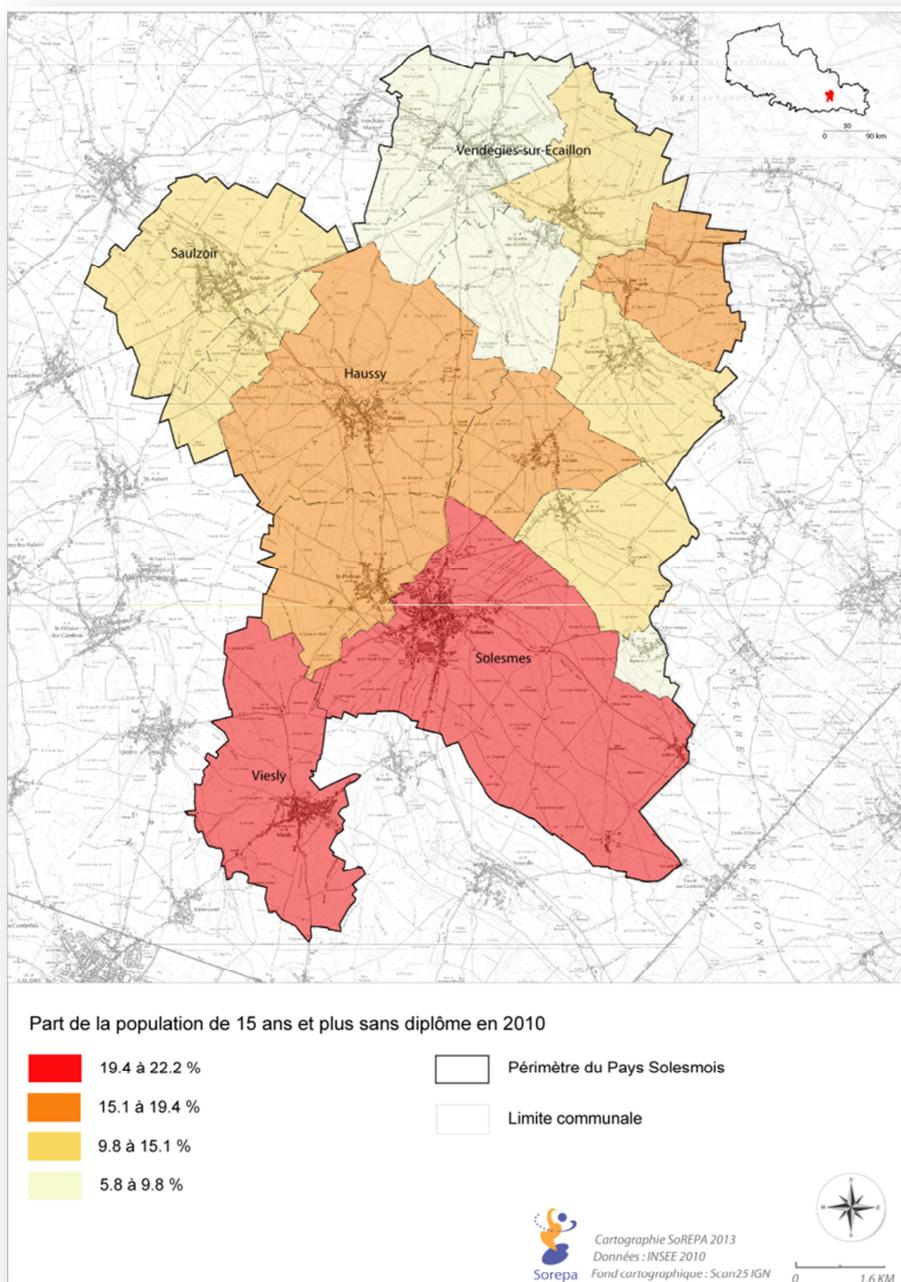


A l'échelle de la Communauté de Communes, la part des diplômés de 15 et plus, tous diplômes confondus, est généralement moins élevée en comparaison avec les chiffres du département.

A noter tout de même que contrairement au territoire du canton de Cateau-Cambrésis, la situation semble meilleure surtout en ce qui concerne le nombre de diplômés dans l'enseignement supérieur.

Il est d'ailleurs possible de remarquer qu'entre 1999 et 2010, le territoire accueille un nombre de plus en plus élevé de hauts diplômés.

Figure 17 : Part de la population de 15 ans et plus sans diplôme en 2010



### III. Evolution de l'habitat

#### 1. Ce que nous dit le SCoT du Cambrésis

Suite au diagnostic réalisé dans le cadre du SCoT du Cambrésis, 5 enjeux majeurs ressortent concernant la thématique « habitat et logement ». Il s'agit de :

- Favoriser la mixité sociale, notamment dans les communes rurales.
- Comblé le déficit en logements sociaux.
- Renforcer et améliorer le parc existant dégradé par la réhabilitation ou la rénovation.
- Faire de la vacance une alternative à la construction neuve.
- Améliorer et diversifier l'offre en typologie de logement (notamment en taille).

Ainsi, le document d'orientations générales fournit certaines prescriptions qu'il convient de prendre en compte au sein du PLUi de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

- Les PLH ainsi que les documents d'urbanisme locaux doivent atteindre l'objectif fixé (production de logements neufs maintenue à un rythme de 450 à 500 logements par an), tout en respectant le principe de rééquilibrage démographique en faveur des pôles de centralité, défini par le PADD.
- Les documents d'urbanisme et les PLH doivent réunir les conditions réglementaires favorables afin que la production de logements aidés réponde aux besoins de la population du village.
- Les documents d'urbanisme locaux doivent favoriser une diversité de l'offre de logements, par le biais d'orientations d'aménagement ou la mise en œuvre de servitude spécifique de mixité sociale. Ces orientations doivent permettre une diversification de l'offre :
  - En taille, avec un effort à produire vers les petits logements,
  - En statut d'occupations, avec une priorité à donner à l'accession à la propriété pour le plus grand nombre, sans écarter le panel du locatif,
  - En type individuel ou collectif, avec une mixité à introduire grâce à l'individuel groupé et au petit collectif,
  - En logements spécifiques et adaptés au vieillissement de la population (béguinage...)
- Donner la priorité au foncier en tissu urbain existant. Pour se faire, les documents d'urbanisme doivent :
  - Recenser l'ensemble du foncier offrant la potentialité d'urbaniser dans le tissu urbain. (dents creuses, cœurs d'îlots, friches)
  - Expliciter les moyens de la commune pour atteindre les objectifs souhaités concernant l'utilisation de ce potentiel foncier.
- Les documents d'urbanisme locaux doivent viser pour l'ensemble des nouvelles opérations d'habitat, une densité moyenne minimale de 25 logements/Ha pour Solesmes, 18 pour Saint-Pyhton et 12 logements/Ha pour les autres communes. L'application de ces densités devra se faire par l'utilisation d'orientations d'aménagement.

- Le tableau suivant indique le nombre d'hectare maximal que chaque commune peut ouvrir à l'urbanisation d'ici 2020 (soit entre 2012 et 2020).

CC Pays Solesmois	26
SAINT-PYTHON	2
SOLESMES	5
BEURAIN	0,5
BERMERAIN	2
CAPELLE	0,5
ESCARMAIN	1
HAUSSY	3
MONTRECOURT	0,5
ROMERIES	1
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	1
SAULZOIR	3
SOMMAING	0,5
VENEGIES-SUR-ECAILLON	2
VERTAIN	1
VIESLY	3

(Source : SCOT Cambrésis)

**Le PLU tiendra compte de ces éléments pour définir des choix stratégiques à réaliser en matière de développement urbain.**

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : ANALYSE HABITAT ET LOGEMENT

#### Caractéristiques des constructions

- ✓ Une moyenne de 39 logements construits entre 2002 et 2011.
- ✓ La construction majoritairement de logements individuels purs (85%).
- ✓ Des logements collectifs très localisés sur le territoire (Vendegies-sur-Ecaillon, Solesmes et Haussy)
- ✓ Des logements en résidence peu nombreux et se localisant exclusivement sur la commune de Vendegies-sur-Ecaillon.
- ✓ Absence de mixité dans les typologies des nouvelles constructions

#### Caractéristiques du parc de logements

- ✓ Le nombre de logements connaît une décroissance sur la période 1990-1999. On assiste à une inversion de la tendance entre 1999-2009 avec un gain de 351 logements.
- ✓ Les résidences principales sont majoritairement présentes sur le territoire. Celles-ci sont d'ailleurs en augmentation, particulièrement au Nord et à l'Ouest.
- ✓ Diminution des résidences secondaires à l'exception de Montrécourt (+50 %), Sommaing (+33 %) et Capelle (+25 %) et certaines communes en périphérie proche de la ville centre de Solesmes (Viesly, Saint-Python et Vertain).
- ✓ Les logements vacants sont en augmentation sur la CCPS entre 1999 et 2009. Le taux de vacance de 7.17 % laisse présager une bonne rotation au sein du parc.
- ✓ Une part importante de logements a été construite avant 1949. Par conséquent, c'est 57.3 % des résidences principales qui sont potentiellement soumises à un risque de précarité énergétique.
- ✓ Les logements privés potentiellement indignes représentent un taux d'environ 12.5 %.
- ✓ A noter qu'en 2010, la majorité des résidences principales était des habitats de types maisons de ville, maisons pavillonnaires ayant au moins 5 pièces (57.22%). Ainsi, on constate que l'offre de logement est d'avantage destinée à des familles.
- ✓ Manque de petits logements.

#### Caractéristiques de l'occupation du parc de logements

- ✓ Les communes où la part des propriétaires est la plus importante sont les plus rurales, tandis que le pôle et les communes limitrophes accueillent d'avantage de locataires.

**Malgré une augmentation du nombre de logement sociaux locatifs, on constate un certain déséquilibre entre les besoins du territoire et l'offre de logement HLM.**

De ce constat résulte plusieurs enjeux :

- **Favoriser de manière maîtrisée un développement des nouvelles constructions dans le respect du SCoT du Cambrésis et du PLH.**
- **Compte tenu du phénomène de desserrement de la population et dans un contexte de vieillissement de la population, favoriser des logements adaptés aux jeunes et aux personnes âgées.**
- **Encourager la diversité de l'offre de logements tout en développant l'offre locative.**
- **Compte tenu du caractère ancien du parc, favoriser en parallèle la réhabilitation et/ou la conservation du bâti ancien.**
- **Lutter contre la vacance au sein du parc.**

### 3. Evolution du parc de logements

Le parc de logements a connu un accroissement important sur un certain nombre de communes entre 1999 (6 120 logements) et 2009 (6 471 logements) soit une croissance de +5.7% (351 logements). Toutefois, des disparités apparaissent à l'échelle du Pays.

Figure 19 : Evolution du parc de logements entre 1990 et 1999

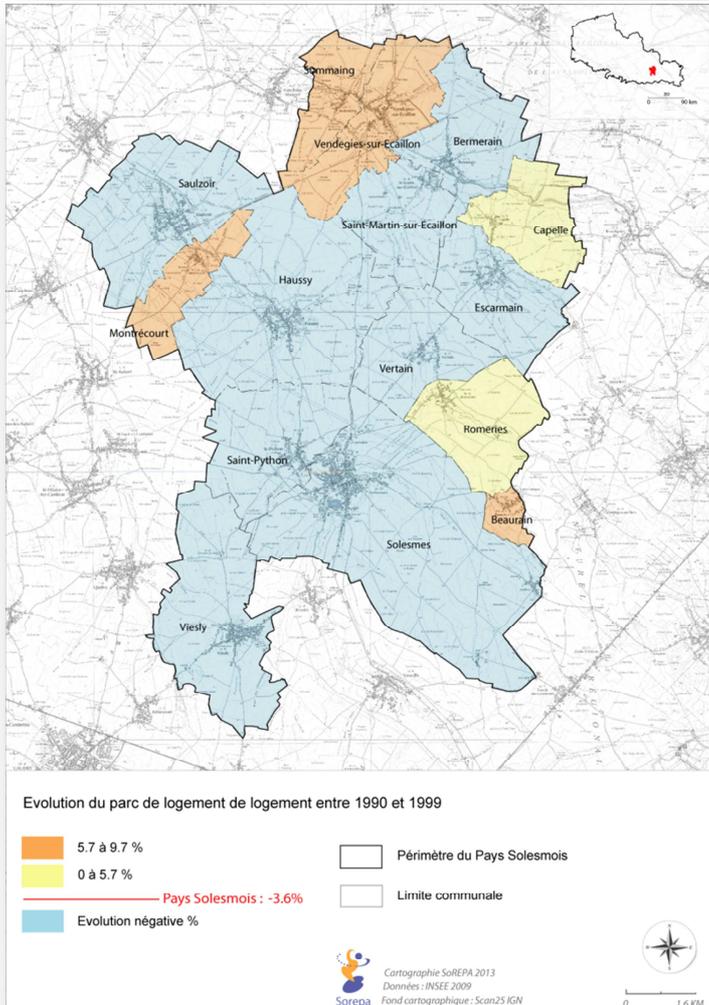
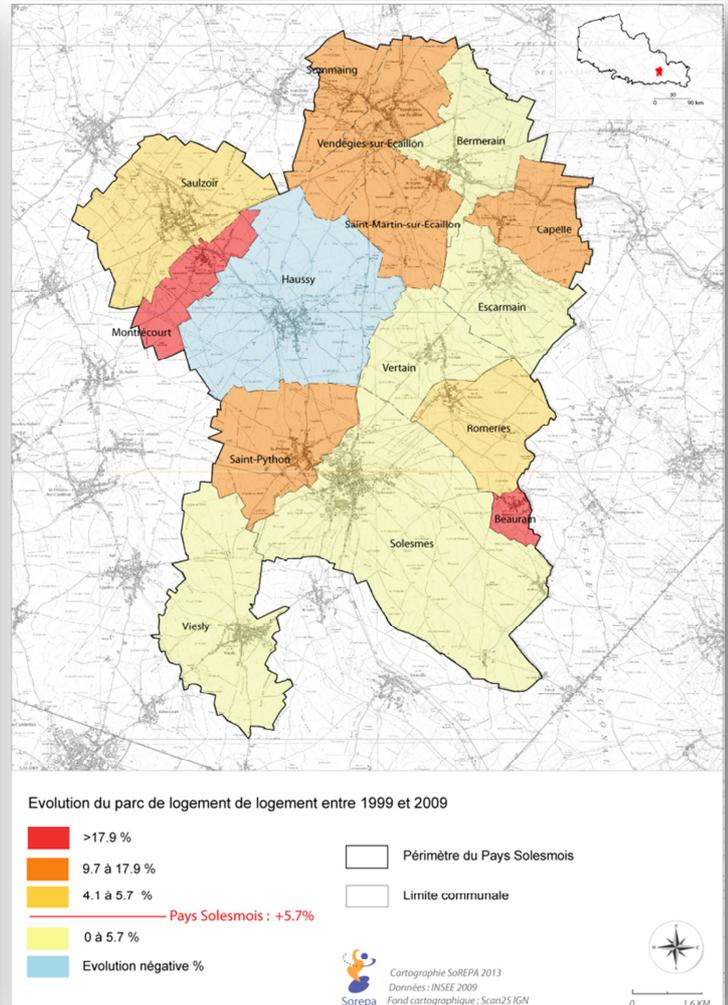


Figure 18 : Evolution du parc de logements entre 1999 et 2009



Les évolutions sont différentes entre les deux périodes 1990-1999 et 1999-2009.

#### Entre 1990 et 1999 :

- Une **croissance négative sur la plupart des communes** à l'exception de 6 communes : Beaurain, Capelle, Montrécourt, Romeries, Sommaing et Vendegies-sur-Ecaillon.
- Une **croissance particulièrement soutenue** sur Vendegies-sur-Ecaillon, (8.15%), Sommaing (6.45%), Montrécourt (5.9 %) et Beaurain (5.88%).

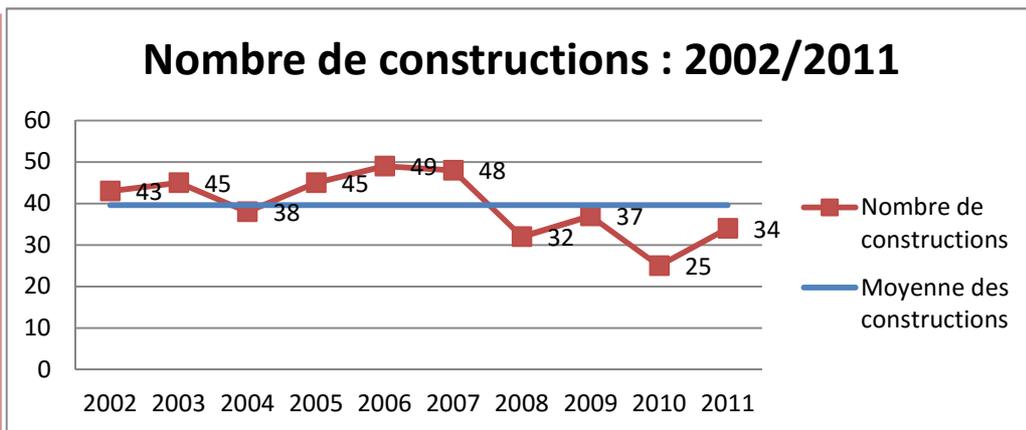
#### Entre 1999 et 2009 :

- Un **renforcement de l'attractivité des communes**. Les communes ayant connues une croissance de leur parc de logement entre 1990 et 1999 connaissent une poursuite de leur attractivité.
- Une **croissance beaucoup plus forte sur l'ensemble du territoire**, à l'exception de la commune d'Haussy qui continue d'avoir une évolution négative (-1.36%).
- Une **croissance plus marquée du parc de logements sur les communes situées au nord du territoire**.

## 4. Les principales caractéristiques du parc actuel de logements

### • Evolution du parc de logements (2002 et 2011) de la CC du Pays Solesmois

Les données concernant la construction neuve sont issues de la base de données « SIT@DEL2 » du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Les données utilisées concernent les logements « commencés » sur la période 2001-2010. Ces logements dits « commencés » sont considérés par simplification comme étant construits.



Entre 2002 et 2011 le total de logements construits s'élève à 396.

**La courbe d'évolution dégage deux principales tendances au cours de la période 2002-2011.** Tout d'abord, de 2002 à 2007 le rythme de constructions a été supérieur à la moyenne des constructions sur la totalité de la période 2002 à 2011 (39 logements). De 2007 à 2011, le rythme est inférieur à la moyenne des constructions.

Cette diminution peut s'expliquer par une entrée dans un contexte de crise économique généralisé.

Selon l'étude de cadrage du PLH, l'indice de construction était très moyen entre 2007 et 2009, soit 39 logements/an sur le Pays Solesmois.

Le tableau ci-après indique le nombre de constructions et la superficie moyenne pour chaque commune. On s'aperçoit que la commune de Saulzoir a accueilli le plus grand nombre de construction sur la période 2002-2011 (50).

Cependant, rapportée au poids de population, la dynamique de construction apparaît plus importante sur certaines communes ce qui traduit une attractivité plus fortes sur certains espaces de l'intercommunalité. Pour exemple, Montrécourt a vu se construire 20 logements au cours de cette période (uniquement de l'individuel pur) pour une population de 231 habitants. En conséquent, les 20 logements construits représentent environ 21 % du parc actuel de la commune.

Tableau 10: Nombre de logements construits entre 2002 – 2011

<b>Commune</b>	<b>total logements construits 2002-2011</b>	<b>Nombre total de logements en 2009</b>	<b>Population de 2009</b>	<b>Part du Parc de 2009(%)</b>
Beaurain	17	96	231	17.7
Bermerain	23	283	643	8.1
Capelle	13	66	161	19.7
Escarmain	10	194	430	5.1
Haussey	29	650	1540	4.5
Montrécourt	20	95	231	21
Romeris	23	172	432	13.4
Saint-Martin-sur-Ecaillon	22	207	525	10.6
Saint-pyhton	38	474	1011	8
Saulzoir	50	726	1697	6.9
Solesmes	40	2038	4568	1.96
Sommaing	16	149	339	10.7
Vendegies-sur-Ecaillon	37	450	1108	8.2
Vertain	16	213	470	7.5
Viesly	42	658	1443	6.4
<b>Pays Solesmois</b>	<b>396</b>	<b>6471</b>	<b>14829 hab.</b>	<b>6.1</b>

Le Parc de logement en date de 2009 (données les plus récentes à cette date) est concerné par une part importante de résidences principales ayant été construit avant 1949. En effet, la part de chaque commune est supérieure à la part du département (37.7%). C'est ainsi une part importante des logements qui est potentiellement soumis à une précarité énergétique.

En effet, 57.3 % des résidences principales de la communauté de communes ont donc été construites sur des caractéristiques du bâti n'intégrant aucune norme d'isolation et d'économie d'énergie (la première réglementation thermique datant de 1974).

De plus, Sans être systématique, la date de construction peut renseigner sur la qualité du bâti. En effet, il est possible de retrouver dans certains logements des causes d'insalubrité (peinture au plomb) éventuellement associées à la dégradation du bâti.

Généralement, les logements sont regroupés en trois catégories pour décrire leur confort de base : ceux dits " tout confort " disposent de W.-C. intérieurs, d'installations sanitaires et de chauffage central. Les logements au confort " acceptable " ont également des W.-C. intérieurs et des installations sanitaires mais sans chauffage ou par des appareils indépendants. Enfin, les logements sans confort ou au confort insuffisant n'ont pas accès à l'eau ou sont sans W.-C. intérieurs ou sans installation sanitaire.

*En l'absence de données concernant la présence de W.C au sein des résidences principales, le confort des logements sera appréhendé uniquement selon les critères de présence d'installations sanitaires et de chauffage central.*

En prenant comme principaux critères la présence d'installation sanitaire et de chauffage central, on s'aperçoit que malgré une amélioration du confort, la part des résidences principales équipées reste inférieure aux chiffres du Nord-Pas de Calais. A noter que la part des résidences principales ayant le chauffage central diminue entre 1999 et 2009 pour

Beaurain et que la part des résidences principales avec installation sanitaire diminue également au cours de cette période sur Vertain.

De plus, l'étude de cadrage préalable du PLH du Pays du Cambrésis indique que :

- les logements privés potentiellement indignes (logements cumulant modestie de la qualité de la construction à la base et faibles revenus des occupants) représentent un taux d'environ 12.5 % sur le territoire.
- 59 ménages mal logés ont été recensés par les communes en 2009 sur le territoire (NB : « *ce chiffre est certainement sous estimé* ») soit 10% des logements recensés sur le Pays du Cambrésis.

L'étude précise également que les accédants les plus modestes habitent le parc ancien. Leurs revenus étant très faibles, ils sont caractérisés par une forte proportion (77% d'entre eux) avec des revenus inférieurs à 100% des plafonds HLM. Ce parc ancien de logements (d'avant 1949) représente encore 57% des logements sur le Solesmois.

Certains logements sociaux nécessitent une amélioration du fait de leur ancienneté. Ces besoins sont ponctuels mais peuvent concerner 42,9% des logements collectifs du parc locatif social, construits avant 1982. Concernant le parc locatif privé, le Pays Solesmois comptait 2 500 logements potentiellement indignes, en 2005.

L'étude de cadrage du PLH établit le taux de logements privés potentiellement indignes à 12,7%, en 2005. Le territoire du Solesmois devra prendre en compte cette thématique.

Le parc ancien de logements sociaux nécessite également d'être entretenu. Leur réhabilitation s'effectue avec les aides de l'ANAH. Ainsi, 10 logements conventionnés sociaux ou très sociaux ont pu être financés en 4 ans. *Cette procédure se met assez difficilement en place.*

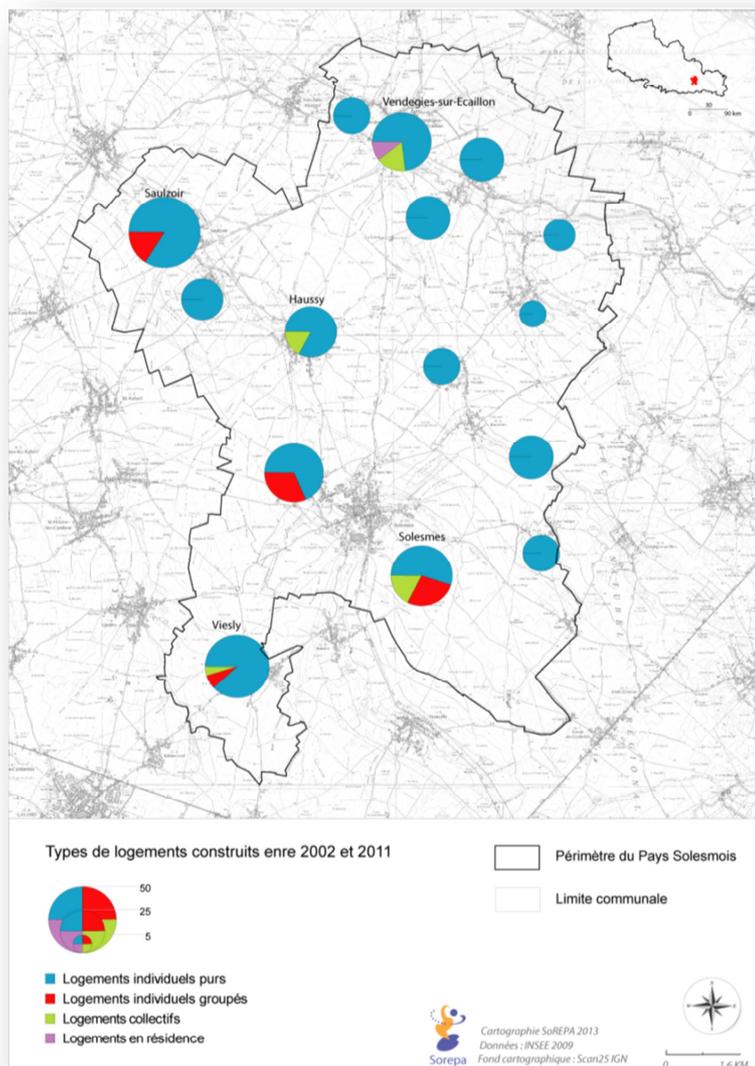
Tableau 11 : Niveau de confort du parc actuel

<i>Commune</i>	<i>Part des résidences principales ayant le chauffage central en 1999</i>	<i>Part des résidences principales ayant le chauffage central en 2009</i>	<i>Part des résidences principales avec installation sanitaire en 1999</i>	<i>Part des résidences principales avec installation sanitaire en 2009</i>	<i>Surface moyenne des logements construits entre 2002/2011(m<sup>2</sup>)</i>	<i>Part des résidences principales construites avant 1949 en 2008(%)</i>
Beurain	45	39,3	86,7	96,4	136,5	53,4
Bermerain	57,1	71,6	88,4	96,6	154,4	53,4
Capelle	46,9	55,6	87,7	94,4	152,4	61,1
Escarmain	40,7	68,7	82,2	90,5	184,1	73,4
Haussey	48,4	64,4	80,7	89,8	133,72	70,2
Montrécourt	59	65,1	88,5	93	152,5	52,5
Romerries	53,7	70	86,6	95	149,7	70
Saint-Martin-sur-Ecaillon	66,8	71,6	92,2	95,3	151,5	51,1
Saint-pyhton	54,7	64,2	53,8	67,4	132,6	63,8
Saulzoir	56	66,4	68,1	72,8	129,0	49,4
Solesmes	70	75,7	88	92,1	119,3	56,1
Sommaing	52,8	68,6	85,6	94,2	149,9	52,6
Vendegies-sur-Ecaillon	56,7	62,3	91,2	96,2	114,6	40,6
Vertain	54,3	74,3	69,3	67,4	160	65,8
Viesly	58	68,6	80,3	88,2	147	58,7
<b>Pays Solesmois</b>	<b>59.5%</b>	<b>69.2%</b>	<b>81.2%</b>	<b>87.4%</b>	<b>139m<sup>2</sup></b>	<b>57.3</b>
<b>NPDC</b>	<b>63.7 %</b>	<b>71.4 %</b>	<b>92.1 %</b>	<b>95.8 %</b>	<b>-</b>	<b>37.7 %</b>

En ce qui concerne la surface moyenne des constructions sur la période 2002-2011, cette dernière est variable au cours des années mais a tout de même augmenté de 2002 à 2011. En effet, la surface dépend principalement de la répartition des types de constructions au cours de cette période.

## Répartition des nouveaux logements construits sur la période 2002 et 2011

Figure 20 : Types de logements construits entre 2002 et 2011



**Types de logements (Base de données SIT@DEL2):**  
Le type de construction permet de distinguer l'individuel du collectif.

**-L'INDIVIDUEL PUR :** opération de construction d'une maison seule individuelle ;

(La maison individuelle correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. Par extension, les logements "en bande" (bâtiments comportant plusieurs logements disposant chacun d'une entrée particulière) sont considérés comme individuels).

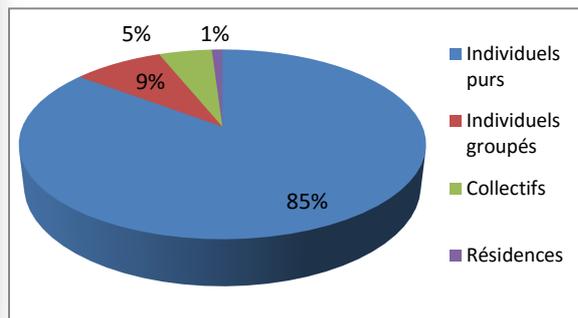
**-L'INDIVIDUEL GROUPE :** opération qui comporte plusieurs logements individuels dans un même permis, ou un seul logement couplé avec un local non habitation ou des logements collectifs. Tous ces logements ont un accès privatif.

**-LOGEMENTS COLLECTIFS :** opérations dont les logements font partie d'un bâtiment de deux logements ou plus dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

**-Logements en résidence :** se caractérisent des logements collectifs par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres).

Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et collectifs, ces derniers sont comptés dans leur type de construction respectif.

Répartition des types de constructions entre 2002-2011



Sur la même période, on constate que les logements construits sont majoritairement des logements individuels purs (85 %). Il y a donc une absence de mixité dans la production de logements neufs pour une majorité des communes. Cette uniformisation des modes d'habitation va avoir comme conséquence, une consommation accrue des terrains d'où une baisse des disponibilités foncières.

En revanche, les autres typologies se retrouvent très localisées sur le territoire :

- **Solesmes, Vendegies-sur-Ecaillon et Haussy concentrent une très grande majorité des collectifs** (18 logements, soit **90 %**).
- **Les logements en résidence** ne représentent que 1% du volume de logements construits **et se localisent exclusivement sur Vendegies-sur-Ecaillon.**
- **L'habitat individuel groupé** représentant 9 % du volume total des constructions **se trouve principalement sur les communes de Saint-Python, Saulzoir et Solesmes.** Le total des constructions de type individuel groupé de ces trois communes représente 91 %.

## 5. Type d'occupation des logements

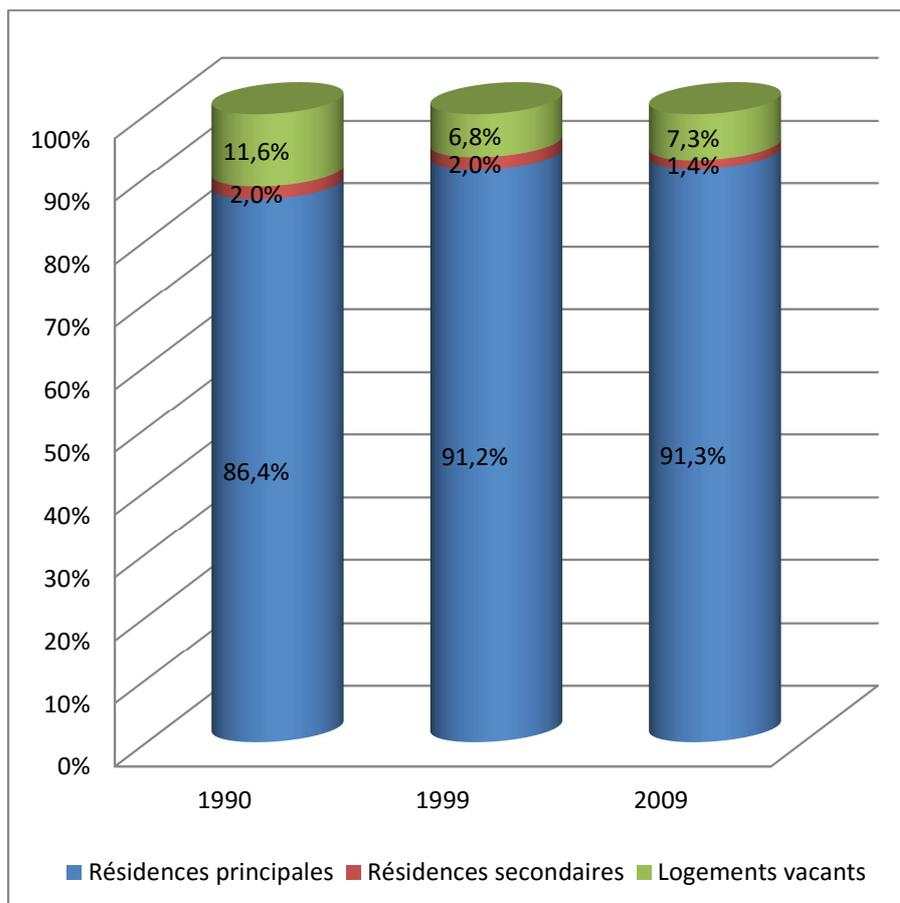
- **Composition du parc de logements en constante évolution**

	Evolution du nombre de Résidences Principales entre 1999 et 2009	Evolution du nombre de Résidences Secondaires entre 1999 et 2009	Evolution du nombre de Logements Vacants entre 1999 et 2009
<b>CC Pays Solesmois</b>	<b>+ 6,87 % (+383)</b>	<b>-26.35 % (-32)</b>	<b>+14.35 % (+60)</b>
Le Cateau cambrésis	+ 4.13 % (+ 274)	-34.46 % (- 71)	+ 6.85 % (+ 45)
<b>Département Nord</b>	<b>+ 4.13 % (+ 87 139)</b>	<b>-5.96 % (-783)</b>	<b>+ 1.07 %</b>

Sur la communauté de communes du Pays Solesmois, l'accroissement de la part de résidences principales (+6.87%) **se fait au détriment de celle des résidences secondaires** (-26.35%). En revanche, le nombre de logements vacants a tendance à augmenter sur le territoire (+14.35%).

Le Cateau-Cambrésis, territoire voisin, connaît une évolution similaire, avec une augmentation des résidences principales et des logements vacants, et baisse de plus de 30% des résidences secondaires.

**Cette évolution sur ces territoires est différente de la situation du département pour la donnée des logements vacants.** En effet, on constate une augmentation moins importante du nombre de logements vacants sur la période 1999-2010 (différence de 13 points).



## • Répartition et évolution des résidences principales

Figure 22 : Part des résidences principales en 2009

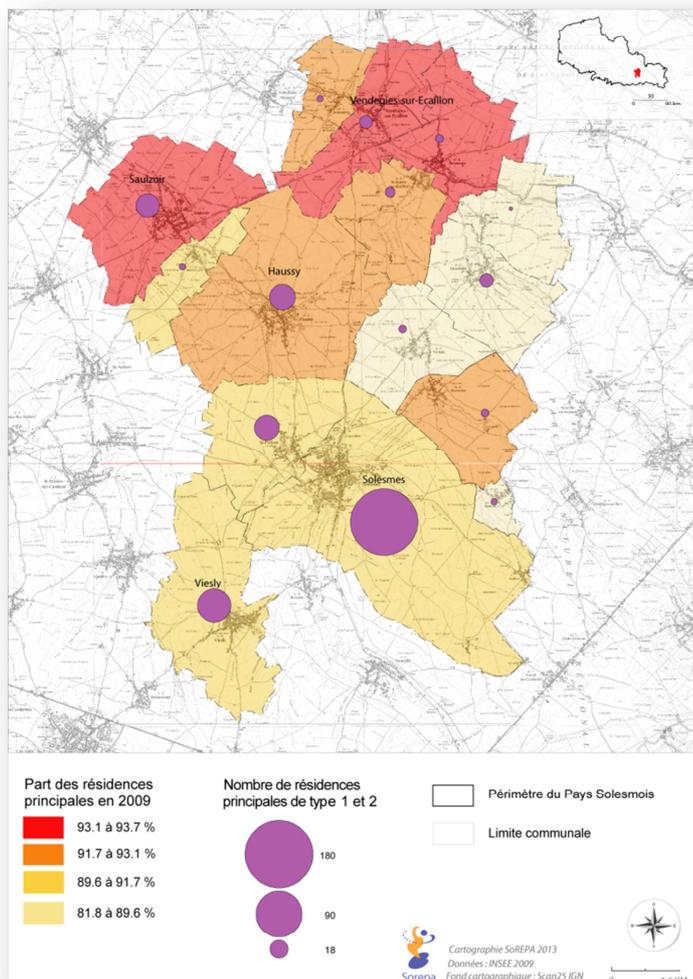
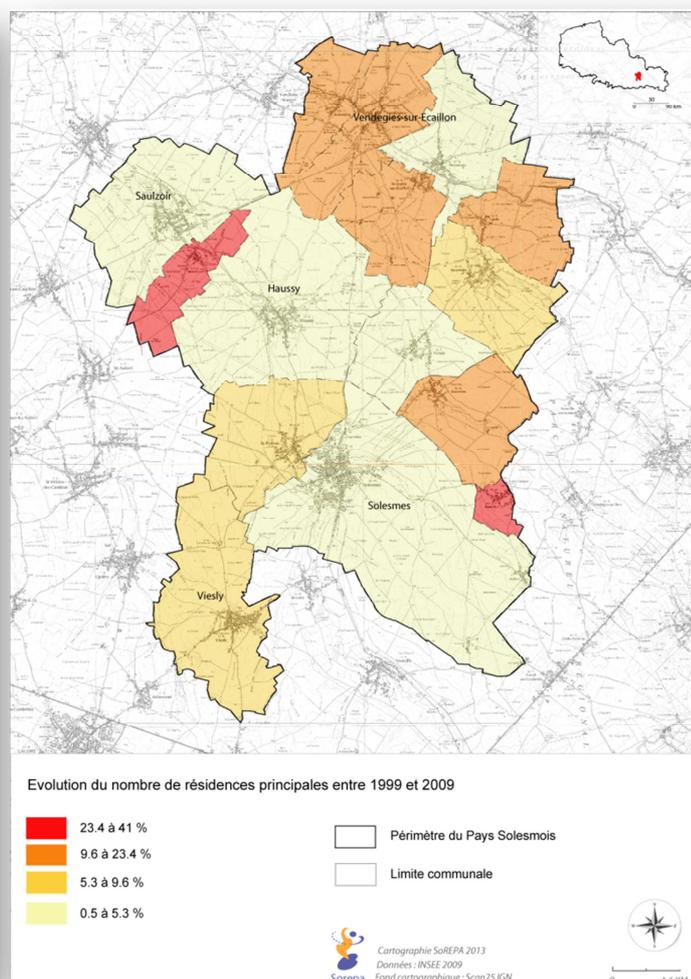


Figure 21 : Evolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2009



Il est possible de constater une augmentation de la part des résidences principales sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Certaines communes apparaissent cependant plus attractives que d'autres. C'est le cas pour les communes de Montrécourt, Beaurain et Saint-Martin-sur-Ecaillon avec respectivement des augmentations de 40.9%, 40 % et 23 %.

En 2009, l'intercommunalité comptait 5 916 résidences principales soit 86.2 % du parc de logement total.

A noter qu'en 2009, la majorité des résidences principales était des habitats de type maisons de ville, maisons pavillonnaires ayant au moins 5 pièces (57.22%). Ainsi, on constate que l'offre de logement est d'avantage destinée à des familles. De plus, l'offre de logement en type 1 et 2 se localise principalement sur les communes les plus peuplées (Solesmes, Viesly, Haussy, Saulzoir et Saint-Python). Rappelons que certaines communes connaissent (Sommaing, Vendegies-sur-Ecaillon, Bermerain, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Escarmain, Vertain) un phénomène de vieillissement. Or, la population âgée représente un besoin important en logement de type 1 et 2. Sur ces communes, l'enjeu de diversification des typologies est primordial.

Tableau 12 : résidences principales selon le nombre de pièces sur le territoire

part des résidences principales d'une pièce	1,03 %
part des résidences principales de 2 pièces	5,12 %
part des résidences principales de 3 pièces	12,5 %
part des résidences principales de 4 pièces	24 %
part des résidences principales de 5 pièces et +	57,23 %

• Répartition et évolution des résidences secondaires

Figure 23 : Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2009

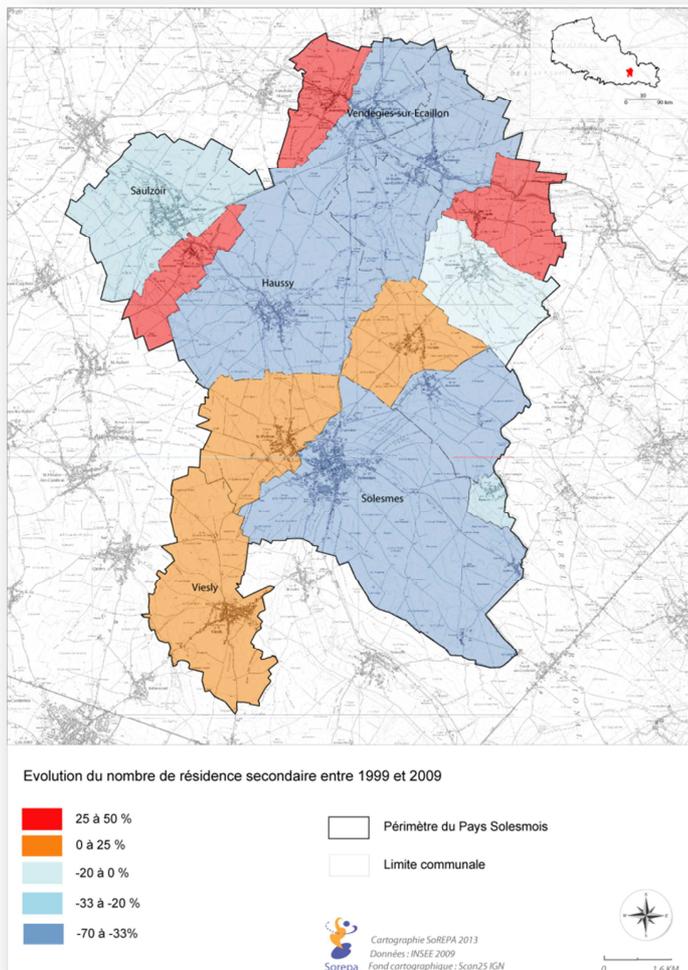
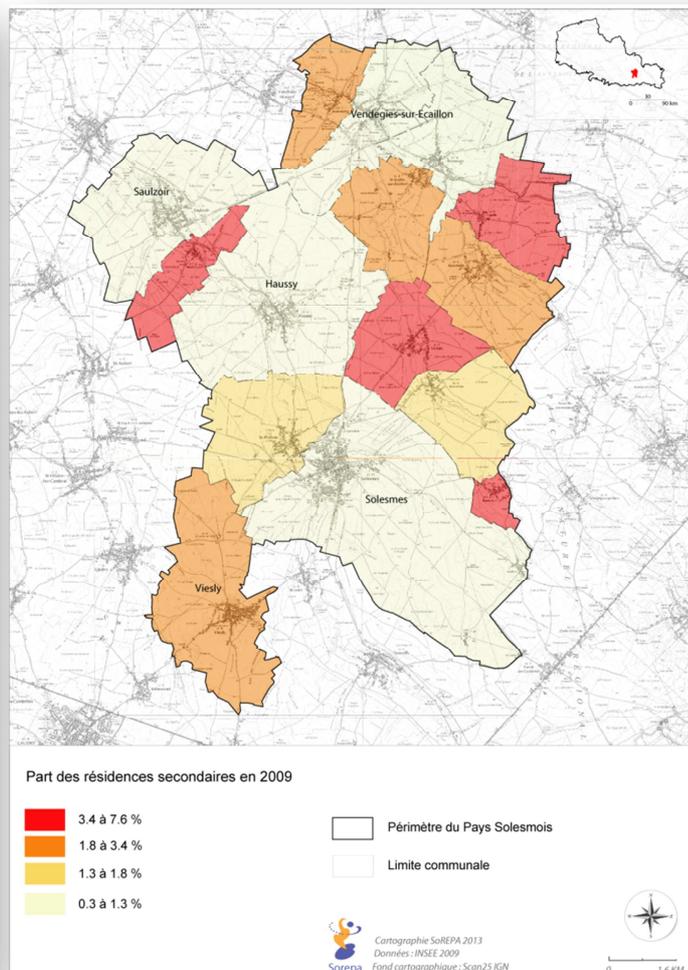


Figure 24 : Part des résidences secondaires en 2009



Le parc de résidence secondaire est globalement en diminution entre 1999 et 2009 avec -26 % soit -32 résidences secondaires.

Cette diminution peut traduire différents « symptômes » :

- Une perte de l’attractivité touristique de certaines communes,
- Un changement de destination de certaines résidences secondaires vers des résidences principales aux différents types d’occupations.

Malgré une diminution globale, certaines communes ont une évolution différente. Notamment, Montrécourt (+50 %), Sommaing (+33 %) et Capelle (+25 %) et certaines communes en périphérie proche de la ville centre de Solesmes (Viesly, Saint-Python et Vertain).

Tableau 13 : Evolution

<i>Commune</i>	<i>Part des résidences secondaires en 1999 (%)</i>	<i>Part des résidences secondaires en 2009 (%)</i>	<i>Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2009 (%)</i>
Beurain	5.6	3.6	-25
Bermerain	2.2	0.7	-66.6
Capelle	7.1	7.6	25
Escarmain	2.7	1.9	-20
Haussey	0.9	0.3	-66.6
Montrécourt	2.8	3.4	50
Romerries	6.3	1.7	-70
Saint-Martin-sur-Ecaillon	5	2.4	-44.4
Saint-python	1.4	1.3	0
Saulzoir	1.5	1	-30
Solesmes	1.5	1	-33.3
Sommaing	2.3	2.8	33.3
Vendegies-sur-Ecaillon	1.5	0.9	-33.3
Vertain	3.8	3.8	0
Viesly	1.7	1.8	9.1
<b><i>Pays Solesmois</i></b>	<b>2%</b>	<b>1.4%</b>	<b>-26.6%</b>

- **Répartition et évolution de la vacance**

Figure 26 : Evolution du nombre de logements vacants entre 1999 et 2009

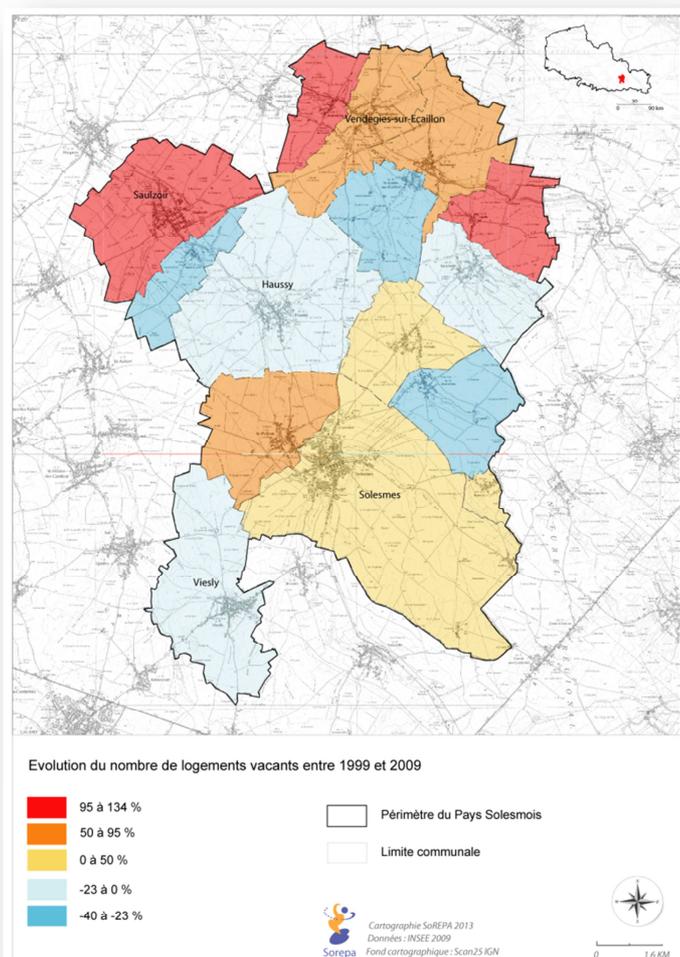
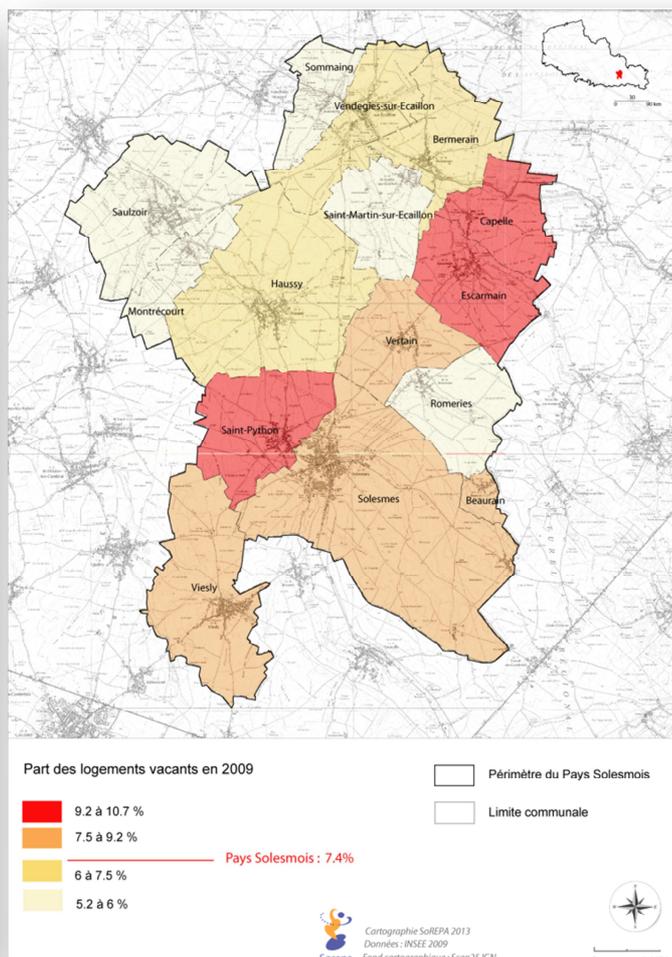


Figure 25 : Part des logements vacants en 2009



On assiste sur le territoire à une **augmentation importante de la vacance** (+ 10 % de logements vacants entre 1999 et 2009 soit +45 logements) principalement sur les communes du nord. A noter que la vacance sur certaines communes diminue entre 1999 et 2009, et cela de façon parfois importante (ex : Romeries avec - 40 %).

Concernant les logements locatifs sociaux, il existe très peu de vacance. L'étude de cadrage du PLH rappelle que le marché fonctionne plutôt bien.

Ainsi, en considérant qu'un taux de vacance de 6 % est nécessaire pour assurer une bonne rotation de la population au sein du parc, **le marché du logement sur le territoire semble permettre cette rotation (taux de vacance de 7.17 %).**

Tableau 14 : Evolution de la vacance entre 1999 et 2009

<i>Commune</i>	<i>Part de logements vacants en 1999 (%)</i>	<i>Part de logements vacants en 2009 (%)</i>	<i>Evolution du nombre de logements vacants entre 1999 et 2009 (%)</i>
Beaurain	11.1	9	12.5
Bermerain	3.6	6	70
Capelle	5.4	10.6	133.3
Escarmain	12.4	10.7	-8.7
Haussey	9.3	7.3	-22.9
Montrécourt	11.3	5.6	-37.5
Romerries	9.4	5.2	-40
Saint-Martin-sur-Ecaillon	8.9	5.9	-25
Saint-pyhton	6.5	9.2	53.6
Saulzoir	3	5.4	95
Solesmes	6.5	7.5	18.6
Sommaing	3	5.5	100
Vendegies-sur-Ecaillon	4.5	6	50
Vertain	6.7	8.1	21.4
Viesly	9.8	7.6	-19.3
<b><i>Pays Solesmois</i></b>	<b>6.8%</b>	<b>7.2%</b>	<b>10.7%</b>

## 6. Statut d'occupation des logements

### • Répartition et évolution des propriétaires

Figure 27 : Part des propriétaires en 2010

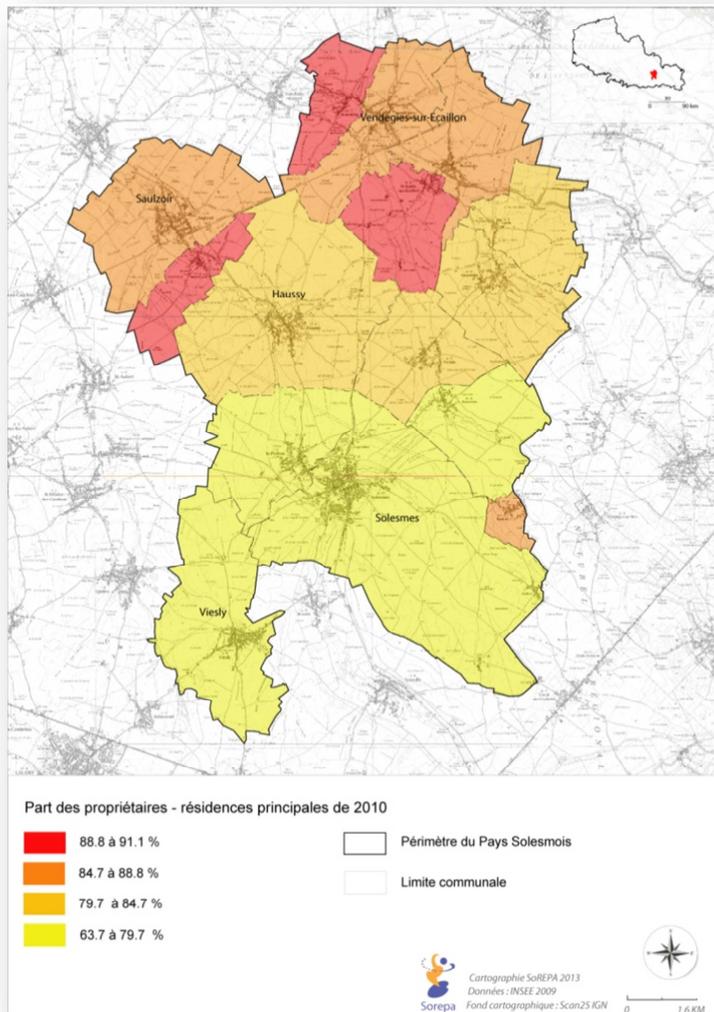
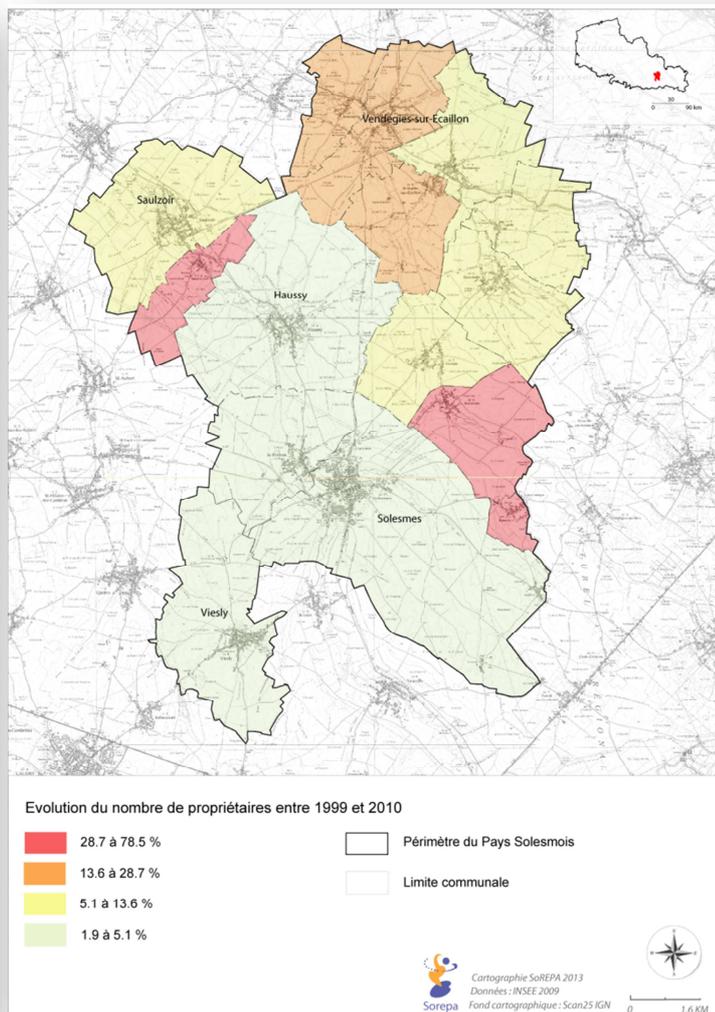


Figure 28 : Evolution du nombre de propriétaires entre 1999 et 2010



En ce qui concerne la part des propriétaires en 2010, on constate que cette part est plus importante sur les communes situées au nord (ex : Sommaing avec 91 % et Saint-Martin-sur-Ecaillon avec 90 %). Le nord apparaît donc plus attractif pour l'accession à la propriété en raison notamment d'un cadre de vie de qualité (présence des vallées) et de la richesse des revenus.

Globalement, l'évolution des propriétaires entre 1999 et 2010 est de 8.3 % soit une augmentation de 350 propriétaires.

A noter qu'aucune commune ne connaît une diminution des propriétaires sur cette même période.

- **Des locataires plus présents sur la partie sud du territoire et globalement en progression entre 1999 et 2010**

Figure 30 : Evolution du nombre de locataires entre 1999 et 2010

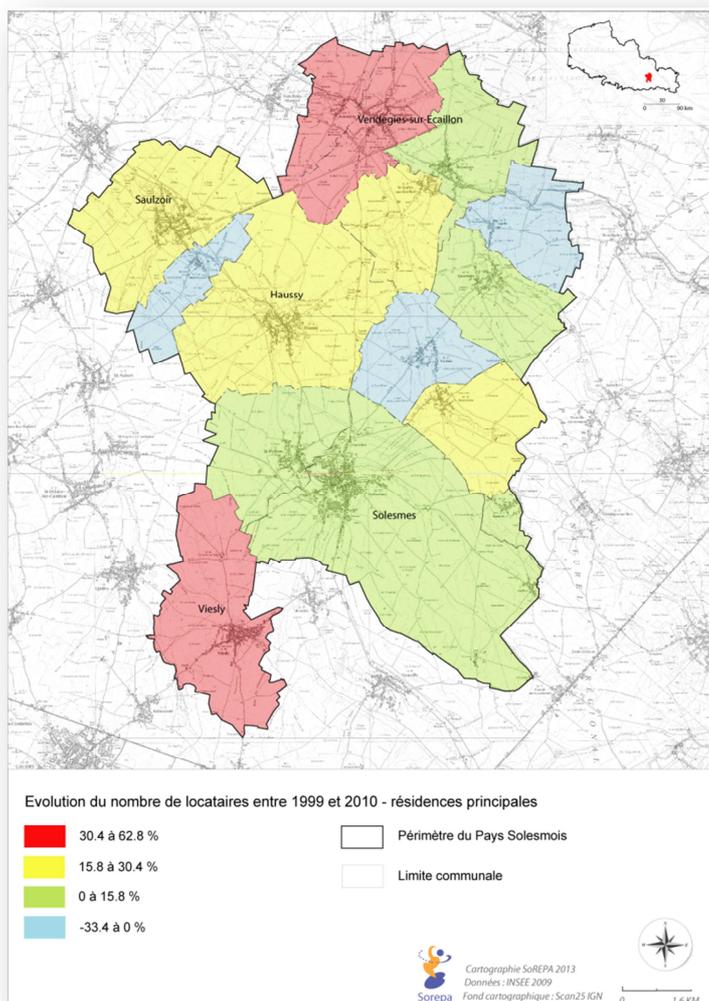
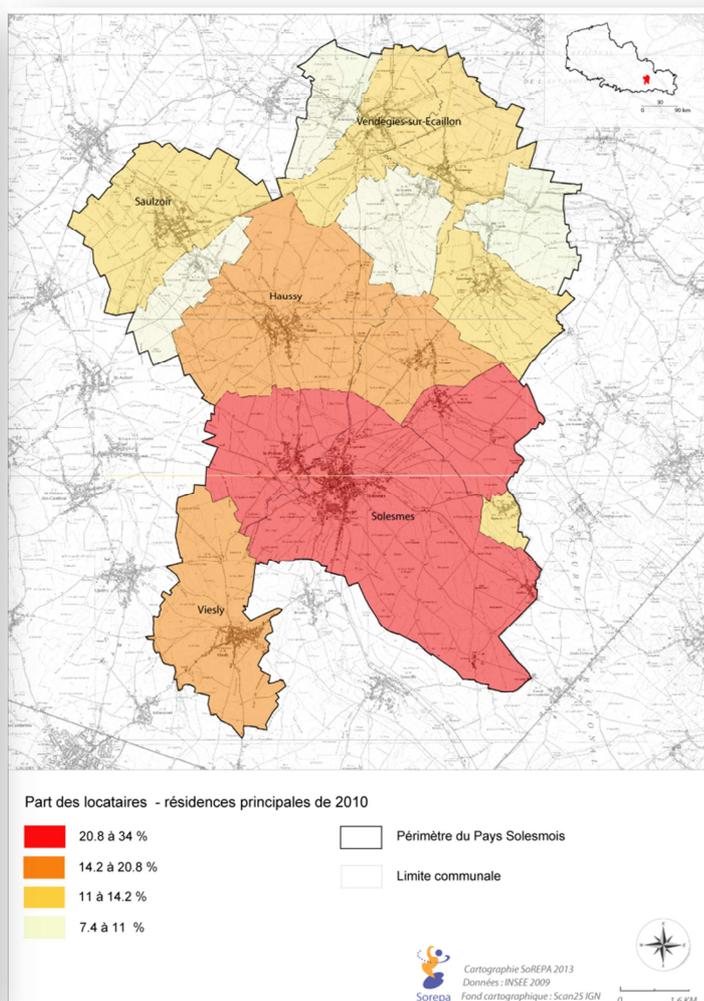


Figure 29 : Part des locataires en 2010



L'évolution du nombre de locataire du secteur privé sur la période 1999 à 2010 montre des disparités au sein du territoire. En effet, trois communes se distinguent par une évolution importante. Il s'agit de Viesly au sud (+ 62 %) et Sommaing et Vendegies-sur-Ecaillon au nord (44 et 30 %).

La situation en 2010 indique que malgré une évolution importante du nombre de locataires sur les deux communes du nord, la partie sud accueille une part importante des locataires. En outre, Solesmes accueille environ 30.5 % du total des locataires de l'intercommunalité.

Par rapport aux données présentées au sein des documents préliminaires du PLH du Pays du Cambrésis, il apparaît que les locataires du secteur privé sont très modestes. Avec un peu moins de 8 500 €, les revenus moyens par unités de consommation des locataires privés sont inférieurs à ceux du département (9 654 €).

De plus, l'étude de cadrage du PLH, réalisée par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, précise qu'un rééquilibrage au profit du locatif privé est en train de s'opérer. La part des demandeurs du parc privé, qui souhaitent trouver un logement HLM, a atteint les 55%. Le taux de logements locatifs privés a progressé en 2007, et est passé de 16,4% à 17,7%. Il

est donc nécessaire de veiller au bon développement d'un parc locatif privé de bonne qualité.

Cependant, l'étude met en avant le très faible écart de ressources entre les habitants du parc locatif privé et ceux du parc HLM. L'écart des revenus moyens en euros par unité de consommation entre le parc HLM et le parc privé se situe parmi les plus faibles du périmètre du Pays du Cambrésis.

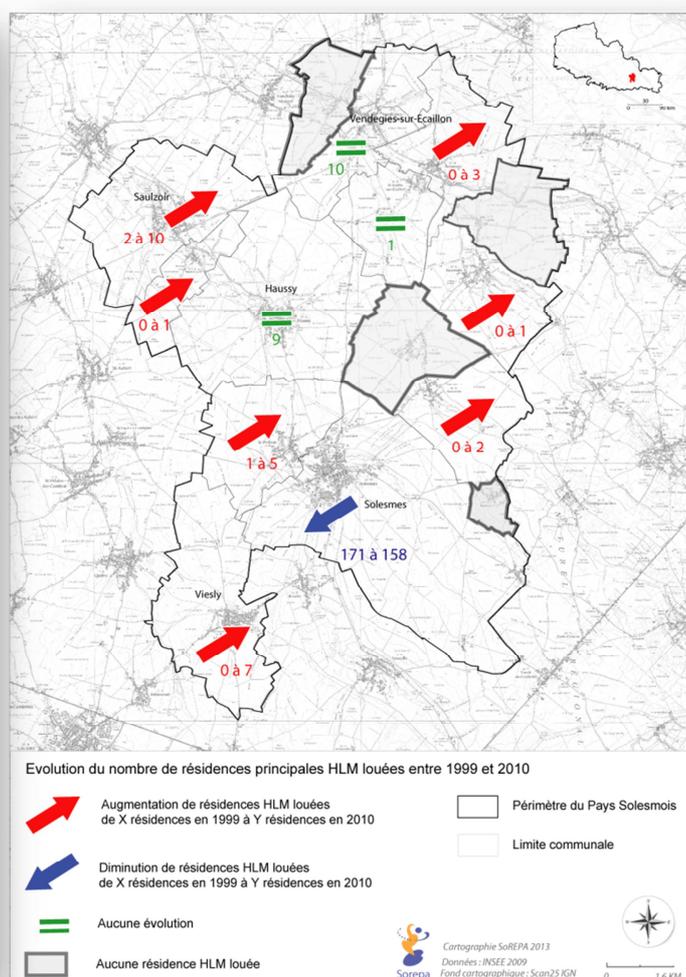
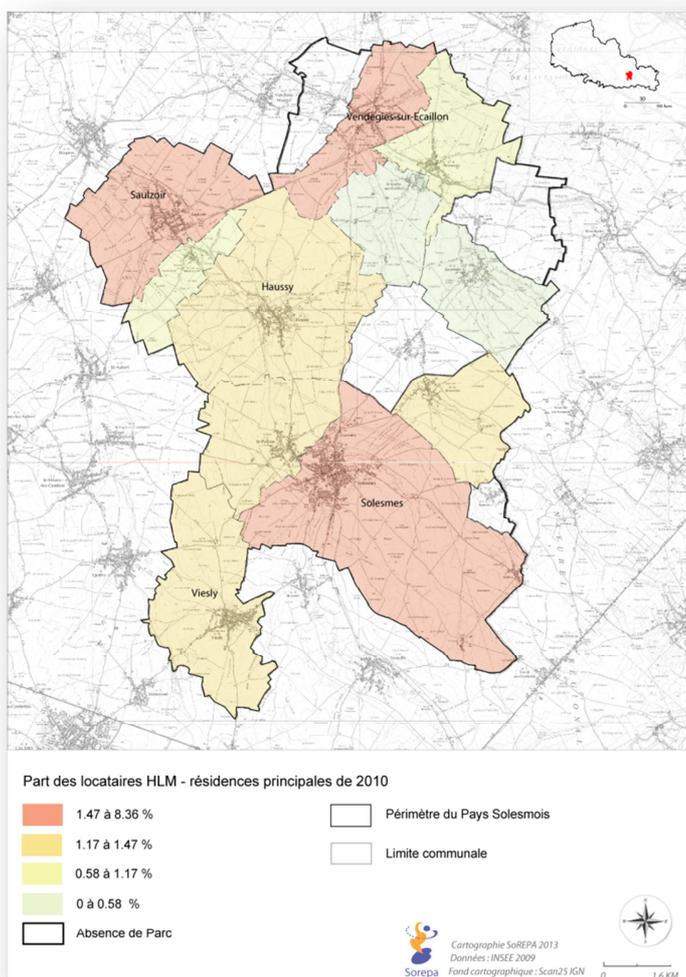
De même, il existe des écarts de loyers entre le parc privé et celui HLM. Le Solesmois est caractérisé par une diminution des écarts de loyers en fonction de la taille des logements. Plus le logement est grand, plus l'écart de loyer s'amointrit.

Concernant aussi bien le parc locatif social que celui privé, le développement d'un parc à « bas loyer » est à poursuivre de manière globale. Les orientations du PLH viseront à concurrencer efficacement le parc privé social en mettant l'accent sur la production locative très sociale.

## 7. Le logement locatif social en augmentation mais insuffisant

Figure 31 : Part des locataires HLM en 2010

Figure 32 : Evolution du nombre de résidences principales HLM louées entre 1999 et 2010



Considérant qu'aucune commune ne réponde aux deux conditions de l'article 55 de la loi SRU à savoir :

- Faire partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants (au sens de l'INSEE) dont la ville centre dépasse les 15 000 habitants,

- Comporter plus de 3 500 habitants, **aucune commune n'est concernée par l'objectif de 20 % de logements sociaux.**

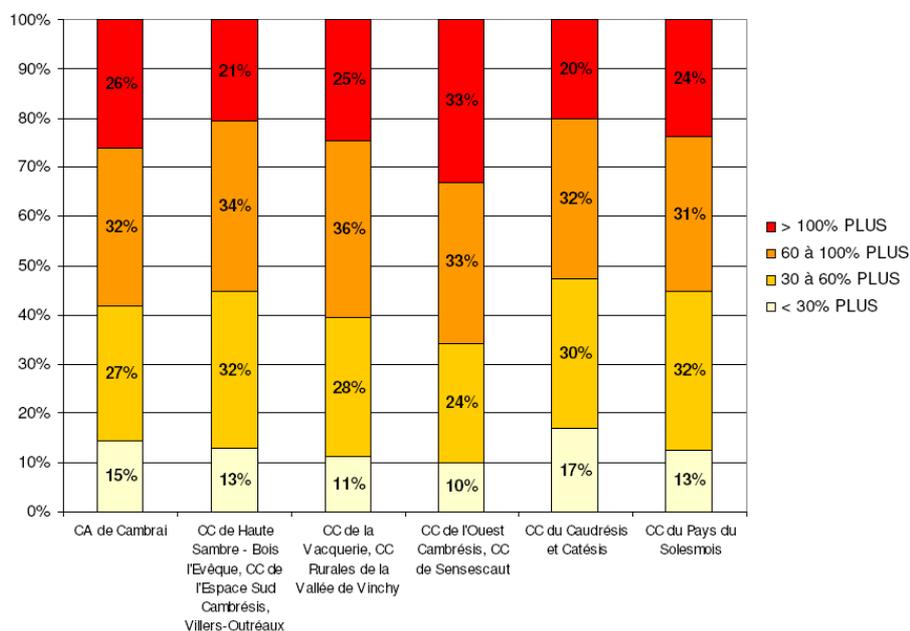
Aucune commune n'atteint d'ailleurs un taux de locataires HLM de 20 %. En effet, **la majorité des communes a un taux compris entre 0 et 2 %**. Vendegies-sur-Ecaillon et Solesmes sont les seules communes dont ce taux dépasse les 2 % avec respectivement 2.36 et 8.36 %. A noter que 4 communes situées sur la frange est du territoire ne possède pas de locatif HLM. Il s'agit de Sommaing, Beaurain, Capelle et Vertain.

En 2009, le territoire recense selon les données INSEE 216 logements locatifs sociaux, soit une augmentation de 6.87 % (+13 logements HLM) depuis 1999. Mais la part de logements locatifs sociaux reste particulièrement faible. L'étude de cadrage du PLH, prévoit un rééquilibrage du parc locatif sur le territoire du Solesmois. Les communes ayant déjà un parc HLM veilleront à maintenir ou atteindre un taux de 5%, et les communes sans parc HLM devront atteindre un taux de 5% de logements sociaux.

Le nombre de locataires HLM reste stable sur la période 1999-2010 pour trois communes (Haussy, Saint-Martin-sur-Ecaillon et Vendegies-sur-Ecaillon). Selon les données INSEE de 2009, Solesmes est la seule commune où ce nombre diminue sur la même période (-13 logements).

Pour autant et au regard des niveaux de ressources des ménages, une part importante des ménages peut prétendre à un logement HLM. Ainsi, un certain déséquilibre entre les besoins sur le territoire et l'offre de logement HLM est à signaler.

*Rappel de la structure des revenus de l'ensemble des ménages selon les plafonds HLM PLUS (source Filocom 2005)*



L'étude préalable de cadrage du PLH du Pays du Cambrésis indique qu'un rééquilibrage est en train de s'opérer entre la part des propriétaires occupants et le locatif privé. Ainsi, il apparait que « *au cours de la période 60-80 où les territoires ont produits l'essentiel du parc locatif social, la présence locale du Groupe Maisons Familiales(GMF) a orienté les classes cibles vers de l'accès sociale aidée. Cette activité importante a réduit les besoins en locatif d'autant. Aujourd'hui, ce parc très prisé, ne remplit malheureusement plus cette*

*fonction dans la mesure où ces produits s'échangent désormais à des niveaux de prix bien trop élevés pour cette clientèle. » Sur l'intercommunalité, le nombre de maisons GMF est de 412 ce qui représente 27 % de la production de logement entre 1949 et 1981.*

Cette étude indique également qu'en 2005, 74% des ménages pouvaient prétendre à un logement HLM sur le Solesmois. En effet, quasiment la moitié des ménages avait un niveau de ressources inférieur à 60% des plafonds HLM.

Mais la demande en logements locatifs sociaux est nettement supérieure à l'offre en 2009. Cette différence représente 3,5 demandes pour une offre sur la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Les logements sociaux étant récents dans la plupart des communes, leur loyer est relativement cher pour certains demandeurs en difficulté. L'étude du cadrage du PLH précise que 36,7 % des logements locatifs sociaux ont un loyer annuel supérieur à 45€/m<sup>2</sup>. Les prix montent du fait d'une production trop faible. Cela entraîne donc une forme de ségrégation sociale, où seulement certaines catégories de population accèdent à des logements sociaux.

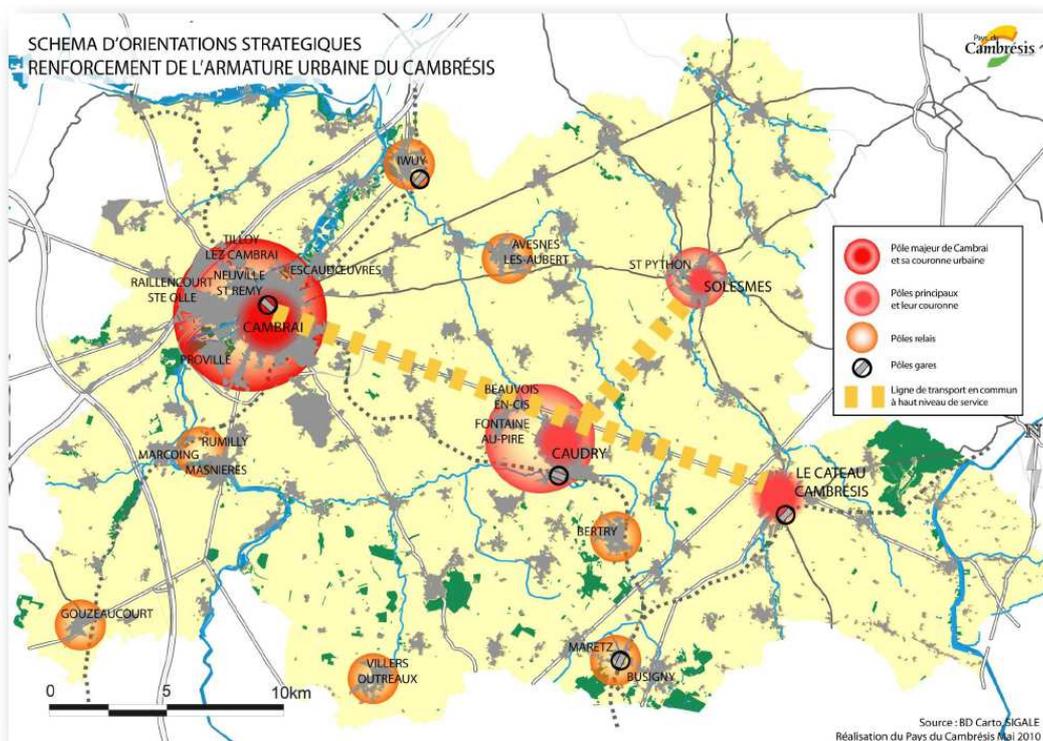
Ce sont les ménages de petite taille (isolés, couples sans enfants, familles monoparentales d'1-2 personnes) qui représentaient près de 49% e la demande HLM en 2009. Cependant, l'offre en logements de petite taille (T1, T2) était encore très faible (15,6 % des logements). Le parc social est donc concerné par un enjeu de diversification des types de logement (petit et très social).

## CHAPITRE 2 : EQUIPEMENTS



## I. Ce que dit le ScoT du Cambrésis

Le territoire du Pays du Cambrésis se fixe comme ambition de **renforcer les centralités autour de « pôles de centralités »** déterminés, hiérarchisés et privilégiés pour un rééquilibrage entre le rural et l'urbain. Solesmes/ Saint python a donc été classé comme pôle principal pour le territoire du SCoT du Cambrésis.



Renforcement de l'armature urbaine du Cambrésis (source : SCOT Cambrésis)

Dans ce cadre, le projet de territoire du SCoT est de renforcer le rôle des pôles. C'est ainsi qu'il est possible de retrouver certaines prescriptions au sein du document d'orientations générales.

Concernant les équipements sanitaires, ce sont les deux pôles de Cambrai et de Le Cateau qui sont visés par un renforcement de leur attractivité.

Par exemple, le SCoT recommande de localiser les équipements de loisirs de manière préférentielle dans les pôles de centralité. De plus, Les documents d'urbanisme locaux doivent déterminer les besoins de la population en matière de loisirs dans un objectif d'amélioration du cadre de vie

### SYNTHESE : ANALYSE DU DEGRE D EQUIPEMENT

- ✓ Un taux d'équipement d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré supérieur sur la CCPS identique à celui de la région (0.87 pour 1 000 hab.). Le taux d'équipement d'enseignement du 2<sup>ème</sup> degré est supérieur à celui de la région (0.13 contre 0.11).
- ✓ Le territoire est caractérisé par une offre médicale importante. Toutefois, du fait du caractère rural de certaines communes Solesmes concentre une grande partie des professionnels de santé.
- ✓ Une absence d'équipements de gardes d'enfants d'âge préscolaire sur le territoire.
- ✓ L'offre en équipement de sport et de loisirs est caractérisée par une variété ainsi qu'une proportion équipement/population plutôt satisfaisante.
- ✓ Le territoire n'accueille aucun équipement de type théâtre ou cinéma. En revanche, les équipements de proximité de type bibliothèque et/ou médiathèque sont assez bien répartis.
- ✓ Quasiment l'ensemble des communes du Pays est doté d'une salle des fêtes et / ou d'une salle polyvalente.
- ✓ La vie associative sur le territoire est très présente. En effet, plus de 180 associations œuvrent dans divers domaines.

De ce constat résulte plusieurs enjeux :

- **Affirmer le rôle du pôle de Saint Python/Solesmes par l'accueil de nouveaux équipements.**
- **Veiller à l'accessibilité de l'ensemble des habitants aux équipements.**
- **Définir une offre d'équipement adaptée aux besoins actuels et à venir.**

## II. Les équipements de l'enseignement

La Communauté de Communes du Pays Solesmois compte 2 collèges et 1 lycée tous trois localisés sur la ville centre de Solesmes.

A noter également la présence du centre de formation continue Formatech à Solesmes qui a intégré l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (UMRA) de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Nord- Pas-de-Calais.

La commune de Haussy accueille un établissement privé. Il s'agit de la maison familiale rurale. A noter que 5 communes sont dépourvues de structure scolaire. Cependant, elles sont toutes voisines de communes pourvues d'au moins un équipement d'enseignement du 1er degré. De plus, certaines écoles comme l'école de Bermerain disposent d'une réserve de capacité de 50 %.

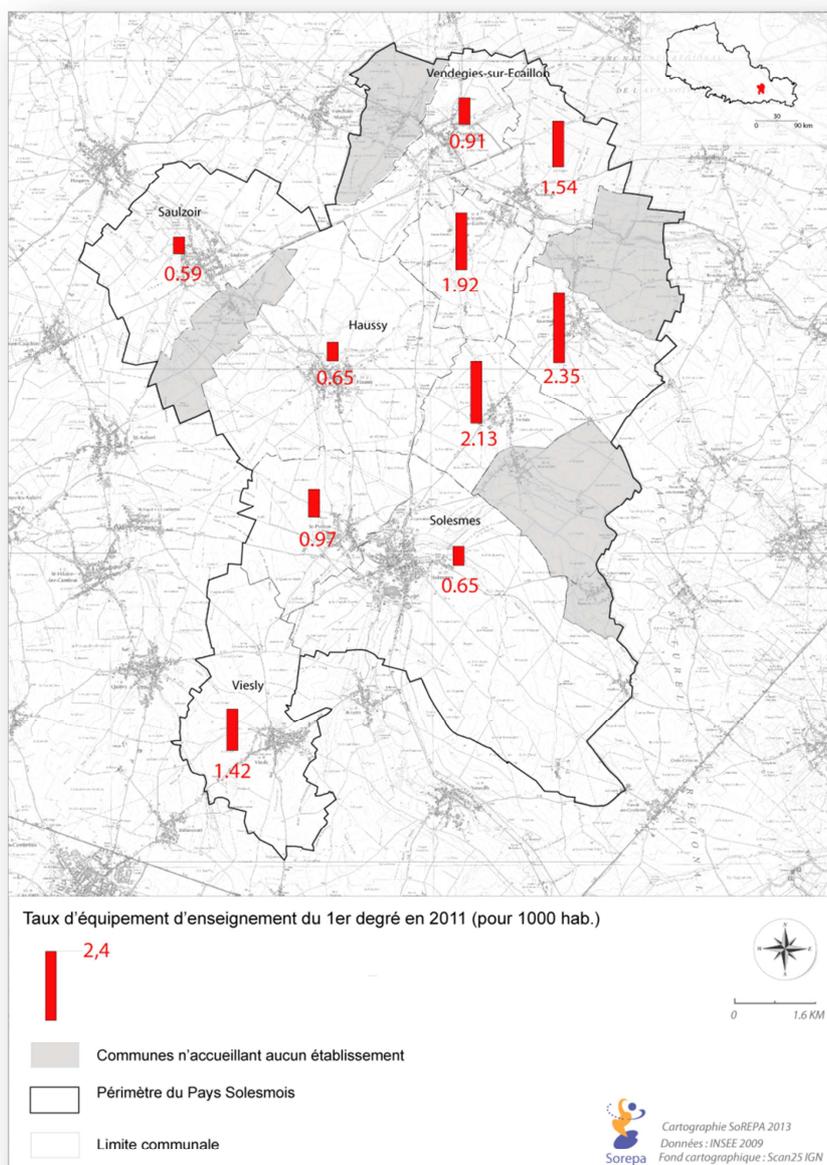
L'école primaire de Saulzoir reste la plus fréquentée, elle compte 7 classes (dont 3 maternelles) pour un effectif de 180 élèves en 2009-2010.

Les effectifs de cette école sont en augmentation puisque l'année 2007-2008 a vu l'ouverture d'une classe supplémentaire. La capacité de la structure d'accueil est aujourd'hui à son maximum.

En comparaison au chiffre régional, le taux d'équipement de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (0.87) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois est identique.

Le taux d'équipement du 2<sup>e</sup> degré sur le territoire est quant à lui légèrement supérieur avec 0.13 contre 0.11 à l'échelle régionale.

Figure 33 : Taux d'équipement du 1er degré en 2011



### III. La santé

#### 1. Une inscription dans un contexte régional difficile



Afin d'appréhender le contexte sanitaire, l'atlas régional et territorial de santé du NPDC de 2011 a été étudié. De plus, pour avoir une vision plus précise sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, les chiffres élaborés à l'échelle du territoire de santé<sup>2</sup> ont été étudiés. Dans ce cadre, la CCPS appartient au territoire du Hainaut Cambrésis.

Source : atlas régional et territorial de santé du NPDC

A l'échelle de la région, le nombre de décès est supérieur de 29 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes à ce qui aurait pu être attendu si la mortalité dans la région était la même qu'en France métropolitaine et ce quelque soit la cause du décès. Le NPDC est ainsi la région de France métropolitaine où la surmortalité est la plus importante. Une explication provient des particularités de la région en termes comportementaux (alimentation, consommation d'alcool, ...), sociaux (chômage, part des ouvriers, ...) et environnementaux (anciens sites industriels, ...)

Ainsi, le nombre de décès rapportés à la France métropolitaine (base 100) pour le Hainaut Cambrésis est de 133.2. Ce chiffre apparaît même supérieur à celui de la région. A noter que un quart des personnes décédées avait moins de 65 ans.

#### 2. Une importante offre en personnels de santé

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, 12 265 médecins exercent une activité salariée ou libérale dans le NPDC, soit 305 professionnels pour 100 000 habitants. Ce chiffre apparaît encore moins important pour le territoire de santé du Hainaut-Cambrésis puisqu'il est de 264 professionnels pour 100 000 habitants.

La carte permet d'illustrer la **présence de médecins généralistes et de spécialistes par commune**. La **répartition sur l'ensemble des communes est inégale**. Il est possible de remarquer la prépondérance de Solesmes avec 34 médecins et spécialistes (source : INSEE 2011, Base permanente des équipements : 10 médecins généralistes, 4 kinésithérapeutes, 3 pharmaciens, 6 infirmiers, 2 podologues, 5 orthophonistes...)

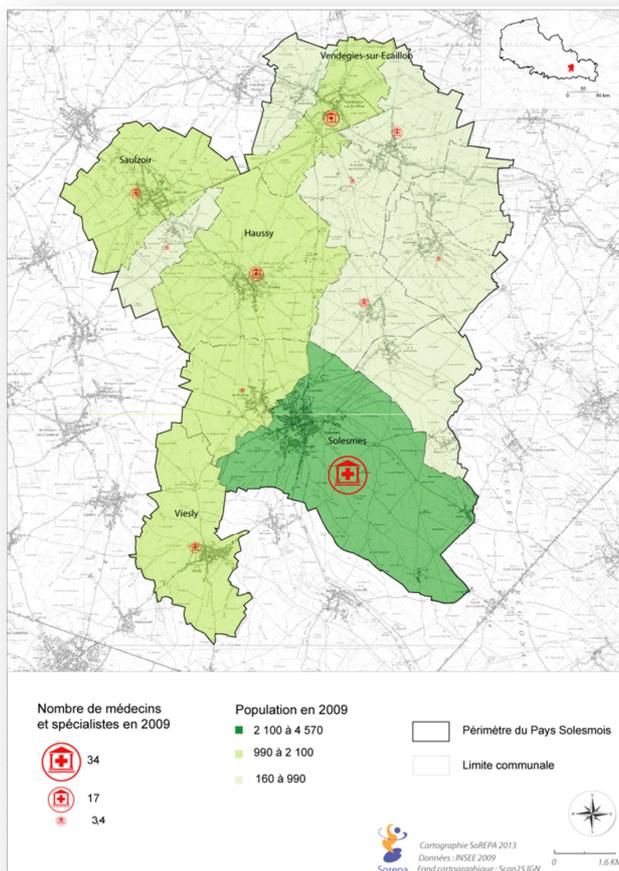
L'offre sur le territoire est importante toutefois, l'absence de médecin sur une grande partie du territoire se justifie à travers :

- Une population très faible sur la plupart des communes ;

<sup>2</sup> La HPST dispose que « l'Agence Régionale de Santé définit des territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours » (art. L 434-16 du code de la santé publique).

- Un déficit d'attractivité et de renouvellement des médecins déjà en place dans les zones les plus rurales ;
  - Une implantation des médecins préférentiellement dans des pôles de services.
- A noter que deux établissements de santé<sup>3</sup> ont été recensés sur Solesmes et Capelle en 2011 et que le centre hospitalier le plus proche est à le Quesnoy mais également Le Cateau pour Solesmes et Viesly et Valenciennes pour Sommaing-Vendegies tout comme la caisse de sécurité sociale.

Figure 34 : nombre de médecins et spécialistes en 2009



### 3. Les équipements d'accueil des enfants d'âges préscolaire et des personnes âgées

En 2011, l'intercommunalité accueille 8 équipements d'action sociale pour personnes âgées sur les communes de Beaurain, Bermerain, Haussy, Saulzoir et Solesmes. A noter que 50 % des équipements sont situés à Solesmes. Cependant, en raison du vieillissement de la population qui est en train de s'opérer sur le territoire le taux d'équipement est susceptible de diminuer.

En ce qui concerne les équipements de gardes d'enfants d'âge préscolaire, l'INSEE indique qu'aucun équipement n'était présent en 2011 sur l'intercommunalité. Cependant, il existe

<sup>3</sup> Le produit Base Permanente des Equipements résulte de l'utilisation de plusieurs sources. Selon l'équipement ou le service concerné, l'INSEE utilise pour connaître la présence ou pas de cet équipement la source la plus pertinente. Les sources de l'information sont principalement les répertoires SIRENE (INSEE), RAMSESE (Ministère de l'éducation nationale), FINESS (Ministère de la santé), ADELI (Ministère de la santé). Les établissements de santé comprennent : Les établissements santé court, moyen et long séjour, les établissements psychiatriques avec hébergement, les centres lutte cancer, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatrique en ambulatoire, centre médecine préventive, dialyse, Hospitalisation à domicile.

des offres en périscolaire. Un multi accueil itinérant est également présent sur Solesmes et Vendegies-sur-Ecaillon.

Deux crèches sont gérées par la CCPS ainsi qu'un relais d'assistantes maternelles.

## IV. Le sport et les loisirs

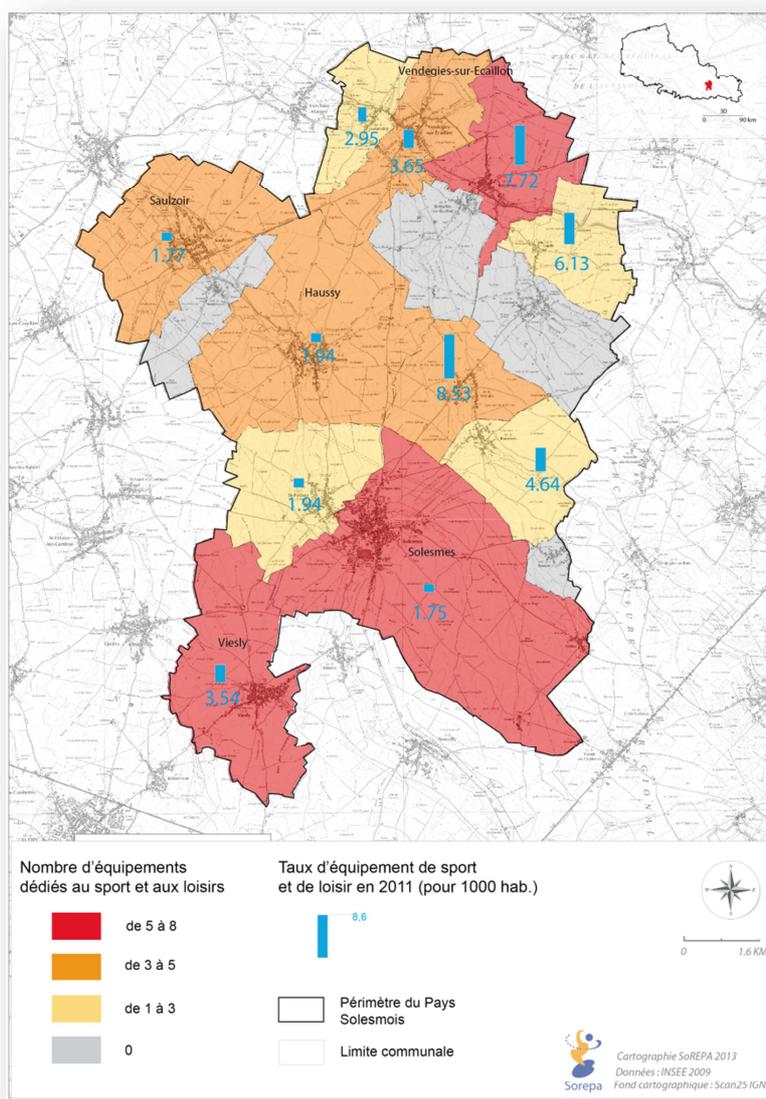
### 1. Le nombre d'équipements dédiés au sport par commune en 2009

L'offre en équipement de sports et de loisirs est caractérisée par une variété ainsi qu'une proportion équipements/population plutôt satisfaisante.

Figure 35 : Les équipements de sport et de loisirs

La carte ci-contre illustre le **nombre d'équipement dédiés aux sports par commune en 2011**. Il s'agit alors des bassins de natation, boulodromes, tennis, centres équestres, terrains d'athlétisme, plateaux extérieurs et salles multisports, salles et terrains de petits jeux, terrains de grands jeux, salles de combats, salles non spécialisées, pistes de roller – skate – vélo bicross ou freestyle (données INSEE).

La carte représente le nombre d'équipement présent pour chaque commune mais également le taux d'équipement. Ainsi, on dénombre sur la communauté de Communes du Pays Solesmois 37 équipements de sports et de loisirs. Les communes de Solesmes, Bermerain et Viesly sont les mieux dotées en équipements. 5 communes n'accueillent aucun équipement et parmi celles accueillant des équipements, seules 2 communes ont un taux d'équipement inférieur au taux moyen de la région (1.86 équipements pour 1 000 habitants).



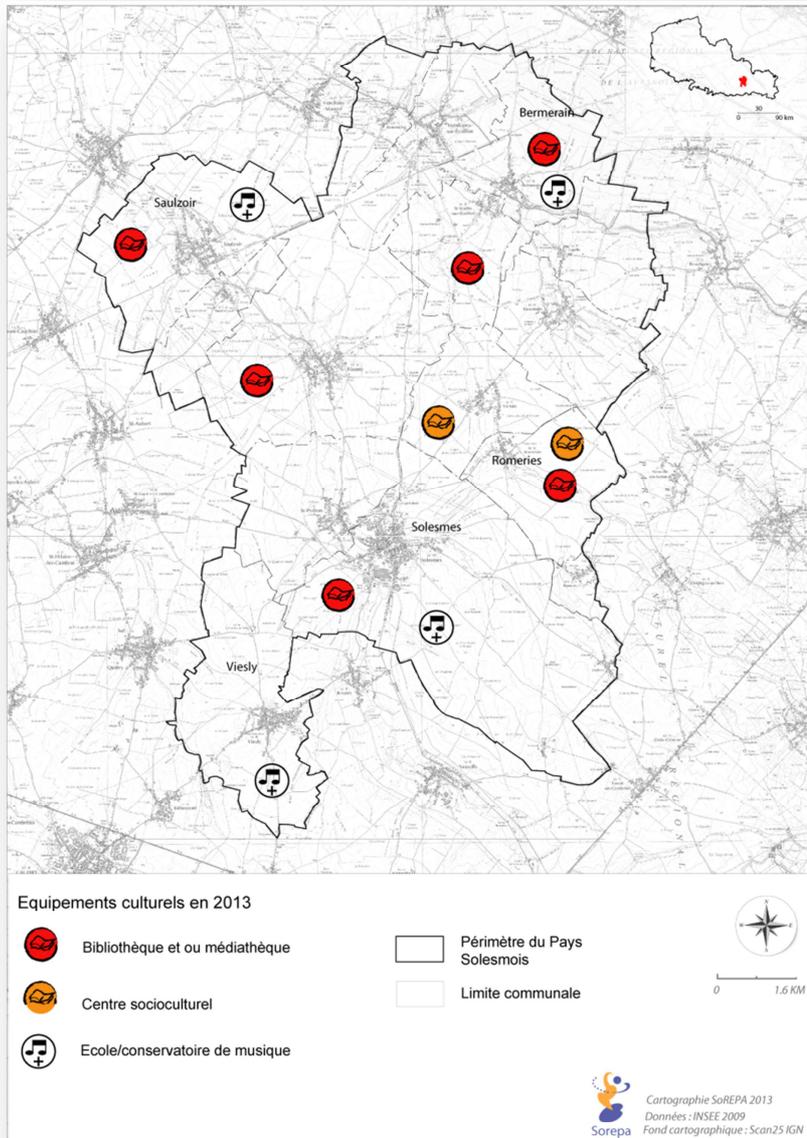
L'intercommunalité a aussi mis en place :

- Un **lieu d'accueil et de loisirs de proximité itinérant (LALP)**, ce service est à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

- **Des centres de loisirs et des multi-accueils** à destination des enfants.

## Des équipements culturels en lien avec le poids démographique du territoire

Figure 36 : Les équipements culturels



Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois est à dominante rurale, et ne comporte pas de centre urbain de grande importance. La plus grande commune, Solesmes, ne compte que 4 605 habitants en 2010. On trouve donc peu de structures culturelles et de loisirs d'importance. **Ainsi, le territoire n'accueille aucun théâtre ou cinéma.** Les théâtres les plus proches sont ceux de Le Quesnoy, Valenciennes et Caudry. Quant aux cinémas, un est situé à Valenciennes et l'autre à Cambrais.

Comme l'illustre la carte ci-contre, les équipements de proximité sont assez bien répartis sur le territoire. En effet, **7 communes comportent une bibliothèque et / ou une médiathèque en 2013 et 4 communes comportent une école ou un conservatoire de musique.**

## 2. Les équipements polyvalents de proximité

Quasiment l'ensemble des communes du Pays est doté d'une salle des fêtes et / ou d'une salle polyvalente.

En outre, l'importante programmation culturelle de l'intercommunalité participe fortement à cette offre culturelle de proximité.

## V. Les associations

Plusieurs associations participent au dynamisme de la Communauté de Communes et y favorisent la cohésion sociale. C'est en effet plus de 180 associations réparties sur le territoire qui œuvrent dans divers domaines (sport, culture, comité des fêtes, anciens combattants, parents d'élèves, chasse et pêche, etc...).

## VI. L'accès au numérique haut et très haut débit

### 1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Conformément aux exigences du SCoT, afin de mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique, le numérique prend une place importante comme l'indique l'objectif n°6 du SCoT :

#### - Développer l'accès au numérique haut et très haut débit des territoires.

Avec la résorption progressive des zones d'ombres en haut débit, la question de l'accessibilité des sites stratégiques du territoire en très haut débit se pose. Les sites stratégiques devront être équipés à l'horizon 2020. Les principales zones d'activités ainsi que les principaux équipements structurants du territoire (centres hospitaliers) seront équipés. Cette accessibilité très haut débit sera à l'avenir un élément déterminant dans l'implantation de nouvelles entreprises. A cela s'ajoute pour les opérations d'aménagement, l'intérêt de veiller à l'accessibilité au numérique en haut voire très haut débit en amont de l'aménagement dans un objectif d'accessibilité pour tous.

Le Document d'Orientations Générales indique en outre que :

« La couverture du Cambrésis en matière de T.I.C., connaît encore quelques zones d'ombre à résorber. D'une manière générale, les projets d'aménagement du territoire doivent favoriser :

- L'accès à Internet à haut débit pour tous. Ce nouveau mode de communication facilite l'accès à l'information et constitue un outil de socialisation des populations défavorisées.
- L'accès au haut débit, voire au très haut débit, pour toutes les entreprises. Les T.I.C. deviennent un vecteur de développement économique, tant pour les entreprises traditionnelles, que pour la création des cybers entreprises ».

### 2. Création du Syndicat mixte « la Fibre Numérique 59 62 »

Constatant une profonde disparité dans la réception de l'ADSL et de la téléphonie mobile pour la population et les entreprises du territoire du Pays Solesmois, la CCPS a décidé en janvier 2008 d'inscrire dans ses statuts une compétence dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et le Conseil régional des Hauts-de-France par arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2013 ont créé un syndicat mixte « la Fibre Numérique 59 62 ».

Il a pour objectif le déploiement du très haut débit dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Les déploiements de la fibre optique en Nord-Pas-de-Calais seront réalisés par plusieurs acteurs :

- Les opérateurs privés (Orange et SFR) dans les principales agglomérations soit 387 communes concernées pour 69% de la population régionale,
- Le Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59 62 » sur le reste du territoire soit 1159 communes concernées pour 31% de la population régionale dont la CCPS fait partie.

La zone d'initiative publique est composée des communes pour lesquelles Orange et SFR n'ont déclaré aucune intention d'investissement.

Pour ces communes, il est proposé :

- 1- Le déploiement du très haut-débit dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique unique, partagée et portée par le Conseil Régional et les 2 Départements.
- 2- Le déploiement du très haut-débit s'organise en 2 phases, d'une durée de 5 ans chacune.  
Durant la première phase (années 1 à 5), les grands comptes publics et privés (collèges et lycées, établissements de santé, universités et écoles d'ingénieurs, principaux établissements publics, entreprises et zones d'activités économiques) ainsi que des sites techniques assurant l'interconnexion des réseaux fixes et mobiles seront fibrés en priorité. Pour les autres abonnés (particuliers, entreprises et établissements publics de proximité) l'objectif est qu'ils disposent d'au moins 8Mbit/s au terme de cette première phase : par de la fibre jusqu'à l'abonné pour 80% d'entre eux de chaque département et situés dans les communes les moins chères, et par de la montée en débit essentiellement filaire pour les autres. Durant la seconde phase (années 6 à 10), seront fibrés les abonnés non fibrés durant la phase précédente. Au-delà de ces 2 phases, l'action publique consistera à maintenir les équipements et à procéder aux raccordements des nouveaux bâtis.
- 3- Une participation des EPCI en créant les conditions locales facilitant les déploiements décidés et mis en œuvre au niveau régional.

## CHAPITRE 3 : ECONOMIE

## I. L'emploi sur le territoire de l'intercommunalité

### 1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

La priorité donnée à l'emploi place le développement économique au centre des préoccupations du territoire du SCoT du Cambrésis. Conformément aux exigences du SCoT, ce développement, doit s'inscrire dans différentes formes complémentaires, visant à implanter chaque activité dans le site le plus adapté à « l'épanouissement durable ».

Afin de mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emploi, 6 objectifs ont été définis :

- 1. Mettre en œuvre une complémentarité à toutes les échelles du territoire**
- 2. Accompagner le développement économique des exploitations agricoles**
- 3. Préserver les équilibres commerciaux**
- 4. Accompagner la tertiarisation du territoire**
- 5. Faire du tourisme un nouvel axe du développement économique du Cambrésis**
- 6. Développer l'accès au numérique haut et très haut débit des territoires**

De plus, il est indiqué qu'afin de ramener le taux de chômage du Cambrésis au niveau du taux national, le développement économique dans toutes ses déclinaisons (industrie, agriculture, tertiaire, commerce, tourisme ...) constitue un objectif prioritaire du territoire.

Pour exemple, le diagnostic du SCoT a mis en avant la nécessité de prendre en compte la mutation progressive de l'activité agricole pour accompagner son développement futur.

De même, le poids de cambrai, où les opportunités futures en termes d'attractivité se concentrent, nécessite le développement de l'offre de PME dans une vision de complémentarité entre l'offre de l'Ouest et de l'offre de l'Est.

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : ANALYSE ECONOMIQUE

- ✓ La population active est en hausse sur l'intercommunalité (+8.8 % entre 1999 et 2009). Cette hausse est principalement soutenue par l'augmentation d'actifs occupés sur cette même période.
- ✓ Le taux d'activité des hommes est plus élevé quelque soit la tranche d'âge interrogée.
- ✓ Le nombre de chômeurs diminue de façon significative entre 1999 et 2009 (-14%). Néanmoins une distinction peut être faite entre le nord et le sud touché de façon plus importante. A noter également que le chômage touche principalement la tranche d'âge des 25-54 ans et plus particulièrement les femmes.
- ✓ Un taux d'emploi moyen supérieur au département et à la région (61.28% sur l'intercommunalité contre 57%)
- ✓ Le secteur tertiaire est le premier secteur pourvoyeur d'emplois avec 65 % des emplois enregistrés dans ce secteur en 2009.
- ✓ Le secteur agricole est encore bien présent sur le territoire malgré une diminution du nombre exploitations agricoles entre la période 1988-2010.
- ✓ Un héritage industriel qui se traduit par une part importante des emplois dans ce secteur mais qui reste inférieure à la part que représente ce secteur sur la zone d'emploi du Cambrésis (16 % contre 21%)
- ✓ Une dynamique de création d'entreprises sur la période 2006-2011 située principalement sur Solesmes et qui s'opère très majoritairement (65%) dans les entreprises de commerce, transports et services divers

De ce constat résulte plusieurs enjeux :

- **Préserver l'activité économique sur le territoire et favoriser son dynamisme.**
- **Définir les conditions d'accueil d'activités économiques.**
- **Permettre la réhabilitation des sites industriels existants.**
- **Intégrer et permettre l'évolution des sites au contact du tissu bâti.**
- **Favoriser le développement des filières d'excellence (lien avec la recherche et la formation).**
- **Favoriser le maintien et la diversification de l'activité agricole au regard des mutations progressives du secteur tout en encourageant l'installation et la reprise d'installations par de nouveaux jeunes agriculteurs.**
- **Mettre l'accent sur la mise à disposition d'un « package » touristique incluant nécessairement une offre d'hébergement afin de développer l'activité touristique.**
- **Développer et appuyer l'offre de loisirs (en adéquation avec les éléments mis en exergue lors du diagnostic équipement) notamment la filière équestre.**



### 3. Les caractéristiques socio-économiques de la population

**La population active est en hausse sur l'intercommunalité. Cette hausse est soutenue principalement par une augmentation d'actifs occupés et de chômeurs. En comparaison avec le canton le Cateau-Cambrésis la population active est supérieure de 6.1 points.**

**Le taux d'activité des femmes est en hausse sur 1990-1999 mais reste inférieure à celui des hommes. Cette différence entre les sexes s'estompe tout de même de façon importante pour la tranche d'âge des 54-64 ans.**

- **La population active résidente et son évolution de 1999 à 2009**

Tableau 15 : la population active sur l'intercommunalité

(15-64 ans)	CCPS			Canton le Cateau-Cambrésis			Le Quesnoy-Est hors Le Quesnoy		
	1999	2010	évolution 99-10	1999	2009	Evolution 99-09	1999	2009	Evolution 99-09
<b>Actifs occupés</b>	5 090	5 803	+14%	5 575	5 935	+6.45 %	2 022	2 567	+26.9 %
<b>Chômeurs</b>	980	841	-14.2 %	1 556	1393	-10.5%	1 649	1 581	-4.1 %
<b>Population active totale</b>	6 103	6 644	+ 8.86 %	7 131	7 328	+2.76 %	3 671	4 148	+12.99 %

On note une hausse générale du nombre d'actifs occupés de plus de 14% sur la période 1999-2010. La hausse est plus importante sur le Pays Solesmois (8.86 %) que sur l'ensemble de l'unité territoriale du canton du Cateau-Cambrésis qui note + 2. 76% de population active<sup>4</sup>. A noter que le nombre de chômeurs diminue de façon non négligeable avec moins 14.2 %.

Le taux d'activité sur la CCPS est supérieur au taux de la région et du département. De plus, une certaine homogénéité ressort sur le territoire quant à cet indicateur. En effet, le taux d'activité des communes est compris entre 68 et 77 % avec aux extrêmes, Solesmes avec 68 % et Montrécourt avec 77 %.

Tableau 16 : Evolution de la population active

	Population active en 1999	Population active en 2009	Evolution Population active	Evolution population totale	Taux d'activité <sup>5</sup> des 15-64 ans (2009)
CCPS	6 103	6 644	+ 8.86 %	0.24%	70.16 %
Nord	1 084 532	1 151 347	+6.16 %	0.68 %	67.8 %
NPDC	1 671 803	1 784 851	+6.76%	0.93 %	57.4 %

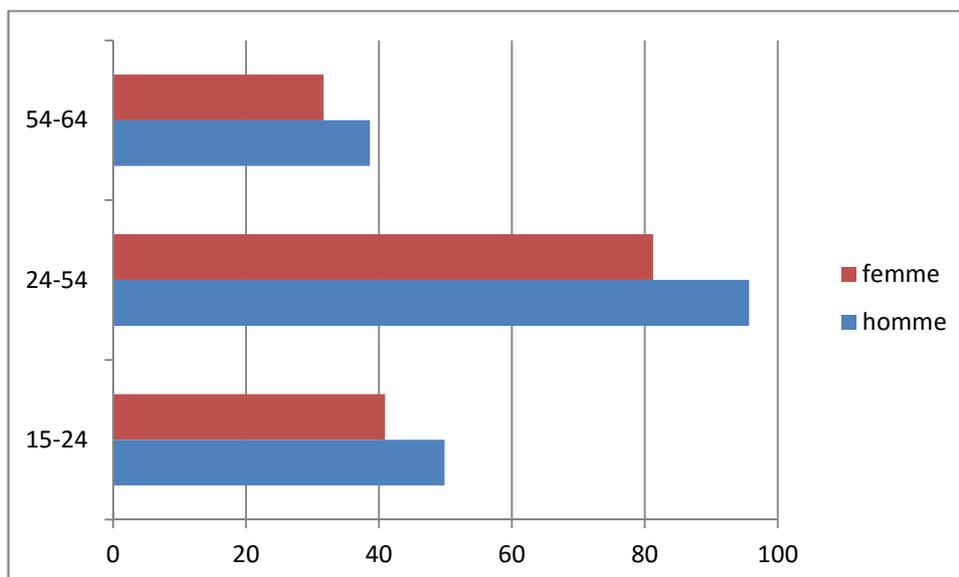
<sup>4</sup> La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. (Source : INSEE).

<sup>5</sup> Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. (Source : INSEE)

- **Le taux d'activité de la population par âge et sexe (en %) en 2009.**

Tableau 17 : Le taux d'emploi par tranche d'âge

<b>Tranche d'âge</b>	<b>% homme</b>	<b>% Femme</b>
<b>15-24</b>	49.86	40.92
<b>25-54</b>	95.65	81.24
<b>55-64</b>	38.61	31.68



Il est possible de constater que quelque soit l'âge, une différence existe en ce qui concerne le taux d'activité entre les hommes et les femmes. En effet, le taux d'activité des hommes est supérieur à hauteur de 10.9 points en moyenne. Cette particularité s'estompe selon l'âge puisque la différence entre le pourcentage d'hommes et de femmes entre 54 et 64 ans est de 6.93 points (38.6% contre 31.6 %).

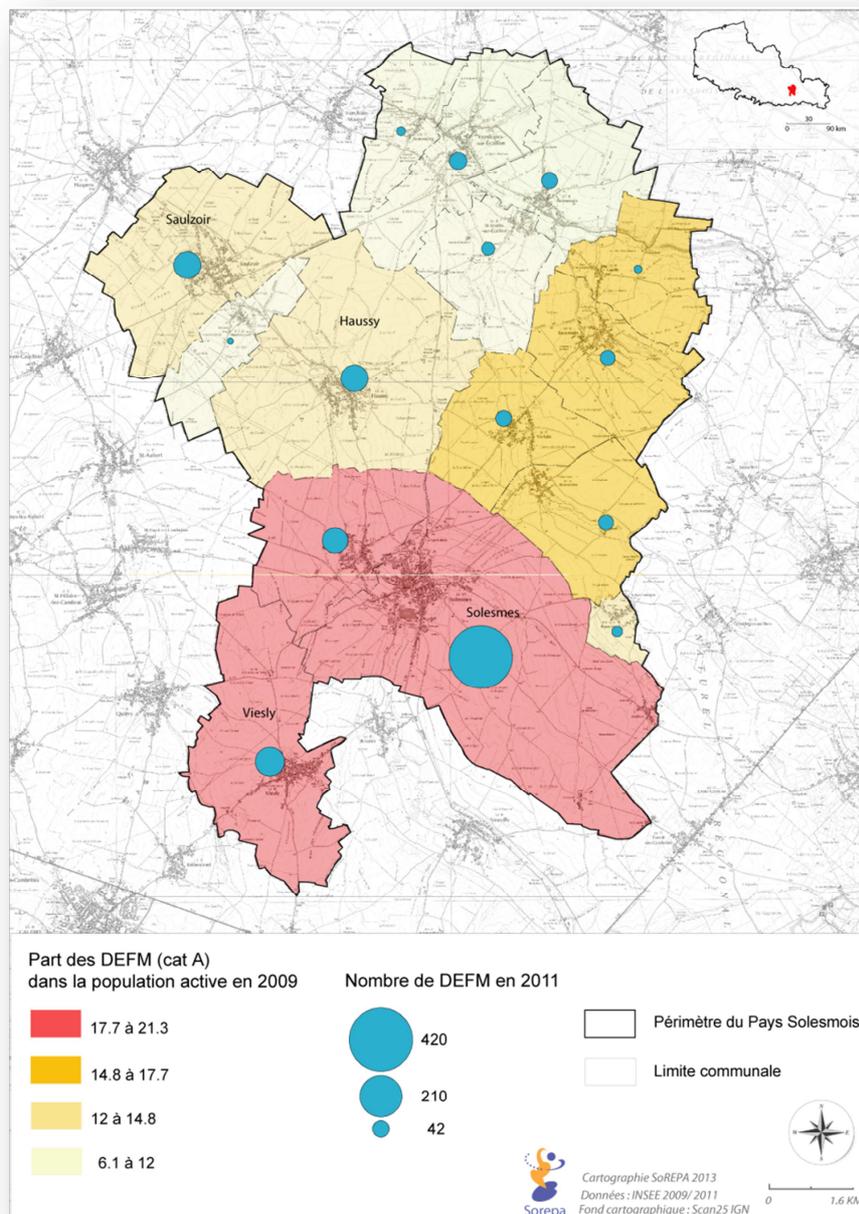
- **Les demandeurs d'emploi au sein du territoire**

**On constate une diminution du chômage sur la période 1999-2010.**

**Les communes situées au sud de l'intercommunalité sont plus touchées par le phénomène.**

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comptait 1062 demandeurs d'emplois de catégories ABC<sup>6</sup> en 2011. Les demandeurs d'emplois se concentrent principalement sur Solesmes. En effet, Solesmes représente presque 40 % des demandeurs d'emplois.

Figure 37 : Les DEFM sur le territoire



<sup>6</sup> La répartition entre les diverses catégories A, B ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. (Source : <http://travail-emploi.gouv.fr>)

Comme il est possible de le remarquer dans le tableau suivant, le territoire est marqué par un taux de chômage<sup>7</sup> inférieur de 2.8 points par rapport à celui du département du Nord et de 6.7 points par rapport à celui du Canton du Cateau-Cambrésis. En revanche, le taux de chômage du territoire est supérieur à 1.5 points par rapport à celui du Canton le Quesnoy Est.

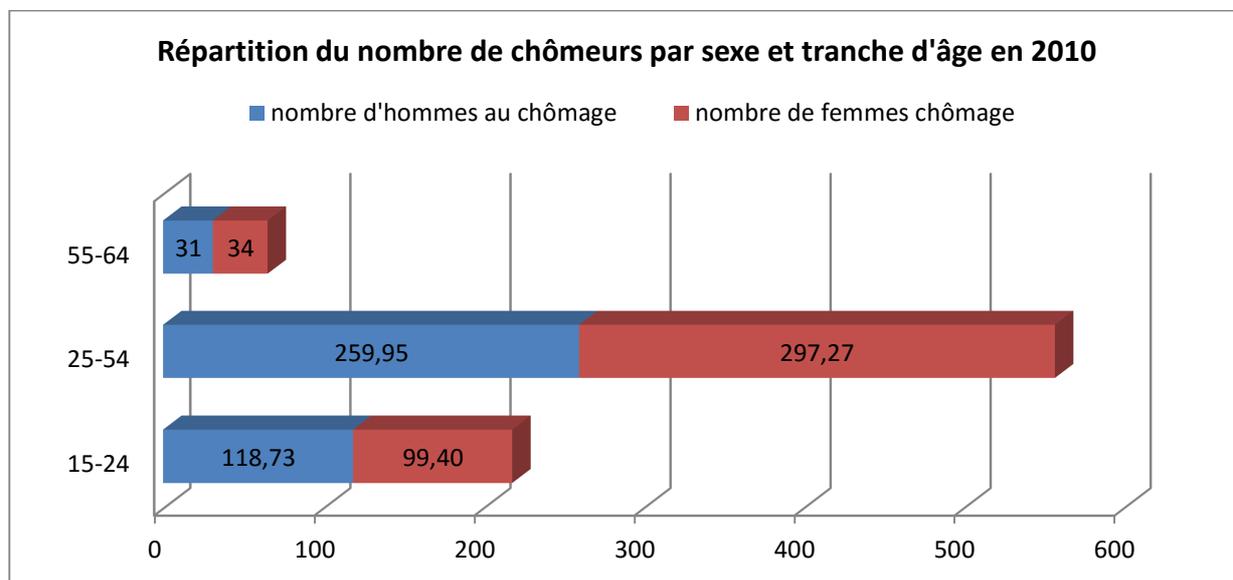
Sur la période 1999-2009, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué. Il est passé de 808 à 980.

Tableau 18 : Le taux de chômage en 2009

	Taux de chômage en 2009
<b>CCPS</b>	12.3%
<b>Canton Le Cateau-Cambrésis</b>	19 %
<b>Canton le Quesnoy est hors le Quesnoy</b>	10.8 %
<b>Département NORD</b>	15.1 %

**En raison de l'absence de données en ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emplois de catégories ABC sur de nombreuses communes du territoire pour l'année 2011, le choix a été fait de se baser sur les données disponibles de 1999 et 2010.**

Comme il est possible de l'observer sur le graphique suivant, le chômage touche principalement la classe d'âge des 25-54 ans. En effet les 15-24, 25-54 et 55-64 représentent respectivement 3.28 %, 8.38 % et 0.98 % de la population active totale.

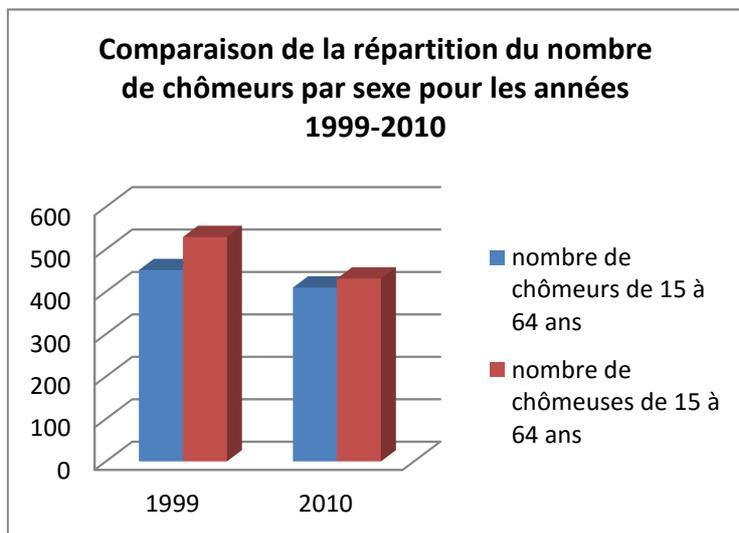


Source : INSEE

<sup>7</sup> Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). (Source : INSEE)

De plus, il est possible de constater deux autres caractéristiques du chômage sur le territoire :

- Premièrement, on note une diminution générale du nombre de chômeurs entre 1999 et 2010, passant de 980 à 841.
- Deuxièmement, nous remarquons que le chômage touche de façon plus importante les femmes que les hommes.



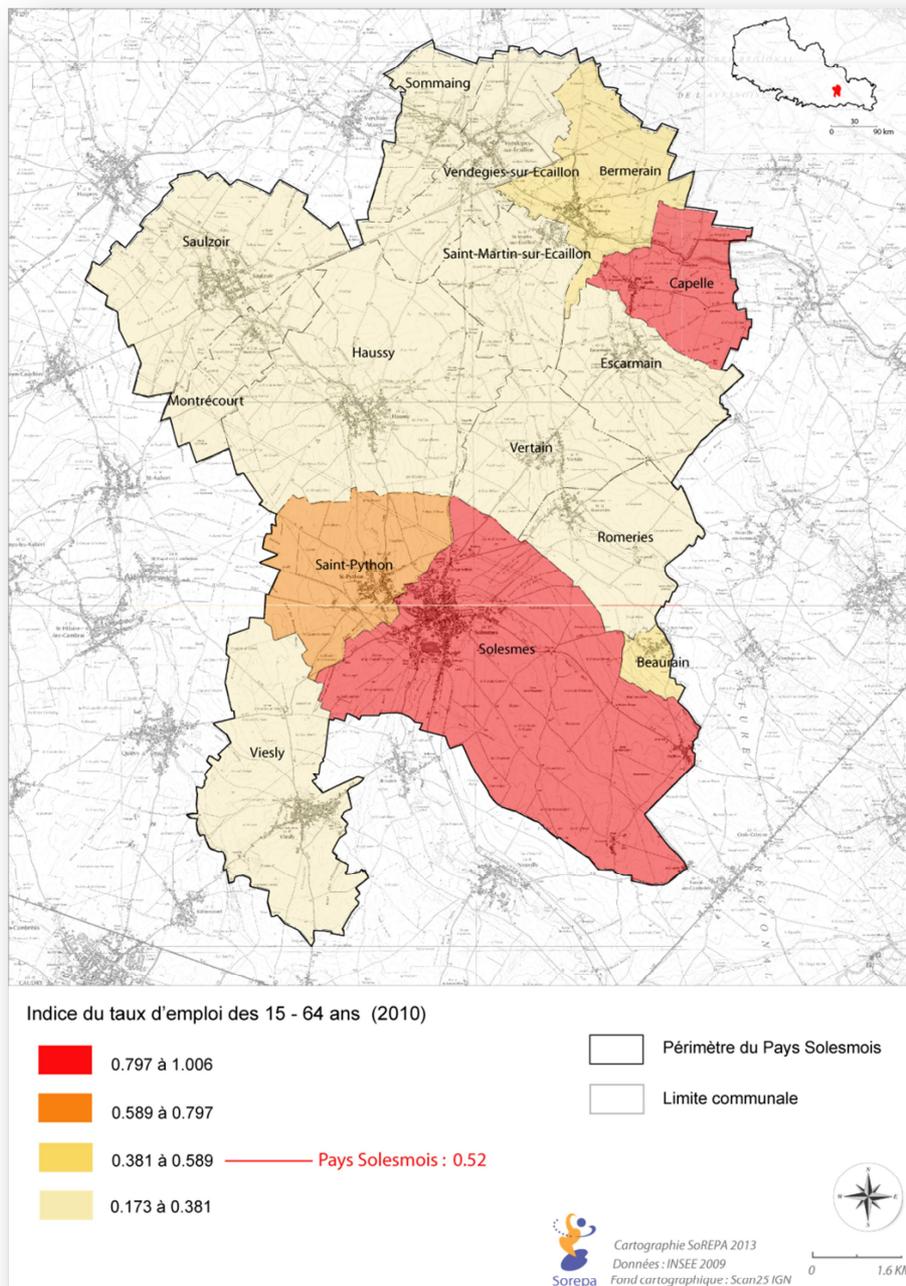
## 4. Les taux d'emploi

L'indice taux d'emploi moyen<sup>8</sup> sur l'intercommunalité est de 0.52 %.

Cet indice du taux d'emploi moyen est inférieur à celui du département et de la région.

	Pays	Canton Le Cateau-Cambrésis	Canton Le Quesnoy EST	Département	Région
<b>Taux d'emploi moyen des 15 -64 ans en 2009</b>	0.52	0.83	0.46	1.48	1.44

Figure 38 : Indice du taux d'emploi des 15-64 ans en 2010



<sup>8</sup> Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois sur une zone et la population active occupée des 15-64 ans de cette même zone

Tableau 19 : Evolution du taux d'emploi par commune entre 1999 et 2010

Commune	Taux d'emploi moyen des 15-64 ans en 1999	Taux d'emploi moyen des 15-64 en 2010
Beaurain	0.38	0.41
Bermerain	0.34	0.46
Capelle	0.58	0.90
Escarmain	0.28	0.25
Haussey	0.29	0.32
Montrécourt	0.19	0.31
Romerries	0.39	0.24
Saint-Martin-sur-Ecaillon	0.23	0.24
Saint-pyhton	0.52	0.63
Saulzoir	0.31	0.30
Solesmes	0.88	1
Sommaing	0.26	0.19
Vendegies-sur-Ecaillon	0.26	0.17
Vertain	0.19	0.23
Viesly	0.46	0.33
<b>Pays Solesmois</b>	<b>0.48</b>	<b>0.52</b>

On constate une disparité en ce qui concerne le taux d'emploi entre les communes de l'intercommunalité. En effet, l'indice du taux d'emploi par commune est compris entre 0.17 (Vendegies-sur-Ecaillon) et 1 (Solesmes).

Le taux d'emploi renseigne le phénomène de migrations pendulaires. En effet, théoriquement, un taux égal à 1 signifie que l'offre d'emploi répond aux besoins de la population en âge de travailler. Ainsi, sur une majorité de communes, le nombre d'emplois présent engendrent des déplacements domicile-travail.

Le Canton le Cateau-Cambrésis a un indice supérieur à celui de l'intercommunalité (0.83). Par conséquent, il est possible de mettre en évidence des flux possibles de populations allant travailler sur ce pôle d'attractivité.

## 5. Contexte économique de la zone d'emploi de Cambrai

L'ensemble des communes de l'intercommunalité est inclus au sein de la Zone d'emploi de Cambrai.

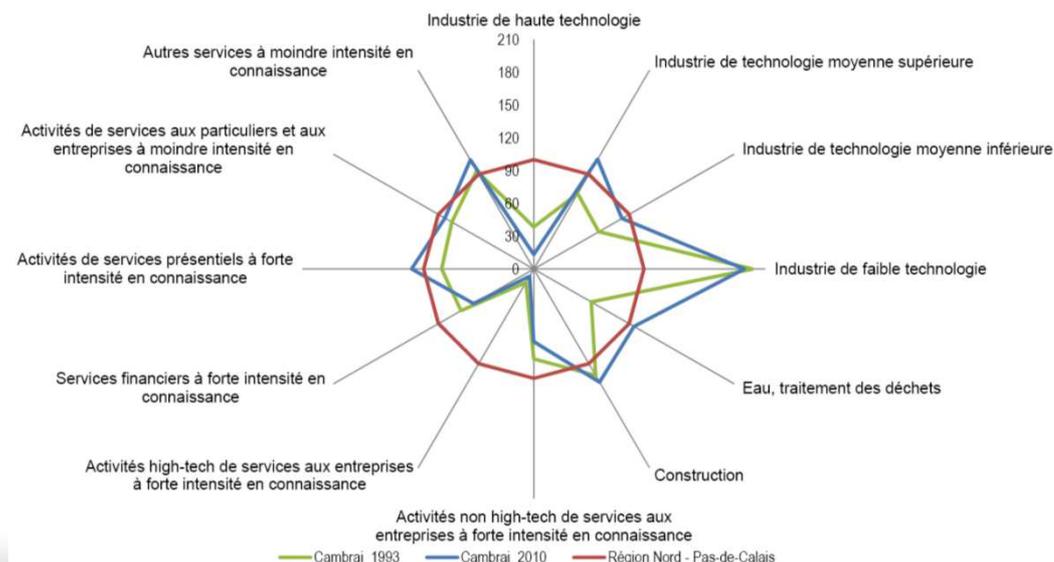
« Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.



Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG). À partir du nouveau découpage effectué en 2011, la Picardie compte 13 zones d'emploi. (Source : INSEE) »

Cette zone d'emploi compte, en 2009, 178 300 habitants en légère augmentation par rapport à 1999. **Le taux d'emploi est l'un des plus élevés de la région (59.2%, 4<sup>ème</sup> rang)**. Une des principales caractéristiques de ce territoire, réside dans la **conservation d'une spécificité industrielle** avec 21 % du total des emplois salariés (pour une moyenne de 19 % sur la région). Bien qu'étant un secteur qui représente une part significative d'emplois, ce dernier est devancé par les secteurs du tertiaire marchand et non marchand.

Comme il est possible de le remarquer sur le graphique suivant, l'industrie que l'on nomme couramment « de faible technologie » regroupant la fabrication de textiles et l'industrie alimentaire est très présente.



Source : Direccte NPDC Mission synthèse, Nov. 2012

## 6. Emploi par secteur sur le territoire

Figure 39 : Part des emplois par secteurs d'activité

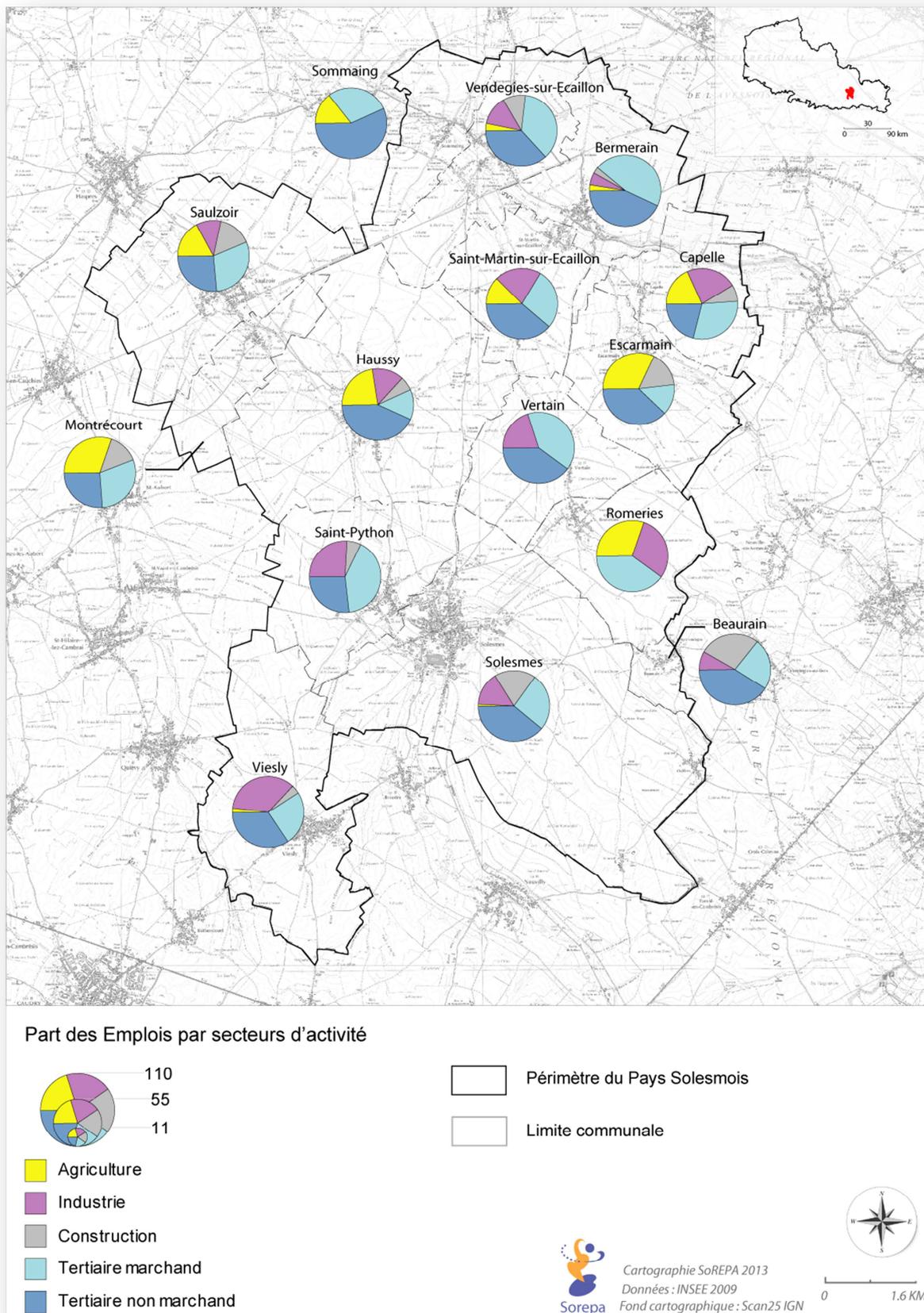


Figure 41 : Répartition des emplois par secteur en 2009

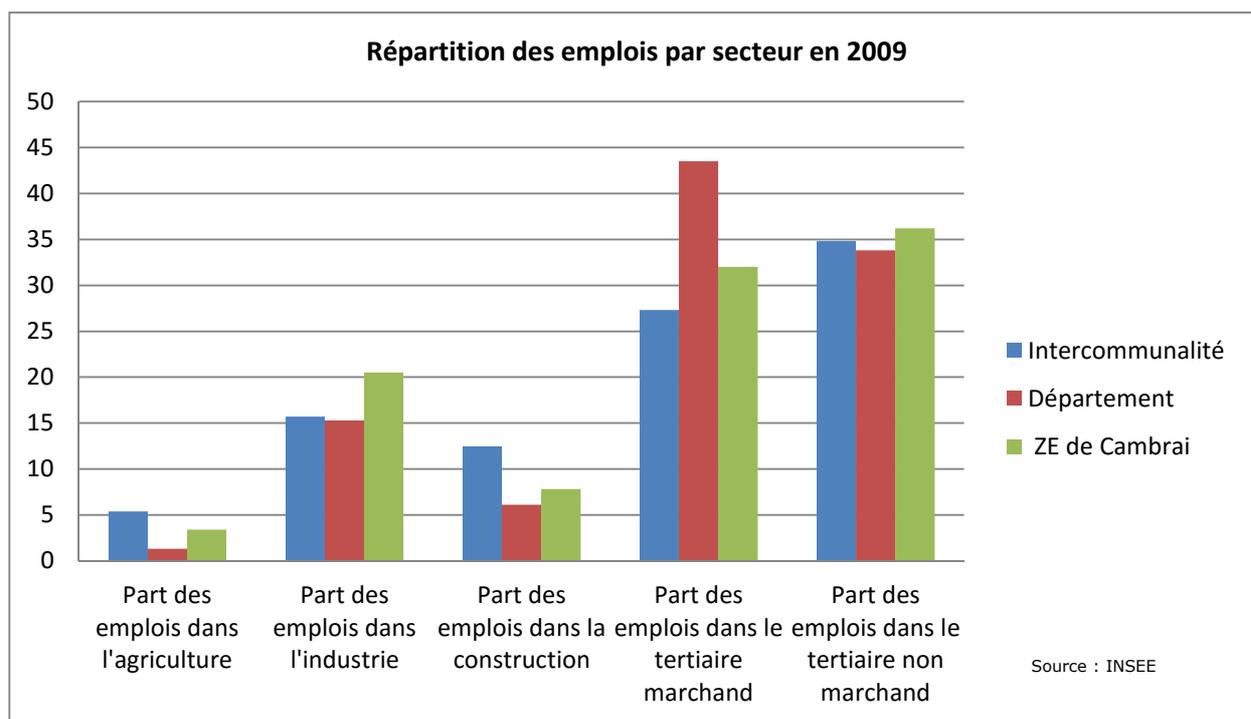


Figure 40 : Part des emplois dans le secteur tertiaire marchand en 2009

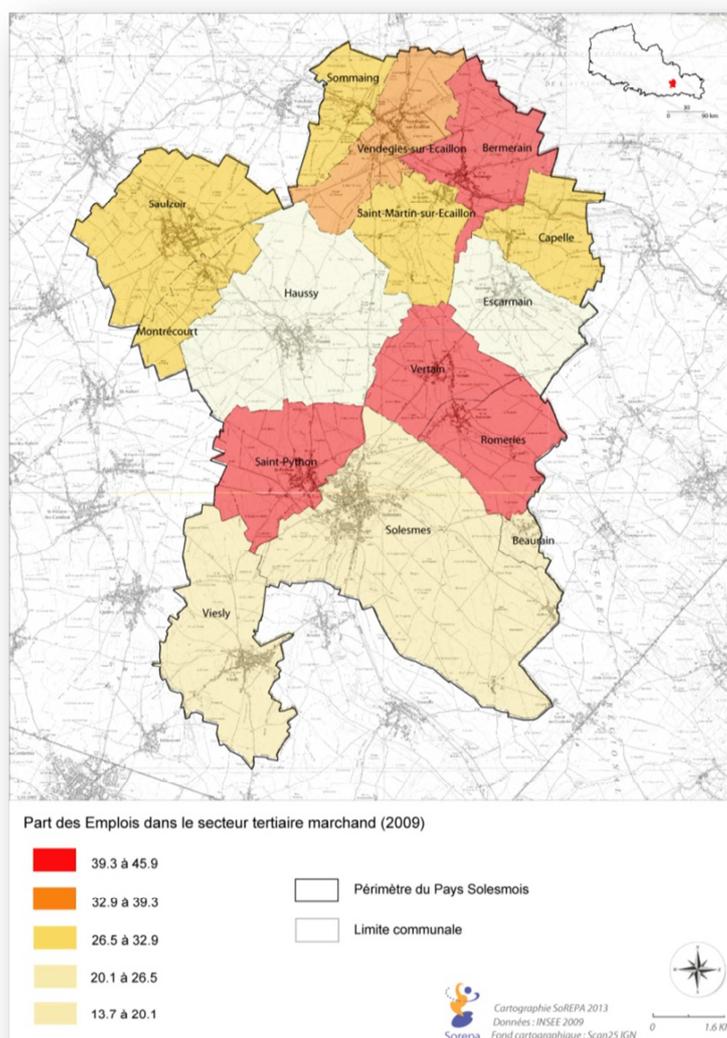
### Le Secteur tertiaire

Le **secteur tertiaire est le premier secteur pourvoyeur d'emplois avec 65 %** des emplois enregistrés dans ce secteur en 2009, contre 78 % sur le département. Cette différence s'explique en partie par l'absence de grande agglomération qui traditionnellement capte un nombre important d'emplois publics et privés « supérieurs ».

Le territoire accueille 2 principales zones d'activités à Saint-Python et Solesmes pour un total de 9 Ha. À noter qu'un projet d'agrandissement de 16 Ha est en réflexion.

Des entreprises représentant un nombre non négligeable d'emplois sont présentes sur l'intercommunalité. Par exemple AFFIVAL à Solesmes (entreprise de sidérurgie).

De plus, l'intercommunalité profite d'une proximité géographique avec le pôle universitaire de recherche et de formation de Valenciennes. Cette proximité est un avantage certain pour le territoire afin de s'inscrire dans le développement de l'industrie de pointe.



## Le secteur agricole

Malgré une profonde modification des pratiques agricoles, **la richesse des sols en présence a favorisé un maintien du secteur agricole.** En effet, les terres profondes de type limoneuses et légèrement argileuses offre un potentiel agronomique important qui se ressent dans la diversité des exploitations.

Le secteur agricole possède une part plus importante d'emplois sur l'intercommunalité que sur le département (6% contre 1 %).

Au sein des communes situées au nord de l'intercommunalité ayant un caractère plus rural, le poids du secteur agricole dans le total des emplois est plus important. Ainsi, les communes de Montrécourt, Escarmain et Romeries ont une part des emplois dans ce secteur supérieur à 30 %.

Cependant, il est possible de mettre en avant, **une évolution de la profession agricole** par l'analyse de deux principales caractéristiques :

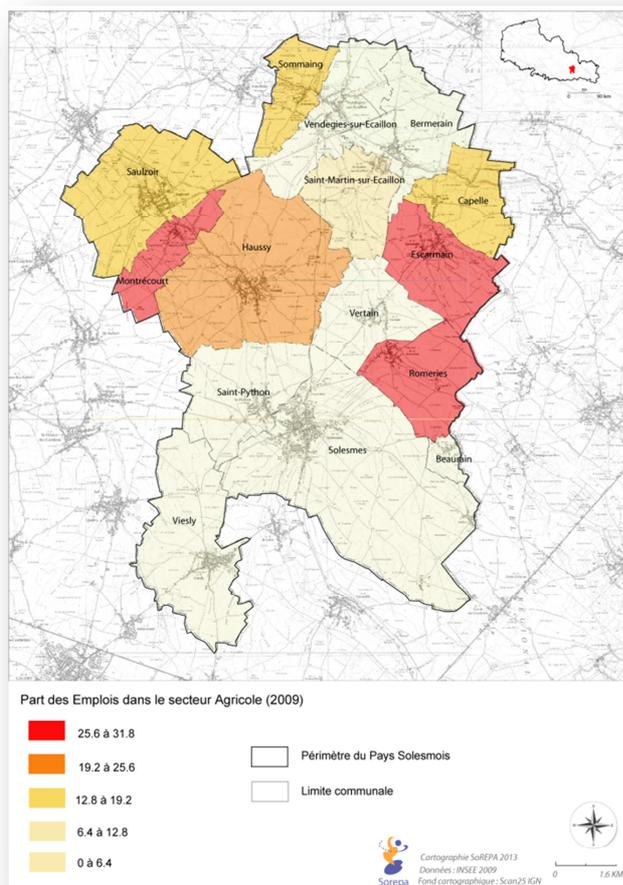
Premièrement, on constate une **diminution du nombre exploitations agricoles sur la période 1988-2010** (-164 exploitations agricoles). En 2010, la communauté de communes du Solesmois comptait 124 exploitations agricoles, une baisse un peu plus marquée que la moyenne départementale.

Deuxièmement, la tendance générale sur le territoire du SCoT du Cambrésis est à l'augmentation des grandes et très grandes exploitations, ainsi **la SAU sur l'intercommunalité a diminué de 8 % mais pour un nombre d'exploitation moins important.** On passe ainsi de 35 ha par exploitation en 1988 à 73 ha en moyenne.

Ces deux caractéristiques reflète la problématique soulevée dans le cadre du SCoT du Cambrésis, à savoir ; **une difficile installation et reprise d'exploitations par de nouveaux jeunes agriculteurs.**

A noter également que l'agriculture a pris une nouvelle voie. En effet, **il existe aujourd'hui une véritable volonté de certains exploitants d'aller dans le sens d'une agriculture raisonnée.** Ainsi, des fermes pratiquant l'agriculture biologique sont implantées sur Bermerain et de Sommaing.

Figure 42 : Part des emplois dans le secteur agricole en 2009



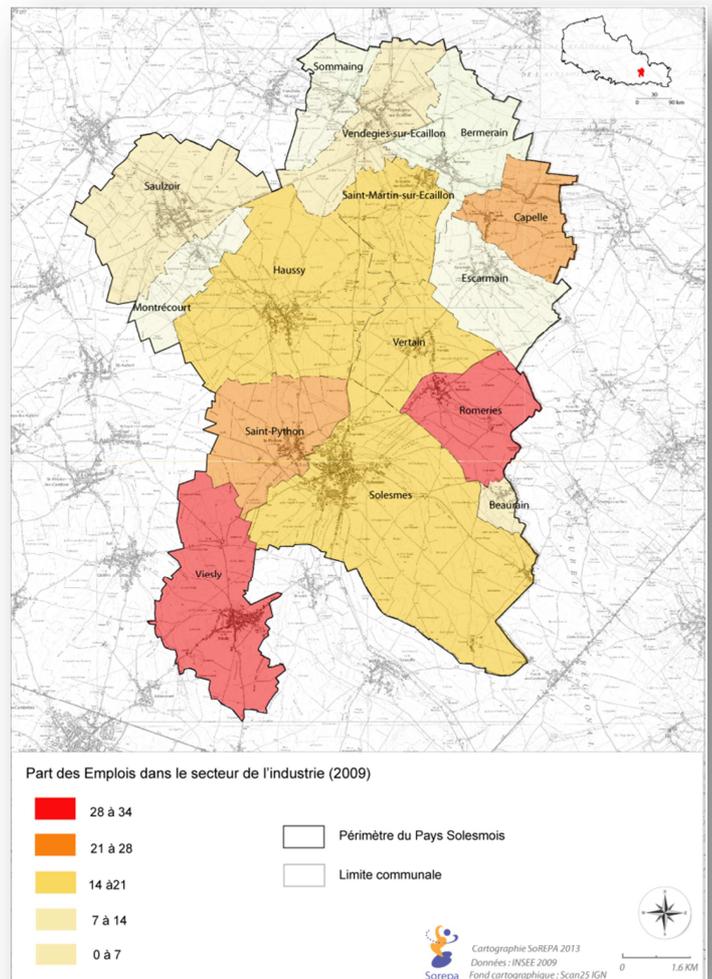
## Le secteur industriel

**Le secteur industriel représente une part des emplois non négligeable sur le territoire** et principalement sur la partie sud où cette part peut s'élever à 34.8 % des emplois de la commune de Viesly.

Cette distinction nord/sud, résulte en partie d'un **héritage historique**. Depuis les années 1840-1850, les villes de Solesmes et Caudry vont profiter d'un développement industriel important notamment dans le secteur du textile. Cependant, bien que le textile soit encore représentatif du développement industriel, **il existe une certaine diversité dans ce secteur** sur le territoire. Par exemple, la métallurgie et la transformation des métaux est présente sur Solesmes.

A noter tout de même que la part des emplois que représente le secteur de l'industrie est moins importante à l'échelle de l'intercommunalité (16%) qu'à l'échelle de la Zone d'Emploi de Cambrai (21%).

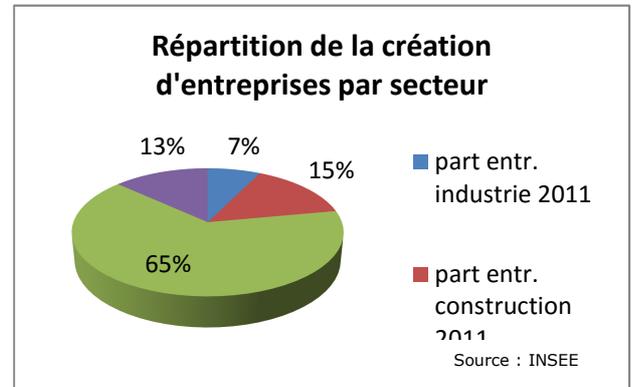
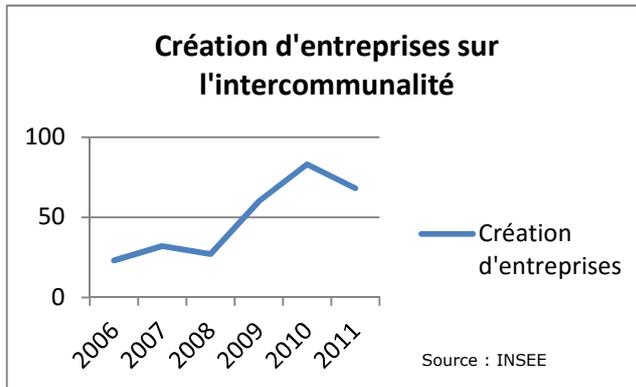
Figure 43 : Part des emplois dans le secteur de l'industrie en 2009



## 7. Etat des lieux de la dynamique de création d'entreprises

**Bien que l'on constate une augmentation globale de la création d'entreprises sur les années 2006-2011, on remarque une diminution importante des créations en 2011.**

**Des créations d'entreprises importantes dans le domaine du commerce, transports et services divers.**



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	évolution 2006-2011
Nombre de création d'entreprises	23	32	27	60	83	68	+195.6 %

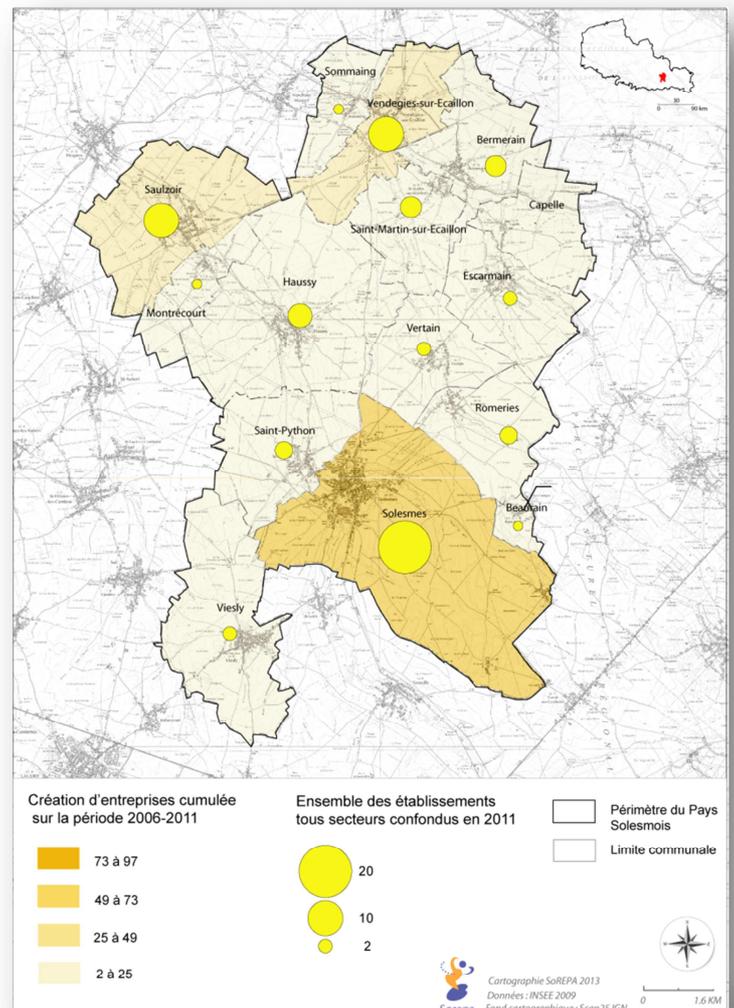
Figure 44 : Démographie des entreprises

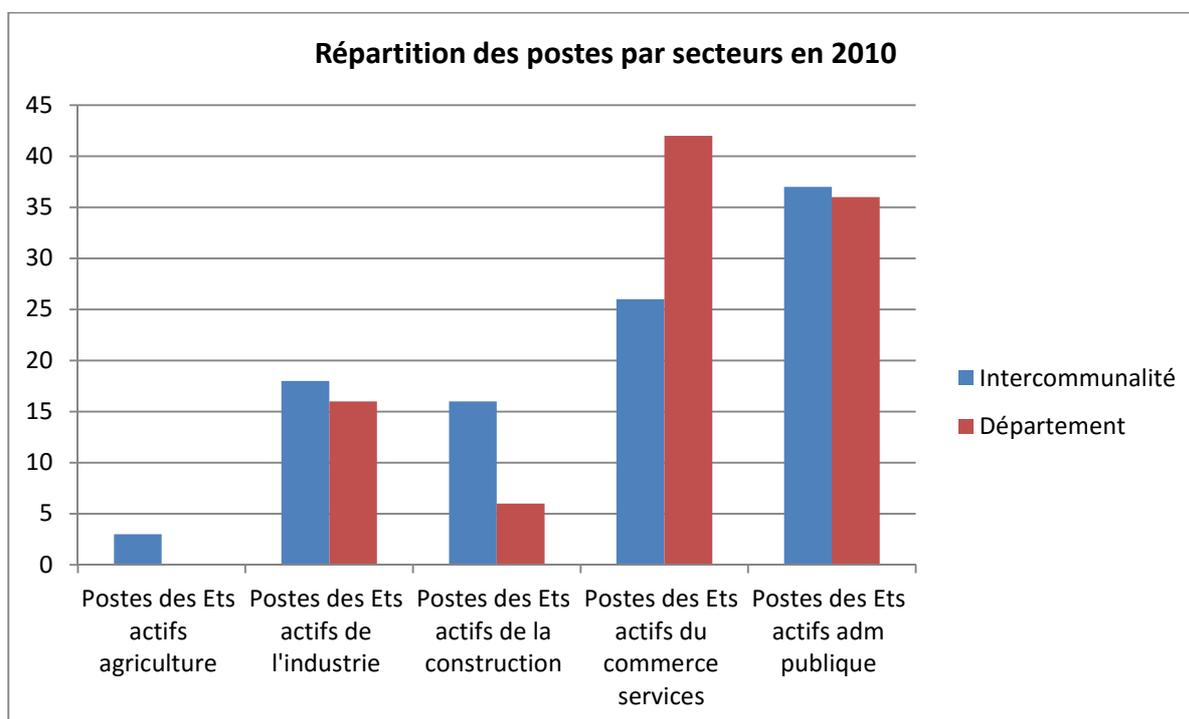
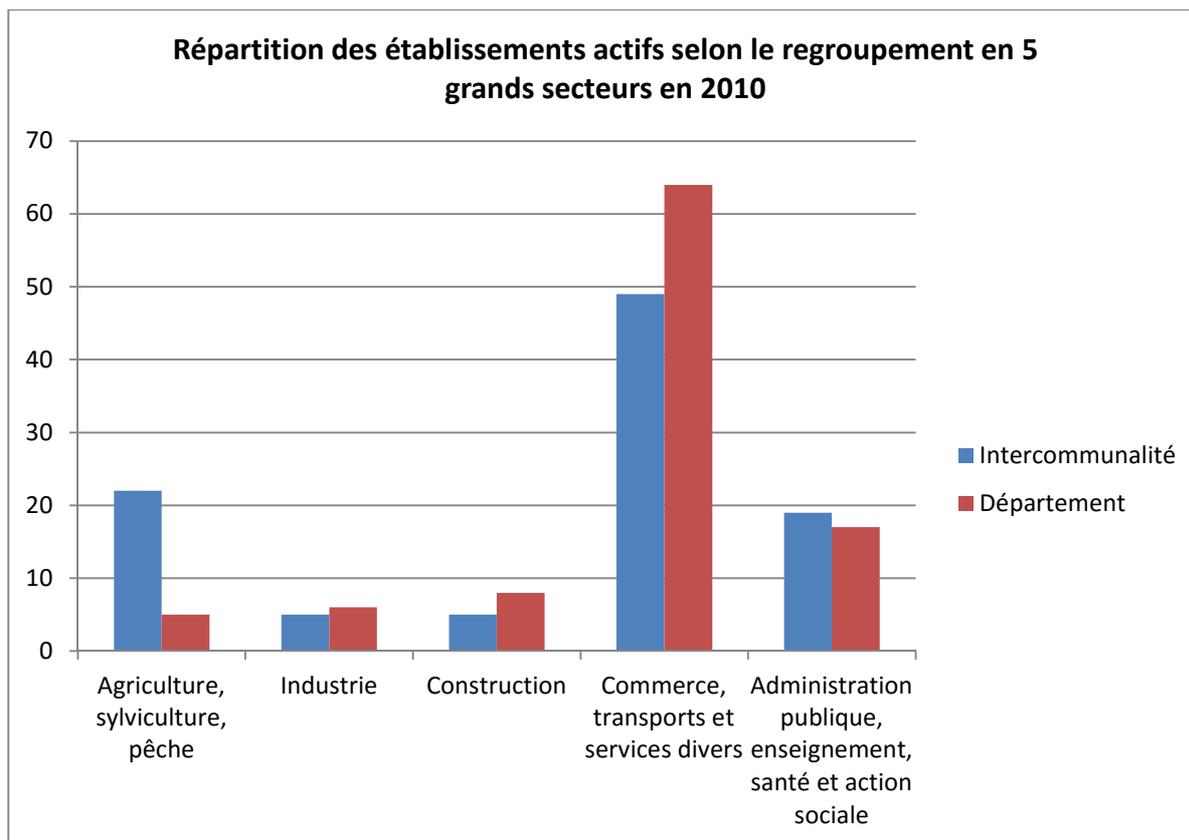
Malgré une augmentation de plus de 195 % du nombre d'entreprises créées de 2006 à 2011, il est possible de remarquer une baisse importante sur les années 2010-2011. En effet, alors que 83 entreprises ont été créées en 2010, l'année 2011 enregistre une baisse de 15 entreprises créées.

La création d'entreprises s'opère très majoritairement (65%) dans les entreprises de commerce, transports et services divers en 2011.

Solesmes est la commune où l'activité économique se localise majoritairement. A noter que les communes de Saulzoir et de Vendegies-sur-Ecaillon situées au Nord de l'intercommunalité apparaissent également attractives. Ces dernières profitent d'une proximité avec le pôle de Valenciennes et d'une accessibilité par la RD 114.

D'après le diagnostic de l'artisanat de 2012 par Cambrésis Emploi et la Chambre des métiers 145 entreprises artisanales dont 58 dans le secteur du bâtiment, 53 relevant du secteur des transports/de la réparation et autres services, 19 relevant de la fabrication et 15 de l'alimentation.

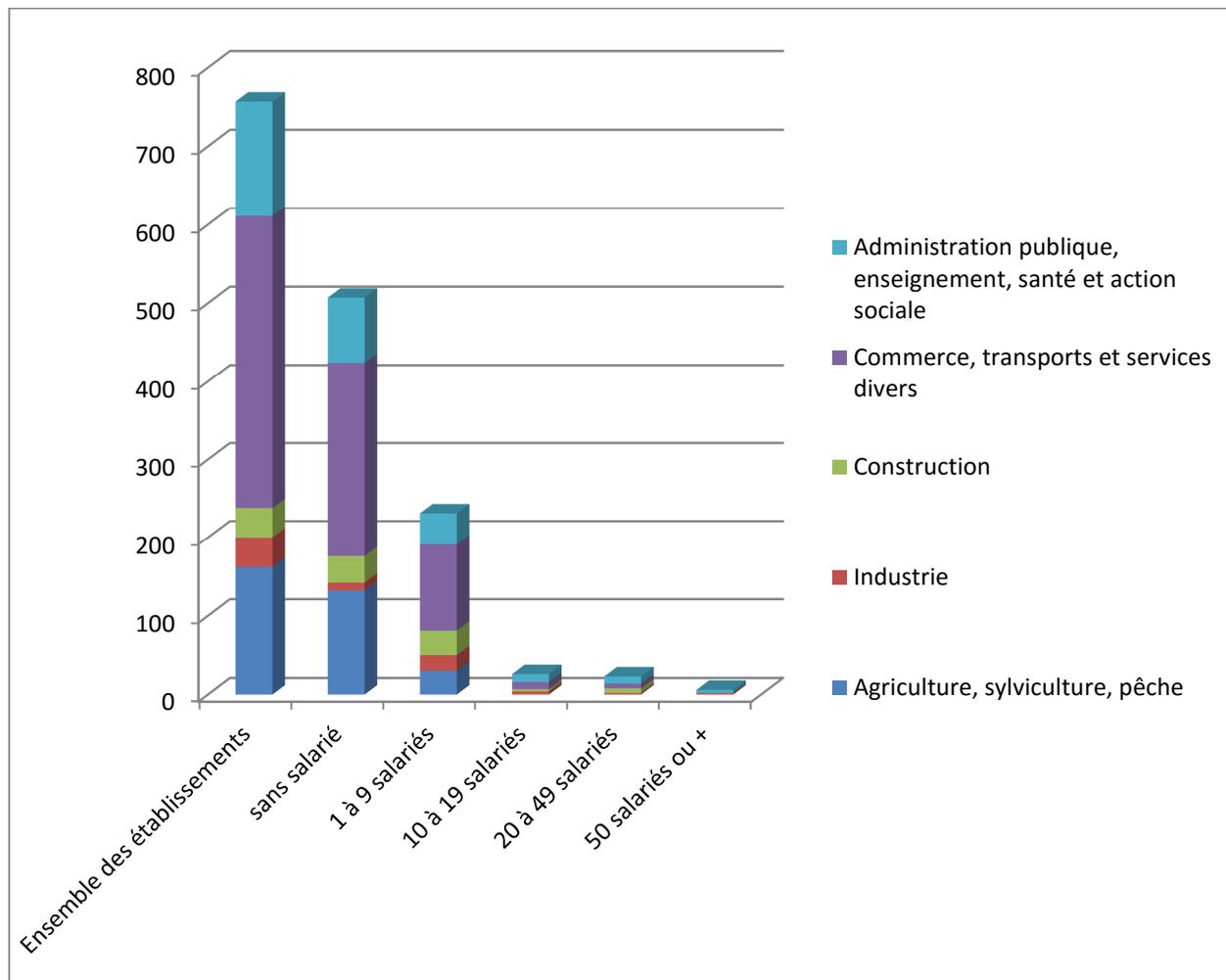




Bien que le secteur du commerce, transports et services divers soit largement déployé sur l'intercommunalité, on remarque que ce dernier ne représente pas la part des postes la plus importante. En effet, alors que ce secteur représente 49 % des établissements actifs, il ne constitue que 26 % des postes.

A l'inverse, alors que le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale représente 19 % des établissements actifs, il constitue 37 % des postes.

L'intercommunalité est également fortement marquée par l'activité agricole. Malgré une mécanisation du secteur, la part des emplois agricoles est encore importante et supérieure à celle du département.



Le secteur de l'industrie est peu représenté en termes de nombre d'établissements. Cependant, ce dernier se trouve être un employeur important du territoire.

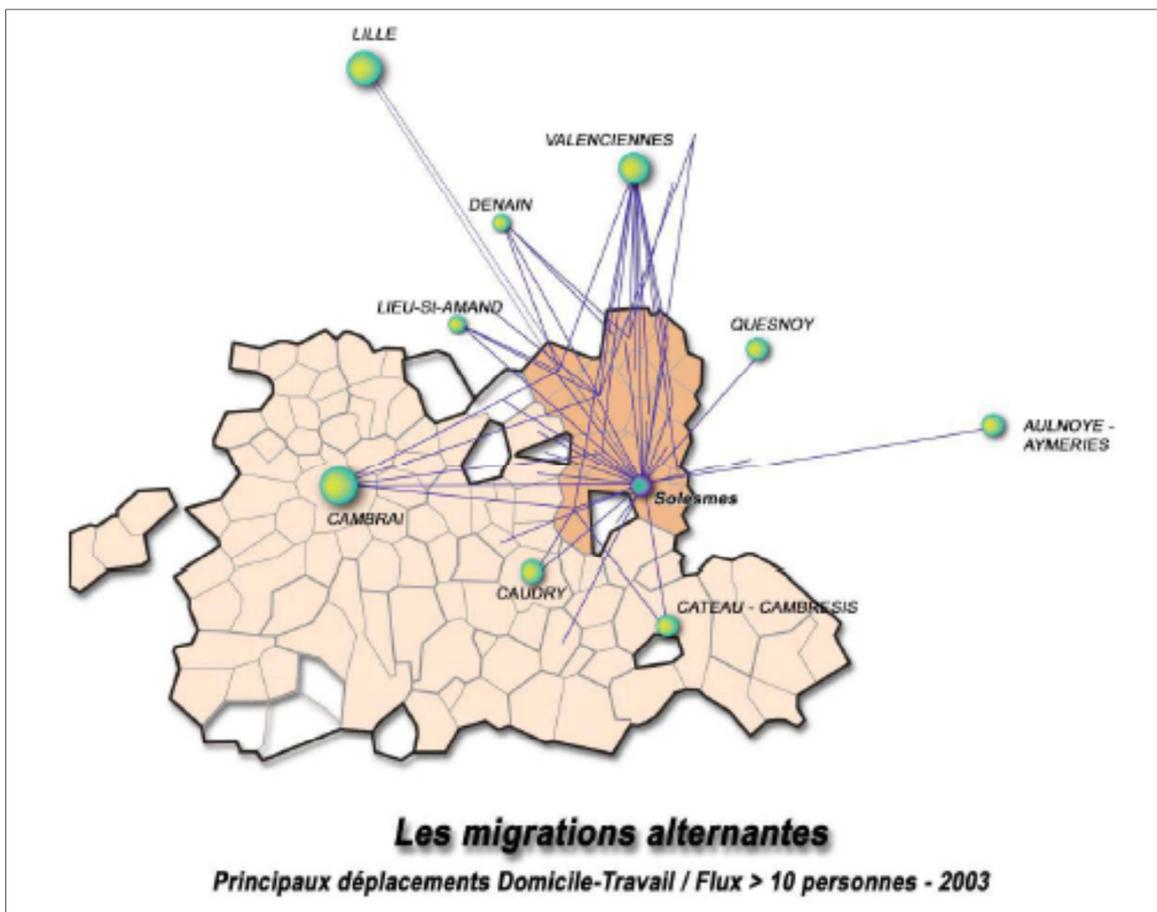
## 8. Des zones économiques saturées

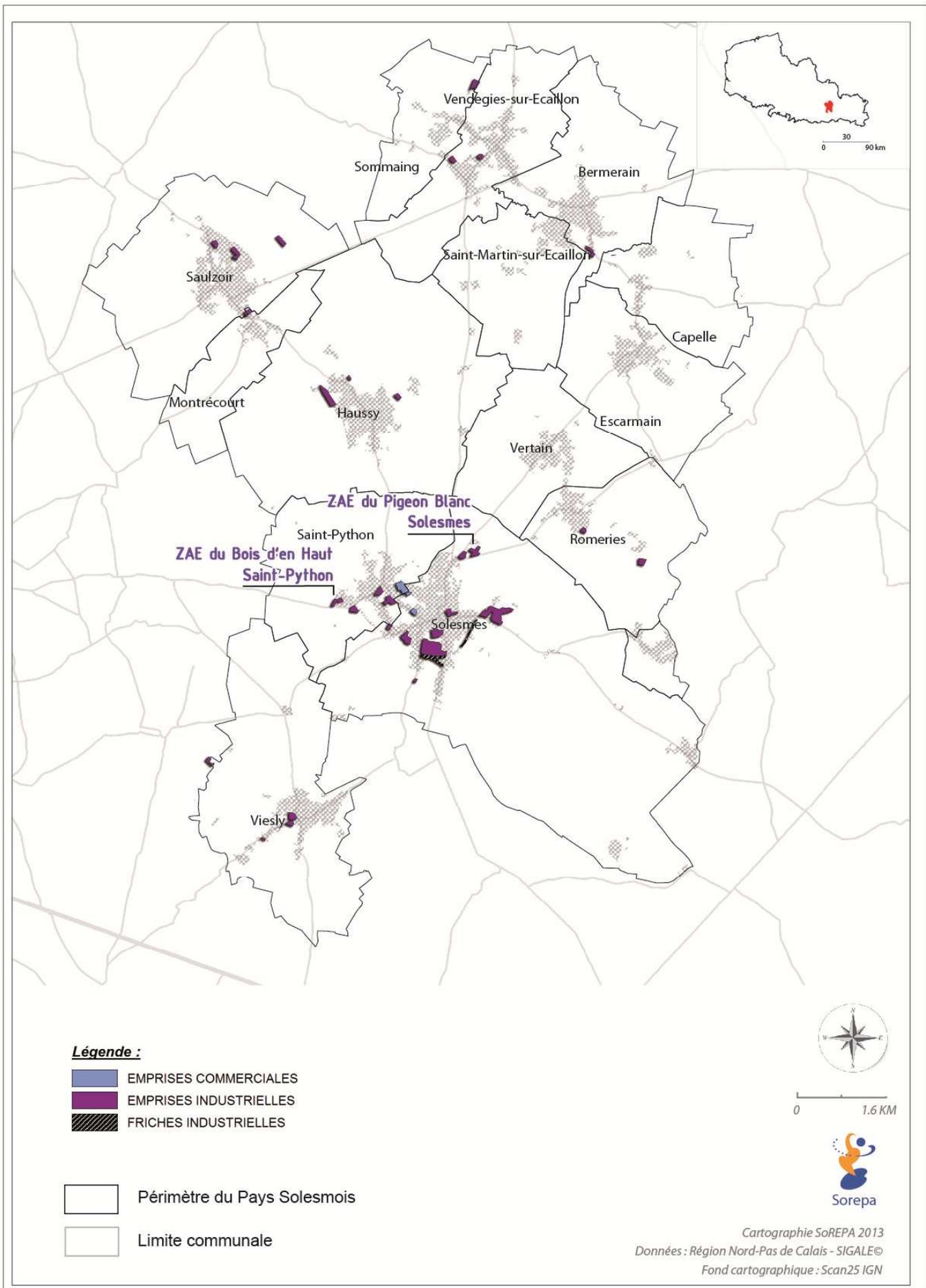
La CCPS gère une zone d'activité économique composée d'un premier site sur Solesmes et d'une extension sur Saint Python, pour un total d'un peu plus de 9 hectares. Actuellement une dizaine d'entreprises y sont installées.

La ZAE de Solesmes est saturée. Une extension sur Saint Python existe mais les demandes d'installation laissent aujourd'hui croire à une insuffisance des surfaces. En effet, des délocalisations le plus souvent pour extension d'entreprises communautaires dont le marché européen voire mondial, sont sollicités sur d'importantes surfaces.

Par ailleurs le projet de PER (et sa thématique « Performance Energétique et Habitat ») permettrait de voir arriver des demandes d'installations nouvelles sur ce thème, auxquelles la CCPS est incapable de répondre favorablement.

La CCPS dispose d'atouts intéressants qu'il convient de prendre en compte vis-à-vis des futures installations à proximité de l'agglomération de Valenciennes et de l'université, présence du pôle de compétitivité « i-trans », cadre de vie préservé.





## II. L'activité agricole

La communauté de communes du pays de Solesmois se situe dans le département du Nord (59). Elle se compose de 15 communes dont la plus importante est Solesmes. L'intercommunalité est à dominante rurale avec une majorité de communes de moins de 1000 habitants et une faible densité de 126 habitants/km<sup>2</sup>.

### 1. L'espace agricole

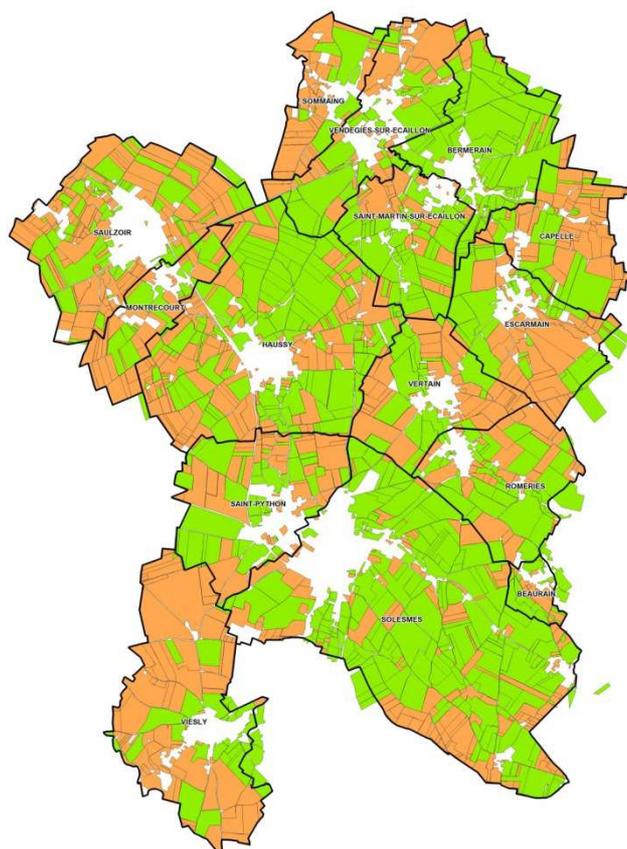
Le Pays Solesmois bénéficie d'un bon potentiel agronomique avec des terres profondes, de types limoneux et légèrement argileux additionné à un climat tempéré favorisant ainsi l'exploitation agricoles des terres.

L'espace agricole totalise 9 996 ha, soit 85 % du territoire intercommunal. Il concerne :

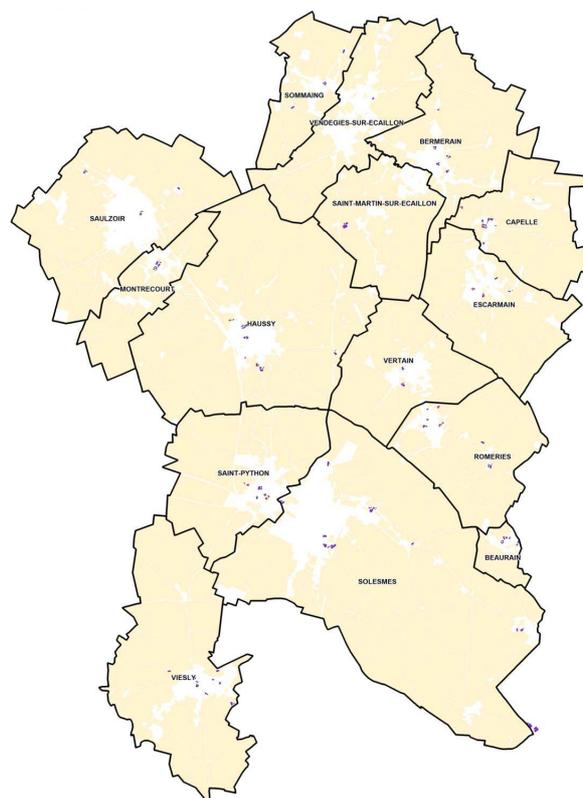
- 124 exploitations au recensement Général Agricole de 2010,
- 148 exploitants selon les listes communales

Dans le cadre du diagnostic agricole, 76 % exploitants ont fait un retour et 37 exploitants ont été rencontrés directement.

*Exploitants rencontrés*



*Identification des sièges d'exploitation*

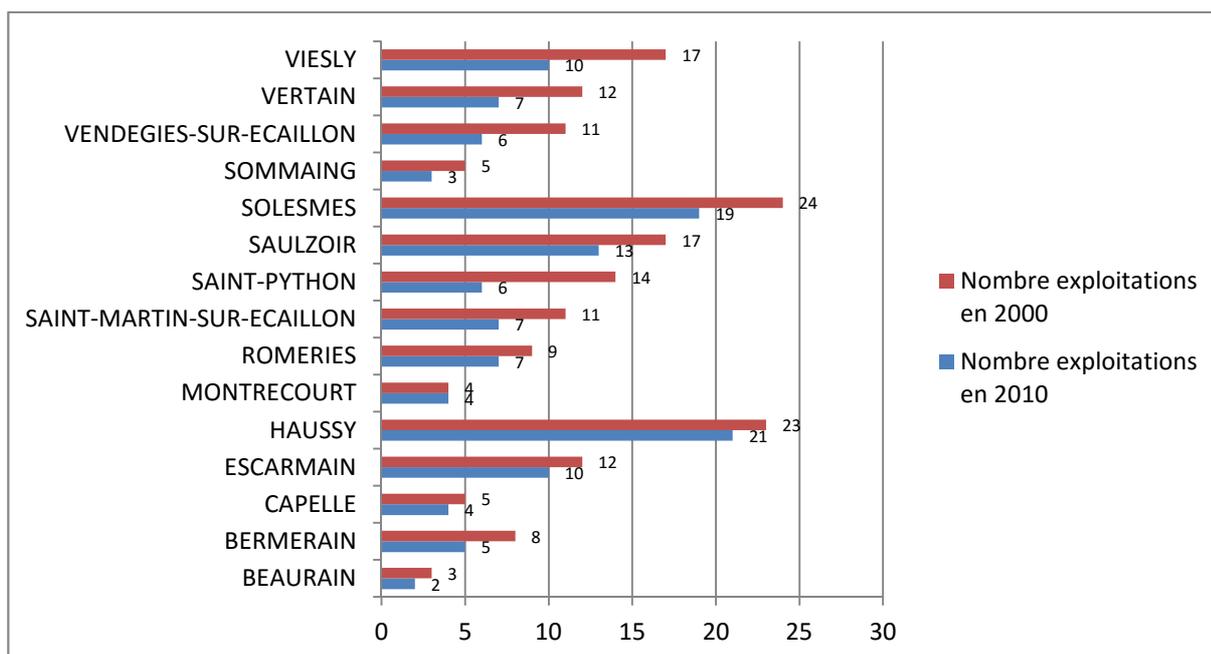


**Etat des rencontres avec la profession agricole :**

-  Rencontré
-  Non identifié

## 2. La dimension humaine

### Etat des lieux des exploitations



La communauté de commune du Pays Solesmois comptait 124 exploitations agricoles en 2010 contre 175 en 2000, soit une baisse du nombre d'exploitations sur l'intercommunalité qui connaît une baisse plus marquée que la moyenne départementale (-29% 22%), comme l'illustre le graphique ci-dessus. Il a même diminué de moitié comme sur la commune de Saint-Python passant de 14 exploitations à 6. Cette diminution reste néanmoins cohérente avec la tendance nationale. D'après le ministère de l'agriculture, entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a chuté de 26% et le nombre d'exploitants de 21%.

Cet affaiblissement de l'activité agricole est surtout marqué sur les petites et moyennes exploitations.

### Les chefs d'exploitation

Sur les 148 exploitants, la moyenne d'âge est de 47 ans. La majorité des exploitants (19%) ont moins de 30 ans ce qui est un pourcentage important par rapport à la moyenne du Nord Pas de Calais. 26 % ont plus de 55 ans et 13% ont plus de 60 ans. Deux générations d'exploitants cohabitent donc sur le territoire.

La part d'exploitantes est très faible sur le territoire atteignant un pourcentage de 9% contre 29% au niveau régional. Cette faible représentation des femmes exploitantes peut s'expliquer par leurs emplois qui peuvent être en dehors de l'exploitation ou par la faible reconnaissance professionnelle.

Parallèlement, la nature du métier de chef d'exploitation est en pleine mutation. Aujourd'hui, les jeunes exploitants sont plus qualifiés et intègrent des exploitations de grandes tailles. Cette évolution sera à prendre en compte pour le projet de territoire

## 3. La dimension foncière

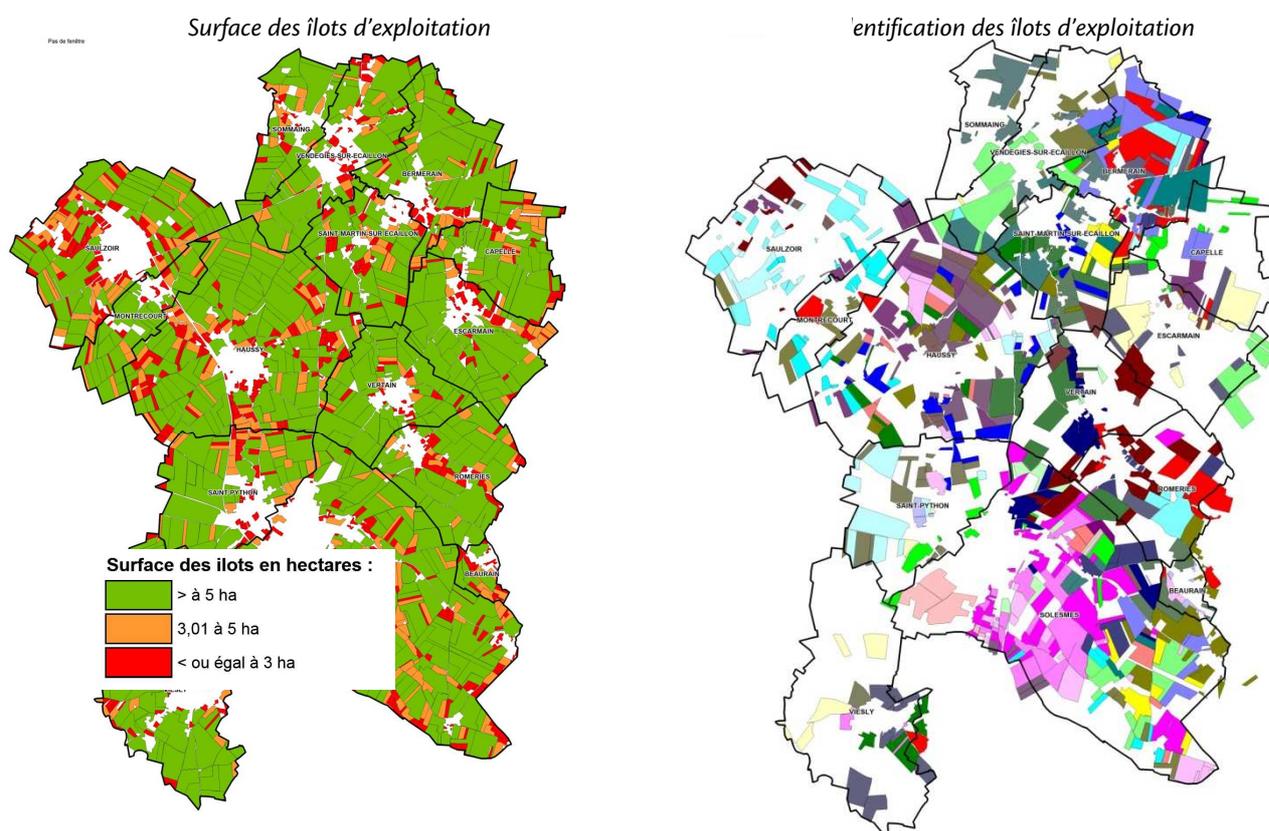
### Structure des exploitations

Selon la définition de l'INSEE, la Surface Agricole Utile (SAU) est : « une statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, culture

sous abri, jardins familiaux ...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) ».

Sur le territoire de la communauté de commune du Solesmois, la SAU a été multipliée par 1.4. Cette augmentation est plus importante que celle du Nord qui est de 1.2. Malgré la baisse du nombre de chef d'exploitation, la surface agricole par exploitant a augmenté s'élevant en moyenne à 76 ha. La moitié du territoire agricole est composé de larges îlots (> à 5ha) à l'exception des périphéries de ville où les parcelles sont plus morcelées.

L'augmentation de la taille des exploitations du territoire correspond à la tendance nationale. Les plus grandes exploitations sont celles qui résistent le mieux aux difficultés économiques, aux fluctuations du marché.



### Aménagements fonciers

Des aménagements fonciers sont en cours sur Haussy, Saulzoir et Montrécourt. Ils sont définis dans la loi relative au développement des territoires ruraux comme l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières et la mise en valeur des espaces naturels ruraux. Des actions seront déclinées den 2015.

La valeur vénale des terres agricoles en 2012, fixé par l'arrêté du 26 juillet 2013, est détaillée dans le tableau ci-dessous.

	DOMINANTE	MINIMUM	MAXIMUM
TERRES ET PRES LIBRES	9 700 €/Ha	2 540 €/Ha	18 000 €/Ha
TERRES ET PRES LOUES	4 220 €/Ha	3 050 €/Ha	6 000 €/Ha

Les prix du foncier sont en augmentation avec 8 300€/ha les terres libres dans le Hainaut en 2012 et 4 200€ / ha les terres louées la même année. En conséquence, seuls ceux qui ont déjà une taille d'exploitation importante où qui bénéficient de capitaux externes à l'activité agricole peuvent s'agrandir.

Parallèlement à l'augmentation du prix du foncier, le marché foncier rural a connu un point bas en 2010 en conséquence d'une diminution de l'activité. Une part faible de biens bâtis sont mis en vente tandis que la superficie du lot moyen des terres destinées à l'urbanisation diminue.

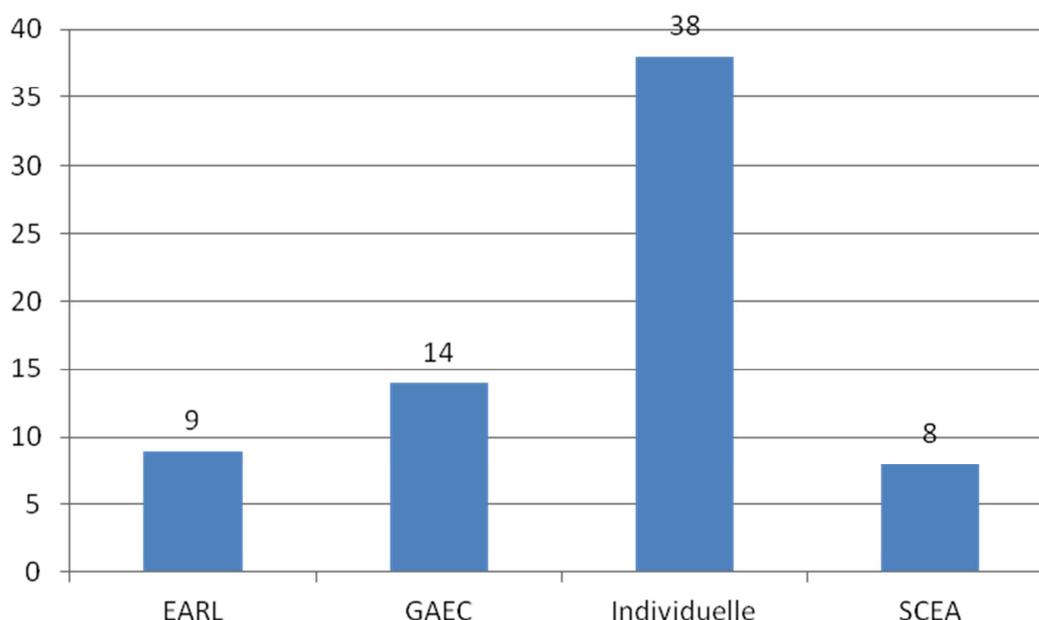
En outre une pression foncière importante s'exerce au sein de la profession agricole : la faible densité foncière, le renouvellement des exploitations et la pression exercée par les agriculteurs externes au territoire participent à rendre le marché du foncier très concurrentiel. Une pression foncière est également due à la consommation des terres agricoles pour l'urbanisation. Toutefois les collectivités mettent en place des démarches dans le but de réduire cette pression :

- Une convention est en vigueur avec la SAFER afin d'avoir une réserve foncière (cet objectif n'a pas encore été atteint)
- Lors de choix de zones d'expansion, des études préalables d'opportunité foncière et agricole sont menées
- La démarche de PLUi doit également être l'occasion pour les agriculteurs de se positionner pour co-construire le projet. D'autant plus que cette échelle présente l'intérêt d'être opérationnelle pour l'agriculture.

## 4. La dimension économique

### Structures juridiques agricoles du territoire

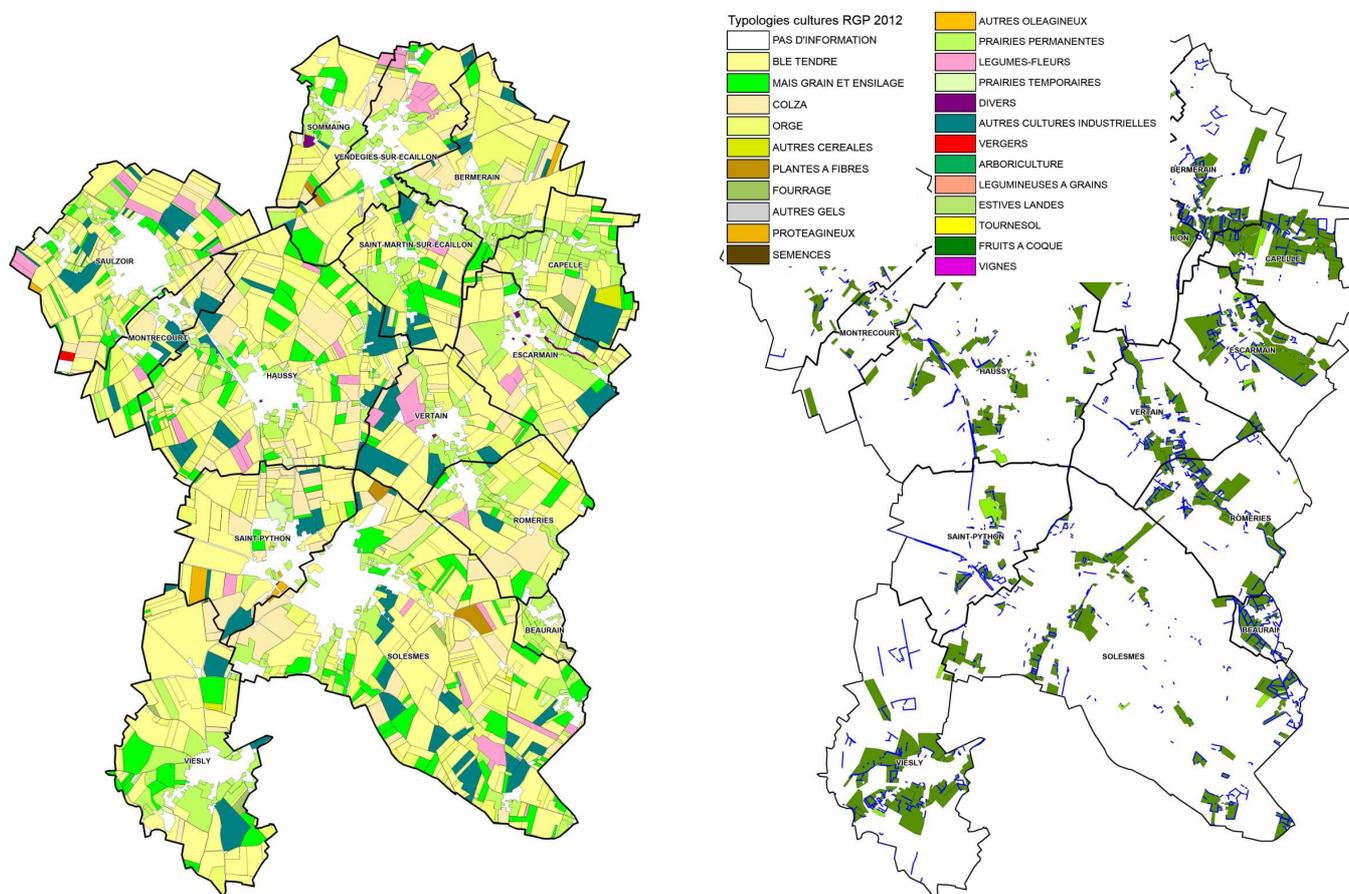
55% des structures juridiques agricole de l'intercommunalité sont individuelles. L'autre moitié est regroupée dans des formes sociétaires telles que les Groupements Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), les Sociétés Civiles Exploitation Agricole (SCEA) ou les Exploitations A Responsabilité Limité (EARL (contre 33% pour le Nord). L'expansion des exploitations amènent les agriculteurs à se regrouper de plus en plus en entreprise. D'après l'INSEE, en 2010, un quart des moyennes et grandes exploitations françaises sont des EARL.



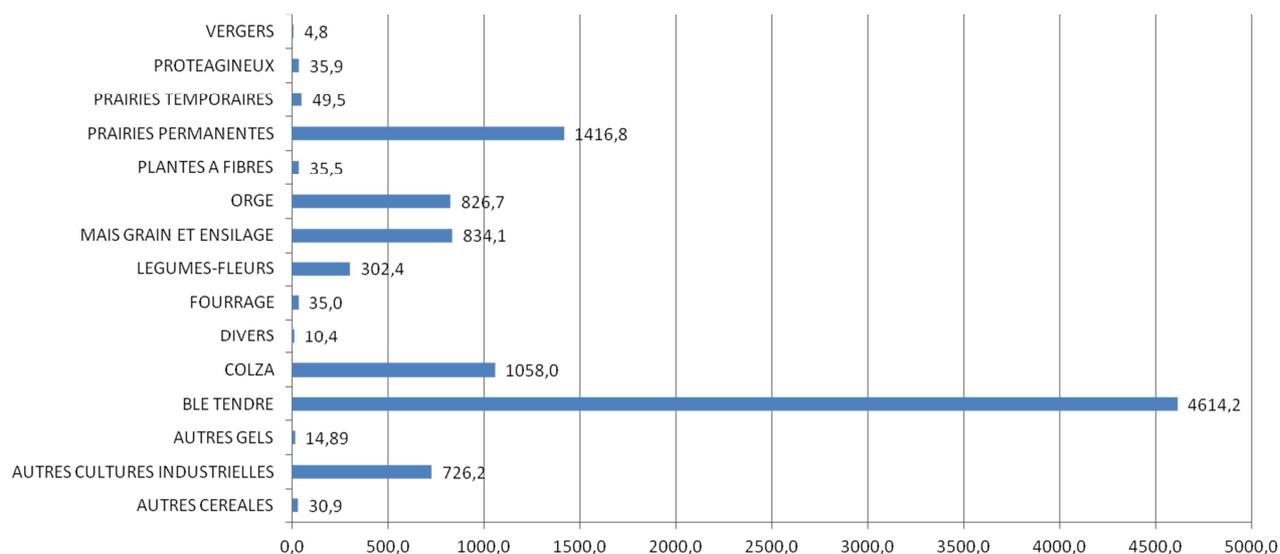
## Typologie d'agriculture : polyculture et polyélevage

Les exploitations de la communauté de commune du pays Solesmois sont dominées par la polyculture, notamment du fait de la présence historique du secteur de polyculture. De plus, le territoire est traditionnellement tourné vers l'élevage bovin et plus particulièrement pour leur viande. La filière bovine viande est la plus présente sur le territoire mais elle connaît un recul récent en conséquences de difficultés économiques.

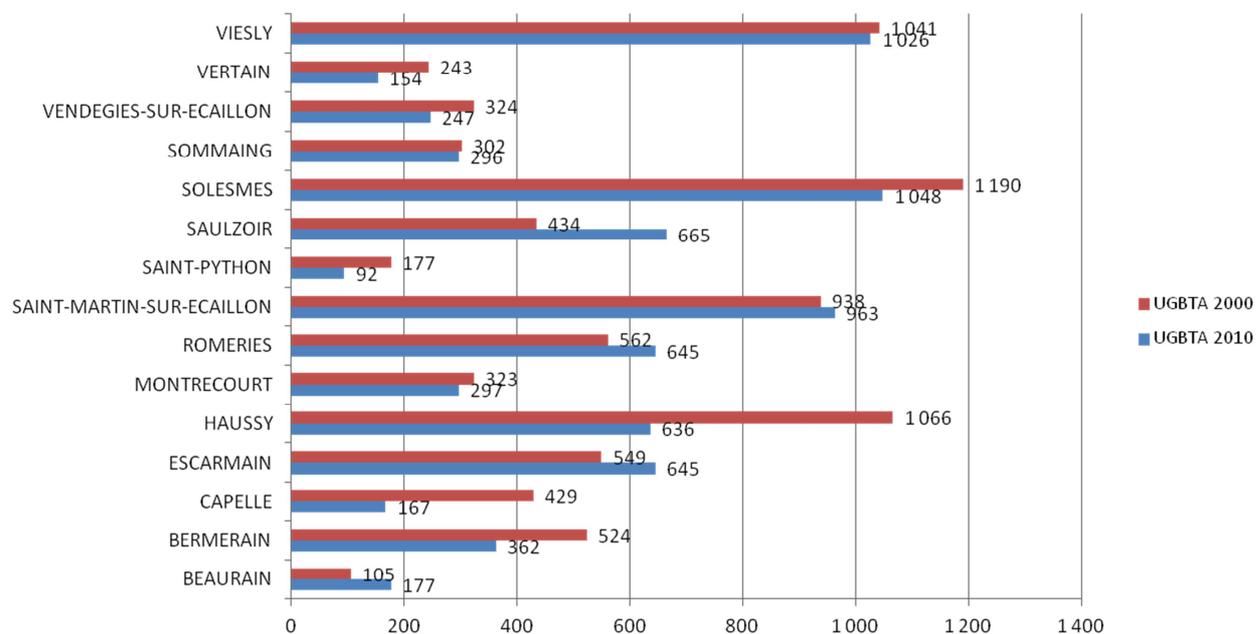
Plus spécifiquement, le territoire est recouvert par les cultures céréalières comme le blé, l'orge et le maïs. Les prairies permanentes sont également très présentes. Ces dernières recouvrent 15% du territoire soit 1 416 ha. Par ailleurs, elles sont étroitement corrélées au réseau de haies et au réseau hydrologique ce qui constitue une richesse naturelle, paysagère et écologique remarquable pour l'intercommunalité.



## Répartitions des cultures au RGP 2012



L'importante production céréalière peut être associée à l'élevage pour subvenir à une partie de l'alimentation des animaux. Les statistiques démontrent cependant que l'élevage a baissé sur le territoire. La GTBA (Unité Gros Bétail « Alimentation Totale ») a globalement diminué entre 2000 et 2010 dans les communes, à l'exception de Saulzoir, Saint-Martin-Sur-Ecaillon, Romeries, Escarmain et Beaurain. La majorité des éleveurs sur le territoire métropolitain connaissent également un affaiblissement de leur production.



## 5. 9.5 Les enjeux du territoire

### **Encourager le maintien et le développement des activités agricoles**

#### ❖ **Valoriser le potentiel paysager et environnemental du territoire**

Le maintien des activités agricoles présente deux enjeux majeurs du territoire : la viabilité économique des exploitations et la valorisation du potentiel naturel et environnemental du territoire. Ce dernier s'inscrit notamment dans le projet de la Trame Verte et Bleue. Le maintien des haies bocagères ou encore le développement des prairies le long des cours d'eau constituent également des objectifs importants. L'ensemble de ces actions permettra de renforcer l'identité rurale de l'intercommunalité.

#### ❖ **Préserver les espaces agricoles de l'expansion urbaine**

L'expansion urbaine fragilise les exploitations du territoire. C'est la raison pour laquelle, une stratégie de densification de l'habitat doit être menée afin de limiter la consommation d'espace. L'objectif est alors de privilégier l'urbanisation :

- Des friches industrielles
- Des dents creuses
- D'un certain nombre de cœur d'îlot
- Des opérations de démolition
- Des logements vacants

Les objectifs démographiques de l'intercommunalité (5% d'ici 2030) pourraient cependant conduire à la consommation d'espace agricole au profit de quartiers résidentiels ou des zones économiques et commerciales. Dès lors, une réflexion sera engagée sur l'emplacement et la superficie de ces nouveaux secteurs, sur la qualité de leur environnement (infrastructure de transport, proximité des services et des équipements ...) et sur leur compacité. L'insertion paysagère sera également un enjeu primordial du fait de leur positionnement en entrée de ville.

#### ❖ **Les projets des exploitations**

La prise en compte des projets d'évolution ou de développement des exploitations est également un élément qui participe au maintien du tissu agricole et à l'intégration paysagère. Une attention particulière sera portée sur les déplacements de siège d'exploitation, la mise aux normes des bâtiments, aux constructions de hangars agricoles ...

Le maintien d'une activité créatrice de valeur représente également un enjeu pour le territoire en favorisant le développement d'exploitations « à taille humaine » et l'appui à la structuration des filières de proximité.

### **Encourager la diversification de l'activité agricole**

Face aux difficultés que rencontre le monde agricole aujourd'hui, ce diagnostic préconise de diversifier l'activité agricole. Plusieurs voies sont possibles :

- La transformation et la vente direct en empruntant les circuits courts
- Les activités agro-touristiques notamment dans le domaine de l'hébergement (chambres d'hôte), de la restauration et des activités de loisir ...
- La production d'énergie renouvelable
- L'agriculture biologique
- Etc.

Cette diversification doit s'accompagner d'une étude rigoureuse du marché afin d'adapter la nouvelle activité à la demande. L'exploitant doit parfois investir lourdement notamment dans la communication, dans le matériel quand il s'agit de la production alimentaire etc ... Des regroupements de producteurs sont donc encouragés afin de diminuer les charges par exploitant.

Une identification précise des bâtiments pourrait mener à un potentiel de développement notamment pour l'offre de logement au sein du bâti existant. Les logements étudiants via les projets « campus vert » ou encore les logements locatifs semblent être des alternatives intéressantes.

## **6. La synthèse des sites à enjeux**

Le diagnostic a été l'occasion d'élaborer une série de cartographies identifiant trois principaux enjeux concernant les terres agricoles, à savoir :

- Les terres à enjeux liées au type de production (prairies temporaires ou permanentes)
- Les terres à enjeux liées à la taille de l'exploitation, c'est-à-dire inférieure à 50ha
- Les terres à enjeu de proximité dont la localisation est inférieure à 500m du bâtiment

Ces différents enjeux issus du diagnostic agricole ont permis de définir les projets et de tenir compte de l'évolution de l'activité.

Les cartographies en annexe du tome 1 reprennent les différents enjeux identifiés et la localisation des exploitations agricoles.

### III. L'activité touristique au sein de l'économie locale

#### 1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Comme vu précédemment, le SCoT du Cambrésis place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emploi au centre des préoccupations. Parmi les 6 objectifs déclinés, le tourisme prend une place importante comme l'indique l'objectif n°5 :

##### - **Faire du tourisme un nouvel axe du développement économique du Cambrésis.**

En effet, le Cambrésis est riche d'une histoire mouvementée. Son patrimoine tant religieux, industriel, que rural en témoigne. Les atouts doivent ainsi être mis en avant afin de véhiculer une image attractive du territoire et ainsi créer de l'emploi pour en faire un nouvel axe de développement économique du territoire.

Le Document d'Orientations Générales indique en outre que :

- « *Le Solesmois possède la particularité de concentrer un grand nombre d'éléments de patrimoine rural et un réel potentiel de développement du tourisme vert. La filière équestre y est particulièrement présente. Elle constitue un potentiel en termes de développement de l'offre touristique du territoire.* »
- « *Pour élargir l'attractivité touristique du Cambrésis, le territoire doit poursuivre la mise en réseau et la complémentarité de ces différents pôles touristiques existants. Pour cela, les documents d'urbanisme locaux doivent préserver les potentiels identifiés, encourager le développement et la mise en valeur de ces grands sites.* »
- « *Les documents d'urbanisme locaux doivent prendre en compte les servitudes d'utilité publique concernant les protections du patrimoine. Celles-ci sont mises en annexe et sont opposables aux demandes d'autorisations d'occupation du sol.* »
- « *Pour les communes concernées par des itinéraires touristiques d'échelle territoriale, les documents d'urbanisme locaux doivent :*
- *Identifier et inscrire les itinéraires existants et ceux à créer.*
- *Maintenir la qualité paysagère de ceux-ci dans une optique de développement de la trame verte et bleue territoriale.*
- *Conserver l'emprise des anciennes voies ferrées, en les protégeant au titre de l'article L 123-1-5.7° du code de l'urbanisme ou par un emplacement réservé.* »

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Par la qualité de ses paysages, la richesse du patrimoine Bâti et naturel, le territoire a de nombreux atouts touristiques.
- ✓ L'activité touristique développée s'appuie principalement sur le tourisme de nature et notamment par une offre de circuits de promenade pédestre.
- ✓ Une offre d'hébergement absente sur le territoire.
- ✓ Deux établissements de restauration sont présents sur l'intercommunalité. Ces derniers se concentrent sur la commune de Solesmes.

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Mettre l'accent sur la mise à disposition d'un « package » touristique incluant nécessairement une offre d'hébergement afin de développer l'activité touristique.**
- **Développer et appuyer l'offre de loisirs (en adéquation avec les éléments mis en exergue lors du diagnostic équipement) notamment la filière équestre.**

### 3. Un important potentiel touristique

L'intercommunalité s'inscrit dans un territoire à forte identité culturelle et paysagère propice au développement de l'activité touristique.

En effet, la présence de différents éléments concoure à l'expansion du tourisme de découverte et de loisirs :

- Aspect bucolique des paysages ruraux (églises à caractère, plateaux agricoles, bocages, etc.).



- Présence de 8 édifices classés au titre des monuments historiques (2 monuments historiques à Vendegies-sur-Ecaillon, 3 à Solesmes, 1 à Saint-Python, 1 à Romeries et 1 à Haussy).



Brasserie, malterie, tonnellerie  
Chiris Delaporte, puis De La  
Roche Du Ronzet à Solesmes



Brasserie-malterie Bisiau Jenart,  
puis Bisiau Rombaux à  
Vendegies-sur-Ecaillon



Grande Brasserie Coopérative de  
Solesmes, puis Brasserie de  
l'Union des Coopérateurs de la  
Selle et de la Sambre à Saint-  
Python

- Un patrimoine naturel remarquable marqué par la présence de l'eau. Le territoire est traversé par la vallée de l'Ecaillon et la vallée des Saules/ de la Selle). Les vallées sont des écosystèmes fragiles qu'il convient de préserver. En effet, la préservation des milieux n'est pas contradictoire avec l'idée du développement touristique à condition de sensibiliser les usagers mais aussi faire connaître ces milieux à l'ensemble de la population locale.



Circuit de la vallée des Saules

## 4. Une activité touristique essentiellement basée sur le tourisme de nature

L'ensemble de ce patrimoine a permis de créer 6 parcours de randonnée pédestre permettant de parcourir le territoire sur plus de 100 km. A noter qu'aucun circuit de VTT n'est proposé sur le territoire alors que ces derniers pourraient élargir l'offre touristique.

De plus, l'activité de pêche est fortement développée sur le territoire. Cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont dispersées sur les communes de Saulzoir, Haussy, Solesmes, Vendegies-sur-Ecaillon et Saint-Python.



A noter qu'une étude intercommunale de valorisation du cadre de vie en Pays Solesmois a été réalisée afin de favoriser la pratique de la promenade qu'elle soit pédestre ou cycliste et de valoriser les relais patrimoniaux emblématiques sur les 6 circuits existants et de promouvoir la découverte du territoire par le biais de circuits de découverte à vocation pédagogique.

## 5. Un manque d'offre d'hébergement et de restauration

Après consultation de la basse INSEE sur la capacité des communes en hébergement, il apparait que l'offre en hôtellerie et en hôtellerie de plein air est absente du territoire. On note aussi la présence de 1 gîte rural et de 4 chambres d'hôtes.

De plus, au regard des informations disponibles sur le site « tourisme-cambresis.fr », le territoire semble n'accueillir que deux établissements de restauration tous deux situés sur Solesmes.

Afin de favoriser le développement touristique sur l'intercommunalité, il apparait important de mettre l'accent sur la mise à disposition d'un « package » touristique incluant nécessairement une offre d'hébergement.

## CHAPITRE 4 : ENVIRONNEMENT

## I. Les données socles pour première approche du territoire

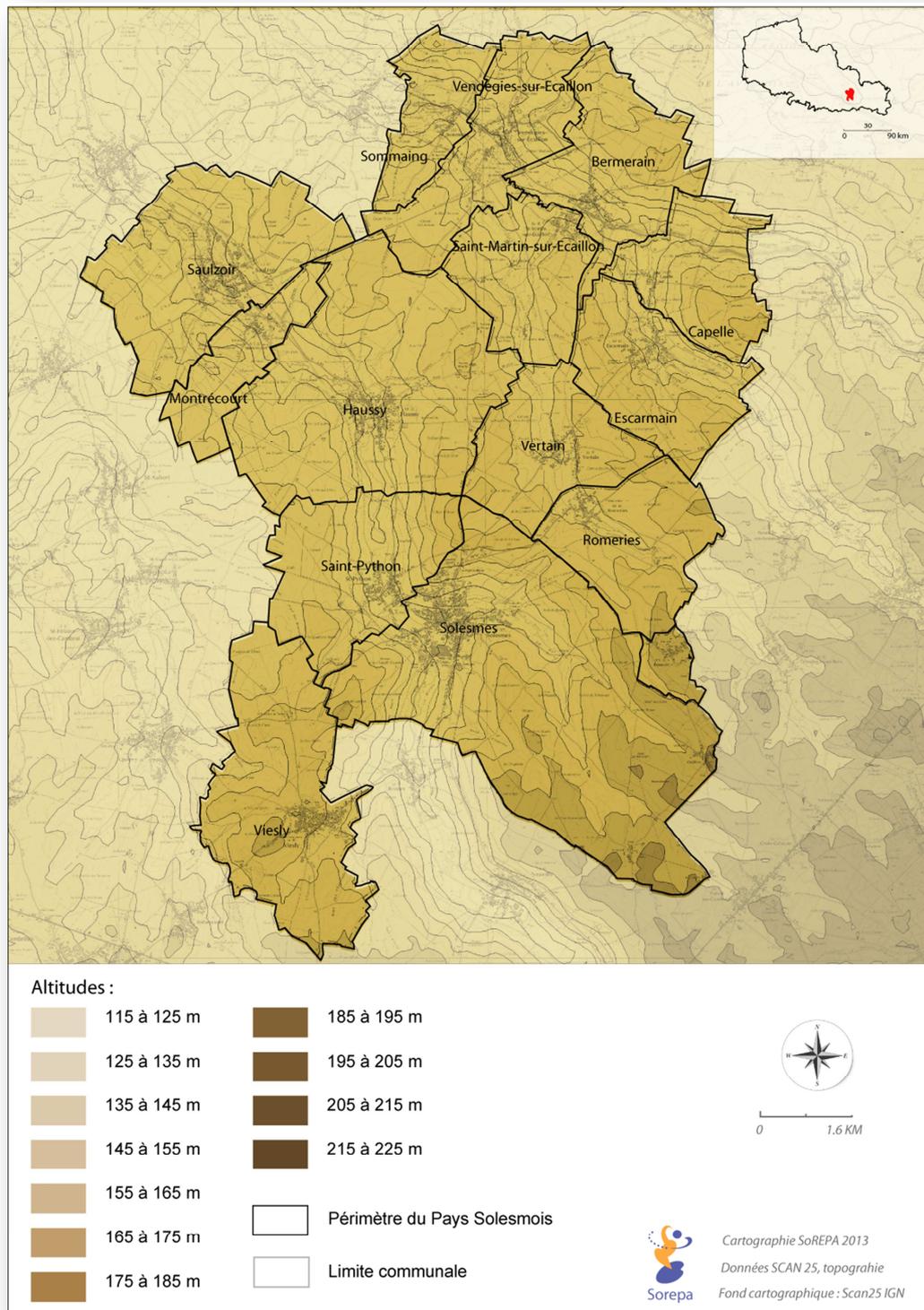
### 1. Synthèse

#### SYNTHESE : LE MILIEU PHYSIQUE

- ✓ Une altitude comprise entre 40 et 130 m et une topographie fortement marquée par la présence des vallées.
- ✓ Une composition des sols en présence qui favorise les cultures sur une majorité du territoire.
- ✓ Le territoire se localise au sein d'un climat océanique de transition.

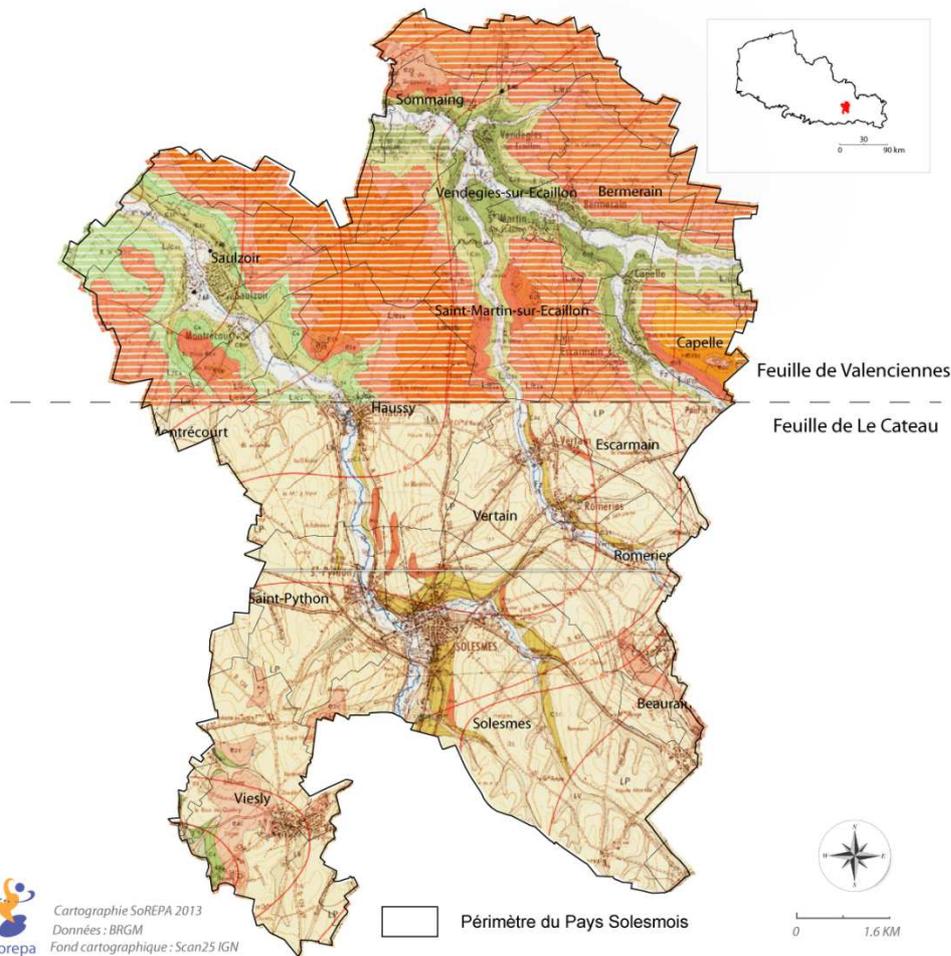
## 2. La topographie

Figure 45 : La topographie



Le relief est compris entre 40 et 130 mètres. Le point le plus haut se situe au sud de Solesmes et le point le plus bas dans le fond de vallée sur Sommaing. Les vallées constituent des entailles au sein de ce paysage agricole. Ainsi, la topographie suit une déclinaison Sud-est / Nord-ouest.

### 3. La géologie



Cartographie SoREPA 2013  
Données : BRGM  
Fond cartographique : Scan25 IGN

La partie sud du territoire présente une géologie relativement simple. Le long de la vallée de la Selle, les marnes crayeuses dominent et on constate une superposition de couches de limons sur des couches de sables ou de marnes. Le reste du territoire est constitué par des marnes imperméables sur lesquelles reposent des alluvions. Ces caractéristiques du sol et du sous sol permettent à une flore variée de se développer. De plus, elles permettent une diversité des modes d'utilisation et d'exploitation des sols.

Sur la partie Nord du territoire, les limons recouvrent une grande partie des hauteurs. Les craies sont présentes sur les coteaux des vallées. Les alluvions modernes, quant à eux, se découvrent sur le lit majeur de l'Ecaillon. Ici aussi, le fond de vallée est composé de marnes et de craies.

Feuille de Le cateau	Feuille de Valenciennes
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Limon de lavage</li> <li>■ Alluvions modernes</li> <li>■ Limons pléistocènes</li> <li>■ Alluvions anciennes</li> <li>■ Landénien continental, Sables de Quesnoy</li> <li>■ Landénien marin, Sables de Grandglise</li> <li>■ Landénien marin, Tuffeaux et argile de Clary</li> <li>■ Sénonien, Craie blanche à Micraster decipiens</li> <li>■ Turonien supérieur, Craie grise à Micraster leskei</li> <li>■ Turonien supérieur, Craie blanche à Micraster leskei</li> <li>■ Turonien moyen, Marnes à Terebratulina rigida</li> <li>■ Réseau hydrographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Crassiers</li> <li>■ Terrils</li> <li>■ Alluvions modernes</li> <li>■ Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables d'Ostricourt indifférenciés du Landénien</li> <li>■ Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables verts de Grandglise du Landénien</li> <li>■ Limons de lavage ou limons quaternaires sur sables verts, tuffeau et argile de base indifférenciés du Landénien</li> <li>■ Limons de lavage ou limon quaternaires sur argiles de Louvil et Tuffeau de Valenciennes du Landénien</li> <li>■ Limons de lavage ou limon quaternaires sur craie blanche du Sénonien</li> <li>■ Limons de lavage ou limon quaternaires sur craie grise, craie à silex du Turonien supérieur</li> <li>■ Limons de lavage ou limon quaternaires sur marnes bleues du Turonien moyen</li> <li>■ Landénien, sables d'Ostricourt indifférenciés</li> <li>■ Landénien, sables blancs du Quesnoy</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Landénien, Sables verts de Grandglise</li> <li>■ Landénien, Argile de Louvil et Tuffeau de Valenciennes</li> <li>■ Sénonien, craie blanche</li> <li>■ Turonien supérieur, Craie grise, craie à silex</li> <li>■ Turonien moyen, Marnes bleues</li> <li>■ Turonien inférieur, Marnes vertes</li> <li>■ Réseau hydrographique</li> </ul>	

## 4. Le climat

L'ensemble de la région est sous l'influence d'un climat « océanique de transition ». Les amplitudes thermiques sont faibles, les précipitations ne sont négligeables en aucune saison. La spécificité du climat de la région au sein de climats océaniques est liée à sa septentrionalité : ensoleillement réduit, hivers assez froids ; et à son relatif éloignement des côtes, les étés sont plus chauds.

Les données des stations météorologiques proches à savoir Cambrai, Douai et Lille Lesquin mettent en évidence les points suivants:

### Précipitations :

La pluviométrie moyenne annuelle calculée entre 1971 et 2000 est de 717 mm/an. Elle se répartit régulièrement sur l'année, variant de 45 mm en février à 70 mm en juin et novembre.

### Brouillard :

Les journées de brouillard sont nombreuses d'octobre à janvier surtout dans les secteurs proches de l'eau (69 jours de brouillard à Cambrai contre 34 à dunkerque ou Lille).

### Températures :

La température moyenne annuelle est d'environ 10°C. La plus forte étant de 17,3°C en juillet et août, la plus faible de 2,6°C en janvier. Les hivers sont froids et secs ; les jours de gelée, 60 jours en moyenne par an à Cambrai, sont fréquents au mois de janvier. Les étés sont plus chauds que sur la frange littorale (3 jours de forte chaleur).

### Vents :

Les mois les plus ventés sont en hiver, de novembre à février. Les vents dominants sont de, secteur Ouest/Sud-ouest. Le nombre de jours où la vitesse maximale du vent est supérieure à 16 m/s est de 48 par an.

## II. Des espaces d'une grande valeur écologique

### 1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Le PADD du SCOT du Pays du Cambrésis met l'accent sur la préservation de l'avenir et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

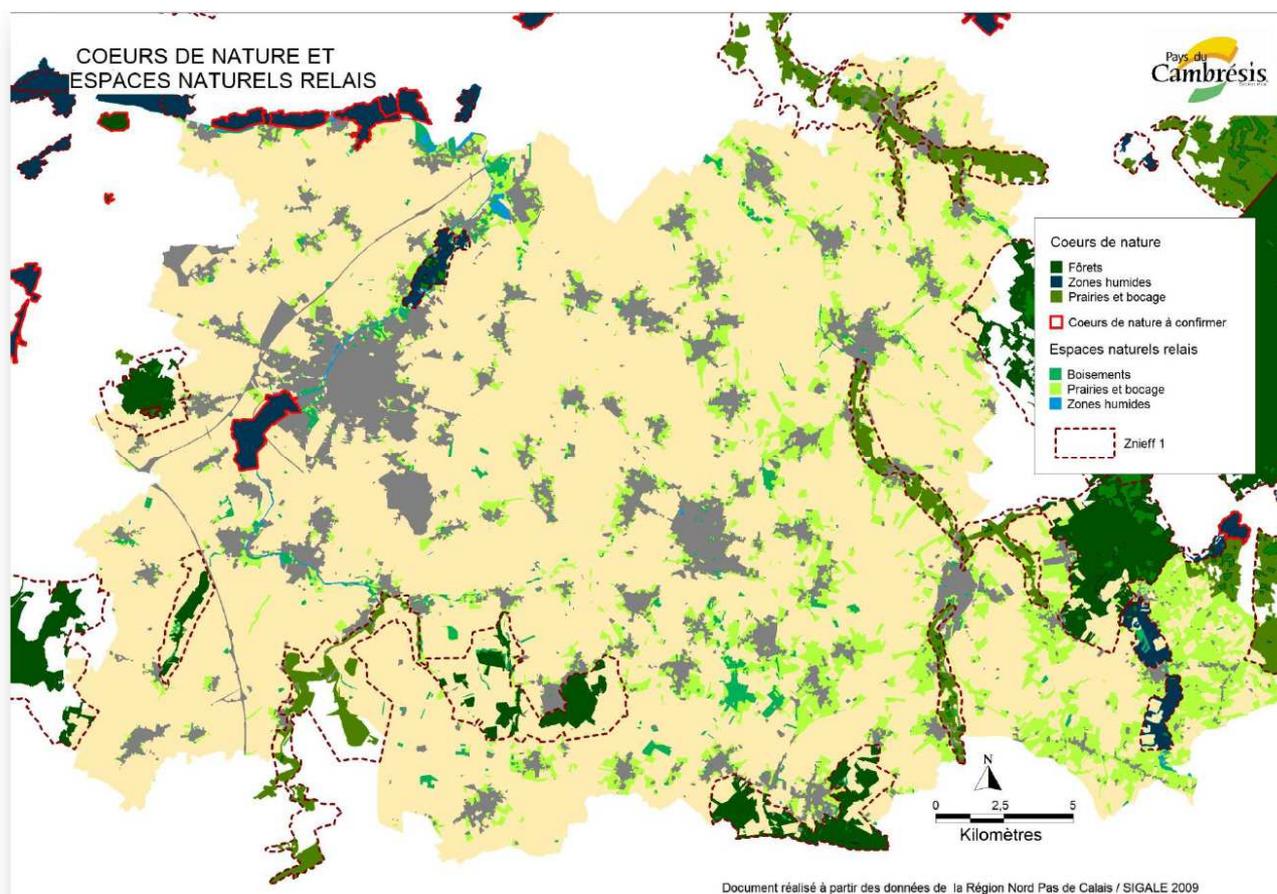
Cet objectif général nécessite 5 actions :

- Protéger et étendre les espaces naturels.
- Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de villes.
- Maîtriser l'énergie et développer les sources renouvelables.
- Préserver la ressource en eau.
- Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions.

« En effet, le Cambrésis, territoire de plateaux agricoles et de paysages ouverts possède une réelle richesse environnementale et patrimoniale qu'il convient de préserver et de valoriser au mieux.

La préservation de l'avenir passe également par une gestion des ressources naturelles plus efficiente tant en ce qui concerne l'eau, l'énergie ou encore la gestion des déchets.

Il est pour cela nécessaire de poursuivre les démarches de protection, de valorisation et de développement des espaces naturels, et de les inclure dans une planification urbaine cohérente. »



Cœur de nature et espaces naturels relais (source : SCOT Cambrésis)

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : ENVIRONNEMENT NATUREL

- ✓ Les vallées de la Selle et de l'Ecaillon constituent des liaisons écologiques privilégiées.
- ✓ 8.22 % du territoire est concerné par un zonage de type ZNIEFF 1.
- ✓ 4.58 % du territoire est concerné par un zonage de type ZNIEFF 2.
- ✓ L'intercommunalité est concernée par une superficie de 560.9 hectares de zones humides soit 4.80% du territoire.
- ✓ La trame verte et bleue du Cambrésis identifie des éléments écologiques et l'état des fonctionnalités écologiques. Ces différents espaces sont le support d'une faune et une flore variée qui est le résultat d'une diversité de milieux.
- ✓ De nombreux cœurs de nature et espaces naturels relais sont présents au sein des fonds de vallées

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Veiller à la préservation du patrimoine naturel et plus particulièrement les vallées et le maillage bocager.**
- **Compte tenu du caractère fortement urbanisé des vallées, intégrer la nature en ville et favoriser la continuité des cours d'eau.**
- **Veiller aux transitions avec les espaces urbains.**
- **Assurer la valorisation des Zones à Dominante Humide.**

### 3. Un territoire marqué par l'hydrographie

- **Avant propos**

Bien que le territoire possède une faible superficie des espaces naturels (SCOT Pays Cambrésis), la présence des deux vallées implique une réflexion environnementale importante.



En effet, bien que dominé par les espaces agricoles, le territoire est situé entre deux complexes écologiques. D'une part, la forêt de Mormal et bocage associé et d'autre part la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut. De plus, les vallées de la Selle et de l'Ecaillon et leurs affluents marquent fortement ces espaces cultivés à faible perméabilité écologique et constituent des liaisons écologiques privilégiées.

#### Les vallées :

L'Ecaillon prend sa source à l'est de Locquignol, à l'altitude de 166 mètres, dans la forêt domaniale de Mormal. Elle adopte une direction Sud-Est vers Nord-Ouest.

Elle se jette dans l'Escaut en aval de Thiant, sur la commune de Prouvy, à l'altitude 28 mètres, après un parcours de 32 kilomètres. Sa pente moyenne est de 4,1 %.

Autres cours d'eau traversant le territoire, la Selle à une longueur de 46 km. Elle prend sa source à Molain (Aisne), dans la forêt domaniale d'Andigny à l'altitude de 120 mètres, passe à Saint-Souplet, Saint-Benin, au Cateau-Cambrésis, à Solesmes et à Douchy-les-Mines et se jette dans l'Escaut à Denain, à l'altitude de 20 mètres.

De par le dénivelé mais également la nature géologique du sol en présence, les vallées jouent un rôle de corridors fluviaux. En effet, leurs caractéristiques sont propices au développement de la faune et de la flore ce qui en font des espaces remarquables.

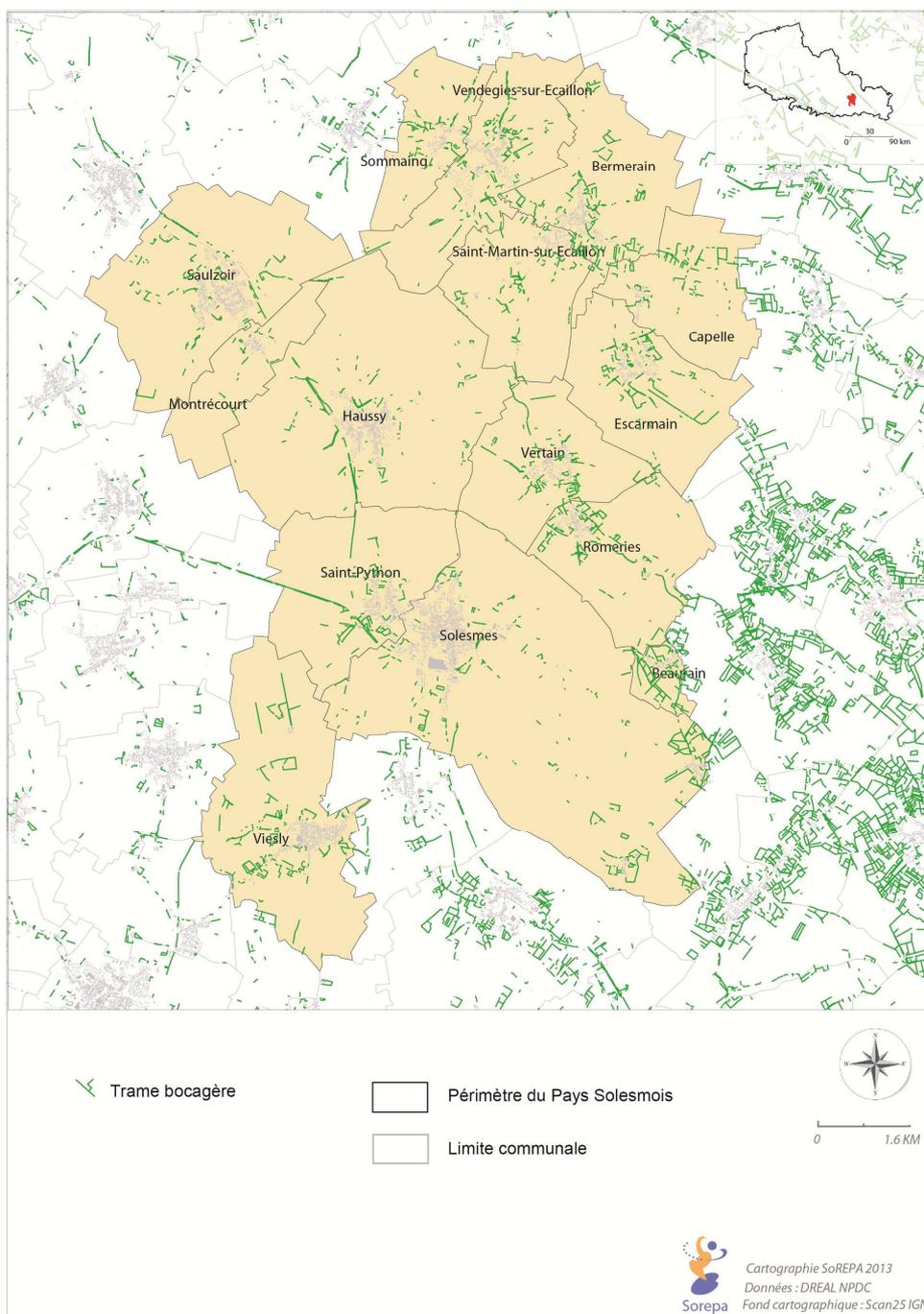


### Le maillage bocager :

Les structures bocagères sont particulièrement présentes dans les fonds de vallées et les coteaux. Associés aux dénivellations ces composantes du paysage forment des espaces intimes participant à la valorisation du cadre de vie. La trame bocagère génère un rythme dans le paysage sur les espaces cultivés.

La structure bocagère est également bien présente au contact des principales infrastructures.

Figure 46 : Le réseau de haies en 2005



- **Les différents types de protections existantes**

Il existe différents types de zonages des espaces naturels : des zonages réglementaires ou de gestion, visant à protéger les espèces et leurs habitats, et des zonages « de connaissance » où des inventaires spécifiques sont réalisés, apportant des informations précieuses sur la valeur patrimoniale de ces espaces.

Il convient donc en préambule de rappeler les différents types de zonages existants :

- Protection par la maîtrise foncière :
  - Forêts soumises au régime forestier ;
  - Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements.
- Protections réglementaires :
  - Réserves Naturelles Nationales (RNN) ;
  - Réserves Naturelles Régionales (RNR) ;
  - Forêts de protection ;
  - Réserves biologiques Domaniales (RBD) ;
  - Arrêtés de Protection de Biotope (APB) ;
  - Espaces remarquables au titre de la loi littoral.
- Gestions contractuelles et engagements internationaux :
  - Parc Naturel Régional (PNR)
  - Les habitats naturels communautaires de la directive européenne modifiée n° 92/43/CE dite directive « Habitats » et les sites désignés ou en cours de désignation à la Commission Européenne au titre de cette directive et de la directive n°49/409/CE dite directive « Oiseaux », sur lesquels s'applique une réglementation particulière. Ce sont :
    - ✓ Pour la directive « Habitats » : Les sites d'Importance Communautaire (SIC) qui deviennent des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dans leur définitive ;
    - ✓ Pour la directive « Oiseaux » : les Zones de Protection Spéciales (ZPS).
    - ✓ Ensemble ils forment le réseau NATURA 2000.
  - Trame verte et bleue (TVB).
- Inventaires patrimoniaux :
  - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II ;
  - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
  - Les zones humides.

**Le territoire du Pays Solesmois est concerné par des zonages de types :**

- **Inventaires patrimoniaux (ZNIEFF 1 et 2, zones humides),**
- **Gestions contractuelles et engagements internationaux (TVB)**

**A noter qu'aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire. Le plus proche se situe sur la commune de Locquignol à plus de 7 km et en lien avec la forêt de Mormal. Il s'agit d'un SIC.**

## 4. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. La localisation précise de ces zones sur l'intercommunalité offre différentes perspectives d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et de sa protection. Elle permet ainsi, une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Le territoire comprend au total 3 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques de ces zones.

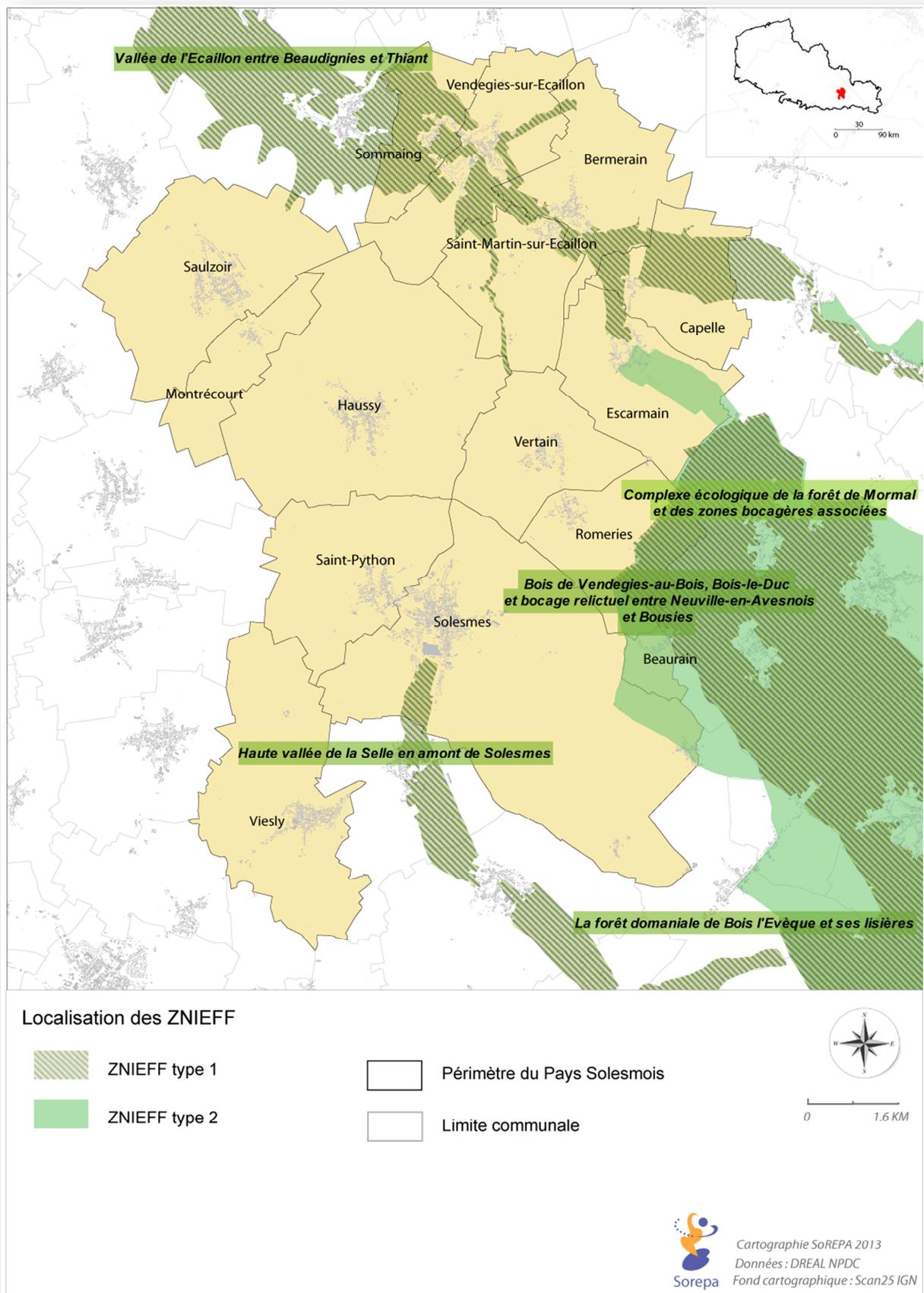
	Nom	Code	Descriptif	Superficie totale (hectare)
<b>ZNIEFF type 1</b>	Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant	310014031	Concerne les abords de l'écaillon et de ses affluents. Cette rivière s'écoule çà travers une ceinture de prairies et de vergers. La vallée se rétrécit progressivement vers l'aval en traversant les plaines du valenciennois. On retrouve alors un ensemble de talus atteignant près de 17% du support de la faune et de la flore spécifique à ces milieux.	2 032.4
	Bois de Vendegies-au-bois, bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies	310013253	Ensemble de bois et bosquets reliés par un réseau de prairies bocagères ponctuées de nombreuses mare et de vieux saules. Les haies sont d'une structure diversifiées entre les têtards de saules et ceux de charmes qui annoncent le bocage de la Thiérache. De plus, cette zone forme une zone d'habitat pour une flore comprenant divers taxon d'intérêt régional dont au moins 7 espèces de la liste régionale. C'est également le lieu de nidification de rapace rare dans la région.	2 947.8
	Hautes vallée de la Selle en amont de Solesmes	310013701	Site alluvial linéaire étroit mais constituant un ensemble écologique relictuel caractéristique des vallées entaillant les collines crayeuses du Cambrésis. Les prairies et les ruisseaux bordés d'arbres têtards confèrent au site une certaine qualité paysagère. La pression anthropique est très élevée, avec de nombreuses routes importantes traversant le site, et surtout la présence de grandes agglomérations. Patrimoine floristique très dégradé. Malgré deux prospections, en 2000 et 2009, seulement 3 espèces déterminantes de ZNIEFF ont pu être relevées, toutes d'intérêt secondaire. Les habitats les plus remarquables sont les plans d'eau à vocation piscicole et les boisements alluviaux relictuels, pouvant l'un et l'autre héberger des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.	1047.7
<b>ZNIEFF type 2</b>	Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées	310013702	La ZNIEFF correspond au massif forestier de la forêt de Mormal et aux zones bocagères attenantes, caractéristiques de l'avesnois.  Cette ZNIEFF présentant des milieux forestiers associés à des prairies bocagères est composée par une mosaïque d'habitats. A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique. Ainsi, 65 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 26 protégées et 61 espèces faunistiques ont été recensées sur le site.	30 616

Tableau 20 : Liste des ZNIEFF de types 1 et 2 présentes sur le territoire (source : DREAL NPDC)

La répartition sur le territoire s'effectue de la manière suivante :

- 8.22 % du territoire est concernés par un zonage de type ZNIEFF 1.
- 4.58 % du territoire est concernés par un zonage de type ZNIEFF 2.

Figure 47 : Localisation des ZNIEFF sur l'intercommunalité



## 5. Les zones humides

Les zones humides se définissent, d'après la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992/ Article. L.211-1 du code de l'environnement, comme des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Ces milieux ont largement été modifiés, perturbés voire créés par l'homme.

Les zones humides ont trois fonctions principales :

- Fonctions hydrologiques : régulation naturelle des inondations, soutien des cours d'eau en période d'étiage, diminution de l'érosion.
- Fonctions épuratrices : amélioration de la qualité de l'eau, retenu des matières en suspension, réduction de la concentration des nutriments et des toxiques.
- Fonctions écologiques : maintien d'une biodiversité importante, réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de CO.

De plus, les zones humides participent au développement économique et socioculturel. Néanmoins depuis le début du XXème siècle, 67% de la surface de zones humides a disparu. Cette dégradation est liée à 3 facteurs :

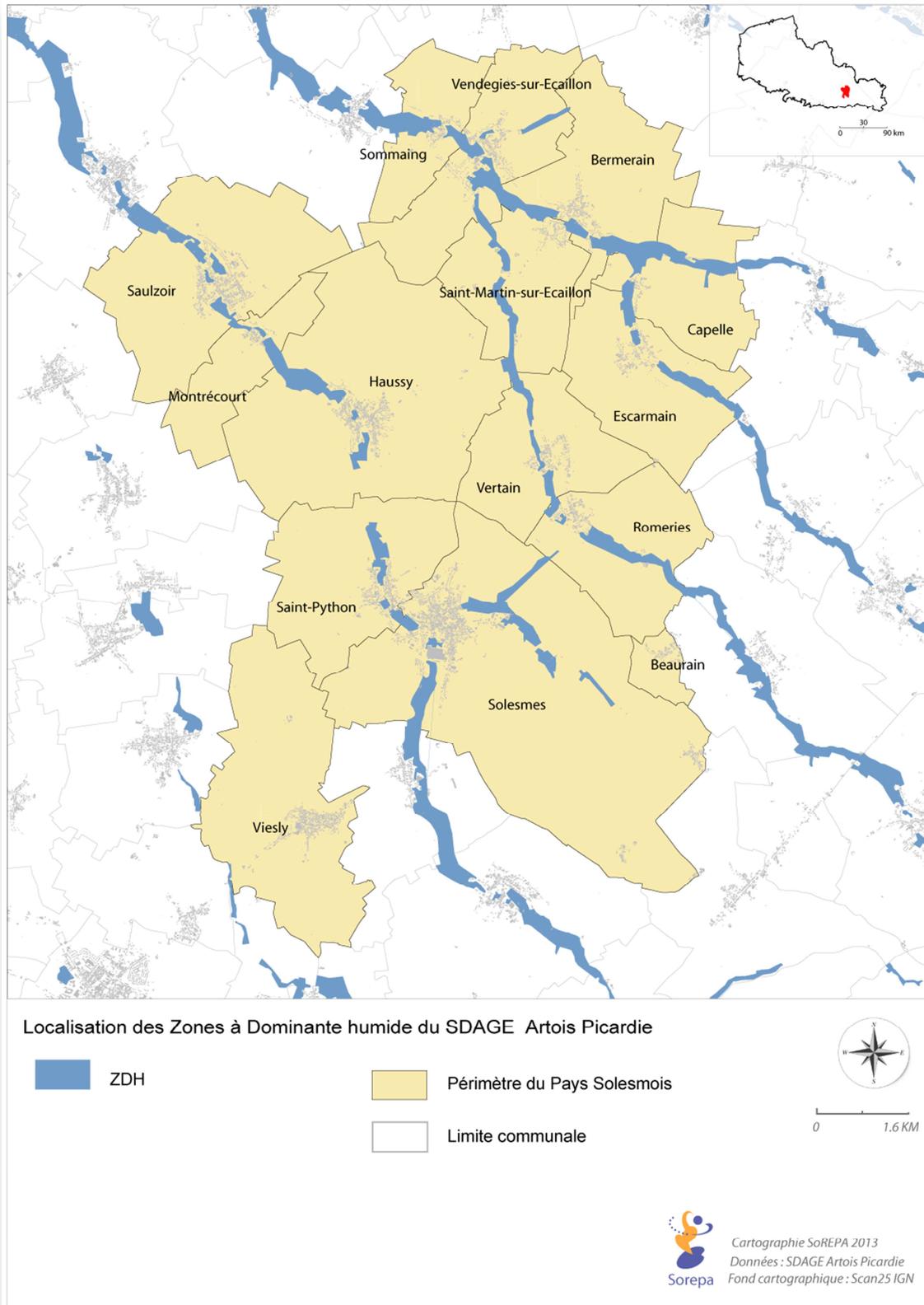
- L'intensification des pratiques agricoles.
- Des aménagements hydrauliques inadaptés.
- La pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

D'après le SDAGE Artois-Picardie, l'intercommunalité est concerné par une superficie de 560.9 hectares de zones humides soit 4.80% du territoire.

La majorité des communes du Pays Solesmois se sont construites en rapport étroit avec l'eau. Par conséquent, la pression anthropique est très élevée, avec notamment de nombreuses infrastructures traversant les sites et une urbanisation s'étant développée en fond de vallée. Dans ce contexte où l'urbain se trouve au sein d'espaces ayant un intérêt écologique, les espaces verts et plus généralement la nature en ville doit faire l'objet d'une attention particulière.

Les pressions liées à l'agriculture intensive sont fortes. De plus, il est à noter que les prairies subissent également une intensification avec une augmentation des intrants et de la charge sur les pâturages. Des remembrements ont par ailleurs dégradé le maillage bocager. On recense également certains obstacles aux continuités écologiques (écluses, etc.).

Figure 48 : Localisation des zones à dominante humide



## 6. La trame verte et bleue

En 2009, le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis a souhaité enclencher une dynamique collective des acteurs autour de la mise en œuvre concrète d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire. La mise en place du projet de Schéma Trame Verte et Bleue du Cambrésis répond à une volonté locale, régionale et nationale.

La Trame Verte et Bleue a pour but de permettre la restauration, la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables et d'assurer la fonctionnalité du réseau écologique en maintenant et réhabilitant les connexions entre ces espaces. Le deuxième enjeu du projet est d'intégrer la Trame Verte et Bleue à l'ensemble des infrastructures de manière à poursuivre le développement du territoire mais en l'encadrant plus fortement afin d'éviter de perdre ses atouts principaux en terme de paysages, de cadre de vie et d'harmonie ville/campagne.

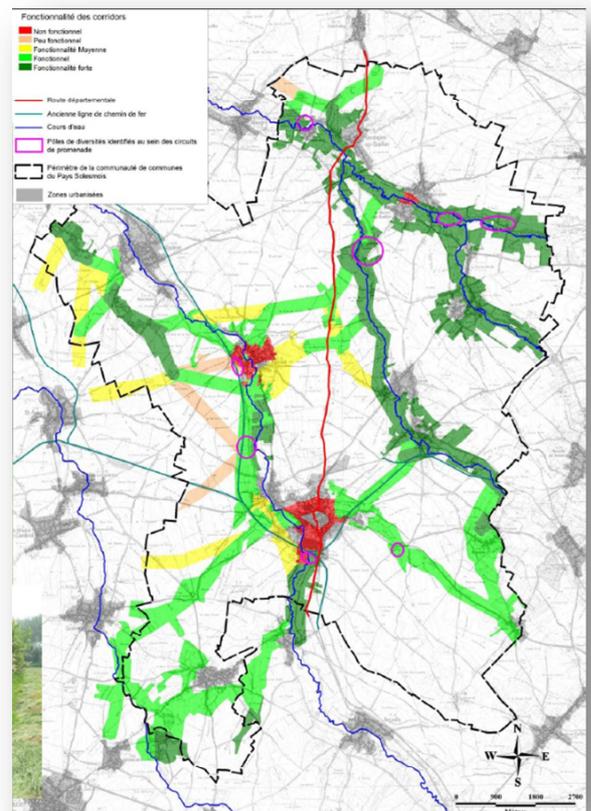
La Trame verte et bleue du Pays du Cambrésis contribuera à :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles : favoriser la biodiversité, réserver les espèces et les habitats remarquables, protéger et améliorer la ressource en eau.
- Promouvoir le développement local : maintenir l'agriculture, assurer le développement de l'économie, du tourisme et des loisirs liés à la nature...
- Aménager le territoire : concilier développement urbain et préservation de l'environnement, assurer une continuité écologique entre les espaces naturels, requalifier écologiquement les friches et les espaces dégradés

La trame verte et bleue du pays du Cambrésis, identifie l'état des fonctionnalités écologiques :

- Trame bleue d'assez faible fonctionnalité sur la Selle aval, réseau de haies et taux de boisements faibles, urbanisation plus dense. Trame verte ne suivant pas directement le lit majeur.
- Selle amont beaucoup plus fonctionnelle, plus bocagère.
- Vallée de l'Ecaillon et affluents permettent une bonne fonctionnalité écologique grâce à un réseau de haies, de prairies, de milieux humides assez important et à une densité urbaine et routière plus faible.
- Une rupture majeure : la RD958
- Des liaisons transversales appuyées par les anciennes voies ferrées et des éléments prairiaux et arborés relictuels.

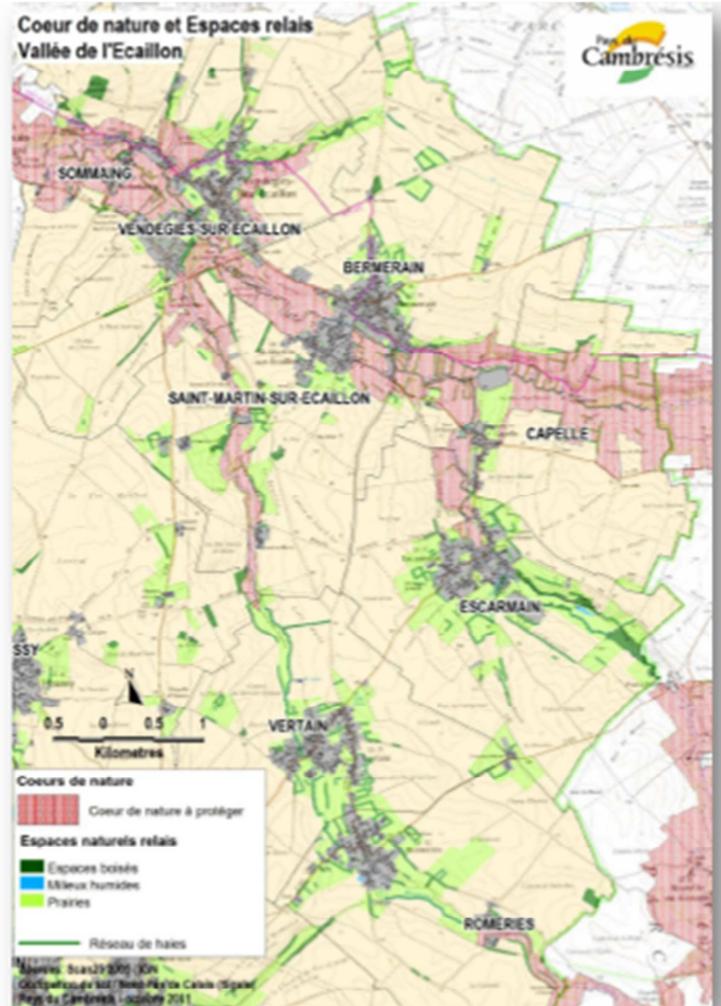
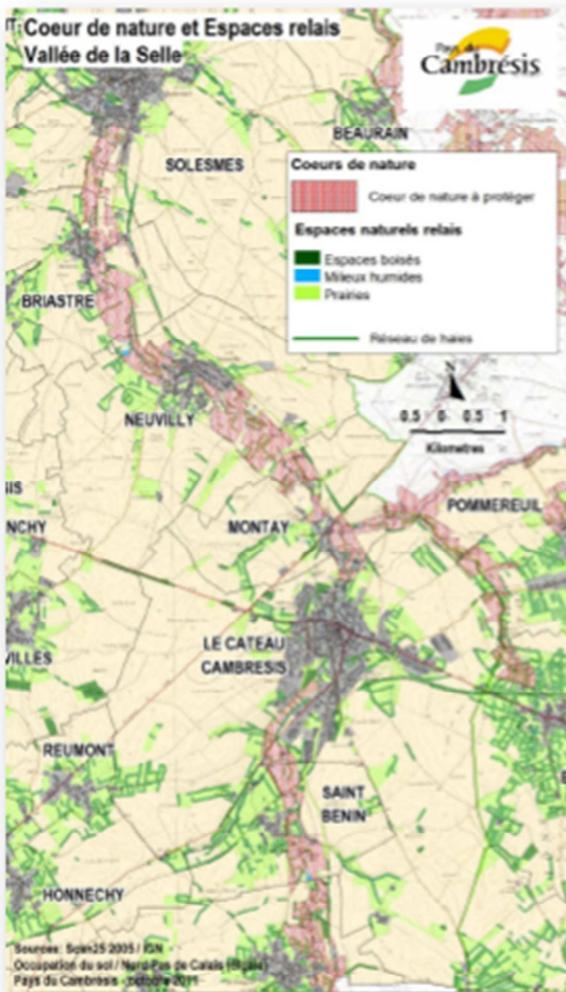
Les élus ont décidé d'intégrer dans le SCoT les dispositions du schéma trame verte et bleue. Par conséquent, il apparaît important que le PLUi prenne également en compte les éléments constitutifs de la TVB et que les différents documents qui le compose intègre la notion de continuités écologiques. Comme dit précédemment, les vallées jouent un rôle capital à plusieurs titres : concentration des espaces naturels, espaces refuges mais aussi axes de déplacements pour la biodiversité. C'est pourquoi une attention particulière



Corridor et fonctionnalité (source : diagnostic écologique)

devra être portée sur ces espaces.

**Les cœurs de nature identifiés au SCOT :**



Les « Cœurs de nature » sont des espaces de biodiversité présentant des habitats, biotopes et espèces animales et végétales exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique. Les espaces relais correspondent à des espaces présentant des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore. Ils jouent le rôle de sites relais pour le déplacement de la faune, moins riches et souvent moins étendus que les cœurs de nature.

Comme il est possible de constater, ces éléments supports de biodiversité sont fortement présents sur l'intercommunalité et correspondent principalement aux fonds de vallées.

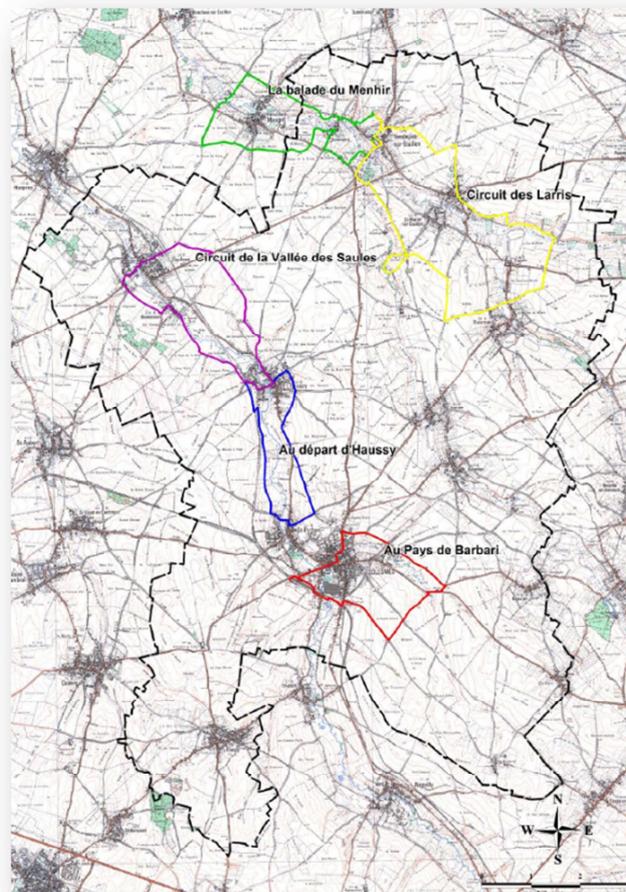
## 7. Une faune et une flore variée : résultat d'une diversité de milieux

Les informations suivantes proviennent du diagnostic écologique réalisé dans le cadre de l'étude intercommunale sur le cadre de vie en 2012.

Cette étude a été réalisée sur 5 circuits de promenades. Bien que n'étant pas exhaustive, cette étude permet d'évaluer la qualité écologique des différents habitats présents le long des circuits, de décrire les principaux milieux, enjeux floristiques et faunistiques et d'identifier des cœurs de natures à valoriser.

Au cours de prospections réalisées entre Mai 2012 et Août 2012 :

- 238 espèces de flore ont été observées (dont 1 espèce protégée et 6 espèces invasives avérées ou potentielles. Au vu de la durée de prospection, on observe une assez bonne richesse écologique.
- 54 espèces observées (dont 37 espèces protégées, 16 espèces patrimoniales et 2 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux.



Tarier pâre



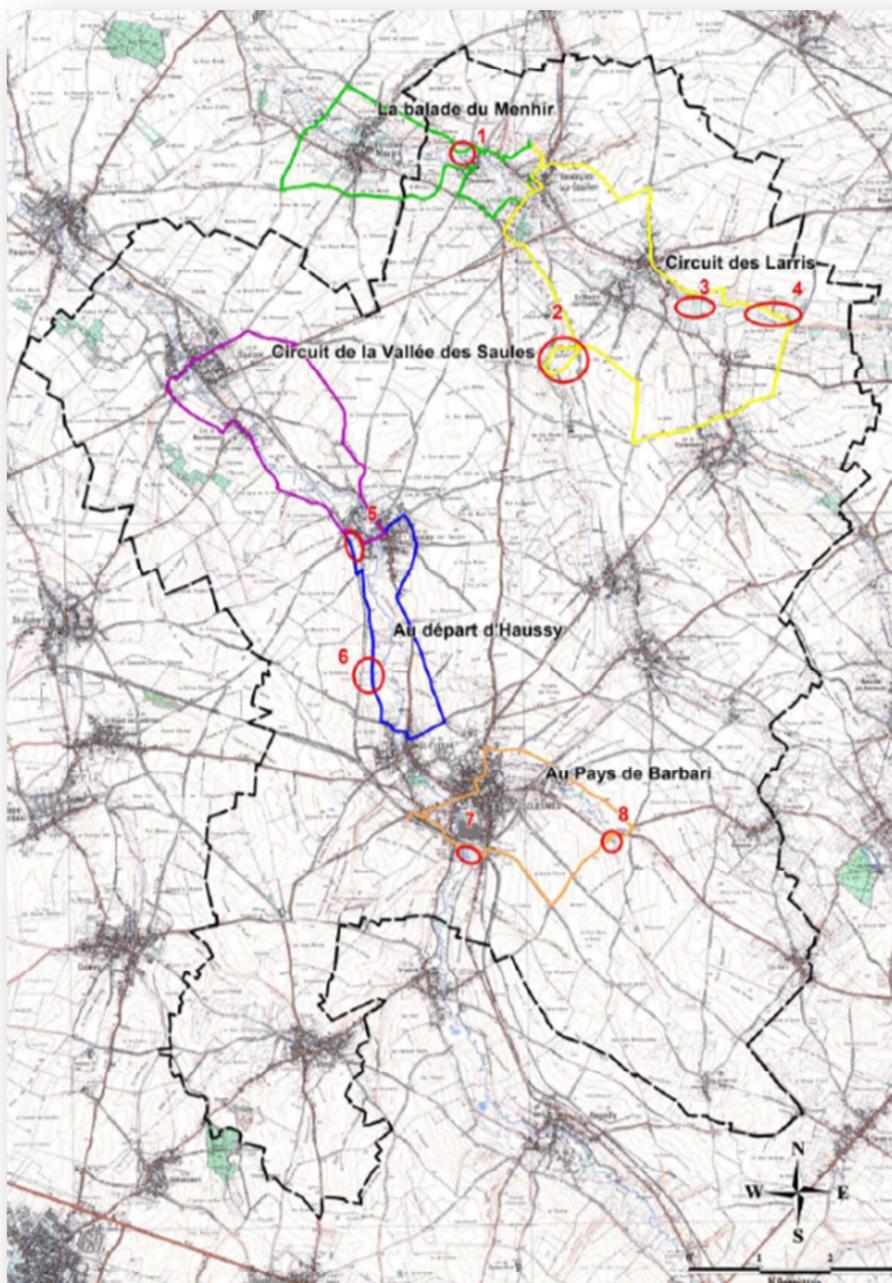
Râle d'eau



Gorgebleue à miroir

De plus, un travail de mise en évidence de pôles de biodiversité appuie le fait que les vallées constituent un support écologique. En effet 8 pôles de biodiversité ont été mis en avant au cours de cette étude :

- 1 Bocage remarquable proche de Sommaing.
- 2 Bocage boisé et prairial au sud-ouest de Saint-Martin.
- 3 Ensemble bocager et de nombreux saules têtards entre Saint-Georges et Ecaillon.
- 4 Les larris au Nord de Capelle.
- 5 Corridor boisé avec plantation d'intérêt et ancienne voie ferrée à Haussy.
- 6 Complexe agricole : cultures, prairies, cours d'eau, anciennes voie ferrée proche de Saint-Python.
- 7 Bocage et boisement humides en contexte périurbain au sud de Solesmes.
- 8 Les milieux aquatiques de la source et du ruisseau du Béart entre Solesmes et Beaurain.



### III. L' eau et l'hydrographie

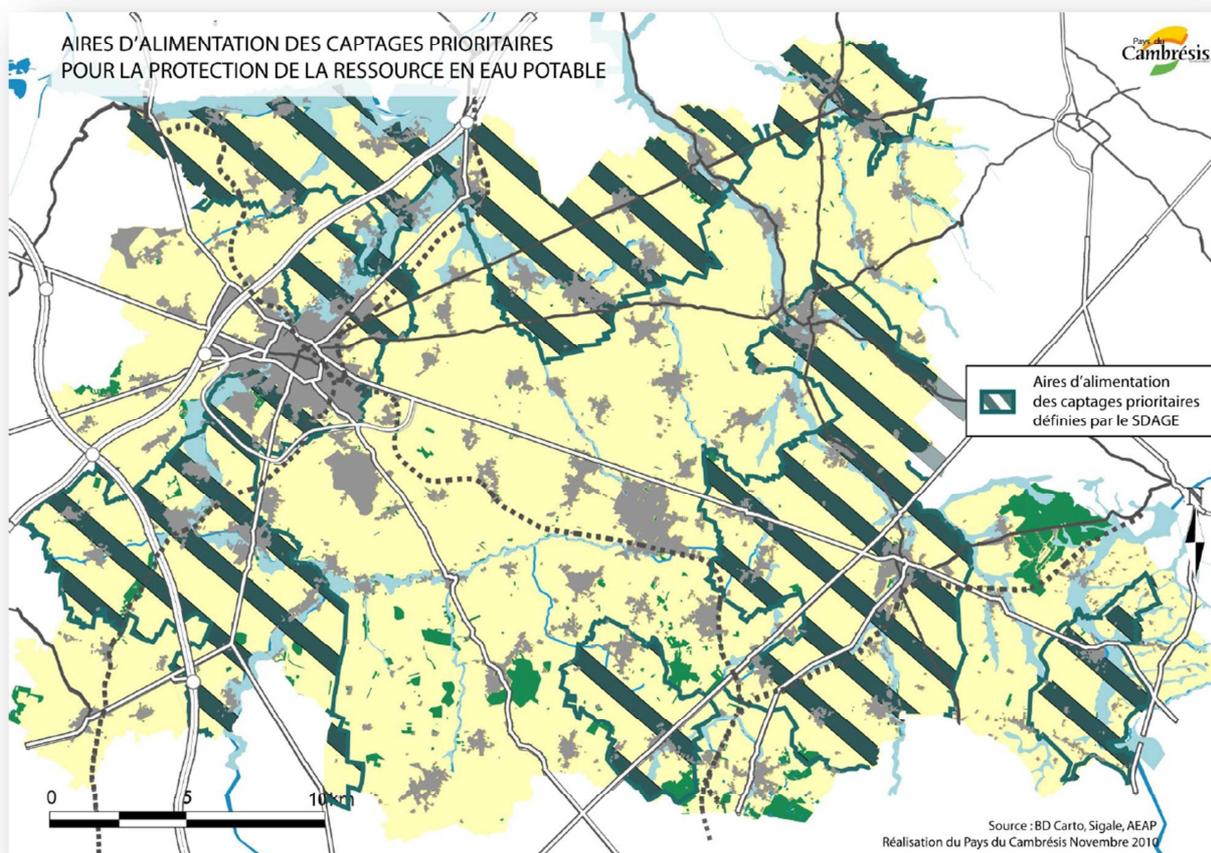
#### 1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis

Suite à l'identification au sein du PADD de la nécessité de **protéger la ressource en eau**, le Document d'Orientations Générales du SCoT du Pays du Cambrésis indique que :

« La vulnérabilité sur le territoire de la nappe phréatique détermine un enjeu immédiat pour la préservation de la quantité et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Le sol crayeux très perméable, le nombre élevé de puisages, le taux de raccordement et la qualité des réseaux, la pression anthropique (agriculture, industrie, particuliers et collectivités) ainsi que le changement climatique obligent à reconsidérer la ressource en eau comme un bien menacé en Cambrésis. »

Ainsi, le SCoT spécifie que les documents d'urbanisme doivent :

- Intégrer des mesures de protection des aires d'alimentation des captages en eau potable identifiées comme prioritaires par le SDAGE.
- Veiller à protéger par la maîtrise de l'usage des sols, les parcelles les plus sensibles des aires d'alimentation de captage prioritaire afin de favoriser des usages du sol protégeant durablement la ressource (boisement, enherbement, élevage extensif, agriculture biologique, zone humide).



- Intégrer, pour les communes concernées, les périmètres de protection des captages à l'aide d'un zonage permettant d'une part leur protection sur le long terme et d'autre part de mettre en œuvre, au sein de ces périmètres, les prescriptions des déclarations d'utilité publique.
- Les ouvertures de nouvelles zones à l'urbanisation sont à éviter dans les périmètres de protection rapprochés des captages d'eau qu'ils soient publics, protégés ou non au titre d'un arrêté préfectoral, ou privés à condition que ces derniers relèvent d'un intérêt économique majeur pour le territoire.

D'autre part, un projet d'aménagement notamment routier se situant dans les périmètres de protection éloignés ne doit pas mettre en péril l'approvisionnement en eau et justifier de l'écartement de tout risque de pollution de la ressource qui pourrait remettre en cause sa qualité.

Afin de garantir une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau, il est mentionné que la définition du développement doit se faire au regard de la disponibilité de la ressource en eau.

Enfin, pour une meilleure gestion de l'eau pluviale et des rejets, il est indiqué que les documents d'urbanisme doivent :

- Prévenir l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.
- Contribuer à la réduction des volumes d'eaux pluviales collectées et déversées sans traitement.
- Inciter à la récupération et au stockage de l'eau pluviale dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Favoriser l'utilisation de méthodes alternatives afin de limiter l'apport d'eaux pluviales aux réseaux d'assainissement ou séparatifs.
- Limiter les rejets de pollutions diffuses.
- Intégrer les zonages d'assainissement qui fixent les secteurs d'assainissement collectif, afin de tendre vers un taux maximal de raccordement aux réseaux de collecte.
- Prévoir lors d'ouvertures de nouvelles zones à l'urbanisation l'intégration d'actions de maîtrise de la pollution diffuse.

## 2. Synthèse

### SYNTHESE : LA RESSOURCE EN EAU

- ✓ Deux éléments hydrographiques sont présents sur le territoire, il s'agit de l'Ecaillon et de la Selle
- ✓ L'état écologique des deux masses d'eaux superficielles est qualifié de moyen. L'état chimique est quant à lui qualifié de mauvais.
- ✓ Les perturbations de l'Ecaillon les plus importantes sont respectivement la pollution accidentelle (chronique) l'érosion, le lessivage des sols agricoles et forestiers, le recalibrage, les rejets domestiques urbains et les barrages.
- ✓ Les perturbations majeures de la Selle identifiées sont par ordre d'importance : le recalibrage, les barrages, l'érosion/lessivage des sols agricoles et forestiers et les rejets domestiques urbains
- ✓ 17 points de captages ont été recensés sur le territoire.
- ✓ Une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage d'alimentation en eau potable

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Veiller à la prise en compte des périmètres de protection de captages d'eau potables situés sur son territoire.**
- **Veiller à l'atteinte des objectifs de qualité fixés par le SDAGE Artois Picardie en termes de qualité chimique et écologique.**
- **Justifier le projet vis-à-vis de la quantité disponible de la ressource en eau existante. Par conséquent, le projet devra prendre en compte les perspectives d'augmentation des populations et être établie à volume constant.**
- **Assurer la capacité d'assainissement sur les différents territoires.**

### 3. Les acquis des politiques

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie (SDAGE)**

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) exige l'adoption d'un SDAGE et d'un programme de mesures couvrant la période 2010-2015. La DCE établit un cadre pour une politique commune dans le domaine de l'eau et fixe une méthode de travail et des objectifs jusqu'en 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document de planification appelé « plan de gestion » dans la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).

Le SDAGE Artois-Picardie adopté par le comité de Bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2009 porte sur les années 2010 à 2015 incluses.

Les objectifs sont identifiés à l'article L-212.1 du code de l'environnement : « *Les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux correspondent :*

- *Pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon état écologique et chimique ;*
- *Pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines, à un bon potentiel écologique et à un bon état chimique ;*
- *Pour les masses d'eau souterraine, à un bon état chimique et à un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de chacune d'entre elles ;*
- *A la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;*
- *Aux exigences particulières définies pour les zones visées au 2° du II (zones protégées), notamment afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine. »*

Le tableau ci-dessous présente les orientations et les dispositions du SDAGE que les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) doivent prendre en compte.

Tableau 21 : Orientations et dispositions du SDAGE Artois-Picardie

<b>Orientations</b>	<b>Dispositions</b>	
<b>2. Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux</b>	4	Les SCoT, PLU et cartes communales préviennent l'imperméabilisation et favorisent l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel. La conception des aménagements ou des ouvrages d'assainissement nouveaux intègre la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une stratégie de maîtrise des rejets. Dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement ou de la santé correspondant, l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et favorisant le stockage et/ou l'infiltration sera favorisée par le pétitionnaire et la solution proposée sera argumentée face à cette option de "techniques alternatives"
<b>7. Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable</b>	9	Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et cartes communales) ainsi que les PAGD (Plan d'Aménagement de Gestion Durable) et règlements des SAGE contribuent à la préservation qualitative et quantitative des aires d'alimentation des captages délimités, en priorité selon la carte 22 (aires d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable) au titre du code de l'environnement ou au titre du code rural. La définition actuelle des aires d'alimentation sera précisée par des contours hydrogéologiques plus précis.
<b>11. Limiter les dommages liés aux inondations</b>	18	Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et cartes communales) préservent le caractère inondable des zones définies, soit dans les atlas des zones inondables, soit dans les Plans de Prévention de Risques d'Inondations, soit à défaut dans les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes à l'échelle du bassin versant ou à partir d'évènements constatés ou d'éléments du règlement du SAGE
<b>13. Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation</b>	21	Pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, les orientations et les prescriptions des SCoT, des PLU et des cartes communales veillent à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval, en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, ou à défaut, la rétention des eaux pluviales et en facilitant le recours aux techniques alternatives et à l'intégration paysagère. Les autorisations et déclarations au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) veilleront à ne pas aggraver les risques d'inondations en privilégiant le recours par les pétitionnaires à ces mêmes moyens

<p><b>15. Maîtriser le risque d'inondation dans les cuvettes d'affaissement minier et dans le polder des wateringues</b></p>	<p>25</p>	<p>L'Etat, les collectivités territoriales et locales concernées et les gestionnaires des systèmes, installations et équipements de gestion et d'évacuation à la mer des eaux dans la zone des wateringues et la zone des bas champs picards, veillent à améliorer et diffuser la connaissance des enjeux et des risques d'inondation liés à la gestion des eaux en prenant en compte les effets prévisibles du changement climatique. Les SCoT, PLU, cartes communales et les PPRI contribuent à la maîtrise des aménagements et de l'urbanisation dans les territoires fortement exposés aux risques d'inondation pour éviter d'augmenter leur vulnérabilité. Les gestionnaires de systèmes, installations et équipements de gestion et d'évacuation à la mer des eaux de ces zones, veillent à mettre en œuvre les moyens suffisants et adaptés pour garantir la sécurité des personnes et des biens actuellement exposés aux risques d'inondations, en liaison avec l'Etat et les collectivités (capacité d'évacuation à la mer, création de ZEC,,,,)</p>
<p><b>22. Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée</b></p>	<p>33</p>	<p>Les SCoT, les PLU et les cartes communales prévoient les conditions nécessaires pour préserver les zones humides et le lit majeur des cours d'eau de toute nouvelle construction, en ce compris les habitations légères de loisir, qui entraîneraient leur dégradation. L'Etat et les collectivités locales veillent à prendre des dispositions harmonisées à l'échelle du bassin en termes d'urbanisme, d'assainissement et de préservation du milieu naturel afin d'éviter la sédentarisation d'habitations légères de loisirs en zone humide et dans le lit majeur des cours d'eau.</p>
<p><b>23. Préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau</b></p>	<p>34</p>	<p>Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau au titre du code de l'environnement ou du code rural préservent le caractère naturel des annexes hydrauliques et des zones naturelles d'expansion de crues (ZEC). Les ZEC naturelles pourront être définies par les SAGE.</p>
<p><b>25. Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité</b></p>	<p>42</p>	<p>Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE. Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.</p>

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le SAGE comprend deux notions importantes :

- Passer de la gestion de l'eau à la gestion du milieu : la forme de l'eau (superficielle, souterraine, zones humides...) et les composantes des milieux associés (biologique, physique et chimique) doivent être prises en compte pour la gestion en considérant leur dynamique, leur interaction et leur complexité.
  - Préserver le patrimoine économique de la ressource en eau,
  - Régler les événements extrêmes tels que les crues et les faibles débits,
  - Maintenir la capacité d'autoépuration naturelle pour la reconquête de la qualité des eaux,
  - Préserver le patrimoine écologique.
- Donner la priorité à l'intérêt collectif :
  - Gestion concertée pour veiller à préserver au maximum les potentialités de l'écosystème, rationaliser l'utilisation de l'eau, minimiser l'impact des usages et s'inscrire dans une logique économique globale.

Dans ce cadre, on notera qu'**aucun SAGE n'est à l'heure actuelle approuvé sur le territoire**. En effet, L'intercommunalité est concernée par le SAGE de l'Escaut en cours d'élaboration.

Le tableau suivant reprend les différentes caractéristiques du SAGE.

SAGE	Nombre d'habitants	Superficie Administrative (km <sup>2</sup> )	Bassin versant
SAGE Escaut	+ de 500 000	1 999 km <sup>2</sup>	Fleuve transfrontalier Débit variable selon la localisation

Tableau 22 : Principales caractéristiques du SAGE du territoire du PLUi

## 4. Réseaux hydrographiques

- **Le bassin versant de l'Escaut**

Le territoire est situé sur le bassin versant de l'Escaut qui s'écoule du Sud vers le Nord avec comme principaux cours d'eau l'Escaut, le torrent d'Esnes, l'Erclin, La Sensée, la Selle, l'Écaillon, les riots du Cambrésis et les canaux du Nord de Saint-Quentin.

- **Le bassin versant de l'Écaillon**

L'Écaillon, prend sa source à l'est de Locquignol, à l'altitude de 166m, dans la forêt de Mormal. Il se jette dans l'Escaut à Prouvy, à l'altitude de 28 mètres, après un parcours de 32 km. Il adopte une direction sud-est / nord-ouest et sa pente moyenne est de 4.1 %. Son bassin versant, de forme triangulaire, est très large en partie amont, puis se resserre progressivement jusqu'à atteindre une largeur de l'ordre de 2 km. La superficie de ce bassin versant est de 173 km<sup>2</sup>. Il se caractérise principalement par une entité rurale en amont et relativement urbanisée en aval.



- **Le bassin versant de la Selle**

Le bassin de la Selle représente une superficie de 252 km<sup>2</sup> au sein du bassin général de l'Escaut. Il est situé entre les bassins de l'Erclin à l'ouest, de l'Écaillon à l'est et de la Sambre au sud-est. Le bassin versant de la Selle présente une forme très allongée, sa largeur varie de 3 à 10 km et sa longueur est de 40 km. La Selle prend sa source à Molain (Aisne), dans la forêt domaniale d'Andigny à l'altitude de 120 mètres et se jette dans l'Escaut à Denain, à l'altitude de 20 mètres. Son débit est rapide et constant.

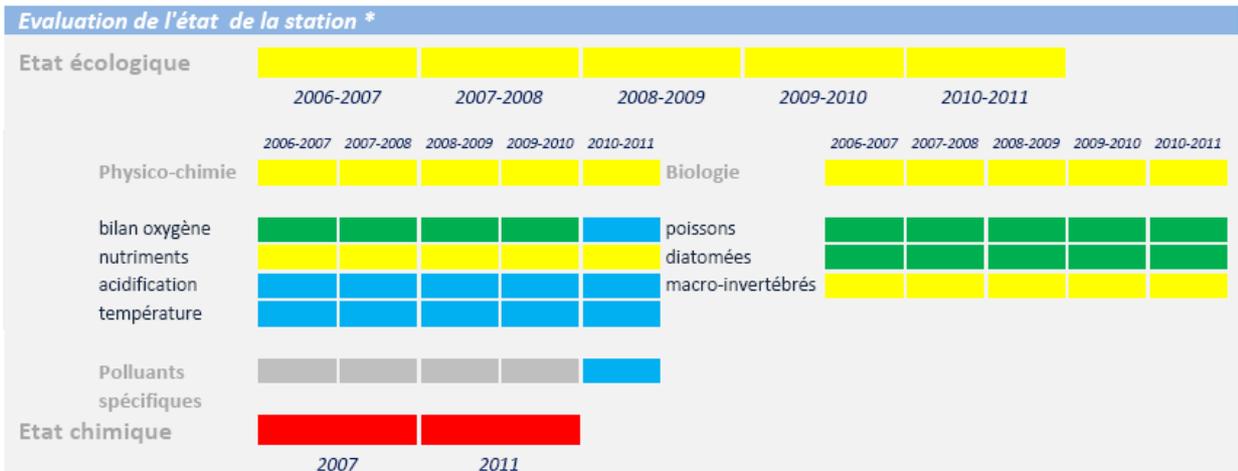


## 5. La qualité des eaux superficielles et régime des principaux cours d'eau

Le bassin Artois Picardie est a été découpé en 66 « masses d'eau » superficielles, correspondant aux bassins versants homogènes des cours d'eau.

Afin de caractériser la **masse d'eau superficielle de l'Ecaillon**, les données issues de la station de mesure située sur la commune de Thiant (située à environ 4 km de l'intercommunalité) on été utilisées.

Description de la station de mesure	
<b>Informations générales</b>	<b>Localisation administrative</b>
Finalité station : AMONT CONFLUENCE AVEC L'ESCAUT	Commune : THIANT
	Code INSEE : 59589
Station d'évaluation de la masse d'eau? Oui	Département : NORD
Réseau : RCS, RCO	SAGE principal : SAGE ESCAUT
Code hydrographique : E1760750	
Catégorie piscicole : Salmonicole	
<b>Estimation du débit du cours d'eau</b>	<b>Localisation géographique</b>
Débit moyen internannuel : 1.25 m3/s	Coordonnée X : 732220
Estimé sur la période : 1962-2010	Coordonnée Y : 7023043,6
Mode d'estimation : Valeur calculée à partir d'une station hydrométrique selon une loi d'ajustement statistique	Projection : Lambert 93



**Masse d'eau de surface à laquelle appartient la station**

Nom : ECAILLON - FRAR18	Type masse d'eau : Cours d'eau
	Masse d'eau naturelle
Station d'évaluation:	L'ÉCAILLON À THIANT (59) - 01028000
<b>Objectif : Bon état 2027</b>	
Bon état chimique 2027	
Bon état écologique 2015	
<b>Etat écologique masse eau</b>	Très bon état
	2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010 2010-2011
<b>Etat chimique masse eau</b>	Mauvais état
	2007 2011

**Classes d'état (éco, bio, physico-chimie)**

Très bon état
Bon état
Etat moyen
Etat médiocre
Mauvais état
Non disponible

**Classes d'état (chimique et polluants)**

Bon état
Mauvais état
Non disponible

\* D'après l'arrêté du 25 janvier 2010

Cette évaluation a été réalisée par le groupe DCE-Eaux de surface du bassin Artois-Picardie: Agence de l'Eau Artois-Picardie, Dreal Nord Pas-de-Calais, DREAL Picardie, ONEMA.

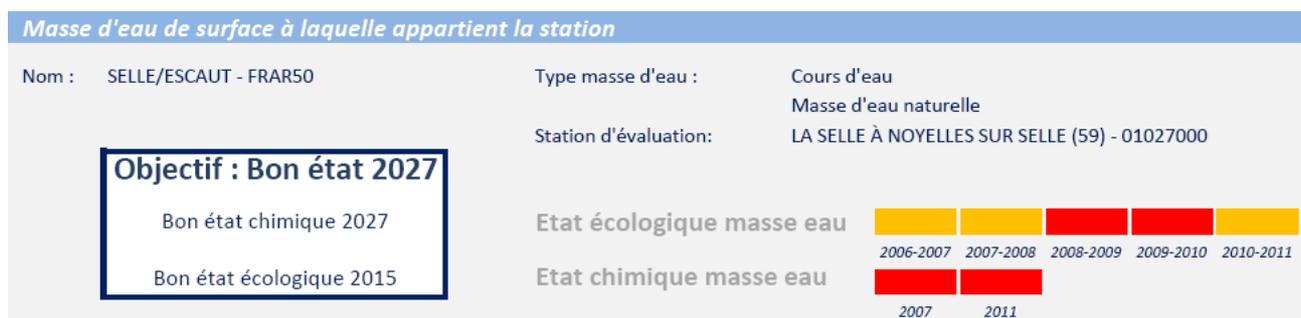
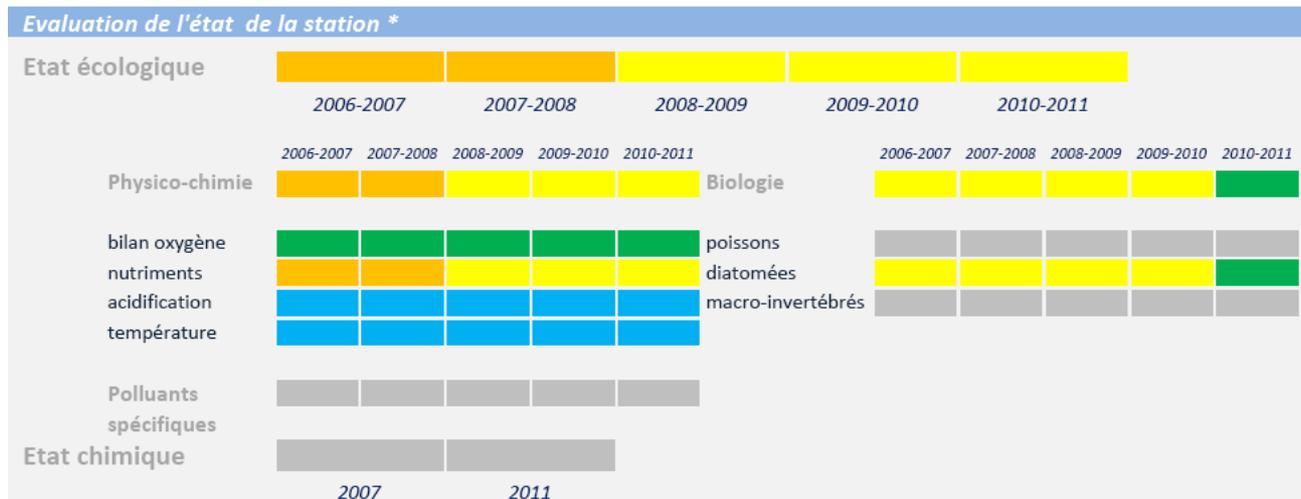
[Accès à la fiche masse d'eau](#)

Sur l'Ecaillon, les perturbations les plus importantes sont respectivement la pollution accidentelle (chronique) l'érosion, le lessivage des sols agricoles et forestiers, le recalibrage, les rejets domestiques urbains et les barrages.

La dégradation de la qualité de l'eau par les matières en suspension, tant agricoles que domestiques (diffuses ou prohibées) est responsable de plus des ¾ des pertes en capacité de production. C'est donc le facteur limitant pour le contexte piscicole. L'amélioration globale de la fonctionnalité du contexte piscicole est donc tributaire d'aménagements, permettant de réduire le transfert à l'échelle du bassin versant.

Afin de caractériser la **masse d'eau superficielle de la Selle** les données issues de la station de mesure située sur la commune de Saint-Python ont été utilisées.

<i>Description de la station de mesure</i>	
<b>Informations générales</b>	<b>Localisation administrative</b>
Finalité station : AVAL DE SOLESMES	Commune : SAINT PYTHON
	Code INSEE : 59541
Station d'évaluation de la masse d'eau? Non	Département : NORD
Réseau : RHAP	SAGE principal : SAGE ESCAUT
Code hydrographique : E1720600	
Catégorie piscicole: Salmonicole	
<b>Estimation du débit du cours d'eau</b>	<b>Localisation géographique</b>
Débit moyen internannuel : 1.78 m3/s	Coordonnée X : 734497
Estimé sur la période : Ordre de grandeur 1981-2010	Coordonnée Y : 7010337,99
Mode d'estimation : Valeur estimée à partir d'une station hydrométrique et rapport des superficies des bassins versants	Projection : Lambert 93



- Classes d'état (éco, bio, physico-chimie)
- Très bon état
  - Bon état
  - Etat moyen
  - Etat médiocre
  - Mauvais état
  - Non disponible

- Classes d'état (chimique et polluants)
- Bon état
  - Mauvais état
  - Non disponible

\* D'après l'arrêté du 25 janvier 2010

Cette évaluation a été réalisée par le groupe DCE-Eaux de surface du bassin Artois-Picardie: Agence de l'Eau Artois-Picardie, Dreal Nord Pas-de-Calais, DREAL Picardie, ONEMA.

[Accès à la fiche masse d'eau](#)

Sur la Selle, les perturbations majeures identifiées sont par ordre d'importance : le recalibrage, les barrages, l'érosion, le lessivage des sols agricoles et forestiers et les rejets domestiques urbains.

Les mises en bief représentent des obstacles à la remontée des géniteurs vers les zones de fraie. Dans la majorité des cas, l'élévation de la ligne d'eau et le ralentissement de la vitesse du courant au niveau de ces obstacles provoquent le colmatage de frayères et réduisent ainsi les zones de reproduction.

L'assainissement constitue aussi une perturbation importante du contexte piscicole, il y a peu de pollutions dites accidentelles chroniques ; par contre, des rejets autorisés au titre des installations classées sont à l'origine de pertes en accueil et en production.

## 6. Les ressources en eau souterraines

### • Origines des eaux prélevées et menaces sur la ressource

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, des fiches de caractérisation initiale des masses d'eau souterraines ont été élaborées. Ces dernières présentent les principaux risques inhérents à la pression humaine en termes de prélèvements et de pollutions.

Les eaux prélevées sur le territoire du Pays du Solesmois se font dans les masses d'eau souterraines suivantes :

#### - **La Craie du Cambrésis** (code 1010)

Cette masse d'eau s'étend sous la région de Cambrai. Elle est limitée du nord à l'est par l'interfluve Selle-Ecaillon, au sud-est par la crête piézométrique la séparant du bassin de la Sambre, au sud-ouest par la crête piézométrique la séparant du bassin de la Somme et à l'ouest par la crête piézométrique la séparant du bassin versant amont de la Sensée.

Elle comprend la partie amont du bassin versant de l'Escaut au dessus de Denain.

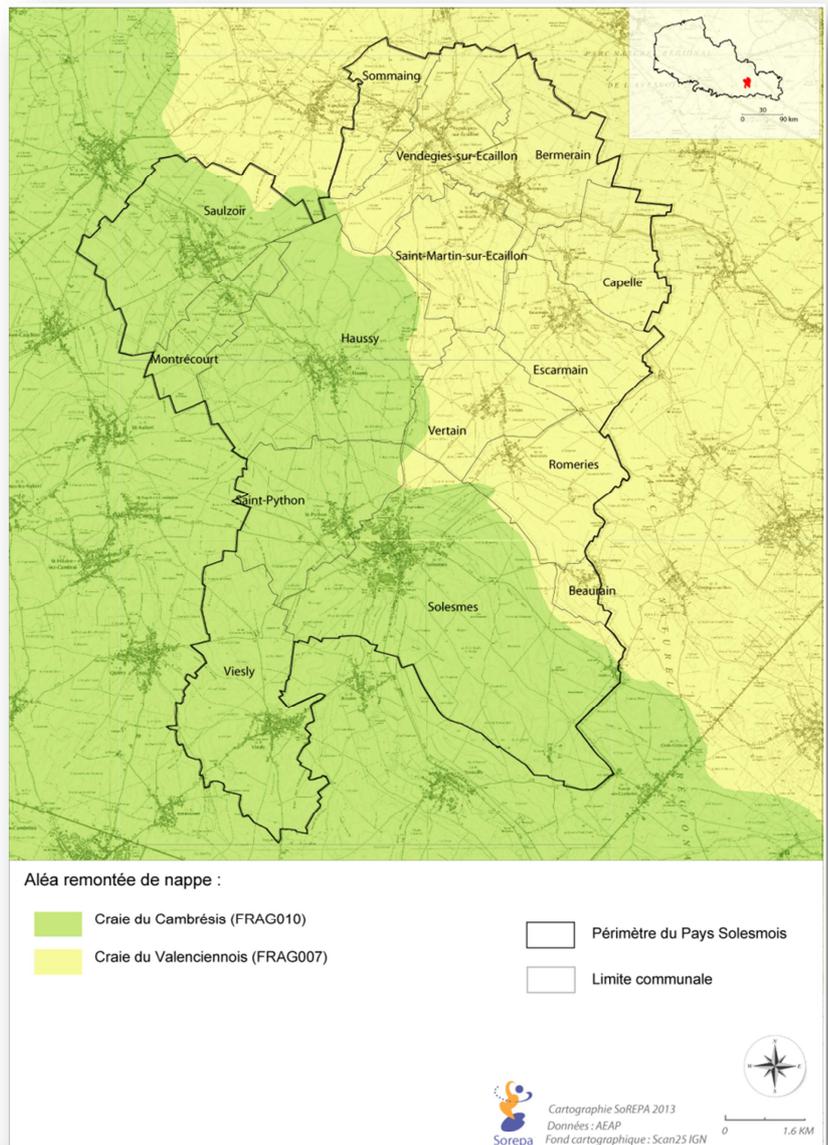
La masse d'eau est en équilibre et les prélèvements restent stables. La masse d'eau présente un risque pour au moins 2 polluants.

Pour les nitrates, le risque est lié à une pollution avérée. Pour les phytosanitaires, il y a un risque lié à une pression significative et une forte vulnérabilité. Elle est donc globalement à risque.

#### - **La Craie du Valenciennois** (code 1007)

Cette masse d'eau s'étend sous la région située à l'est de Valenciennes. C'est une masse d'eau de type sédimentaire formée d'une entité aquifère principale avec des parties libres et captives associées, majoritairement libre. La masse d'eau est en équilibre et les prélèvements baissent. Elle présente un risque pour au moins 2 polluants, elle est donc globalement à risque.

Pour les nitrates, le risque est lié à une pollution avérée. Pour les phytosanitaires, le risque est lié à une pression significative et une forte vulnérabilité.



- **Localisation et quantification des prélèvements**

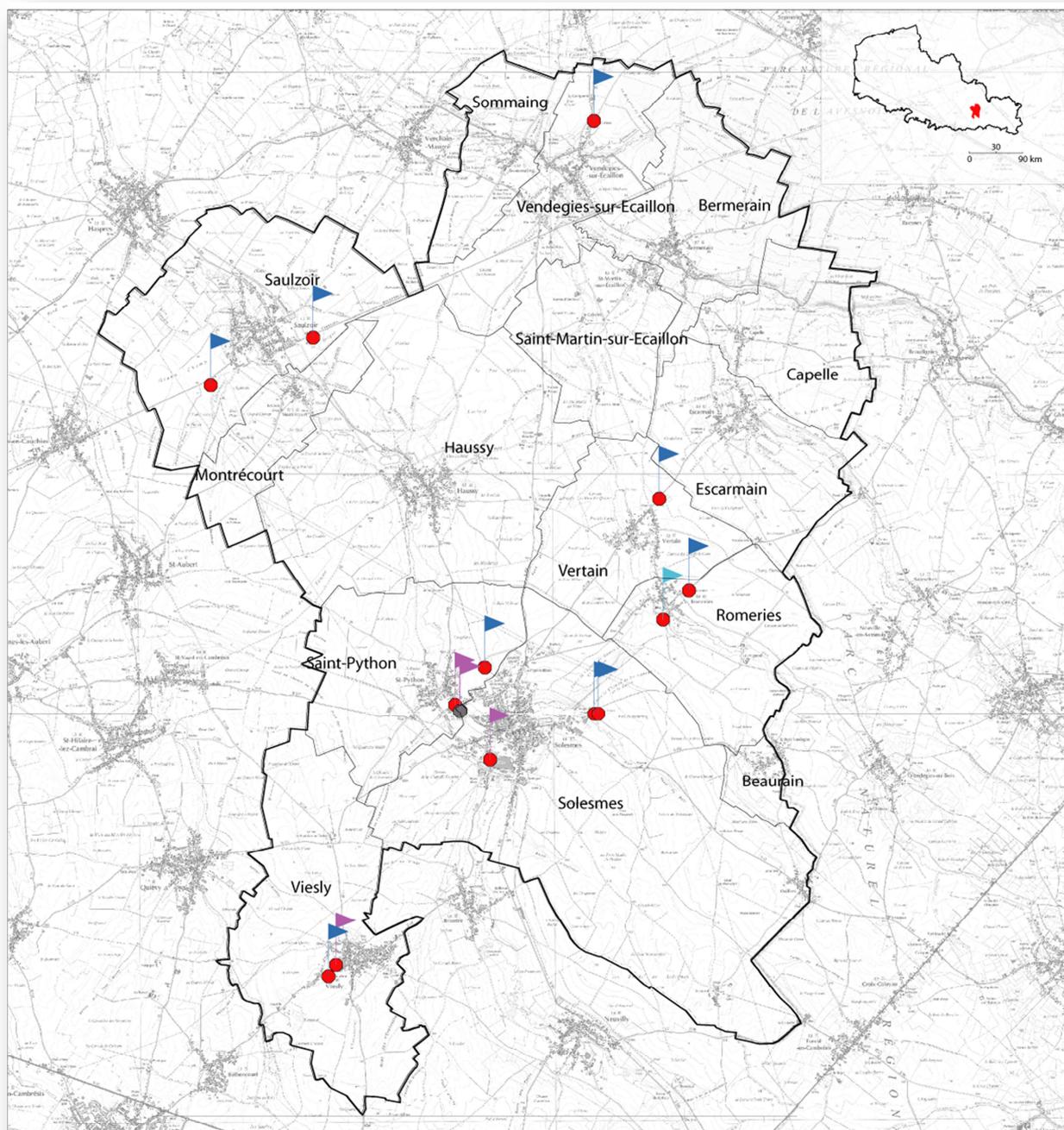
L'ensemble des captages d'eau souterraine présents sur l'intercommunalité a été recensé à partir de la base de données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

C'est ainsi que 17 points de captages ont été recensés. Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des captages :

Tableau 23 : Principales caractéristiques des captages d'eau souterraine (Source : AEAP)

Station de pompage	Maître d'ouvrage / Exploitant	Mise hors service de la station de pompage	Mise hors service du captage	Commune	Usage
ST PGE ROMERIES	REGIE SIDEN FRANCE	En activité	Hors service	ROMERIES	ALIMENTATION EAU POTABLE
-	-	En activité	En service	ROMERIES	IRRIGATION
BRASSERIE COOP DE SOLESMES	BRASSERIE COOP DE SOLESMES	Inactif	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
BRASSERIE COOP DE SOLESMES	BRASSERIE COOP DE SOLESMES	Inactif	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
SOCIETE D APPLICATION DES SILICONES ALIMENTAIRES	SOCIETE D APPLICATION DES SILICONES ALIMENTAIRES	En activité	En service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
BRASSERIE DE SOLESMES SA	BRASSERIE DE SOLESMES SA	31 déc. 1987	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
BRASSERIE DE SOLESMES SA	BRASSERIE DE SOLESMES SA	31 déc. 1987	Hors service	SAINT PYTHON	INDUSTRIE
ST PGE ST PYTHON	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	1 déc. 1993	SAINT PYTHON	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE SAULZOIR	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	SAULZOIR	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE SAULZOIR	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	SAULZOIR	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE SOLESMES ANCIENNE SUCR	REGIE SIDEN FRANCE	En activité	En service	SOLESMES	ALIMENTATION EAU POTABLE
ETILAM	ETILAM	En activité	En service	SOLESMES	INDUSTRIE
ST PGE SOLESMES	REGIE NOREADE	En activité	En service	SOLESMES	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE VENDEGIES SUR ECAILLON	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	VENDEGIES SUR ECAILLON	ALIMENTATION EAU POTABLE
ST PGE VERTAIN	REGIE SIDEN FRANCE	En activité	En service	VERTAIN	ALIMENTATION EAU POTABLE
VIESLY INDUSTRIES TEXTILES	VIESLY INDUSTRIES TEXTILES	En activité	En service	VIESLY	INDUSTRIE
ST PGE VIESLY	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE	En activité	En service	VIESLY	ALIMENTATION EAU POTABLE

Figure 49 : Localisation des captages d'eau souterraine



Usage des captages d'eau souterraine : Etat des captages d'eau souterraine :



Industriel



Alimentation Eau Potable



Irrigation



En activité



Inactif



Périmètre du Pays Solesmois



Limite communale



0 1.6 KM



Cartographie SoREPA 2013  
Données : AEAP  
Fond cartographique : Scan25 IGN

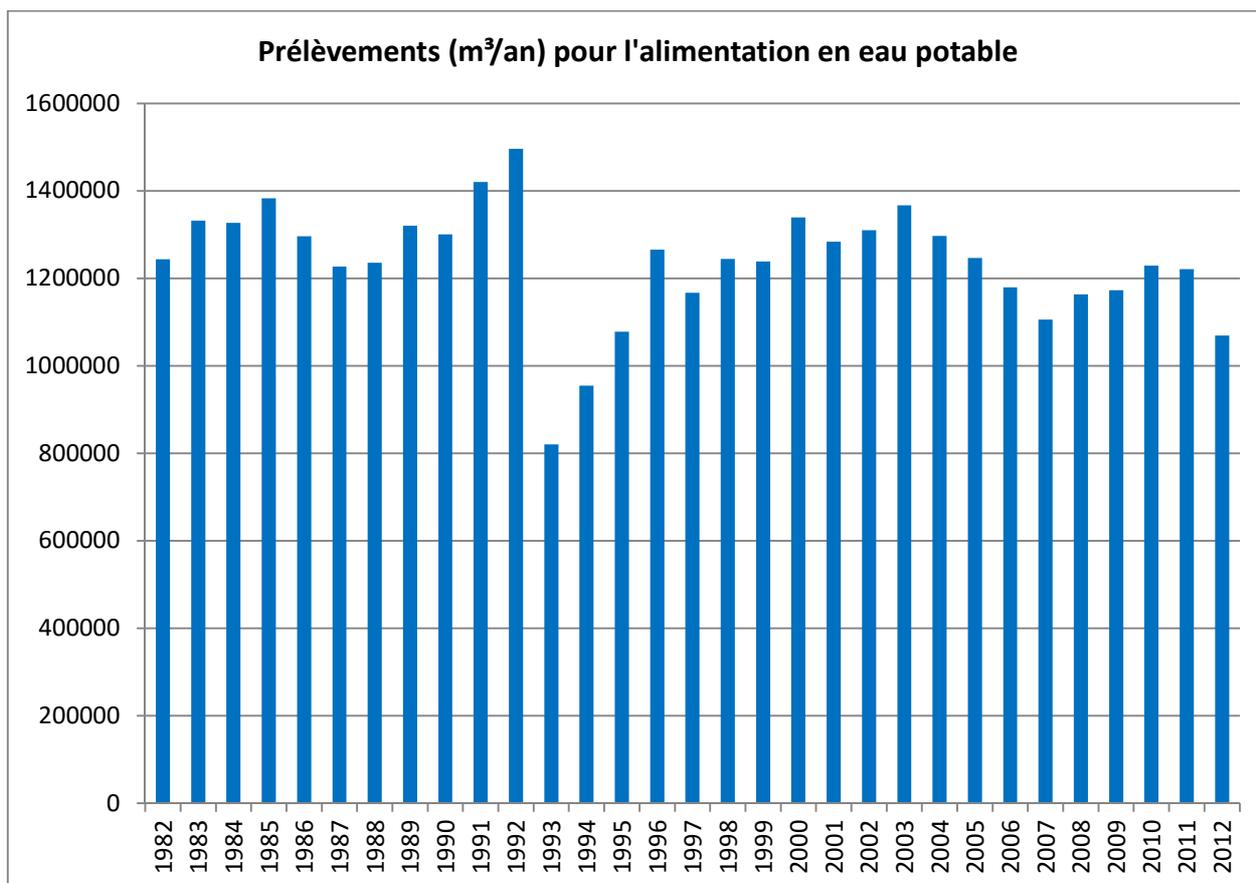
**NB :** Les résultats suivants proviennent de l'agence de l'eau Artois Picardie qui dispose des volumes de prélèvements que pour certains captages à certaines années. Ces données seront affinées par les éléments transmis par Noréade.

### **Les captages d'Alimentation en Eau Potable**

L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine s'effectue à partir des captages :

- F1 SOLESMES Sucrierie dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour les communes de BEURAIN, ROMERIES, SAINT-PYTHON et VERTAIN (soit 2 147 habitants en 2010);
- F1 SOLESMES Communal dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour la commune de SOLESMES (soit 4 754 habitants en 2010);
- F1 VIESLY Communal dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour la commune de VIESLY (soit 1 467 habitants en 2010);
- F1 et F2 SAULZOIR dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour les communes d'HAUSSY, MONTRECOURT, SAULZOIR (soit 3 590 habitants en 2010);
- F1 et F2 SAULZOIR et F1 VENDEGIES SUR ECAILLON dans le cadre du syndicat d'eau NOREADE pour les communes de BERMERAIN, CAPELLE SUR ECAILLON, ESCARMAIN, SAINT MARTIN SUR CAILLON, SOMMAING et VENDEGIES SUR ECAILLON (soit 3 801 habitants en 2010).

La quantité d'eau captée à des fins d'alimentation en eau potable en 2008 était de 1 163 186 m<sup>3</sup>. A titre de comparaison, en 1998, ce volume était de 1 244 480 m<sup>3</sup>, soit 251 890 m<sup>3</sup> de moins qu'en 1992. Il y a donc une diminution progressive du volume d'eau capté à hauteur d'une baisse de 28.55 % en 20 ans.

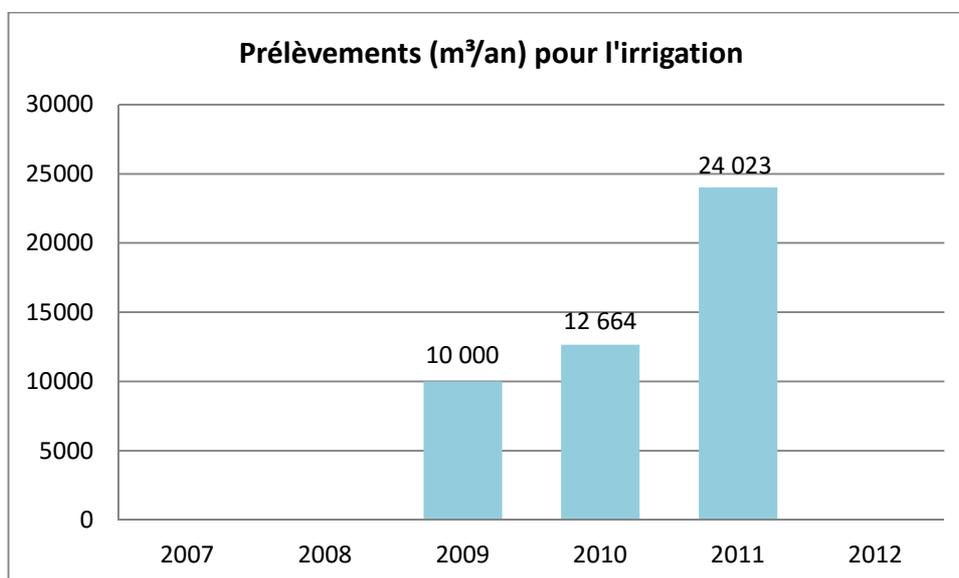


Source : Agence de l'Eau Artois Picardie

L'ensemble des captages AEP sont actuellement en activité.

## Les captages à usage d'irrigation

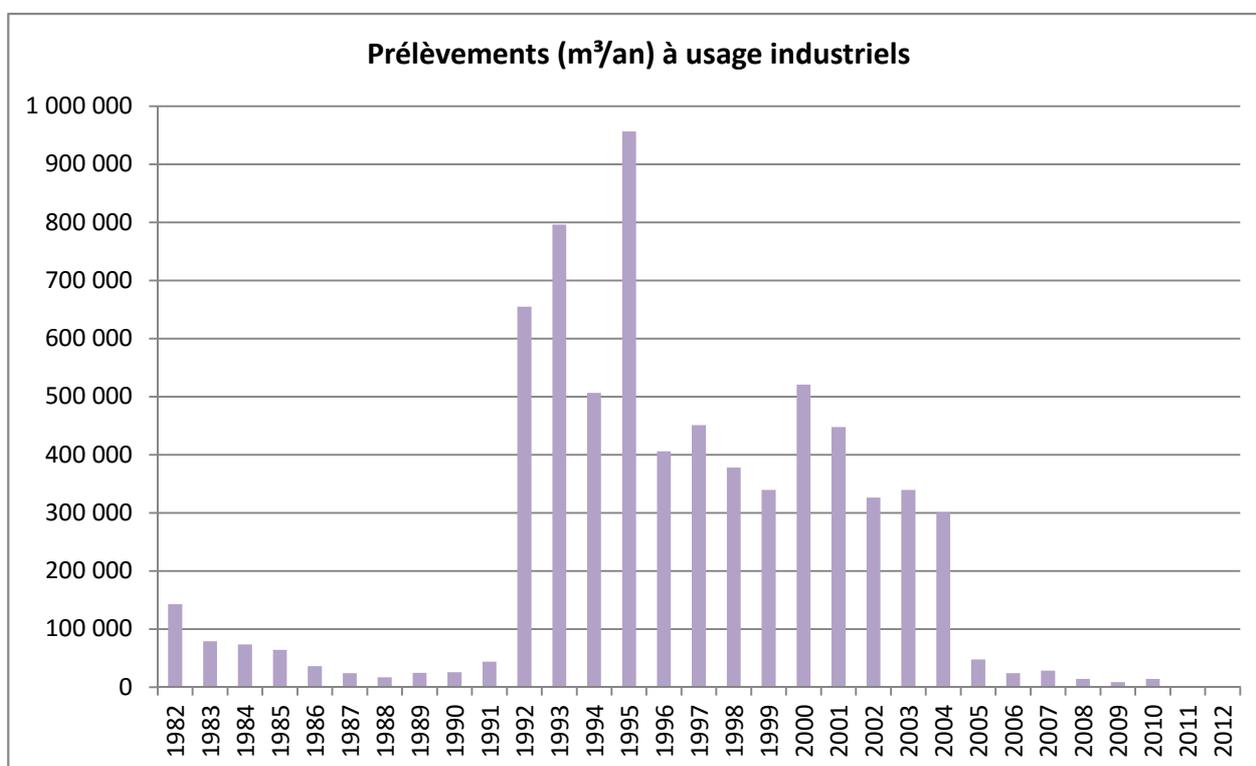
Un seul captage destiné à cet usage est présent sur le territoire. Sa mise en service date du 9 Novembre 2011. Sur années les 2009, 2010 et 2011 où les données sont disponibles, on constate une augmentation des prélèvements de 140 %. Ceci étant dit, il convient de relativiser cette augmentation compte tenu des volumes prélevés.



Source : Agence de l'Eau Artois Picardie

## Les captages à usage industriel

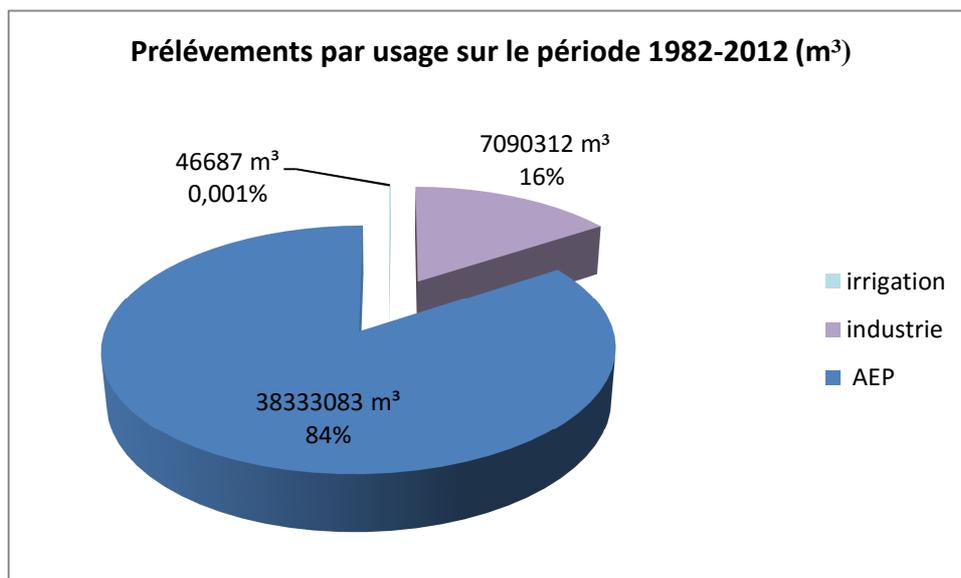
Les prélèvements de la ressource en eau pour un usage industriel ont été variables entre les années 1982 et 2010 oscillant entre 8 481 m³ en 2009 et 956 490 m³ en 1995. Cependant, il est possible de constater une importante diminution des prélèvements comparativement aux prélèvements opérés entre les années 1992 et 2004.



Source : Agence de l'Eau Artois Picardie

## Synthèse des prélèvements en eau souterraine sur le territoire

On constate qu'une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage d'alimentation en eau potable et représente 84% du volume d'eau consommé entre la période 1982 et 2012.



## **7. Organisation de la distribution de l'eau potable**

Les communes adhèrent au groupe NOREADE, régie du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord (SIDEN) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN).

Les communes de Bermerain, Sommaing, Capelle, Escarmain, Saint-Martin-sur-Ecaillon et Vendegies-sur-Ecaillon font partie de l'unité de distribution de Vendegies-sur-Ecaillon.

Les communes de Montrécourt, Haussy et Saulzoir font partie de l'unité de distribution de Saulzoir.

Saint-Python, Beaurain, Romeries et Vertain appartiennent à l'unité de distribution de Neuville-en-Avesnois.

Solesmes et Viesly appartiennent à l'unité de distribution de Solesmes.

Les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable présentés précédemment devront être remis en perspective lors de l'élaboration du projet de territoire. En effet, le projet d'urbanisme devra être justifié vis-à-vis de la ressource en eau existante. Par conséquent, le projet devra prendre en compte les perspectives d'augmentation des populations.

## **8. Etat d'avancement des procédures de protection des captages**

Les périmètres de protection de captages, établis autour des sites de captages d'eau, sont là pour préserver la ressource. En effet, les enjeux de préservation de la qualité des eaux de surface et souterraines sont considérables du fait de l'intensification des productions agricoles et d'une présence humaine forte.

Le territoire des communes de :

- SOLESMES est concerné par les périmètres de protection des captages « F1 Communal » et « F1 Sucrierie » de SOLESMES dont le maître d'ouvrage est NOREADE ;

- VIESLY est concerné par les périmètres de protection des captages de F1 VIESLY dont le maître d'ouvrage est NOREADE ;
- VENDEGIES SUR ECAILLON est concerné par les périmètres de protection du captage F1 de VENDEGIES SUR ECAILLON dont le maître d'ouvrage est NOREADE
- SAULZOIR est concerné par les périmètres de protection des captages F1 de SAULZOIR dont le maître d'ouvrage est NOREADE
- MONTRECOURT est concerné par les périmètres de protection du captage de F1 et F2 de SAULZOIR dont le maître d'ouvrage est NOREADE.

**Le PLU intercommunal devra veiller à la concordance du zonage et du règlement avec les périmètres de protection ainsi qu'avec les dispositions des arrêtés préfectoraux.**

## 9. L'assainissement

Le réseau d'assainissement est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN).

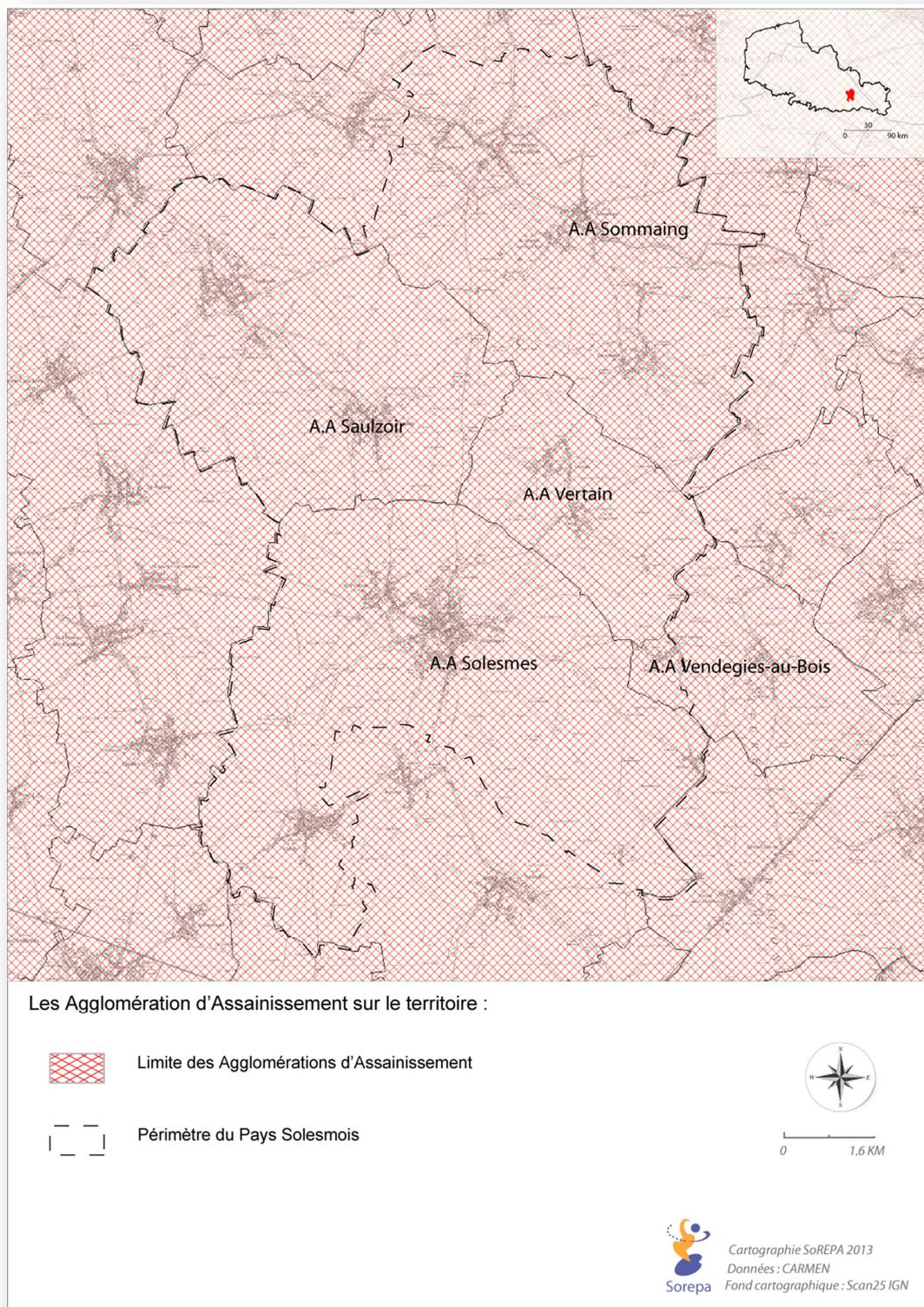
La définition du zonage d'assainissement prévu par la loi sur l'eau (décret du 3 juin 1994) permet, dans chaque commune, de délimiter les parties de son territoire dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas. Ainsi les secteurs urbanisés et urbanisables seront réparties entre :

- La zone d'assainissement collectif où l'on développe, compte tenu d'un habitat très concentré, un réseau d'assainissement, en domaine public, raccordé à une station d'épuration des eaux usées.
- La zone d'assainissement non collectif comprenant tous les secteurs excentrés non concernés par l'assainissement collectif. Un assainissement collectif de ces logements augmenterait sensiblement le coût des travaux. Le traitement des eaux usées s'effectuera en terrain privé, sur des installations d'assainissement autonomes.

11 communes sur 15 possèdent un zonage d'assainissement (pièce 6.1.4 Zonages d'assainissement). Les zonages des communes de Solesmes, Viesly, Vertain et Haussy n'existent pas encore. Seuls les schémas techniques d'assainissement peuvent être communiqués et sont joints au dossier (pièce 6.1.3 réseau d'assainissement). De plus, pour ces 4 communes, il ressort que la desserte en assainissement collectif est achevée à 100% et que les habitations éventuelles non desservies seront traitées en assainissement non collectif. Concernant l'échéance d'approbation des zonages d'assainissement, Noréade a décidé, depuis début 2017, de reprendre l'approbation ou la révision de l'ensemble des zonages d'assainissement des communes adhérentes. Le planning prévisionnel identifie un lancement de l'enquête publique spécifique diligentée par Noréade avant fin 2017 pour Solesmes et Viesly, et courant 2019 pour Vertain et Haussy.

Une agglomération « assainissement » est constituée d'une ou plusieurs communes dont les réseaux de collecte des eaux usées aboutissent ou aboutiront à terme à une station d'épuration unique et commune.

Figure 50 : Les agglomérations d'assainissement du territoire



Par arrêté préfectoral du 10 juin 1997, l'agglomération d'assainissement de Sommaing-sur-Ecaillon est définie et comprend toutes ou partie des communes suivantes : Bermerain, Capelle, Escarmain, Quérénaing, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Sommaing-sur-Ecaillon, Vendegies-sur-Ecaillon et Verchain-maugré.

Le traitement des effluents est effectué à la station de Sommaing-sur-Ecaillon d'une capacité de 5000 équivalents/habitant. La filière de traitement est de type biologique «aération-boues activées» : dégrilleur automatique, dessableur-déshuileur aéré, bassin d'aération et de stabilisation à brosse, clarificateur. La filière « boues » est composée d'un silo concentrateur avec brassage. Le milieu récepteur des effluents traités est l'Ecaillon. En 2010, le volume annuel traité a été de 273 666 m<sup>3</sup>, soit une moyenne de 750 m<sup>3</sup>/J (100 % de la charge hydraulique nominale).

La charge de pollution traitée est de 168 kg/j de DB05, soit 62 % de la charge nominale de traitement à la station d'épuration.

Les campagnes de mesure réalisées en 2010 sur l'ouvrage (12 autocontrôles, 1 par l'Agence de l'Eau, et 2 contrôles du système d'auto surveillance par l'Agence de l'Eau) mettent en évidence la compatibilité du rejet avec le milieu récepteur. Tous les résultats respectent les normes de rejet.

L'agglomération d'assainissement de Saulzoir comprend toutes ou parties des communes de Haussy, Montrécourt et Saulzoir. La station d'épuration est située sur Saulzoir et a une capacité de traitement de 4 000 E.H. La filière est de type biologique par « aération-boues-activées ». Le rapport annuel 2008 de NOREADE indique que le volume annuel traité était de 173 141m<sup>3</sup>, soit une moyenne de 473m<sup>3</sup>/jour. A noter que la STEP dispose d'une capacité de développement de l'ordre de 20 %.

Par arrêté préfectoral du 22 Avril 1997, l'agglomération d'assainissement de Solesmes est définie et comprend toutes ou partie des communes suivantes situées sur le territoire de l'intercommunalité : Saint-Python, Solesmes et Viesly. Le traitement des effluents est effectué à la station d'épuration de Solesmes-ville. Cette dernière dispose d'une capacité de 13 000 E.H. La filière de traitement est de type biologique « aérien naturelle » : dégrilleur automatique, canal de dessablage-dégraisseur aéré, bassin d'aération et de stabilisation à turbine, clarificateur. La filière « boues » est composée d'un silo concentrateur avec brassage et un épaisseur.

Une seconde station d'épuration de Solesmes-Ovillers, d'une capacité de traitement de 250 E.H conçue pour traiter les eaux usagées de l'agglomération de Solesmes-Ovillers. La filière de traitement est de type biologique « aérien naturelle » : dégrilleur automatique, canal de dessablage, 4 lagunes naturelles (2 bassins à macrophytes) et puits d'infiltration. Le curage des lagunes est prévu tous les 5 à 10 ans.

L'ouvrage de traitement de l'agglomération d'assainissement de Solesmes-La croisette est de type « collectif fractionnée » ; 20 E.H fosse toutes eaux avec filtre à sable vertical.

La station d'épuration de Vertain, d'une capacité de traitement de 1 000 E.H, a été conçue pour traiter les effluents de l'agglomération d'assainissement collectif. La filière de traitement est de type biologique « aération-boues activées » : dégrilleur automatique, dessableur-déshuileur aéré, bassin d'aération et de stabilisation à brosse et dénitrification, clarificateur. La filière « boues » est composée d'un silo concentrateur.

En 2004 le volume annuel traité a été de 59 627 m<sup>3</sup>.



## **IV. L'état des lieux des risques naturels et des risques technologiques**

### **1. Ce que nous dit le SCOT du Cambrésis**

Le SCoT veille à protéger d'une manière générale la population, les activités et l'environnement des différents risques et nuisances encourus sur le territoire.

Ainsi, la prise en compte de ces risques et nuisances doit devenir l'un des déterminants principaux des secteurs d'urbanisation future.

Par conséquent, certaines prescriptions sont définies au sein du document d'orientations générales :

La préservation du risque inondation se traduit dans les documents d'urbanisme locaux par :

- La préservation du caractère inondable des zones définies soit par les Atlas des Zones Inondables, soit par les PPRI, soit par les SAGE ou par défaut par les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes et les événements constatés.
- Ces zones inondables lorsque celles-ci ne sont pas urbanisées doivent être préservées de toute ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.
- La réduction de la vulnérabilité des constructions dans les zones d'aléas plus faibles (localisation technique de construction, ....)
- La préservation et la restauration des zones naturelles d'expansion des crues pour réduire l'aléa dans les zones urbaines.
- La réduction de tous les obstacles aux débordements des ZEC notamment en interdisant leur endiguement ou leur remblaiement,

Afin de prévenir le ruissellement, les documents d'urbanisme devront :

- Réduire l'imperméabilisation des sols et privilégier l'infiltration ou la rétention des eaux pluviales à la parcelle, facilitée par le recours aux techniques alternatives et à l'intégration paysagère.
- Identifier les zones qui génèrent du ruissellement et y préconiser à la suite d'une étude hydraulique spécifique des aménagements en amont. Tout élément naturel préexistant et jouant un rôle dans la limitation de l'érosion des sols doit être protégé.

Les communes où sont localisées des installations classées pour la protection de l'environnement doivent veiller à ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation en direction des zones situées à proximité de ces installations en préservant un périmètre de sécurité adapté à la nature des risques encourus.



## 2. Synthèse

### SYNTHESE : LES RISQUES ET NUISANCES

- ✓ Un risque inondation présent sur le territoire en raison de :
  - Des vallées de la Selle et de l'Ecaillon.
  - D'une urbanisation s'étant développée en fond de vallée.
- ✓ C'est pourquoi deux PPRI sont en préparation (PPRI vallée de la Selle, PPRI vallée de l'Ecaillon)
- ✓ En comparaison au risque inondation par débordement, les autres risques naturels apparaissent de moindre importance.
- ✓ Cependant, l'ensemble des communes sont situées sur le périmètre d'un PPR Mouvement de Terrain en date du 19/06/2001.
- ✓ Le risque technologique est faiblement présent et se concentre principalement sur les communes de Solesmes, Haussy et Sommaing.
- ✓ Un itinéraire parcourant du Nord au Sud le territoire (RD 955 et 958) est classé en voie bruyante.
- ✓ La qualité de l'air sur le territoire témoigne d'une situation globalement bonne.

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Pour assurer une intégration raisonnée du risque inondation dans l'aménagement du territoire, le PLUi devra :**
  - Protéger d'éventuels éléments du paysage qui contribuent à réduire les phénomènes de ruissellement en favorisant l'infiltration.
  - Gérer les eaux sur le territoire pour une meilleure prise en compte des inondations par débordement.
- **Encadrer la localisation des nouvelles installations industrielles, génératrices de risques et de nuisances.**
- **Réduire les nuisances dans les secteurs affectés et protéger les constructions nouvelles des nuisances sonores.**
- **D'une manière générale, et tant que possible, localiser les zones d'habitat en fonction des nuisances et pollutions prévisibles.**



Le risque naturel est la conjugaison entre un aléa ou événement naturel (inondation, incendie de forêt, mouvement de terrain, séisme, tempête, tornade...) et des enjeux humains, économiques, ou environnementaux, susceptibles d'être affectés par le phénomène naturel.

### 3. Le Pays Solesmois : un territoire confronté au risque inondation

#### 1) Le contexte

Le risque inondation est certainement le risque majeur le plus important sur l'intercommunalité. Les vallées traversant le territoire ont connu des inondations majeures à l'origine de dégâts parfois importants pour les biens et les activités, causés principalement par des débordements des cours d'eau et des coulées de boue.



Vendegies-sur-Ecaillon (source DDTM, Février 2002)

Comme dit précédemment, l'urbanisme s'est principalement développé en fond de vallée. Par conséquent, les enjeux à proximité des cours d'eau sont nombreux. Les enjeux correspondent aux éléments susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel, en fonction de leur vulnérabilité, par rapport à un aléa. Il s'agit ici, des personnes, des conditions d'occupations du sol (ouvrages, constructions, aménagements, etc.) et des activités exercées, tant agricoles, industrielles que

commerciales.

C'est pourquoi deux PPRI sont en préparation sur le territoire.

Le PPRI est une servitude d'utilité publique opposable à tous, particuliers, collectivités, Etat. Cette servitude définit les règles cohérentes dans des domaines divers, comme l'urbanisme, la construction, l'agriculture, et adaptées aux spécificités du territoire. Il doit permettre de définir un cadre pour que le développement économique, social et urbain de la vallée intègre le risque d'inondation. De plus, la prévention contre le risque d'inondation ne doit pas conduire à négliger les autres risques auxquelles sont soumises les populations, notamment les risques sanitaires, les risques de sécurité civile, les risques routiers, etc.

## 2) L'Atlas des Zones Inondables

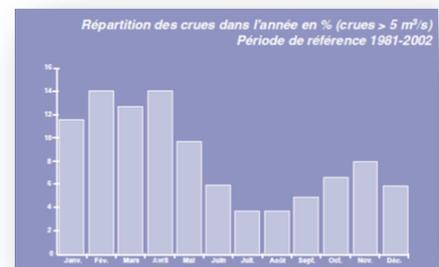
### L'AZI de la vallée de la Selle

L'inventaire des zones inondables est constitué des atlas par vallée. Ces derniers décrivent les connaissances sur les inondations à une date donnée. Cette connaissance est complétée au fil du temps par l'étude de phénomènes d'inondations majeurs survenant postérieurement à la publication de ces atlas.

En crue, la nappe ne semble pas participer largement aux apports, toutefois la saturation des sols intervient assez rapidement lors des épisodes pluvieux prolongés, et le ruissellement sur le bassin s'avère alors important.



L'histogramme de répartition des crues dans l'année sur la période 1981 - 2002, montre qu'environ 60 % des crues ont lieu pendant la période allant de janvier à mai et qu'aucun mois de l'année n'est épargné.



### L'AZI de la vallée de l'Ecaillon

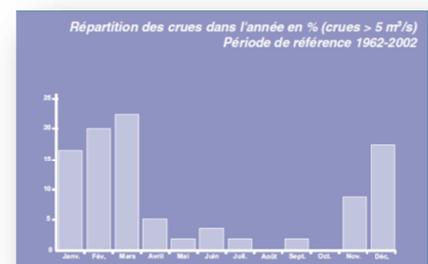
Outre les précipitations, les inondations de l'Ecaillon sont dues aussi à la capacité limitée du lit mineur, inapte à évacuer les crues d'un bassin versant dont l'évolution favorise l'accroissement des ruissellements (imperméabilisation, pratiques culturelles, ...). Les zones inondables s'étendent de Louvignies-Quesnoy à l'Escaut, sur une superficie de plus de 300 hectares en crue centennale.



Ainsi, l'AZI indique que le risque inondation nécessite d'être pris en compte dans la réglementation de l'occupation et des usages des sols ainsi que de la construction. Le PPRI une fois approuvé (document à valeur de servitude d'utilité publique), à vocation à être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme.

En périodes de crues, les sols sont rapidement saturés lors d'épisodes pluvieux d'intensité moyenne et le ruissellement sur le bassin s'avère alors important.

L'histogramme de répartition des crues dans l'année révèle une nette prépondérance des crues durant la saison humide. Les crues se produisent principalement entre décembre et mars (plus de 75% des crues enregistrées).



Les tableaux suivants présentent les différents arrêtés de catastrophes naturelles sur les communes du Pays Solesmois.

Sommaing :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	03/08/2008	03/08/2008	05/12/2008	10/12/2008
Inondations et coulées de boue	05/07/2012	05/07/2012	30/11/2012	06/12/2012

Vendegies-sur-Ecaillon :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	03/08/2008	03/08/2008	09/02/2009	13/02/2009

Bermerain :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Saint-Martin-sur-Ecaillon :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	09/07/1984	09/07/1984	21/09/1984	18/10/1984
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Capelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Escarmain :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Saulzoir :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	18/07/2005	18/07/2005	11/04/2006	22/04/2006
Inondations et coulées de boue	13/06/2006	13/06/2006	15/01/2007	25/01/2007

Montrécourt :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Haussy :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Vertain :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Romerles :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Saint-Python :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Séisme	20/06/1995	20/06/1995	08/01/1996	28/01/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

### Solesmes :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	30/05/1992	30/05/1992	05/01/1994	21/01/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain	24/04/2001	24/04/2001	15/11/2001	01/12/2001

### Beaurain :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

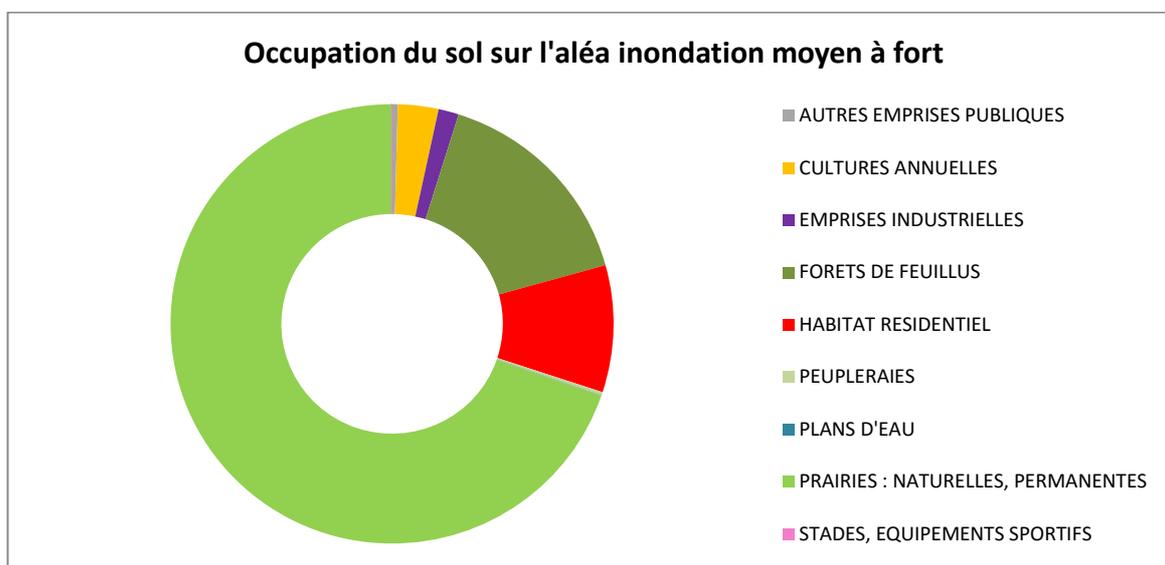
### Viesly :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations par remontées de nappe phréatique	10/02/2002	04/04/2002	29/10/2002	10/11/2002
Mouvements de terrain	01/12/2002	17/02/2003	19/06/2003	27/06/2003
Inondations et coulées de boue	05/07/2012	05/07/2012	30/11/2012	06/12/2012

Sur la base de la cartographie de l'aléa disponible au sein des Atlas des Zones Inondables, l'occupation des sols a été répertoriée afin de prendre connaissance des différents éléments exposés à un aléa inondation allant de moyen à fort.

Tableau 24 : Occupation du sol sur les zones à aléa inondation moyen à fort

Occupation du sol	Surface (ha)	%
Autres emprises publiques	0,13	0
Cultures annuelles	0,95	3
Emprises industrielles	0,48	1
Forêts de feuillus	5,05	16
Habitat résidentiel	2,99	9
Peupleraies	0,08	0
Plans d'eau	0,01	0
Prairies : naturelles, permanentes	22,27	70
Stades, équipements sportifs	0,01	0
<b>Total</b>	<b>31,96</b>	<b>100</b>

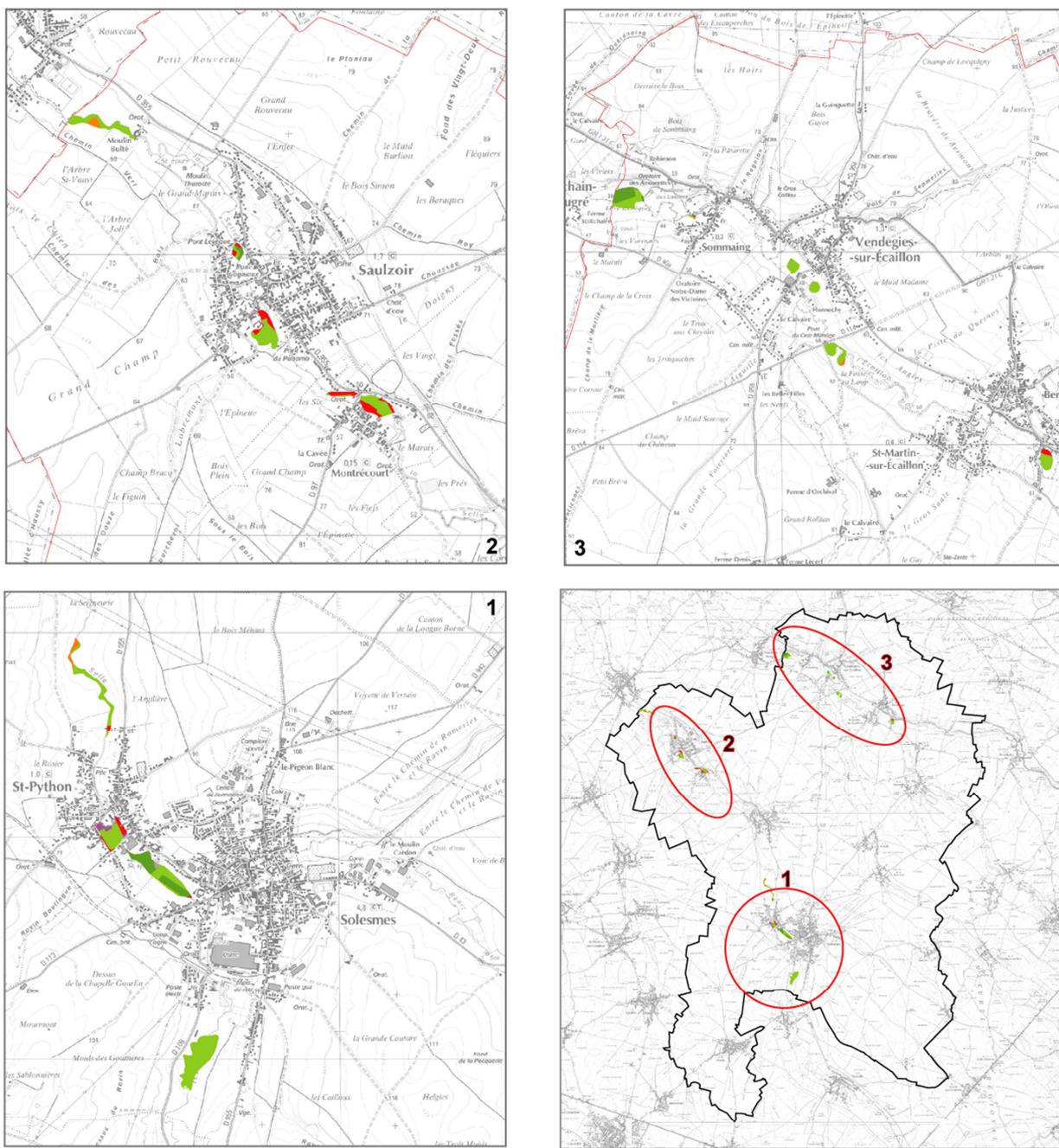


On constate que l'occupation majoritaire sur le périmètre des AZI correspond aux prairies (naturelles et/ou permanentes) et représentent 70 % du périmètre.

**Il est également possible de constater que 9 % de l'occupation des sols correspond à de l'habitat résidentiel.**

Il convient donc de prendre sur les secteurs réputés inondables par les études, des précautions pour ne pas exposer de nouveaux biens et de nouvelles personnes aux phénomènes plus importants.

Figure 51 : Cartographie de l'occupation du sol sur le périmètre AZI (aléa moyen à fort)



Occupation du sol sur le périmètre AZI correspondant à un aléa inondation de moyen à fort :

- |   |                           |   |                                    |
|---|---------------------------|---|------------------------------------|
|  | Autres emprises publiques |  | Peupleraies                        |
|  | Cultures annuelles        |  | Plans d'eau                        |
|  | Emprises industrielles    |  | Prairies : naturelles, permanentes |
|  | Forêts de feuillus        |  | Stades, Equipements sportifs       |
|  | Habitat résidentiel       |   |                                    |

### 3) Les Plans de Prévention du Risque Inondation

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Selle

La vallée de la Selle est exposée depuis tout temps aux inondations par le débordement de son cours d'eau principal et de ses affluents. Les crues de Décembre 1993 et de Juillet 1995 sont les crues les plus importantes recensées de ces dernières années. En Décembre 1993, la période de retour se situait entre 10 et 20 ans. En Juillet 1995 et en Mars 2008, la période de retour était proche de 10 ans.

Le PPRI de la vallée de La Selle porte sur le risque inondation par débordement du cours d'eau principal et/ou de ses affluents. Les études ont démarré en juin 2010 par la phase "Méthode".

La vallée de la Selle est exposée depuis tout temps aux inondations par le débordement de son cours d'eau principal et de ses affluents. Les crues de Décembre 1993 et de Juillet 1995 sont les crues les plus importantes recensées de ces dernières années. En Décembre 1993, la période de retour se situait entre 10 et 20 ans. En Juillet 1995 et en Mars 2008, la période de retour était proche de 10 ans.

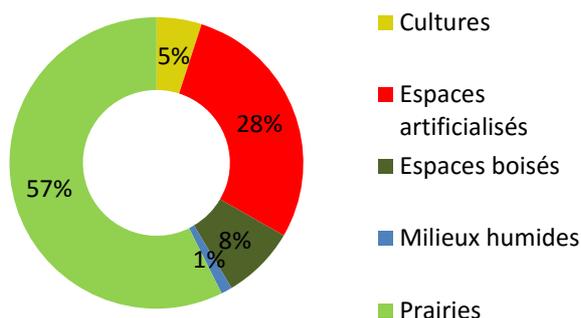
Le PPRI de la vallée de La Selle porte sur le risque inondation par débordement du cours d'eau principal et/ou de ses affluents. Les études ont démarré en juin 2010 par la phase "Méthode".

Le projet de PPRI a fait l'objet d'une concertation préalable entre les services de l'état et les acteurs du territoire, notamment les collectivités. Ces étapes ont permis de valider la méthodologie, la définition de l'aléa historique, l'aléa de référence, les enjeux, le zonage réglementaire et le règlement du PPRI.

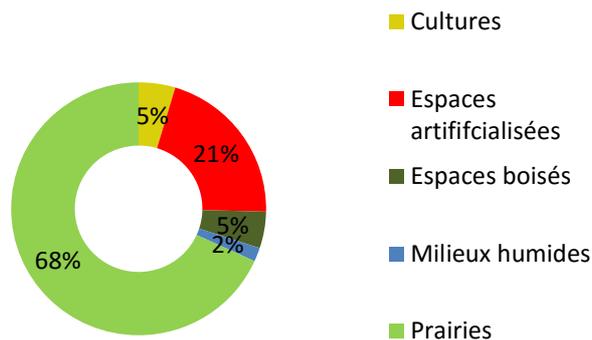
Le PPRI a ensuite fait l'objet d'une présentation aux acteurs associés lors de la réunion de concertation du 25 juin 2015. Les habitants des 22 communes concernées par l'arrêté de prescription du PPRI du 11 août 2014 ont pu s'exprimer officiellement au moment de l'enquête publique qui s'est tenue du 10 mai au 14 juin 2016.

Le PPRI a été approuvé le 16 juin 2016 il constitue une servitude d'utilité publique, opposable à tous (particuliers, entreprises, collectivités, État...).

Occupation du sol sur tous types d'aléas



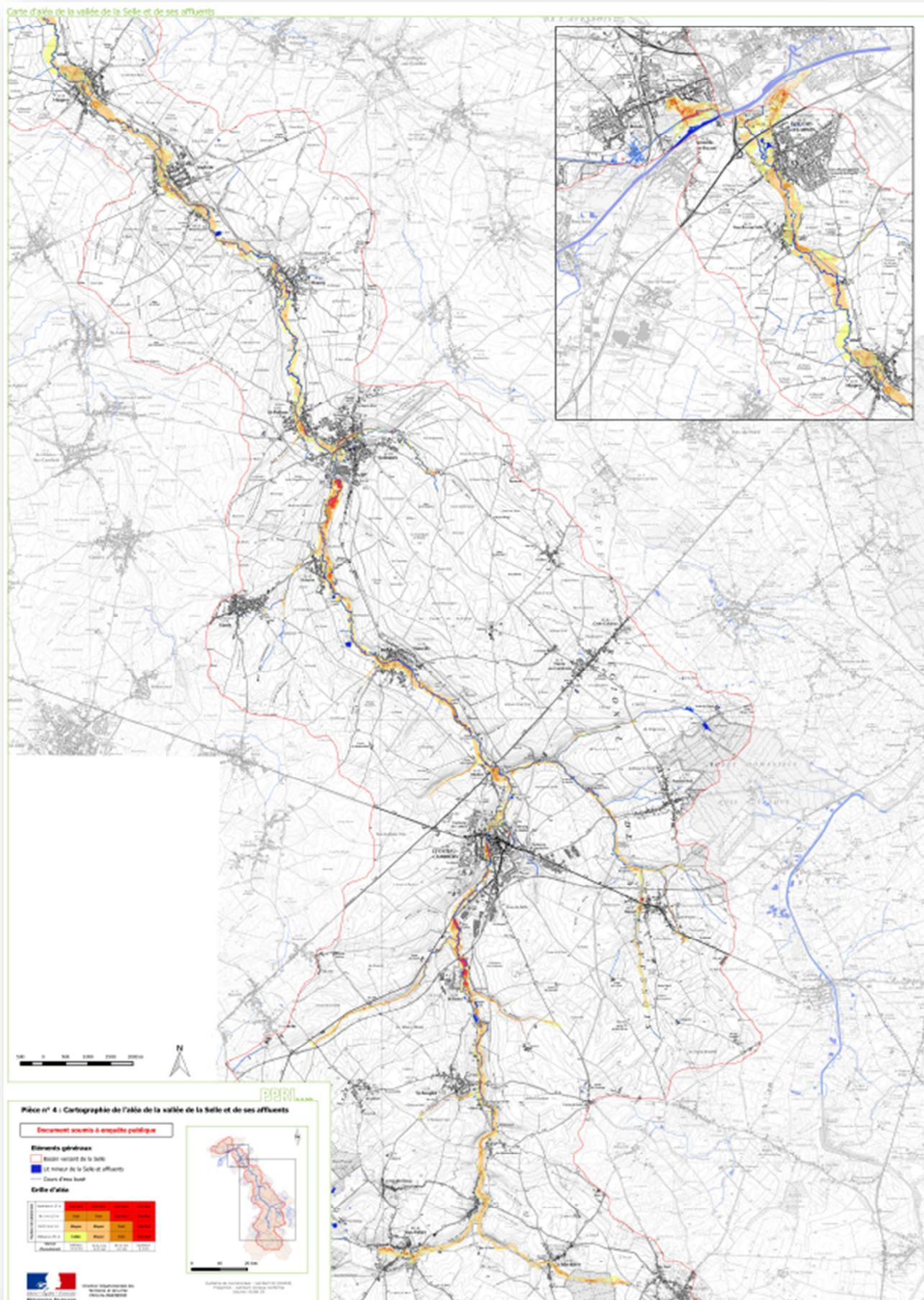
Occupation du sol sur les aléas forts et très forts



On constate que l'occupation du sol majoritairement présente sur le périmètre du PPRI correspond aux prairies (naturelles et/ou permanentes) avec un taux de 57%, cette proportion passe à 68% dans le périmètre d'aléa fort à très fort.

**Concernant les espaces artificialisés 28% de l'occupation des sols est concernée ce taux diminue de 7 points sur le périmètre de l'aléa fort à très fort**

Carte des aléas PPR Vallée de la Selle (Document soumis à enquête publique)



## Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de l'Ecaillon

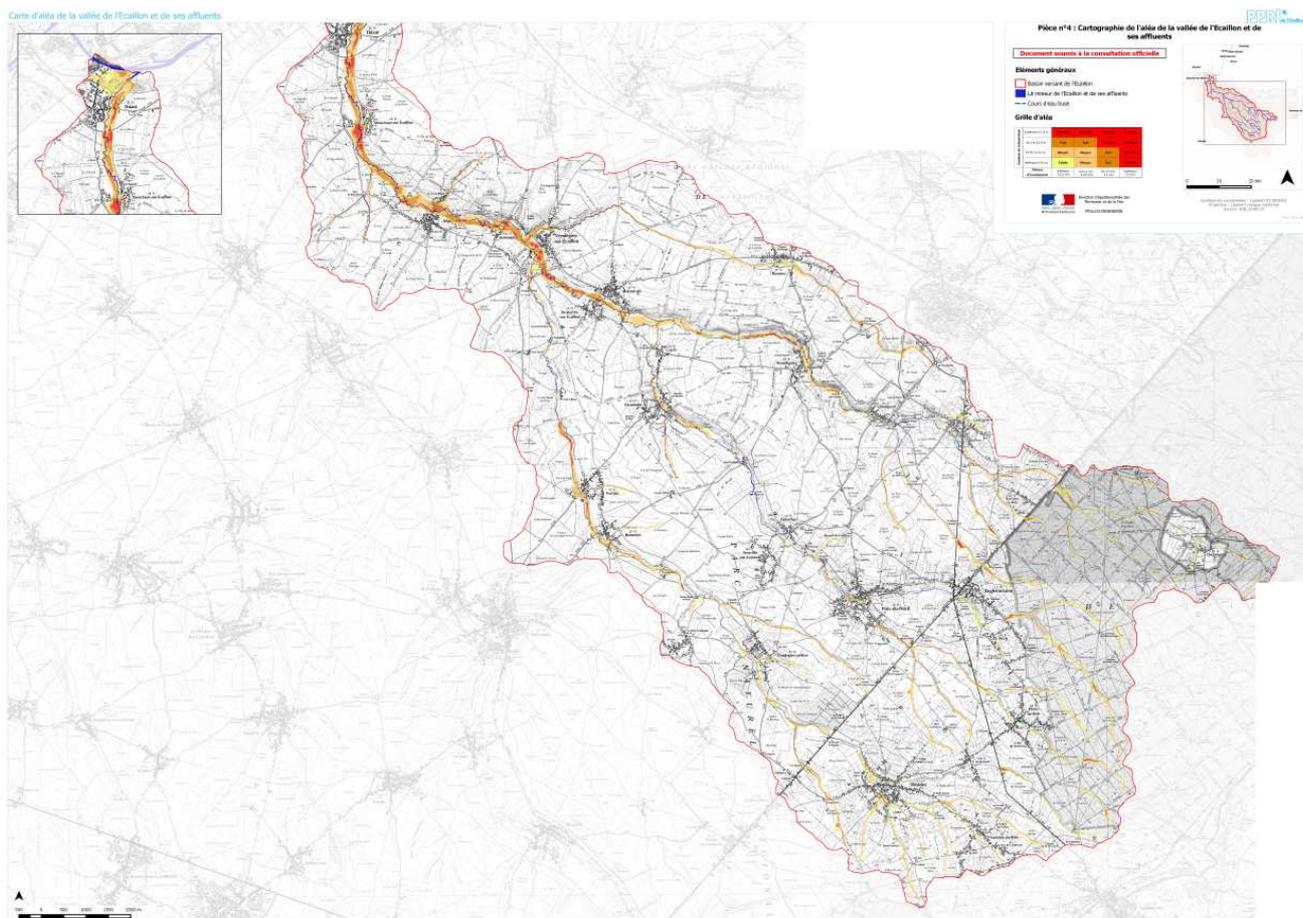
Plusieurs inondations sont apparues ces dernières décennies. Parmi les plus récentes, on peut citer celles de Mai et de Décembre 1993 et du 25 mai 1992. Ces inondations ont eut comme effets de nombreux dégâts.

C'est pourquoi le PPRI de la vallée de l'Ecaillon a été approuvé le 7 septembre 2017. Le PPRI sur l'Ecaillon a été prescrit par arrêté préfectoral le 10 mars 2015. Il a été soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées et des assemblées délibérantes des établissements de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme de mai à juillet 2016.

Les communes concernées sont les suivantes : Beaurain, Bermerain, Capelle, Escarmain, Haussey, Romeries, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Saynt-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing et Vendegies-sur-Ecaillon.

Sur ces communes différents arrêtés de catastrophe naturelle sont liés à des phénomènes d'inondation ou de coulée de boue.

## Carte des aléas PPRi de la Vallée de l'Ecaillon (Document soumis aux consultations)



**Le PPRi est adapté pour permettre un développement raisonné et durable de la vallée, dans le respect de l'urbanisme et des activités aujourd'hui présentes sur le bassin, notamment les activités traditionnelles comme les hortillonnages, la chasse et la pêche. Le PLUi devra par conséquent prendre en compte les informations relatives au PPRi.**

## 4. Le risque remontée de nappe

Le site internet « [www.inondationsnappe.fr](http://www.inondationsnappe.fr) », développé par le BRGM, présente des cartes départementales de sensibilité au phénomène de remontées de nappes. Les cartes de sensibilité aux remontées de nappes ont été établies à l'échelle départementale suivant la méthodologie nationale : une zone « sensible aux remontées de nappes » est un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

A noter que la dernière mise à jour de la base de données date du 15/12/2011.

L'aléa remontée de nappe sur le territoire de l'intercommunalité est principalement faible à très faible (62%). Cependant, on retrouve une partie non négligeable du périmètre territorial où la nappe est sub-affleurante (11%).

Figure 52 : Répartition de l'aléa remontée de nappe sur le territoire

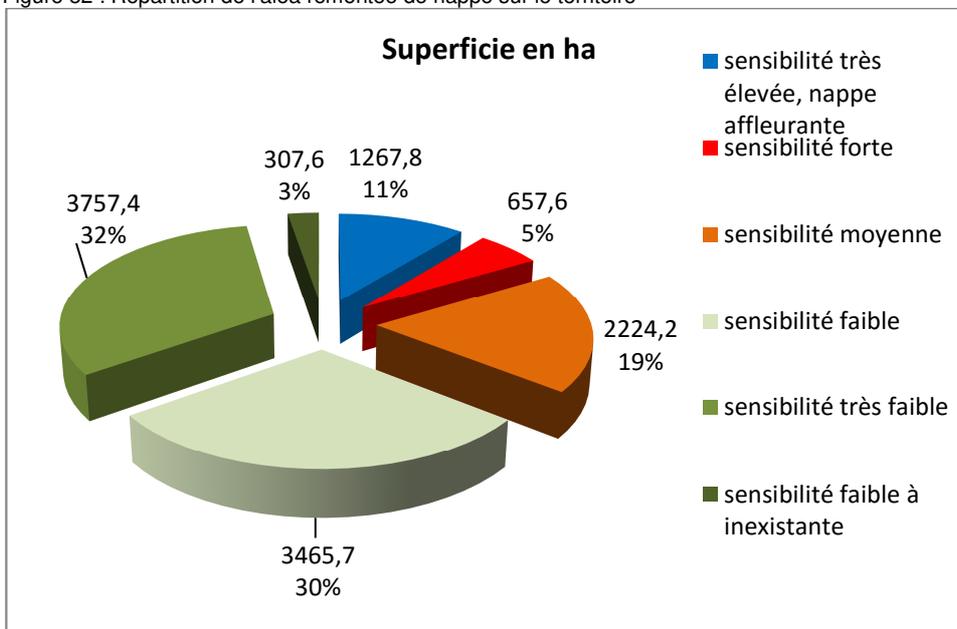
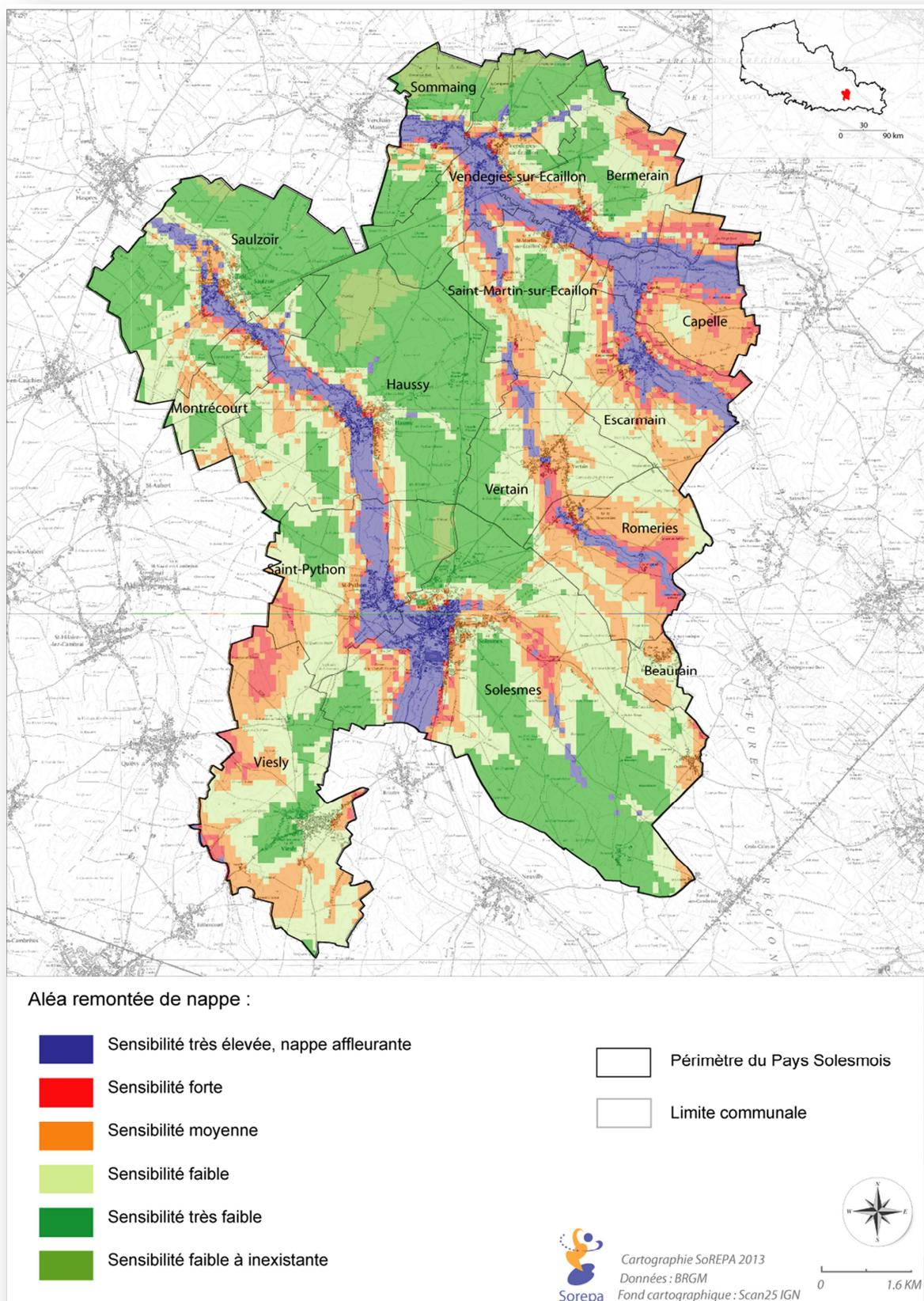


Figure 53 : Cartographie du risque remontée de nappe



## 5. Le phénomène de retrait gonflement des argiles

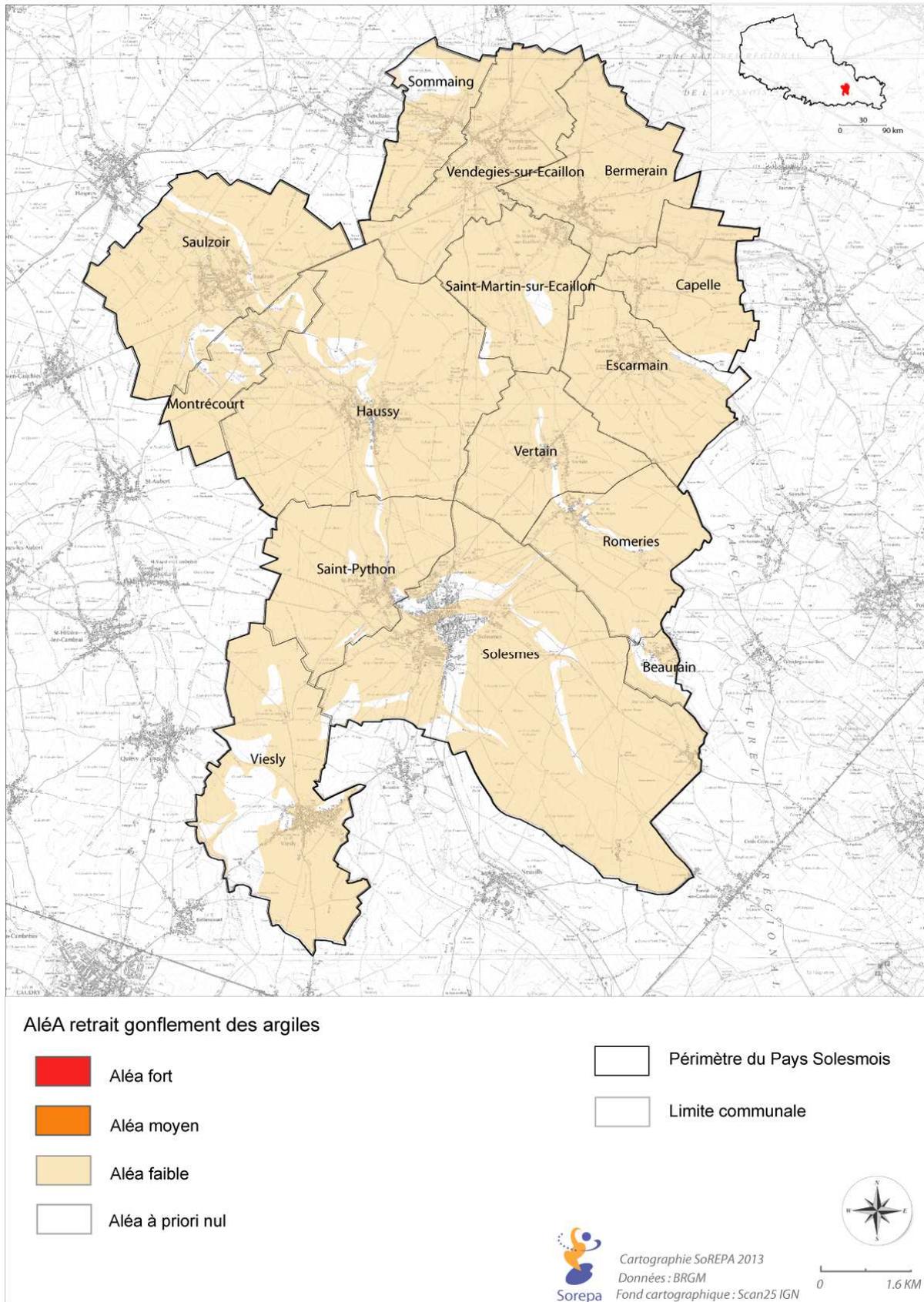
Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément. Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un réseau de fissures parfois très profondes. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.

Sont particulièrement concernées les formations argileuses qui contiennent des minéraux argileux gonflants du groupe des smectites. Il a ainsi été réalisé une cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement, selon une méthodologie mise au point par le BRGM. Cette base de données consultable sur le site internet <http://www.argiles.fr/> représente la cartographie départementale de l'aléa retrait gonflement dus aux sous-sols argileux. 4 catégories d'aléa ont été définies : aléa à priori nul, aléa faible, aléa moyen, aléa fort.

A noter que la dernière mise à jour de la base de données date du 10/09/2013.

Comme il est possible de le constater sur la figure suivante, le risque gonflement-retrait des argiles est de niveau faible à nul. Cependant, l'aléa est majoritairement faible sur le territoire (91.8%).

Figure 54 : Cartographie du risque retrait gonflement des argiles



## 6. Le risque de mouvements de terrains et de ruissellement

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il s'inscrit dans le cadre des processus généraux d'érosion mais peut être favorisé, voire provoqué, par certaines activités anthropiques.

La base BDMVT (Base de Données Nationale des Mouvements de Terrain) recense les phénomènes avérés de types glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue et érosions de berges sur le territoire français (métropole et DOM) dans le cadre de la prévention des risques naturels mise en place depuis 1981.

Aucun mouvement de terrain n'est indiqué sur cette base de données pour le territoire de l'intercommunalité.

Cependant, l'ensemble des communes sont situées sur le périmètre d'un PPRMT en date du 19/06/2001.

Du fait de cette configuration en cuvette, la Commune de Saulzoir a été touchée à plusieurs reprises par des ruissellements et des coulées de boues issues des précipitations hivernales et orageuses.

Ainsi, la commune, avec le soutien du Département du Nord, a décidé d'entreprendre une démarche partenariale pour se prémunir du risque de ruissellement et aménager de manière raisonnée son territoire.

Elle s'est adjoint les compétences d'un bureau d'études afin de l'accompagner dans l'animation et le suivi de cette démarche.

C'est ainsi qu'une charte communale pour la maîtrise du risque ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols sur le territoire a été établie en septembre 2013.

La charte permet à la commune de mettre en œuvre des actions et des politiques cohérentes dont les enjeux principaux sont:

- la protection des biens et des personnes,
- la protection des ressources naturelles,
- la préservation du patrimoine et des paysages.

De plus, un programme global de maîtrise du risque ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols a été défini suivant deux grands axes :

- La protection, par la mise en œuvre d'aménagements concertés;
- La planification et la prévention du risque, par la mise en œuvre d'un urbanisme raisonné.

## 7. Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduit par des vibrations dans le sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont proportionnels à l'amplitude, à la durée et à la fréquence des vibrations. D'après les données communiquées sur le site <http://cartorisque.prim.net>, la CCPS est une zone à **aléa sismique modéré**. Pour application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite « à risque », le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

- Zone de sismicité 1 (très faible)
- Zone de sismicité 2 (faible)
- **Zone de sismicité 3 (modérée)**
- Zone de sismicité 4 (moyenne).
- Zone de sismicité 5 (forte)

**En application du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010**, portant sur la délimitation des zones sismiques et du **décret n°2010-1254 du 20 octobre 2010** relatif à la prévention du risque sismique. La CCPS est concernée par un aléa de niveau modéré, ou zone de sismicité 3.

En zone 3, il y a des exigences particulières pour les constructions neuves des catégories II (habitations individuelles, ERP de catégories 4 et 5...), III (ERP) et IV (bâtiments indispensables à la sécurité civile, à la distribution publique de l'énergie, à la production et au stockage de l'eau potable, au maintien des communications).

	I	II	III	IV
				
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	

<sup>1</sup> Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI  
<sup>2</sup> Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide  
<sup>3</sup> Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 55 : Aléa sismique

Le territoire est localisé sur une zone de sismicité de **niveau 3** c'est à dire où l'aléa sismique est considéré comme modéré.

**Aucune commune du territoire n'est concernée par un Plan de Prévention des Risques sismiques.**

## 8. Les carrières souterraines et autres cavités souterraines

BD cavités est la base de données nationale des cavités souterraines abandonnées en France métropolitaine (ouvrages souterrains d'origine anthropique, à l'exclusion des mines, et cavités naturelles).

A noter que la dernière mise à jour date du 09/01/2013.

**Le territoire compte 1 cavité localisé sur la commune de Beaurain.**

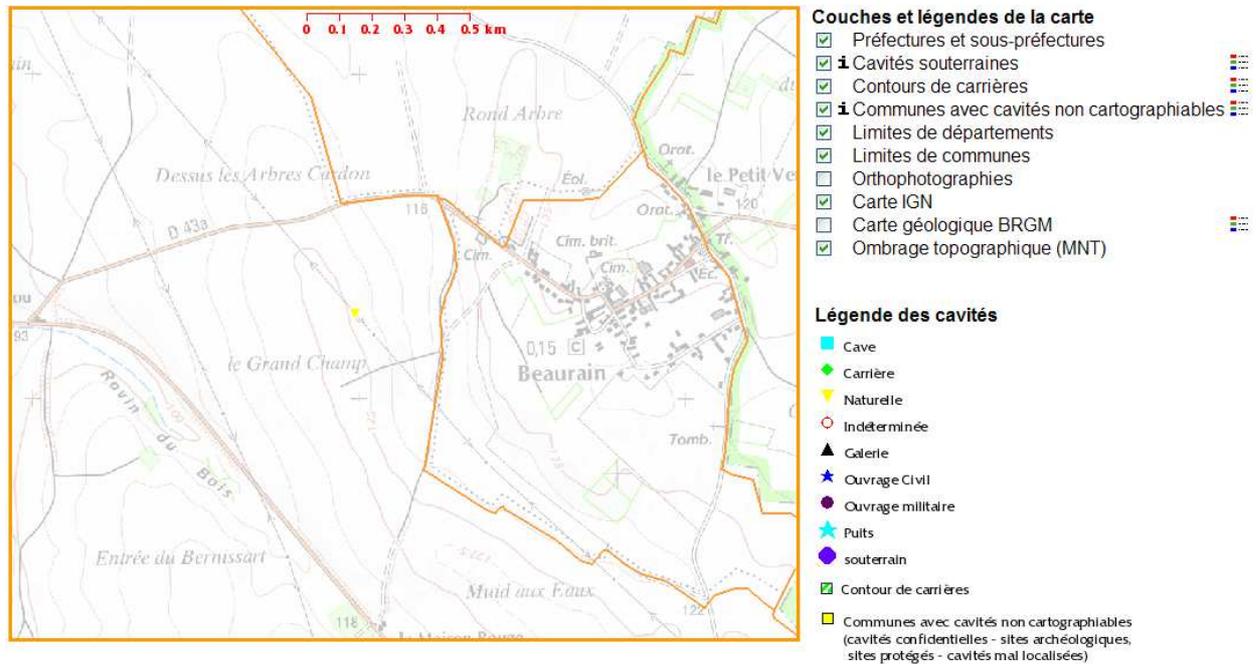


Figure 56 : Localisation de la cavité sur le territoire (source : BRGM)

D'autres cavités peuvent être présentes et sont recensées au vue de la connaissance communale ainsi sur Solesmes, Viesly et Vendegies-sur-Ecaillon des espaces ont été identifiés dans le cadre des monographies des risques des services de l'état.

## 9. Les risques technologiques

### • Les installations SEVESO

La communauté de communes du Pays Solesmois n'est pas concernée par le risque SEVESO. A noter qu'un ancien site SEVESO était présent sur Solesmes et à depuis été déclassé.

### • Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La Loi N°76-663 du 19 Juillet 1976 a permis de fixer les dispositions qui s'appliquent aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumises à autorisation préfectorale si les dangers sont peu importants. Cette loi impose à ce type d'installations de réaliser un dossier contenant diverses informations telles que :

- L'impact de l'installation sur l'environnement et les moyens mis en œuvre pour les atténuer.
- Les dangers que présentent l'installation et les moyens mis en œuvre pour les prévenir.

De manière à ne pas engendrer des risques inhérents aux installations, celles-ci doivent par ailleurs se conformer à toutes les prescriptions législatives et réglementaires concernant la prévention de la pollution de l'eau, de la pollution atmosphérique, du bruit et des vibrations, le traitement et l'élimination des déchets...

Après consultation du site <http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>, il s'avère qu'il existe 5 ICPE sur le territoire.

<b>Commune</b>	<b>Nom établissement</b>	<b>Etat d'activité</b>
<b>Haussy</b>	CREPIN Roger	Fin d'activité
<b>Solesmes</b>	AFFIVAL	En fonctionnement
<b>Solesmes</b>	AFFIVAL	En fonctionnement
<b>Solesmes</b>	ETILAM	En fonctionnement
<b>Haussy</b>	Les Vents du Solesmois S.A.S	En fonctionnement

Tableau 25 : ICPE sur le territoire

- **La pollution des sols**

Un site pollué est un site qui – du fait d’anciens dépôts de déchets ou d’infiltration de substances polluantes – présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l’environnement. Ces situations sont souvent dues à d’anciennes pratiques sommaires d’élimination des déchets mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies.

La pollution éventuelle des sols est appréhendée à partir de l’inventaire national BASOL (du Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Après avoir consulté cet inventaire, il s’avère qu’il existe 5 sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire.

<b>Commune</b>	<b>Nom établissement</b>	<b>Etat du site</b>
<b>Solesmes</b>	AFFIVAL skw métallurgie	Site sous surveillance
<b>Solesmes</b>	CET de Solesmes	Site traité avec surveillance, travaux réalisés,
<b>Solesmes</b>	Etilam	Site sous surveillance
<b>Solesmes</b>	Station service Elf caudrelier	Site sous surveillance
<b>Sommaing</b>	CET de Sommaing	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Tableau 26 : Sites et sols pollués (source : BASOL)

De même, la base de données du BRGM BASIAS a été consultée. Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des sites présents sur l’intercommunalité. A noter que la localisation n’est pas précisée pour l’ensemble des sites.

<b>Commune</b>	<b>Identifiant</b>	<b>Raison Sociale</b>	<b>Nom Usuel</b>	<b>Adresse</b>	<b>Etat occupation</b>	<b>Localisation précisée</b>
<b>Bermerain</b>	NPC5912021	LAMAND Bon. cafetier (Ets.)	Pompe à essence	Cateau (route de)	Ne sait pas	non
	NPC5913042	MONCHICOURT Vve (Ets.)	Station service	Tordoir (rue). Capelle (rue de)	Activité terminée	oui
	NPC5913043	CACHEUX Louis (Ets.)	Garage CACHEUX	Gaulle (5. rue du Général de)	Activité terminée	oui
	NPC5913044	DEHAYNAIN Charles (Ets.)	Garage DEHAYNAIN	Lieu-dit "L'Hôtellerie"	Ne sait pas	non
<b>Escarmain</b>	NPC5912725	ANTAR SA	Station service ANTAR	Cambrai (2. rue de). Chapelle (rue de la)	Activité terminée	oui
	NPC5912753	VIENNE Emile (Ets.)	Pompe à essence	Capelle (rue de la)	Ne sait pas	non
<b>Haussey</b>	NPC5912120	BAISIER Etienne ingénieur (Ets.)	Fabrique de phosphates	Départementale 955 (route) anc. Route d'Haussey à Saulzoir	Activité terminée	oui
	NPC5912439	CAUDRON Léandre armurier (Ets.)	Fabrique de poudres et de cartouches de chasse	Jaurès (6. rue Jean). Grand-Place (78)	Activité terminée	oui
	NPC5912440	Garage CARLIER Alphonse (Ets.)	Pompe à essence	Grand'Rue. route nationale de St Amand-Les-Eaux à Solesmes	En activité	oui
	NPC5912615	LAGNEAU (Ets.)	Pompe à essence	Macarez (3. rue François)	Activité terminée	oui
<b>Romerics</b>	NPC5912496	CHABOT Jean quincaillier mécanicien (Ets.)	Pompe à essence	Solesme (6. rue de)	Activité terminée	oui
	NPC5912497	BANTEGNIES Abel garagiste (Ets.)	Pompe à essence	?	Ne sait pas	non
	NPC5912822	Ets MAHIEU E. et Cie	menuiserie	Chaiserie (6. rue de la). lieu dit la Chaiserie	Activité terminée	oui
<b>Saulzoir</b>	NPC5912167	SA des produits réfractaires de silex et engrais chimiques de Saulzoir	Fabrique d'engrais	?	Activité terminée	oui
	NPC5912168	BANSE et Cie (Ets.)	Savonnerie	Lieu dit "Les Cailloux"	Activité terminée	oui
	NPC5912169	CARLIER (Ets.)	Usine de produits réfractaires de silex	?	Ne sait pas	non
	NPC5912507	BOUTELIER-DUBOIS (Ets.)	Pompe à essence	Grand'Place (n°2)	Activité terminée	oui
	NPC5912508	BULTE-LESTOILLE Elise Vve anc. BULTE (Ets.)	Pompe à essence	Haspres (route d')	Ne sait pas	non
	NPC5912509	BOCHET-LEBRUN (Ets.)	Pompe à essence	Haussey (rue d')	Ne sait pas	non
	NPC5912811	LONHIENNE Philippe	garage Saint Christophe - pompe à essence	HASPRES (rue d')	Ne sait pas	non
	NPC5912824	ROULIN M.	pompe à essence	JAURES ( rue Jean)	Ne sait pas	non
	NPC5912848	SARL Transport BOUTELIER	pompe à essence	JAURES (27. rue Jean)	Activité terminée	oui

	NPC5912849	DE LOFFRE LECERF René	pompe à essence	GAMBETTA (2. rue Leon)	Activité terminée	oui
	NPC5912903	SA LORRAINE-ESCAUT	DLI	Ferry (41. rue Jules)	Activité terminée	oui
	NPC5913124	SA FINAND et Cie	garage	FERRY (21. rue Jean)	Activité terminée	oui
	NPC5913125	PRUVOST Roger	garage - pompe à essence. garage pruvost	JAURES (37. rue Jean)	Activité terminée	oui
	NPC5913126	DELMOTTE Serge	DLI	ROUSSEAU (rue Jean Jacques)	Ne sait pas	non
<b>Solesmes</b>	NPC5912170	VALLOUREC anc. Sté Electrotubes anc. SA Fabrique de tubes de Solesmes	Fabrique de tubes	Abbaye (60. rue de l') Lieu dit "La Cressonnière"	Activité terminée	oui
	NPC5912171	BARBET A. (Ets.)	Chaudronnerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912172	BASQUIN (Ets.)	Atelier de serrurerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912173	BLAS (Ets.)	Atelier de serrurerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912174	BOMBART (Ets.)	Usine de pansements	Renaux (rue H.). Ecole (rue de l')	Activité terminée	oui
	NPC5912175	CARPENTIER (Ets.)	Chaudronnerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912176	CARTEGNIES-NAZET (Ets.)	Atelier de serrurerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912177	CARTEGNIES-TAQUET (Ets.)	Teinturerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912178	PRUDENT Rémy (Ets.) anc. DEFOFFRE (Ets.)	Chaudronnerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912179	FATREZ Martial (Ets.)	Usine à gaz	République (rue de la) anc. Cambrai (route de)	Activité terminée	oui
	NPC5912180	LARGILLIERE (Ets.)	Atelier de serrurerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912181	LHOTELLERIE H et Eng (Ets.) anc. LHOTELLERIE DEPARIS (ets.)	Tannerie Corroierie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912182	MOREAU-ONESINE (Ets.)	Teinturerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912183	PAYEN Ch. (Ets.)	Atelier de serrurerie	?	Ne sait pas	non
	NPC5912363	CARTEGNIES Henri (Ets.)	Pompe à essence	Haute (rue) ou 12. RD n°43	Ne sait pas	non
	NPC5912364	CAPLIEZ Kléber (Ets.)	Pompe à essence	Briastre (rue de)	Ne sait pas	non
	NPC5912365	Sté Générale des Huiles et Pétroles	Pompe à essence	Abbaye (26. rue de l')	Activité terminée	oui
	NPC5912366	FRANCE (Ets.)	Pompe à essence	Landrecies (route de)	Ne sait pas	non
	NPC5912367	CARTEGNIES frères	Pompe à essence	Renaux (15. rue H.). anc. Ecole (rue de l')	Activité terminée	oui
	NPC5912369	WALLEZ Clément (Ets.) anc. COUSSE Vve (Ets.)	Pompe à essence	Valenciennes (rue de). Hôtel de la Hure	Ne sait pas	non

	NPC5912370	DUPONT (Ets.)	Pompe à essence	Cambrai (route de)	Ne sait pas	non
	NPC5912371	SAGNIEZ Alfred garagiste (Ets.)	Pompe à essence	République (1. rue de la). anc. Cambrai (1. rue de)	Activité terminée	oui
	NPC5912372	Union des Coopérateurs des Bassins de la Selle et de la Sambre (Ets.)	Dépôt HC	Selle (31. rue de)	Activité terminée	oui
	NPC5912373	DUBOIS Jules (Ets.)	Pompe à essence	Abbaye (rue de l')	Ne sait pas	non
	NPC5912375	MARQUAILLE (Ets.)	Pompe à essence	Abbaye (11. rue de l')	Ne sait pas	non
	NPC5912376	DEGROOTE Eugène et Alphonse (Ets.)	Pompe à essence	Langevin (6. rue P.de). anc. Berceaux (6. rue des)	Activité terminée	oui
	NPC5912377	Service des ponts et chaussées	Dépôt de goudron	?	Ne sait pas	non
	NPC5912580	MATESMA (Ets.)	Garage RENARD	Clémenceau (41. rue Georges). Valenciennes (route de).	Activité terminée	oui
	NPC5912813	FLAMENT Jean	garagiste	VALENCIENNE S ( route de )	En activité	oui
	NPC5912850	HAUTCOEUR Amédée	pompe à essence	République (25. rue de la). anc.CAMBRAI (25. rue de )	En activité	oui
	NPC5912904	Brasserie de l'abbaye anc. La Roche Du Rouzet	brasserie de l'abbaye	?	Ne sait pas	non
	NPC5912912	MARQUAILLE Henri	pompe à essence	ABBAYE (11. rue de l')	Activité terminée	oui
	NPC5912922	SA des metaux speciaux et de l'Aluminium du Nord	chaudronnerie. Atelier de décapage des métaux et galvanisation	Abbaye (143. rue de l'). anc. CATEAU (1. rue du)	En activité	oui
	NPC5912923	?	atelier de travail des metaux	Croisette (Chemin de la)	Ne sait pas	non
	NPC5912937	BLAS-MOREAU René	DLI	Hameau D'Ovillers	Ne sait pas	non
	NPC5912981	Sté DORMEGNIE et Fils	serrurerie	Clémenceau (30 et 31. rue Georges). DONJON (rue du ) et CARLIER ( rue Edwige)	Activité terminée	oui
	NPC5913127	RUELLE PROSPER Leon	DLI	*SALENGRO ( rue Roger)	Activité terminée	oui
	NPC5913129	BETIGNIES Roger	DLI	WARENNES (37. rue de )	Activité terminée	oui
	NPC5913132	LEBRUN Suzanne	garage + pompe à essence	ABBAYE (54. rue de l')	Activité terminée	oui
<b>Sommaing</b>	NPC5912651	NETREL	Ancienne décharge de Sommaing sur Ecaillon	?	Ne sait pas	non
<b>Saint-python</b>	NPC5913005	SA LECLERCQ DUPIRE	DLI	JOFFRE (15 (ou	Activité terminée	oui

				22). rue de )		
	NPC5913122	les cooperateurs de selle et Sambre	Brasserie cooperative de solesmes	JOFFRE (38 bis. rue du Marechal)	Activité terminée	oui
	NPC5913130	JOUNIAUX Georges et Fils	DLI	GARE ( rue de la )	Ne sait pas	non
<b>Vendegies-sur-ecaillon</b>	NPC5912514	RICHARD (Ets.)	Pompe à essence	RD n°10. route de Valenciennes-Solesmes	Activité terminée	oui
	NPC5912852	LEDUC Georges	chaudronnerie-zinguerie	MAIRIE (19. rue de la)	Activité terminée	oui
	NPC5912878	SILVERT Desiré	blanchisserie	SOLESMES (rue de)	Ne sait pas	non
	NPC5913134	POIRETTE	Pompe à essence	BERMERAIN (424. rue de)	Activité terminée	oui
<b>Vertain</b>	NPC5912659	HOURIEZ Cesar. puis HOURIEZ Jean	pompe à essence	IRENEE (Place)	Activité terminée	oui
<b>Viesly</b>	NPC5912188	LECLERCQ-MACHU Camille (Ets.)	Atelier de constructions mécaniques	?	Ne sait pas	non
	NPC5912511	BOMBART DR (Ets.)	Blanchisserie. savonnerie	Prayelle (rue de)	Activité terminée	oui
	NPC5912512	DAVAINE AD. (Ets.)	Pompe à essence	Mairie (33. rue de la)	Activité terminée	oui
	NPC5912513	VITRAND (Ets.)	Pompe à essence	Prayelle (rue)	Ne sait pas	non
	NPC5913136	DESPRES Frères	DLI	Grand'Rue	Ne sait pas	non
	NPC5913137	DEMOULIN René	atelier de travail des metaux	PASTEUR (7. rue)	Activité terminée	oui

Tableau 27 : Sites et sols pollués (source : BASIAS)

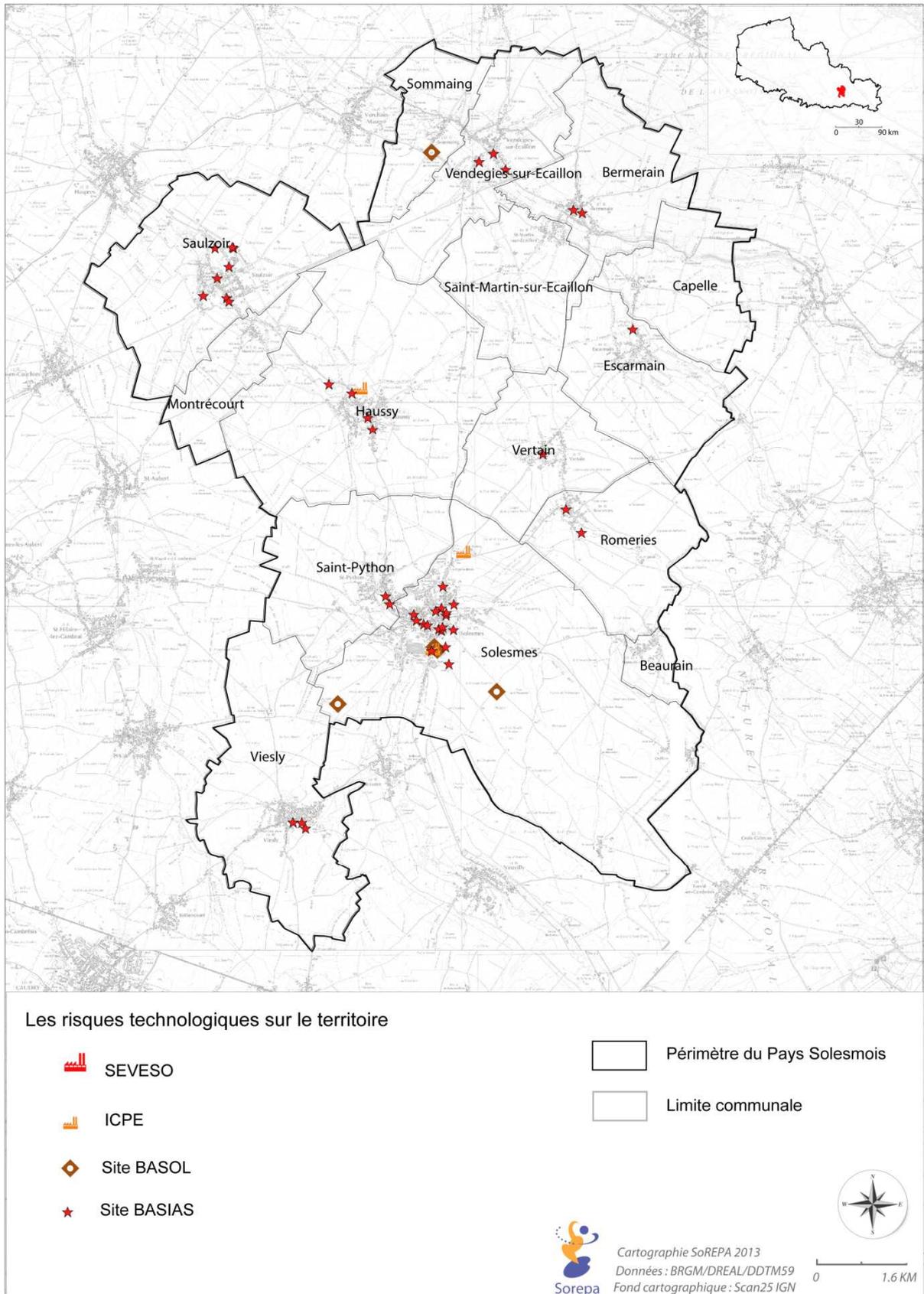


Figure 57 : Carte de synthèse des risques technologiques

## 10. Le transport de matières dangereuses

La Communauté de Communes du Pays Solesmois n'est pas concernée par le risque de transport de matières dangereuses.

Elle est concernée par contre par le risque engins de guerre. Les vestiges de guerres constituent dans le département du Nord, sinon un risque majeur, du moins une menace constante pour les populations susceptibles d'être exposées. Il est difficile de proposer une cartographie précise de ce risque dans le département, toutefois une attention particulière sera apportée face à ce risque lors des travaux.

## 11. Les nuisances phoniques

Le bruit est aujourd'hui une source de pollution aussi bien à la ville qu'à la campagne : circulation aérienne, routière, ferroviaire, activités de construction, industrielles, touristiques et de loisirs, les gênes occasionnées par le voisinage. La pollution sonore touche l'ensemble des individus pouvant entraîner des troubles du sommeil, de la nervosité, des perturbations de communication,... Le bruit devient alors un élément perturbateur de la tranquillité publique, nuit à la santé de chacun et se révèle comme une préoccupation capitale de la vie quotidienne.

Les transports représentent la première source de bruit dans l'environnement. En France, 54 % des émissions de bruit sont imputables au transport routier.

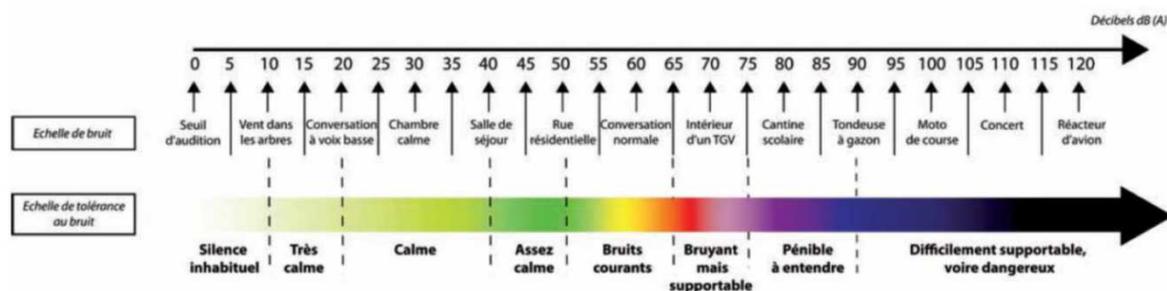
En ce qui concerne le bruit lié à la route, plusieurs paramètres sont susceptibles d'intervenir dans l'intensité de la nuisance. En effet, le taux de poids lourds, le profil de la voie, le type de revêtement, la vitesse, la fluidité du trafic sont autant de paramètres influant sur les nuisances sonores liées au réseau routier.

- **Acquis des politiques**

La loi sur le bruit de décembre 1992 fixe la réglementation en matière de nuisances sonores au niveau national.

Elle fixe notamment les précautions à prendre lors de la construction de bâtiments à proximité d'une infrastructure existante, ou lorsqu'il y a coexistence d'infrastructures bruyantes et de zones d'habitat.

Figure 58 : Echelle du bruit



Le décibel dB(A) = une unité de mesure du bruit faisant ressortir les fréquences moyennes et aiguës auxquelles l'oreille humaine est la plus sensible  
Source : PDU 2010>2020 LMCU / Etat des lieux

L'ordonnance du 12 Novembre 2004 transposant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, institue maintenant la carte du bruit et le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Les cartes du bruit devaient être établies pour 2007 ou 2012 en fonction du trafic automobile et du nombre d'habitants dans les unités urbaines. Les plans d'action pour la prévention du bruit, devaient alors être établis pour 2008 ou 2012 au plus tard. Les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement sont établis :

- Pour chacune des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires dont les caractéristiques sont fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) des grandes infrastructures routières et ferroviaires a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 Juin 2012.

### • Les axes terrestres bruyants

Le classement sonore des infrastructures terrestres est un dispositif réglementaire préventif. Il concerne toutes les routes supportant un trafic supérieur à 5000 véhicules/jour, les infrastructures ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour et les infrastructures ferroviaires urbaines et des lignes de transport collectif en site propre de plus de 100 trains ou bus par jour.

L'article L 571-10 du Code de l'Environnement définit le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit sont classées en fonction de leur niveau sonore et sont délimités de part et d'autre des infrastructures classées (à partir du bord de la chaussée pour une route, à partir du rail extérieur pour une voie ferrée), variant de 300 mètres pour les plus bruyantes (catégorie 1) à 10 mètres pour les moins bruyantes (catégorie 5).

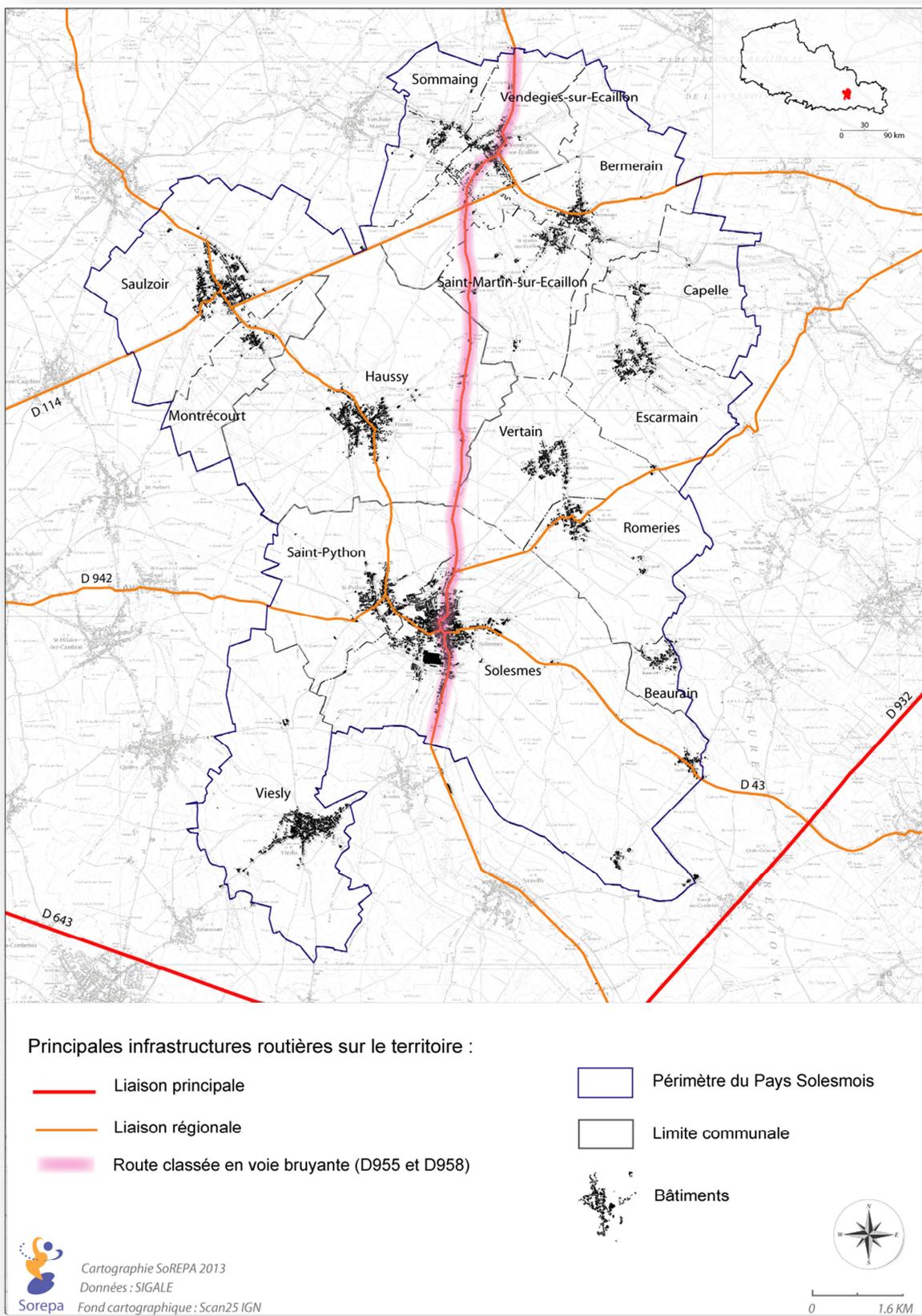
Niveau sonore de référence LAeq (6H-22H) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22H-6H) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
LAeq > 81	LAeq > 76	1	300 mètres
76 < LAeq ≤ 81	71 < LAeq ≤ 76	2	250 mètres
70 < LAeq ≤ 76	65 < LAeq ≤ 71	3	100 mètres
65 < LAeq ≤ 70	60 < LAeq ≤ 65	4	30 mètres
60 < LAeq ≤ 65	55 < LAeq ≤ 60	5	10 mètres

Un arrêté portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit est disponible sur l'arrondissement de Cambrai.

**Un itinéraire parcourant du Nord au Sud le territoire est classé en voie bruyante. Le tracé est composé de la RD 955 et 958.**

Les communes du Pays Solesmois concernées sont : **Haussy, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Saint-Python, Solesmes, Vendegies-sur-Ecaillon et Vertain.**

Figure 59 : les infrastructures routières et voies bruyantes



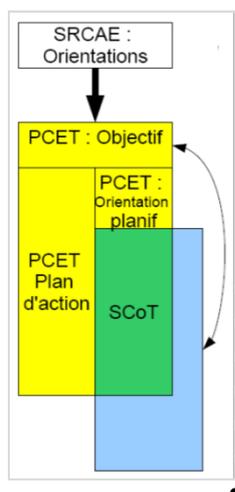
## 12. La qualité de l'air

- **Réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air**

D'après la définition du Conseil de l'Europe, « il y a pollution de l'air lorsque la présence d'une substance étrangère ou une variation importante de la proportion de ses constituants est susceptible de provoquer un effet nuisible, compte tenu des connaissances scientifiques du moment ou de créer une gêne ».

Selon l'article L.220-2 du Code de l'environnement (codifiant la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) : « constitue une pollution atmosphérique au sens de la présente loi, l'introduction par l'homme, directement ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos, des substances ayant des conséquences préjudiciables nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives ».

- **Les plans relatifs à la qualité de l'air**



Selon l'article L.121-1, les SCOT, PLU et cartes communales doivent maîtriser le développement urbain, améliorer la performance énergétique du territoire, réduire les émissions de GES, maîtriser la demande d'énergie, développer les énergies renouvelables. Il est donc important de prendre en compte :

### Les PCET :

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

### **Le territoire de l'intercommunalité n'est concerné par aucun PCET.**

Cependant, en 2008, le Syndicat mixte du SCoT du Cambrésis accentue sa politique en faveur d'un développement durable de son territoire. Nouvelle ambition affichée, les collectivités du Cambrésis s'engagent dans une démarche de mobilisation des acteurs du territoire autour de l'enjeu du réchauffement climatique : un Plan climat territorial. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, il apparaît comme une démarche opérationnelle qui nourrira ses orientations.

### Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a pour objet de définir les actions permettant de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant sous des valeurs assurant le respect de la santé des populations (valeurs réglementaires définies dans le Code de l'Environnement). Il a pour emprise le périmètre territorial de la région Nord - Pas de Calais. Il entre désormais dans la troisième phase d'enquête publique.

- **Qualité de l'air sur le territoire**

Afin de qualifier au mieux la qualité de l'air sur le territoire d'étude, la campagne d'évaluation de la qualité de l'air au Cateau-Cambrésis du 28/01/2005 au 14/03/2005 a été utilisée.

Le Cateau-Cambrésis est situé entre Cambrai et Hirson, au sud de Solesmes, entre Caudry et Landrecies. En plus d'une localisation qui n'est pas très éloignée, la commune du Cateau-Cambrésis à l'avantage de présenter des caractéristiques en termes de population et de densité proche de celles de Solesmes.

Les polluants surveillés lors de cette campagne sont les suivants : BTEX, PM10, NO<sub>2</sub>, NO.

NO <sub>2</sub>	NO	P <sub>s</sub>	Benzène	Toluène	éthylbenzène	m-xylène et p-xylène	o-xylène
17 µg/m <sup>3</sup>	0 µg/m <sup>3</sup>	17 µg/m <sup>3</sup>	1 µg/m <sup>3</sup>	1.3 ng/m <sup>3</sup>	0.1 µg/m <sup>3</sup>	0.7 µg/m <sup>3</sup>	0.1 µg/m <sup>3</sup>

La moyenne de la campagne mobile révèle un niveau plutôt faible en dioxyde d'azote, ce qui amène à supposer que la valeur limite pour la protection de la santé humaine ne serait pas dépassée sur une année entière. Par ailleurs, les seuils d'information et d'alerte n'ont pas été atteints en moyenne horaire au cours de la période de mesure.

La moyenne en poussières de la campagne est de 17 µg/m<sup>3</sup>. Comme cette valeur indique un niveau de pollution moyen, il n'apparaît que peu probable que la limite annuelle pour la protection de la santé humaine ou l'objectif de qualité soient dépassés au Cateau-Cambrésis sur une année.

Le maximum journalier relevé au cours de la campagne est lui aussi inférieur à la valeur limite pour la protection de la santé humaine de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière.

La moyenne en benzène calculée à partir des résultats de mesure sur la station mobile est égale à 1 µg/m<sup>3</sup>. Cette valeur est telle qu'elle amène à supposer que ni la limite pour la protection de la santé humaine, ni l'objectif de qualité ne seraient dépassés au Cateau-Cambrésis sur une année entière.

**Le profil du Cateau-Cambrésis est de type périurbain, avec des teneurs en polluants très faibles.**

**Cette campagne confirme les données apparaissant au sein du diagnostic du SCoT du Pays du Cambrésis. En effet, le SCoT indique que le suivi de la qualité de l'air sur le territoire témoigne d'une situation globalement bonne.**

## V. Les déchets

### 1. Ce que dit le SCOT

Le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), en cours de modification sous compétence du Conseil Général du Nord, doit déterminer avec et pour le territoire du Cambrésis les orientations en matière de gestion des déchets.

Ces orientations doivent déterminer les actions à engager en faveur :

- de la réduction à la source de la quantité de déchets de 10% d'ici 2020
- de l'augmentation des tonnages recyclés de l'ordre de 30%
- de l'optimisation du geste de tri sélectif individuel et collectif (points d'apports volontaires et déchèteries, déchets du BTP, entreprises, artisans et commerces),
- de la réduction de l'impact des transports routiers liés à la collecte (zones de transferts des déchets du territoire par des sites desservis par au moins deux modes de transport, ....)

Le Documents d'Orientations Générales indique que les documents d'urbanisme doivent :

- Réserver des espaces nécessaires à l'implantation des déchetteries lorsqu'il existe un projet identifié. Les zones d'activités industrielles ou commerciales doivent prévoir sur le site la création d'aires de tri et de stockage adaptées.
- Veiller à ce que les projets de logements collectifs et les opérations d'aménagements intègrent des emplacements de collecte sélective des déchets (en apport volontaire, local collectif de dépôt des déchets) ceci dans le but de réduire l'impact du transport routier des déchets (cf. plan climat). Ces emplacements doivent faire partie intégrante du projet architectural et paysager des opérations concernées.
- Réserver les espaces nécessaires à l'implantation de structures spécifiques, dont l'opportunité et la faisabilité doivent être déterminée par les structures compétentes



## 2. Synthèse

### SYNTHESE : LES DECHETS

- ✓ S'élevant à 7 505,16 tonnes en 2012, la production globale de déchets est en baisse de 484 tonnes par rapport à 2011 (7 986.5 tonnes).
- ✓ Chaque habitant de la CCPS produit en moyenne 648,61 kg par an de déchets (toutes catégories confondues) en 2012, soit près de 42kg de moins par habitant qu'en 2011.
- ✓ Une baisse de 6,41% proche de l'objectif affiché dans le cadre du programme de prévention BOREAL et imposé par le Grenelle de l'environnement (- 7% par an).
- ✓ Une baisse des tonnages issus de la collecte sélective.
- ✓ Une qualité du tri qui reste stable (14.78%)

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Poursuivre les efforts réalisés par l'établissement en matière de gestion des déchets (collecte, valorisation, élimination des déchets et politique de ramassage des déchets).**
- **Assurer dans le PLUi, les moyens d'accès aux points de collecte et leur intégration dans les constructions.**



Les données sont issues du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

### 3. Acquis des politiques

La Communauté de communes du Pays Solesmois est composée de 15 communes. Pour des raisons historiques, 3 communes ont souhaité poursuivre un partenariat avec le SYCTOMEC (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis) pour la gestion de leurs déchets (Haussy, Montrécourt et Saulzoir) : la CCPS délègue donc le service d'élimination et de traitement des déchets sur ces 3 communes au SYCTOMEC à travers une contribution financière.

A noter que compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales, le SYCTOMEC est amené à disparaître : la CCPS reprendra ainsi la gestion du service pour les communes de Saulzoir, Haussy et Montrécourt en 2013 ou 2014.

### 4. La collecte des différents déchets

- **Les collectes en porte à porte**

En vue d'harmoniser le service sur l'ensemble du territoire, les fréquences de collecte du verre et des emballages en porte à porte ont été réajustées au 1er février 2012 : 1 fois par mois pour le verre et 1 fois toutes les 2 semaines pour la collecte sélective. La collecte des ordures ménagères a été maintenue une fois par semaine.

- **La collecte des ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine. Le ramassage d'encombrants en porte à porte est quant à lui réalisé une fois par an par commune, sur une à deux journées en fonction de la taille de la commune. Le prestataire de ces collectes est la société COVED.

Contrairement à la tendance observée en 2011 (hausse), la production en ordures ménagères des habitants de la CCPS est en baisse : de 256,58 kg/an/hab. en 2010, 267,86 kg/an/hab. en 2011 à 251,86 kg/an/hab. en 2012.

Après une baisse constatée en 2011 par rapport à 2010 (139,84 tonnes collectées contre 152,76 tonnes en 2010), les tonnages d'encombrants collectés en porte à porte ont à nouveau augmenté en 2012 avec 152,08 tonnes prises en charge. Cette évolution est difficile à expliquer, d'autant que les apports d'encombrants dans les déchetteries intercommunales restent élevés également.

- **La collecte et le traitement des emballages**



Comparé à la moyenne des emballages collectés à l'échelle du territoire Hainaut Ostrevent Cambrésis (103 kg/an/hab.), le volume issu du tri sélectif sur la CCPS reste faible : malgré une légère hausse en 2011 (de 69,21 kg/an/hab. en 2010 à 71,15 kg/an/hab. en 2011), les emballages collectés ont subi une baisse notable de 17,21% en 2012 (58,90 kg/hab./an). Cette diminution est liée aux difficultés de mise en œuvre des nouvelles fréquences de collecte sur le tri qui nécessitent une meilleure gestion de son bac de tri sélectif : certains foyers ont préféré renoncer au tri ou jeter une partie de leurs emballages avec les ordures ménagères. La marge de progression du tri sur le territoire de la CCPS reste donc élevée.

Le bac à verre est bien utilisé (très peu d'erreurs de tri sont signalées) : remplissage important et verre de qualité. Contrairement à la légère hausse observée entre 2009 et 2010 (gain de 27,84 tonnes), on observe cependant une baisse des tonnages collectés de verre en porte à porte : 438,30 tonnes en 2012 contre 559,38 tonnes en 2011 (soit une baisse de 121 tonnes). Cette baisse est en partie compensée par la hausse des tonnages collectés en points d'apport volontaire.

## 5. Le suivi de la qualité du tri et la promotion du geste de tri



La fréquence des analyses d'échantillons aléatoires de déchets « recyclables » du bac de tri a augmenté en 2011 afin de nous permettre une plus grande réactivité face à un taux de refus élevé. Cette procédure normalisée appelée « caractérisation » est réalisée par le centre de tri NORVALO (tirage au sort des jours de collecte concernés). Cette analyse permet de connaître précisément la qualité du tri et d'identifier les pourcentages par catégorie de refus (« imbriqués », « fines » et « non recyclables »). La CCPS s'est engagée à ce que la moyenne annuelle des refus de tri (de novembre à novembre) soit inférieure à 15%. Au-delà de ce taux, le coût de traitement des tonnages de refus de tri constitue une charge supplémentaire pour la CCPS.

Afin de promouvoir la pratique du tri sélectif sur le territoire, une permanence téléphonique a été mise à disposition des riverains afin de répondre à toutes les demandes d'informations liées au tri et au recyclage. De plus, des animations sont également réalisées au sein d'établissements scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à la pratique du tri sélectif.

## 6. Vers un développement des actions de prévention des déchets

Suite à l'adhésion au programme de prévention BOREAL fin 2010, la CCPS s'est engagée à répondre aux ambitions du Grenelle de l'environnement : faire baisser de 7 % la production d'ordures ménagères par habitant en 5 ans (soit une diminution de 27,5 kg par an et par habitant d'ici à 2015), et de 15 % les ordures ménagères résiduelles.

De plus, la CCPS diffuse depuis octobre 2011 des bacs composteurs à prix réduit aux habitants souhaitant se lancer ou améliorer leurs pratiques de compostage. Un réseau de 7 Guides composteurs actifs assure la promotion du compostage sur le territoire, à travers l'organisation de réunions publiques ou la participation à des événements du territoire, pendant lesquels les bons de commande pour acheter un composteur sont diffusés. Les guides composteurs ont été formés gratuitement afin d'informer sur le compostage et répondre aux questions des habitants afin que le compost produit soit de qualité.

## 7. La gestion des déchets

### • Les ordures ménagères et encombrants

Les ordures ménagères et les encombrants sont destinés à l'incinération. La CCPS adhère au Syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois ECOVALOR, qui confie l'incinération des ordures ménagères de son territoire (et de D.I.B. en petites quantités) à l'usine d'incinération située sur la zone industrielle n°4, rue du Galibot à

Saint Saulve, exploitée par le CIDEME (groupe TIRU). Depuis 1996, elle est classée « Installation classée pour l'environnement » (ICPE) et certifiée ISO 14001.

- **Les emballages**

Les emballages ainsi collectés sont transportés au centre de tri NORVALO (géré par SITA Nord), situé dans la zone d'activité la Bleuze Borne, rue Jean Jaurès à Anzin. Les éléments valorisables sont alors séparés en catégories, mécaniquement ou manuellement, en vue d'être orientés dans la filière de recyclage adaptée. La part des encombrants non réemployable, et le contenu des bacs jaunes non triés convenablement partent à l'incinération avec les ordures ménagères : l'augmentation de la qualité du tri constitue ainsi une source d'économies importantes.

## 8. Les Déchetteries

La Communauté de Communes du Pays Solesmois gère en régie 2 déchetteries situées sur les communes de Solesmes (dans la ZAE Voyette de Vertain) et Bermerain (rue Tordoir), respectivement depuis 1994 et 2007.

Sur les quatre familles de déchets dont l'accueil est obligatoire en déchetterie, les proportions observées restent les mêmes que les années précédentes : ce sont toujours les gravats (40,42% du total collecté) et les encombrants (32,42%) qui totalisent la grande majorité des tonnages collectés à Solesmes. Ces proportions sont proches de celles observées en 2011. En déchetterie de Bermerain, les proportions les plus importantes concernent les gravats (36,59% des apports, en légère baisse par rapport à 2011) et les déchets verts (36,07% des apports) alors que les encombrants représentent 24,91% des apports.





## I. Les énergies renouvelables

### 1. Ce que dit le SCOT

Le SCOT mentionne le fait que les objectifs de réductions de GES trouvent leur concrétisation à travers plusieurs actions dans différents secteurs : l'urbanisme et l'habitat, le transport et la mobilité, l'économie et la création d'emplois.



Source : SCOT Cambrésis

Ceci étant dit, le Document d'Orientations Générales indique que :

- Afin d'encourager le développement des énergies renouvelables, les documents d'urbanisme locaux ne doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre et l'utilisation des énergies renouvelables. De plus, il convient de favoriser la diversité dans les productions d'énergies renouvelables.
- Afin de promouvoir l'efficacité énergétique du territoire, les documents d'urbanisme ne doivent pas faire obstacle à la mise en place de choix constructifs, de techniques ou de matériaux favorables à la performance énergétique et environnementale.



## 2. Synthèse

### SYNTHESE : LES ENERGIES RENOUVELABLES

- ✓ L'éolien représente l'une des principales sources d'énergies sur le territoire. Trois zones favorables au développement de l'énergie éolienne représentent un potentiel de 30 MW.
- ✓ Le secteur de l'habitat représente un gisement de réduction des émissions de GES important sur l'intercommunalité. Sur les 5 917 résidences principales recensées sur l'intercommunalité 57.3 % ont été créés avant 1949.
- ✓ Les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du SRCAE montrent que les gisements pour le solaire thermique et photovoltaïque sont également important sur le territoire.
- ✓ Le taux de boisement est peu important sur l'intercommunalité. Cependant, le SRCAE souhaite structurer et valoriser la production de bois localement.
- ✓ Des potentiels de valorisation autour de la structure bocagère pourraient être développés

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Le projet d'élaboration du PLUi doit s'inscrire dans une continuité des différentes actions menées à l'échelle de la région.**
- **Prendre en compte les différents leviers d'actions mis en exergue afin de s'inscrire dans une transition énergétique.**



### 3. Inscription dans le contexte énergétique du Pays du Cambrésis

#### • Préambule

La France s'est engagée depuis les années 2000 dans une politique de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).

- Mise en place du Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) en 2000.
- Mise en place du Plan Climat en 2004.
- Adoption de la loi POPE (loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique) en 2005, fixant l'objectif du facteur 4 à l'horizon 2050.
- Adoption des lois Grenelle I et II en 2009 et 2010, fixant ainsi de nouvelles possibilités et obligations pour les collectivités locales : adoption obligatoire d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour les collectivités supérieures à 50 000 habitants, mise en place du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) à l'échelle régionale, en collaboration avec le préfet de région, le président du Conseil régional et les acteurs locaux.

A l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, à l'issu des lois Grenelle, la démarche d'élaboration du SRCAE a été lancée et est rentrée en vigueur le 30 Novembre 2012. Des engagements avaient déjà été pris auparavant. Le Plan Régional de la Qualité de l'Air, instauré par la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) du 31 décembre 1996, définit les objectifs régionaux en matière d'amélioration de la qualité de l'air. Le Schéma Régional Eolien et le Schéma Régional Solaire affichent les ambitions de la région en termes d'énergie renouvelable. Les énergies renouvelables sont actuellement très peu utilisées et exploitées sur le territoire.

#### • Principales données sur le territoire du Pays du Cambrésis

Le lancement du plan climat du Cambrésis en date du 20 Octobre 2008 à permis d'établir un diagnostic de la situation énergétique sur le territoire. Ainsi, les principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de GES et les priorités d'interventions ont été mis en exergue (le secteur résidentiel et tertiaire, les transports, l'industrie manufacturière, l'agriculture, les déchets...)

#### **Dans le secteur de l'habitat et du bâtiment**

Estimation des émissions de GES : 400 000t équivalent (eq) CO<sub>2</sub>, soit 30% des émissions de GES globale.

- chauffage: 74% de la consommation énergétique,
- en 18 ans, les consommations d'énergie ont augmenté de 27%,
- en 2008, 290 000t de CO<sub>2</sub> émis par le résidentiel,
- Un parc ancien important et énergivore :
  - 55% des logements construits avant 1949, des consommations comprises entre 300 et Kwh/m<sup>2</sup>.an et 450Kwh/m<sup>2</sup>,
  - problème d'insalubrité, de précarité énergétique,
  - un rythme de réhabilitation trop faible.

#### **Dans le secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat**

Estimation des émissions de GES : 300 000 t. eq CO<sub>2</sub>, soit 23% des émissions globales de GES.



- Une industrie moins émettrice mais des efforts nécessaires
  - de nouvelles réglementations,
  - 3 industries soumises au Plan national d'allocation des quotas de CO2
  - dégradation et artificialisation des sols
  - un enjeu de compétitivité : intégré les problématiques environnementales et de développement durable
- Le commerce et artisanat : des rejets qui diffèrent en fonction des filières
  - des rejets difficilement quantifiables
  - des éco-compétences : éco-entreprises, installateurs d'énergies renouvelables.

### **Dans le secteur des transports**

Estimation : 300 000t eq CO2 soit 23 % des émissions globales de GES. Des consommations en augmentation : 10% entre 1995 et 2001.

- Le mode routier, un mode privilégié
  - 80% des déplacements domicile-travail
  - augmentation du nombre de véhicule, acheminement par camions
  - un réseau dense, une croissance importante : proportion des camions peu dépasser 20%, soit près de 1600 camions/jours
- Un réseau ferré limité, en attente d'une nouvelle dynamique
  - 63% du trafic représenté par Cambrai/Lille, Cambrai/Valenciennes
  - mode peu performant et sous utilisé sur l'arrondissement
- Un transport fluvial peu développé
  - arrondissement bien desservi, mais peu de succès
  - le projet canal Seine Nord Europe
- Un réseau de transport collectif urbain et interurbain à développer...
  - 3,3% des déplacements domicile-travail
  - transport urbain de la CAC : fréquentation en baisse / transport interurbain (réseau arc-en-ciel) : une offre à restructurer
- des modes doux peu développés...
  - peu d'espaces publics aménagés en faveur.

### **Dans le secteur de l'agriculture**

Estimation des rejets : 260 000t eq.CO2, soit 20% des émissions globales de GES. 80% du territoire concerné par l'activité agricole.

- L'un des postes les plus émetteurs de Méthane (CH4) et Protoxyde d'Azote (N<sub>2</sub>O)
  - modes actuels contribuent à des émissions importantes : choix des techniques, agriculture bio marginale
  - les principaux postes consommateurs d'énergie : fioul carburant, l'électricité, l'achat d'aliments, et les engrais
- Pour une agriculture respectueuse de l'environnement
  - évolution des réglementations : émissions moindres mais marge de progrès encore importante
  - une agriculture raisonnée : baisse de l'utilisation des phytosanitaires
  - de nouvelles pratiques : pratiques de non labour, circuits courts

### **Dans le secteur des déchets**

Estimation induit par le traitement des déchets: 50 000t eq. CO2 soit 4% des émissions globales de GES.

- Des déchets en constante augmentation (OM et collecte sélective)
  - 78 000 t en 1998, 480 Kg /hab/an
  - Objectif PDEDMA: croissance 0 des déchets
- Le transport des déchets par le mode routier



- déchets transportés externalisés (aucun centre de stockage, de traitement)
- optimiser : réduire les trajets, entre les lieux de collecte et de traitement
- Une valorisation des déchets à poursuivre
  - en 2001: 10,1% valorisés, en 2007 taux de valorisation: entre 30 et 50%
  - objectif du PDEDMA: 50% de valorisation en 2010
- Les déchets verts une filière à valoriser
  - gisement potentiel à quantifier et valoriser
  - des équipements sur l'arrondissement à développer

Suite à ce diagnostic, 4 axes stratégiques ont été développés sur le territoire du Pays Cambrésis pour la période 2010-2020.

- Axe stratégique n°1: agir sur les comportements et favoriser les gestes éco-responsables pour diminuer de 5 à 10% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- Axe stratégique n°2 : rénover et construire durablement pour stabiliser les consommations d'énergie dans le bâtiment à 2020.
- Axe stratégique n°3 : aménager et se déplacer autrement pour une efficacité énergétique en 2020 (diminuer les émissions de GES de -20% liées au transport par rapport à 2005).
- Axe stratégique n°4 : produire et consommer autrement, stabiliser et recycler les déchets pour diminuer globalement de -20% les émissions de GES.
- Axe stratégique n°5 : assurer l'animation, le suivi, l'évaluation et la pérennité du Plan climat.

#### 4. Vers une transition énergétique du territoire

Le contexte étant posé, il convient d'analyser le potentiel des différentes ressources en énergies renouvelables sur le territoire.

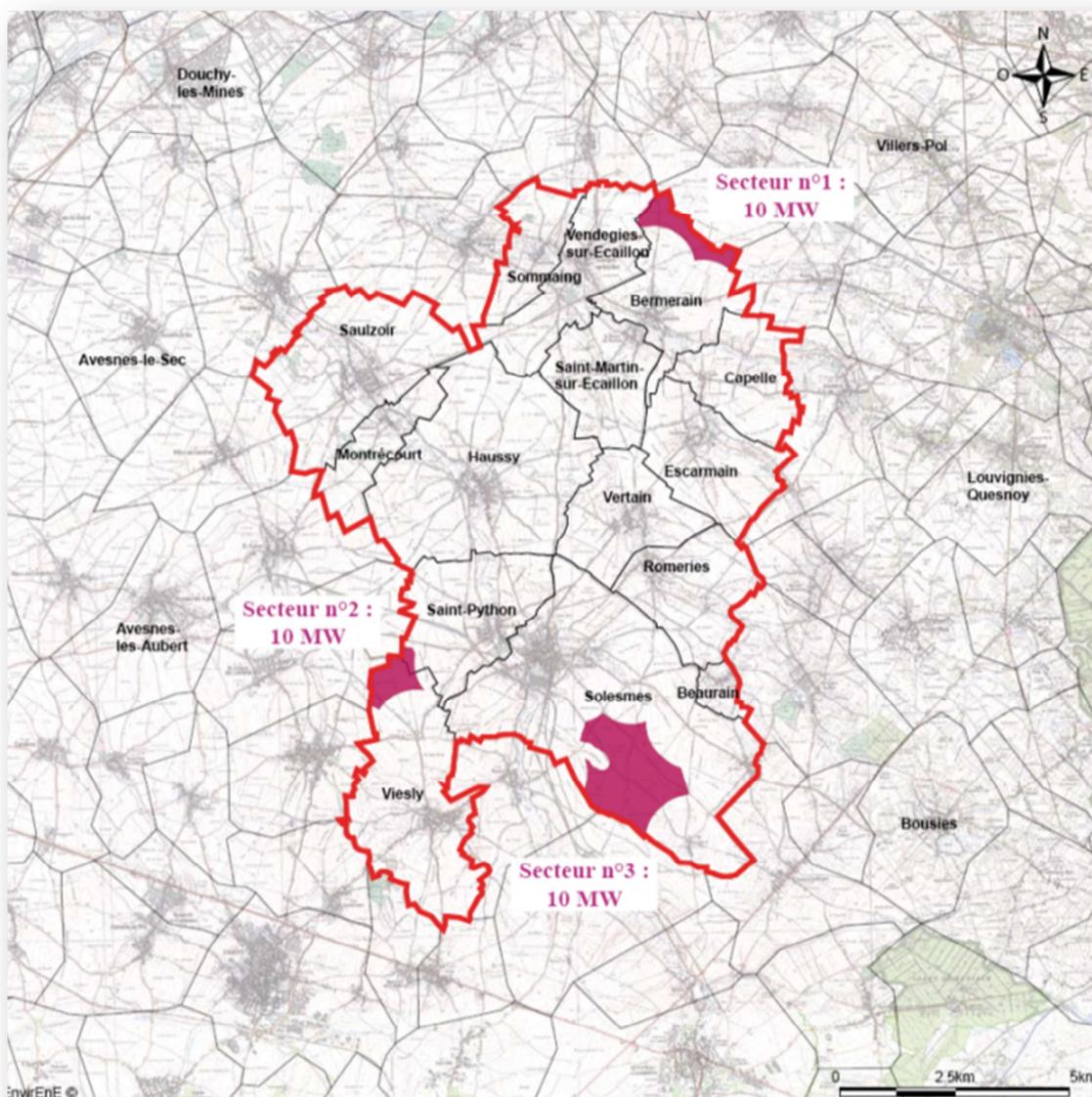
- **Le potentiel éolien : une ressource importante.**

Les Zones de Développement Eolien ont été supprimées par la Loi Brottes. Cependant, il existe un véritable potentiel déjà identifié sur le territoire. En effet, sur la base des zones favorables au développement éolien présentées au sein du Schéma territorial éolien du Cambrésis, une proposition finale de ZDE comprenant trois entités géographiques ont été proposées sur le territoire communautaire du Pays Solesmois (validation en date du 30/03/11 et du 28/09/11-délibérations du conseil communautaire).

- Secteur n°1 - Bermerain : **5 éoliennes** de 125 m de haut, puissance minimale de 0 MW et maximale de **10 MW**,
- Secteur n°2 - Saint-Python et Viesly : **5 éoliennes** de 125 m de haut, puissance minimale de 0 MW et maximale de **10 MW**,
- Secteur n°3 - Solesmes : **5 éoliennes** de 125 m de haut, puissance minimale de 0 MW et maximale de **10 MW**.

Soit **une puissance totale de 30 MW** à l'échelle de l'intercommunalité.

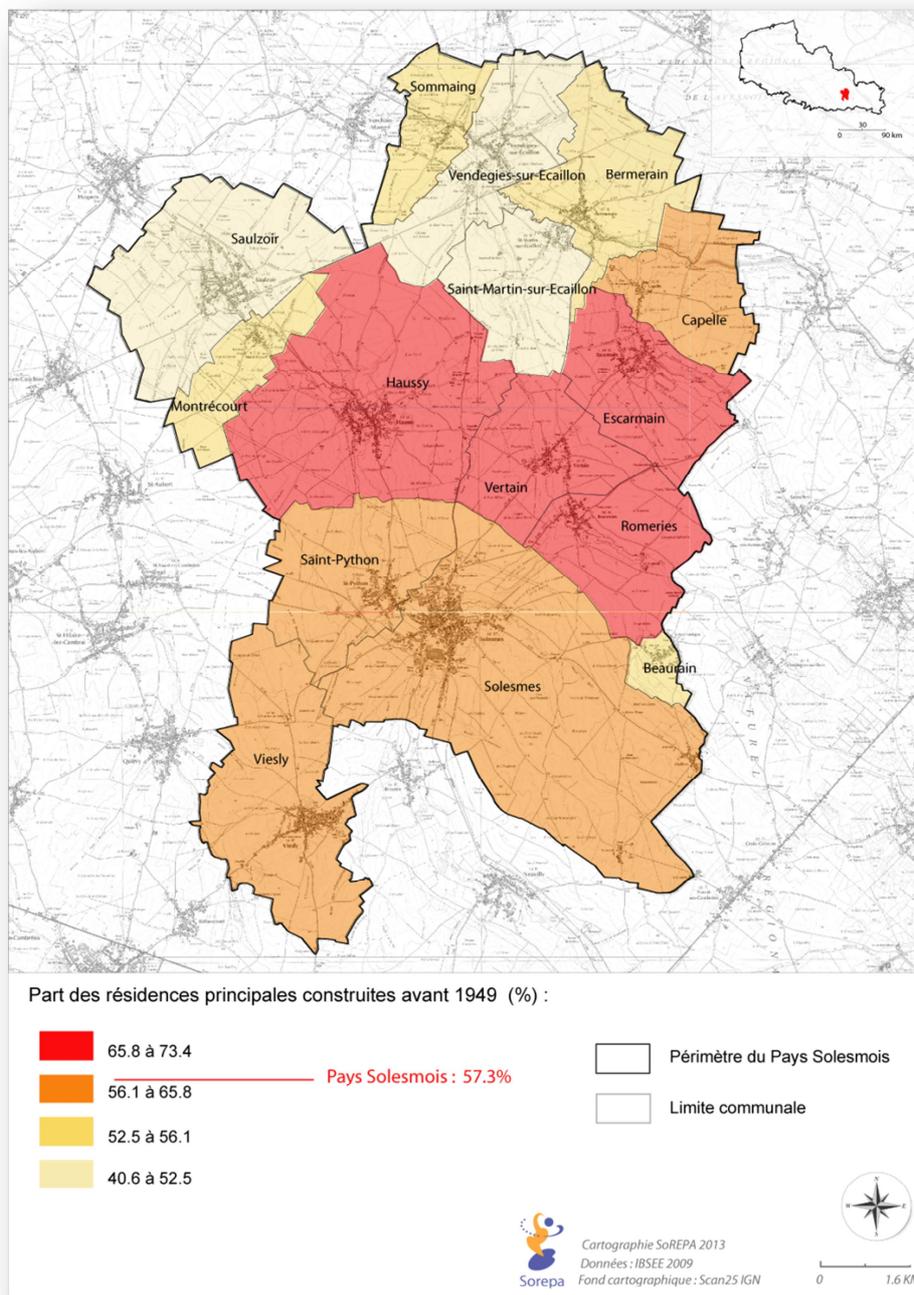
Figure 60 : La proposition finale de Z.D.E. de la Communauté de communes du Pays Solesmois



- **Le secteur de l'habitat : un gisement de réduction des émissions de GES**

Le domaine résidentiel, présente l'un des gisements de réduction de consommations énergétiques majeurs. Sur les 5 917 résidences principales recensées sur le territoire du Pays 57.3 % ont été créés avant 1949. La plupart de ces logements ont donc été construits avant la première réglementation thermique de 1975 et contribue de manière non négligeable aux émissions de GES.

Figure 61 : Résidences principales construites avant 1949 (source : INSEE)



En 2009, l'étude de cadrage du Programme Local de l'Habitat a révélé l'existence de dysfonctionnements portant sur la qualité du parc privé ancien, entraînant des risques importants de précarité énergétique. C'est pourquoi, les élus du Cambrésis ont pris conscience de la nécessité d'intervenir dans le parc privé ancien et ont décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter Mieux ».

Le PIG « Habiter Mieux » se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet assurant les missions d'ingénierie et accompagnant les ménages souhaitant faire des travaux : diagnostic technique, audit environnemental et énergétique, liste des travaux à réaliser pour atteindre les 25% de gain énergétique, montage des dossiers de subvention, suivi des travaux, etc.

- **Le solaire**

Dans le cadre de l'élaboration du SRCAE, une étude a été menée en 2010, sous maîtrise d'ouvrage ADEME, en collaboration avec la DREAL et le Conseil régional Nord-Pas de Calais. Le lot 1 de l'étude visait à déterminer les gisements de production d'énergie renouvelables et les modalités de valorisation de ces énergies en région Nord-Pas de Calais.

Le tableau suivant reprend les gisements pour le solaire thermique et photovoltaïque par type d'installation ainsi que l'évaluation des objectifs 2020 sur le territoire.

Tableau 28 : Gisement et objectif 2020 pour le solaire thermique et photovoltaïque

types d'installation sur l'existant	gisement sur nombre d'installations	MWH/AN	Nombre d'installations Objectif SRCAE 2020	production annuelle en MWh/an Objectif 2020 SRCAE
Solaire thermique				
Maisons individuelles	4693	9259	1410	2778
Logements collectifs	1	103	1	22
Bâtiment tertiaires	3	194	1	24
Solaire photovoltaïque				
Maisons individuelles	4267	11200	43	128
Logements collectifs	303	5296	6	121
Enseignement et équipements sportifs	5	223	0	5
Grandes toitures industrielles et commerciales	56	9867	2	451
grandes toitures agricoles	9	1630	4	745

- **La filière bois énergie**

L'exploitation du bois en tant que source d'énergie est peu émettrice en GES. Le SRCAE souhaite structurer et valoriser la production de bois localement avec un objectif de production de 1 260 GWh/an.

Cependant comme il est possible de le constater sur la carte suivante, la ressource en bois est peu présente sur le territoire. En effet, si l'on ajoute les occupations du sol suivantes : les coupes forestières, les forêts de feuillus et les reboisements récents, le total de leur superficie ne représente que 1.13 % du territoire. Toutefois, la trame bocagère peut être un potentiel de valorisation à l'image des démarches engagées par certains Parcs Naturels Régionaux de la région Nord Pas de Calais.

## La forêt en Nord-Pas de Calais

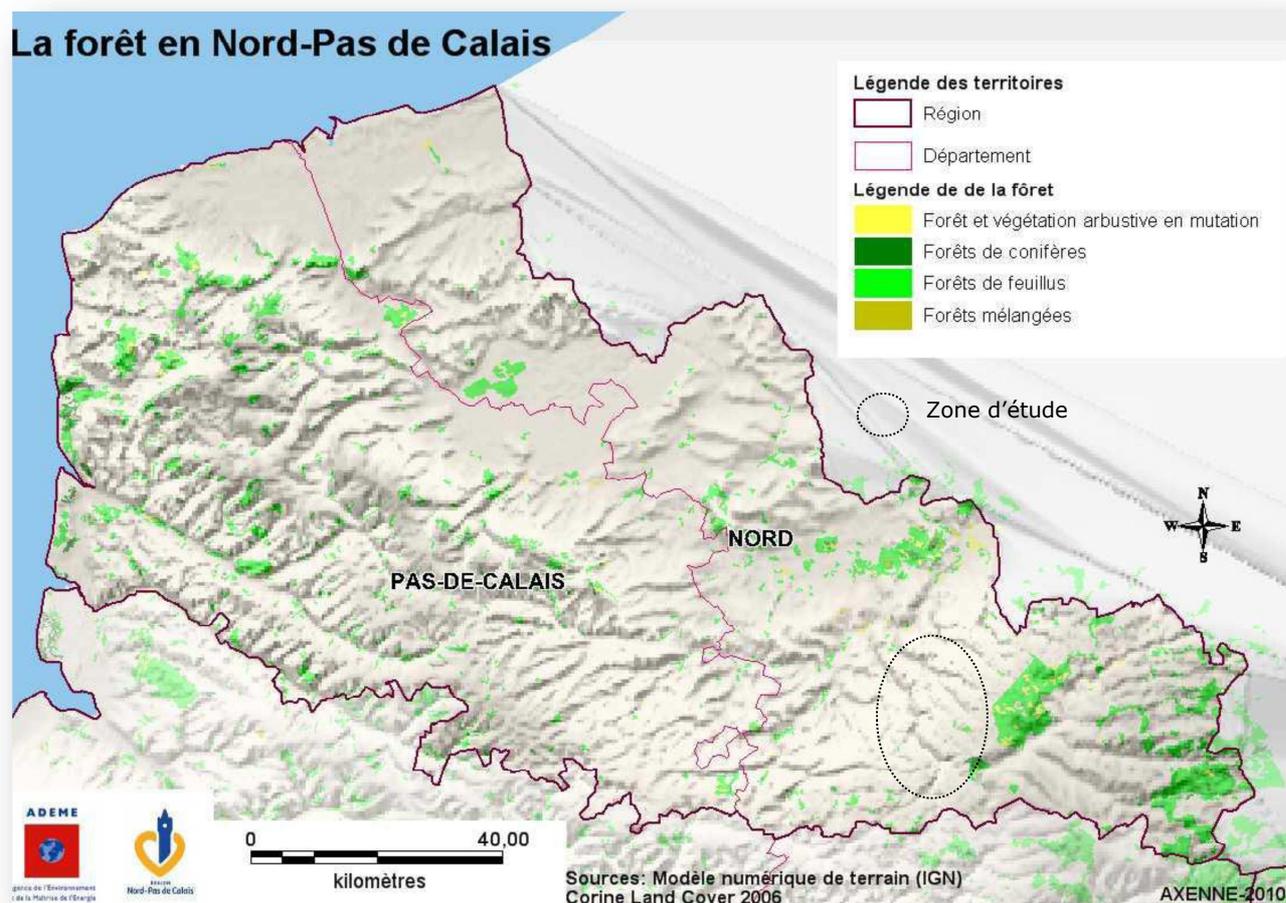


Figure 62 : La ressource bois locale en Nord-Pas-de-Calais



## CHAPITRE 5 : PAYSAGES





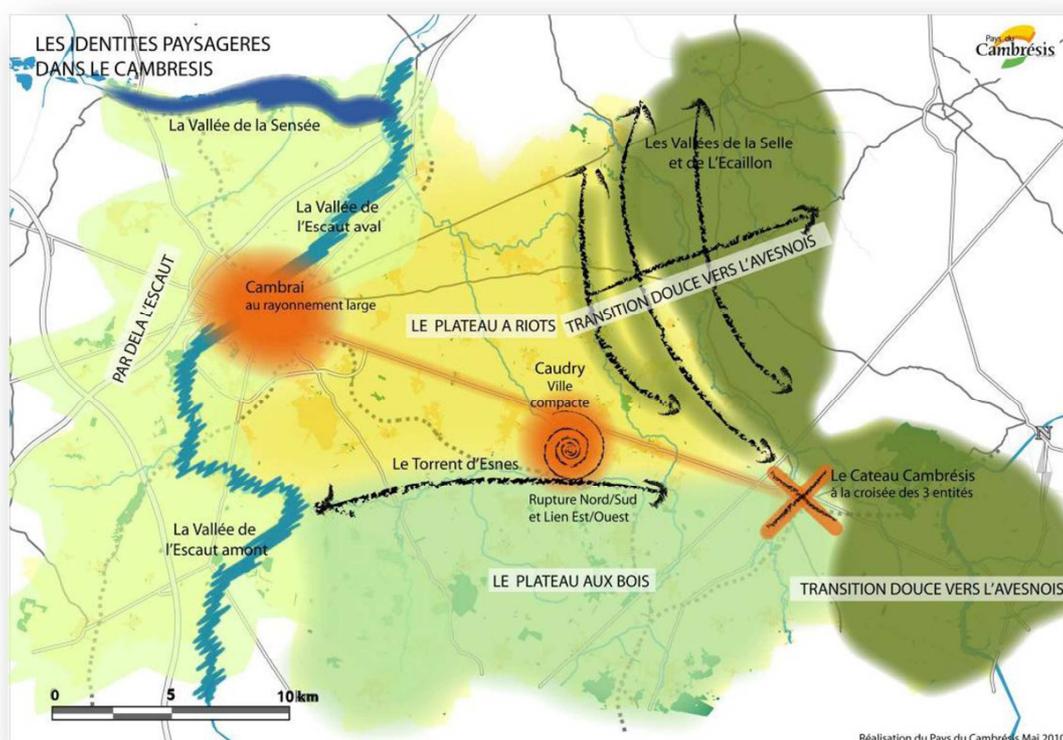
## I. Ce que dit le SCOT

Le document d'orientations générales du SCOT inscrit la protection et la mise en valeur des entrées de ville comme objectif sur le territoire du Cambrésis.

*En effet, « l'amélioration du cadre de vie des habitants du Pays du Cambrésis passe également par la préservation des paysages et du patrimoine. Les étendues ouvertes des plateaux cambrésiens, le maillage bocager de la transition douce vers l'Avesnois, ou encore les fonds de vallées de la Sensée, l'Ecaillon, la Selle, la Sambre, l'Erclin et l'Escaut sont autant de différences qu'il est nécessaire de conserver. »*

Ainsi, il est stipulé que :

- Les documents d'urbanisme locaux doivent prévoir la prise en compte et la préservation des éléments paysagers et des ouvertures visuelles par le biais notamment d'orientations d'aménagement spécifiques.
- Les percées visuelles aux cours d'eau doivent être maintenues ou créées.
- Les limites d'urbanisation doivent préserver les éléments attachés aux espaces ruraux (haies bocagères, fossés, ...) ceci pour répondre à la volonté de renforcer la notion de ceinture verte.
- Au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, les entrées de villes doivent bénéficier d'une attention particulière. Les « pôles gares » doivent être considérés comme des entrées de villes. Il paraît donc nécessaire de soigner leurs abords lors des projets d'aménagement des communes.



Source : SCOT Cambrésis



## II. Synthèse

### SYNTHESE : Le paysage

- ✓ Une occupation des sols majoritairement agricole (80%) et des espaces artificialisés correspondant à la moyenne nationale (8%).
- ✓ Une trame bâtie qui se distingue au nord et au sud par la présence des éléments qui structurent le territoire.
- ✓ Une consommation foncière importante entre 2004 et 2013 (46,7 ha).
- ✓ Des densités de logements différentes selon la localisation allant de 6 à 80 logements par hectare.
- ✓ La présence des vallées a un impact important dans la lecture du paysage.
- ✓ L'architecture des habitations qui conjugue Cambrésis et Avesnois.
- ✓ Un habitat rural présent dans les bourgs mais qui s'imisce également dans les communes.
- ✓ Un patrimoine religieux fortement présent dans les communes et dans les hameaux.
- ✓ Une empreinte industrielle visible en particulier sur la partie sud de l'intercommunalité.
- ✓ Le patrimoine archéologique est caractérisé par la présence de certains vestiges du néolithique qui témoignent de la très ancienne existence humaine dans le Cambrésis.
- ✓ Le Pays Solesmois est marqué par la présence du patrimoine militaire et fortifié notamment (à Haussy et Bermerain avec des mottes féodales et les nombreux cimetières militaires disséminés sur l'ensemble du territoire.
- ✓ De par la présence des deux vallées, le patrimoine lié à l'eau est fortement représenté.

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Veiller à la conservation des qualités paysagères propres aux territoires. (au moyen notamment d'un cahier de recommandations Architecturales et Paysagères).**
- **Assurer l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage.**
- **Maintenir une activité agricole participant à l'entretien des paysages.**



### III. L'occupation du sol et trame bâtie

#### 1. Approche générale de l'occupation des sols

L'occupation du sol actuel traduit le processus d'implantation de l'urbanisation en fond de vallée ainsi que la place importante que prend l'activité agricole sur le territoire.

En effet, il est possible de constater que 90 % des sols sont occupés par l'agriculture. Ce chiffre apparaît bien plus important qu'à l'échelle nationale (+36 points) et même régionale (+18 points).

A noter que la proportion d'espaces artificialisés sur l'intercommunalité correspond à la moyenne nationale avec 8%.

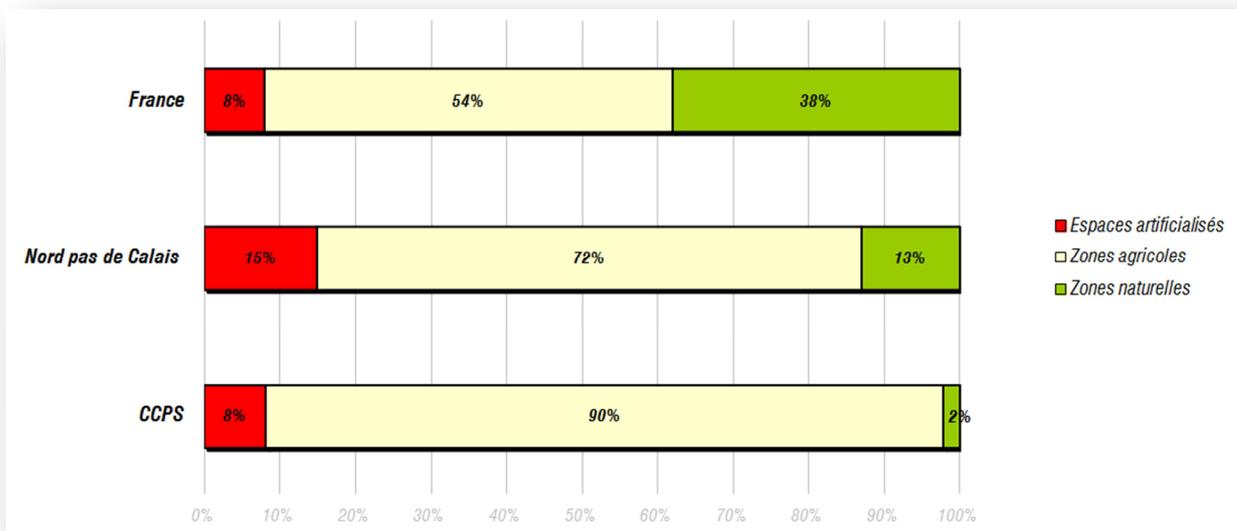


Figure 63 : Comparaison de l'occupation du sol avec les valeurs régionales et départementales

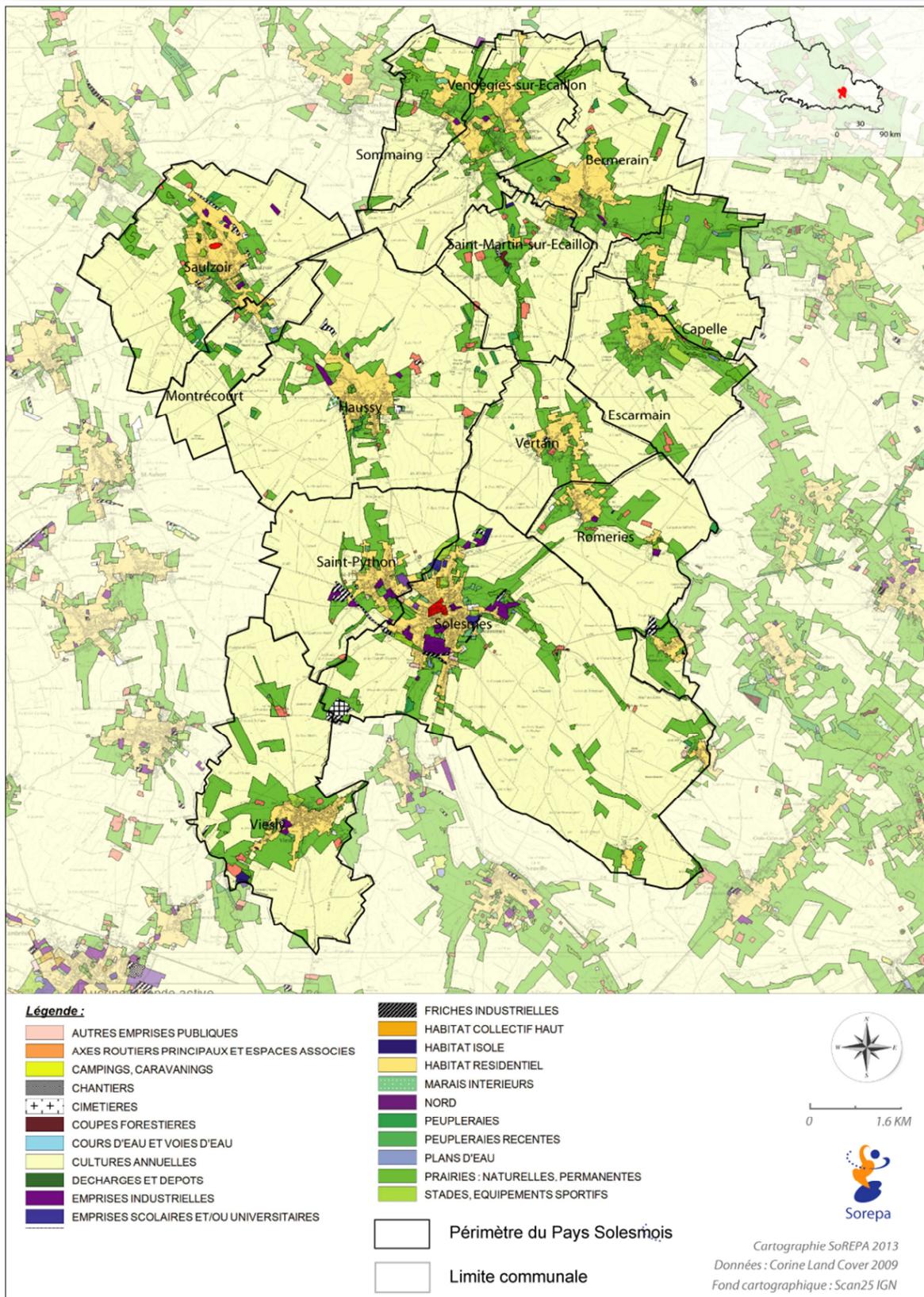


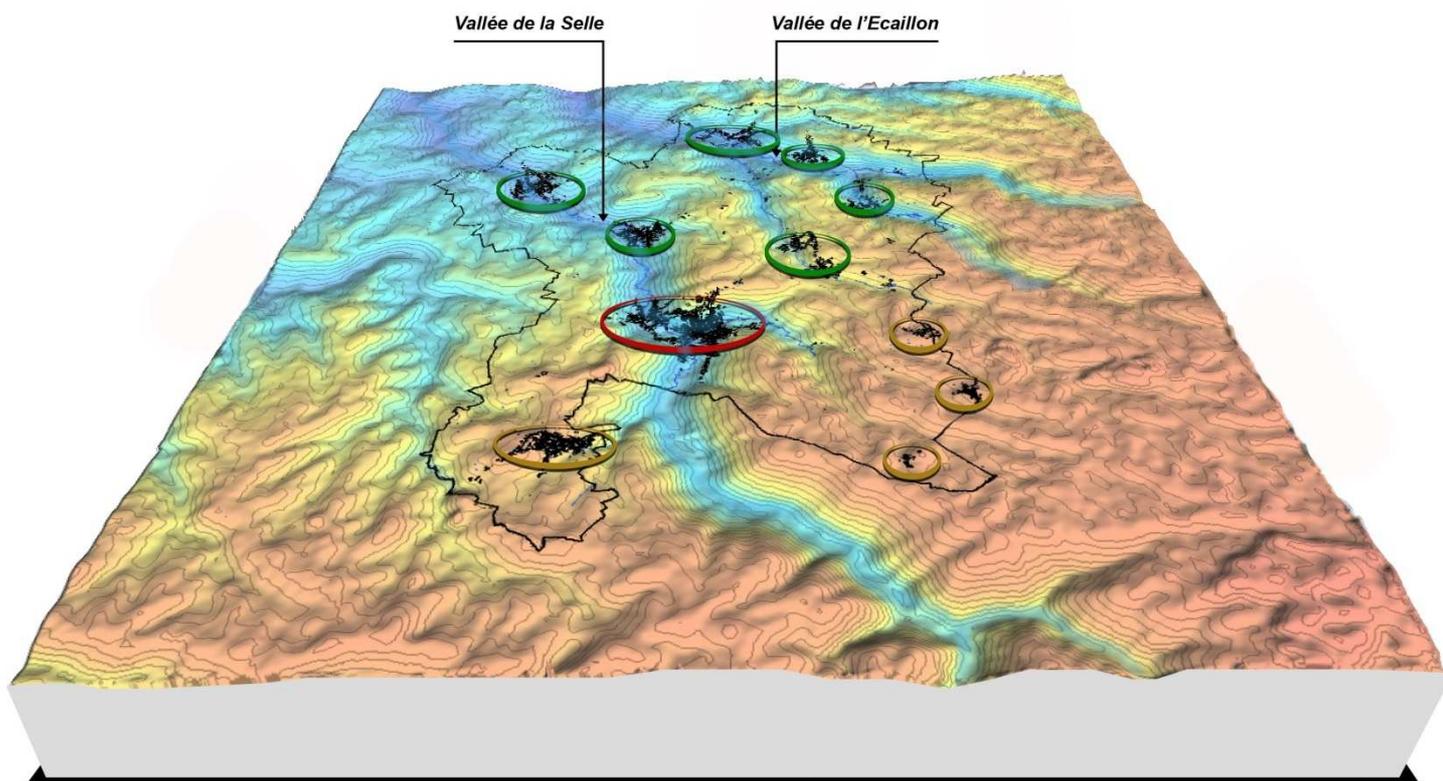
Figure 64 : Occupation des sols (source : Corine Land Cover 2009)

## 2. L'environnement bâti

En termes de trame bâtie une distinction peut être faite entre le développement de l'urbanisation dans la partie Nord le long de l'Ecaillon et dans la partie Sud du territoire.

Comme le montre les illustrations suivantes, la trame urbaine est plus linéaire et suit majoritairement le cours d'eau dans la partie Nord.

Dans la partie sud, la localisation s'est adaptée au contexte de plateau et la trame urbaine apparaît plus étalée.



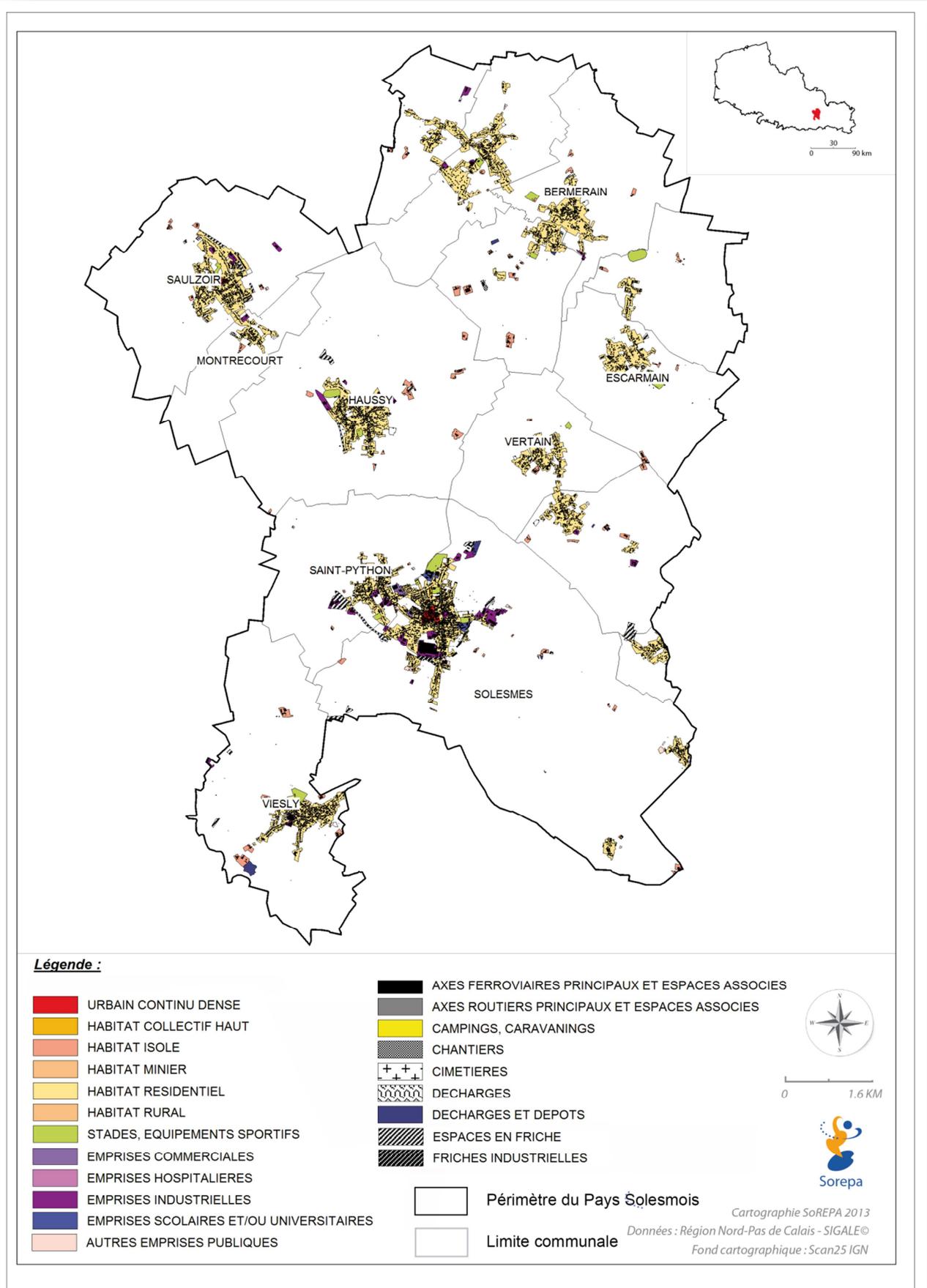
Représentation de la trame urbaine située au Nord du territoire



Représentation de la trame urbaine située au Sud du territoire



Figure 65 : Organisation de la trame bâtie



Différentes entités bâties apparaissent sur l'intercommunalité elles peuvent se décliner de la manière suivante :

### **Le Centre Urbain**

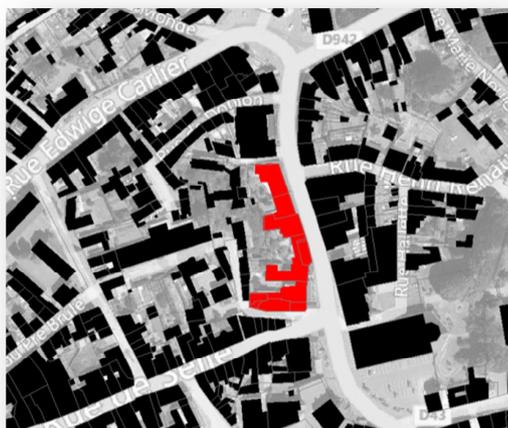
Au sein de cette entité urbaine, la densité est la plus importante et atteint environ 80 log à l'hectare.

Les maisons mitoyennes en front à rue sont implantées sur de longues parcelles peu larges et de part et d'autre de la voirie qui se caractérise par l'étroitesse de certaines d'entre elles. La voirie impose donc des formes régulières aux îlots. Cependant, certaines ruelles permettent de desservir l'intérieur des îlots, renforçant la caractéristique pittoresque du centre ville.

A noter que quelques grandes parcelles sont disséminées dans le tissu bâti, constituant ainsi des espaces de respiration. Le centre urbain concentre aussi les bâtiments de grande importance tels que les équipements.

Sur les axes commerçants correspondants aux grands axes de circulation, les bâtiments ont une double fonction : commerçant au rez-de-chaussée et à vocation d'habitat à l'étage.

- Densité de 80 log/ha



## Les Centres Bourgs

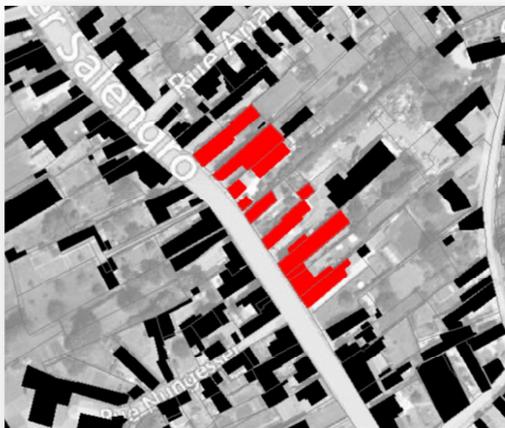
Les centres bourgs se sont implantés de part et d'autre des cours d'eau. Au fil des décennies, l'urbanisation s'est ensuite étendue par extension linéaire.

Ainsi, là où le centre ville est façonné de façon importante par la voirie, les centres bourgs sont d'avantage façonnés par les cours d'eau. Par conséquent la topographie a, pour certaines communes, influencé la structuration de l'urbanisation et l'implantation du bâti.

Ceci étant dit, le parcellaire apparait assez homogène. L'organisation de l'occupation de la parcelle dispose le bâti généralement en front de rue et le jardin en fond de parcelle.

Les centres bourgs accueillent en partie le bâti traditionnel qui se compose de quelques corps de ferme et de maisons, le plus souvent en rez-de-chaussée ou à un étage maximum.

- Densité de 12 à 30 log/ha



## Les espaces pavillonnaires

De nombreuses communes ont connu une nouvelle urbanisation durant les dernières décennies. Les extensions urbaines se sont opérées le long des axes de communication et ont pris différentes formes.

Tout d'abord, on retrouve en périphérie des centres des opérations d'habitats individuels groupés.

On distingue ensuite l'habitat de type pavillonnaire, qui rompt avec l'alignement sur rue.

On le trouve notamment en périphérie des voies. Contrairement au centre ancien où les jardins sont en fond de parcelle, le jardin dans le tissu récent est devant la maison.

### Habitat individuel groupé

- Densité de 30 log/ha



### Habitat pavillonnaire

- Densité de 6 à 9 log/ha



### 3. La consommation foncière

- **L'évolution des territoires**

A partir des données Sigale 1998, 2005 et 2008, l'étude des changements intragroupes (en diagonale) révèle la présence de dynamiques de renouvellement ou de déclassement au sein des groupes. Ils correspondent, pour les territoires artificialisés, sans pouvoir les dissocier, au recyclage d'espaces déclassés et au renouvellement urbain. Pour les territoires agricoles, le changement intragroupe aborde la problématique des mutations culturelles. Pour les espaces dits naturels, le changement intragroupe est la résultante de l'évolution des milieux et de l'action anthropique (coupe forestière, plantation...).

On note ainsi que les changements d'utilisation du sol sur la CCPS concernent l'ensemble des occupations du sol sur les deux périodes étudiées.

Ces tableaux permettent également d'étudier les consommations prédatrices d'un groupe à l'autre (propension d'un groupe à s'étendre aux dépens d'un autre). Ainsi on observe par exemple que les territoires artificialisés ont consommé 0,45% (soit 47,4 ha) des territoires agricoles entre 1998 et 2005 et 0,26% (soit 26,8 ha) entre 2005 et 2009. On constate aussi que ce rythme est en augmentation en comparaison avec le rythme annuel 0,064% sur la première période et 0,065% pour la seconde.

Entre 1998 et 2005

		pertes vers ...		
		Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Espaces naturels
gains sur ...	Territoires artificialisés	0,94	0,38	0,09
	Territoires agricoles	0,45	2,30	0,11
	Espaces naturels	0,38	1,28	11,64

Entre 2005 et 2009

		pertes vers ...		
		Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Espaces naturels
gains sur ...	Territoires artificialisés	0,65	0,45	0,00
	Territoires agricoles	0,26	0,98	0,12
	Espaces naturels	0,31	0,43	7,79

Source : Sigale Région Nord Pas de Calais 1998\_2005\_2009  
Réalisation SoREPA 2013

Note : les valeurs sont exprimées en % des superficies initiales de chaque classe.

- **La consommation foncière sur les 10 dernières années**

**Ainsi la consommation foncière sur la période 1998-2009 met en évidence que 74,2 ha ont été consommés sur les 10 dernières années.**

**Les espaces à vocation activités représentent 11,3 ha et ceux à vocation habitat 63 ha.**

Ce constat traduit une majorité des constructions sous forme d'opérations d'aménagements de type pavillonnaire.

## 4. Le renouvellement urbain

Face au passé industriel du territoire, le renouvellement urbain est un élément important de valorisation de l'enveloppe bâtie existante. En particulier le long de la vallée de la Selle où de vastes emprises industrielles sont recensées.

L'intercommunalité a d'ors été déjà développé des actions en faveur de leur reconversion au moyen d'une fiscalité incitative.

10 sites sont aussi identifiés en lien avec l'EPF en faveur de la valorisation des espaces de renouvellement.

En outre, le renouvellement urbain n'est pas qu'une problématique en lien avec les emprises industrielles et économiques, elle concerne aussi la valorisation du bâti et des logements existants. Ainsi la division des logements apparait comme un enjeu d'intervention important. Le PIG « mieux habiter » participe de ce fait à cette volonté.

## IV. Les éléments qui structurent le territoire

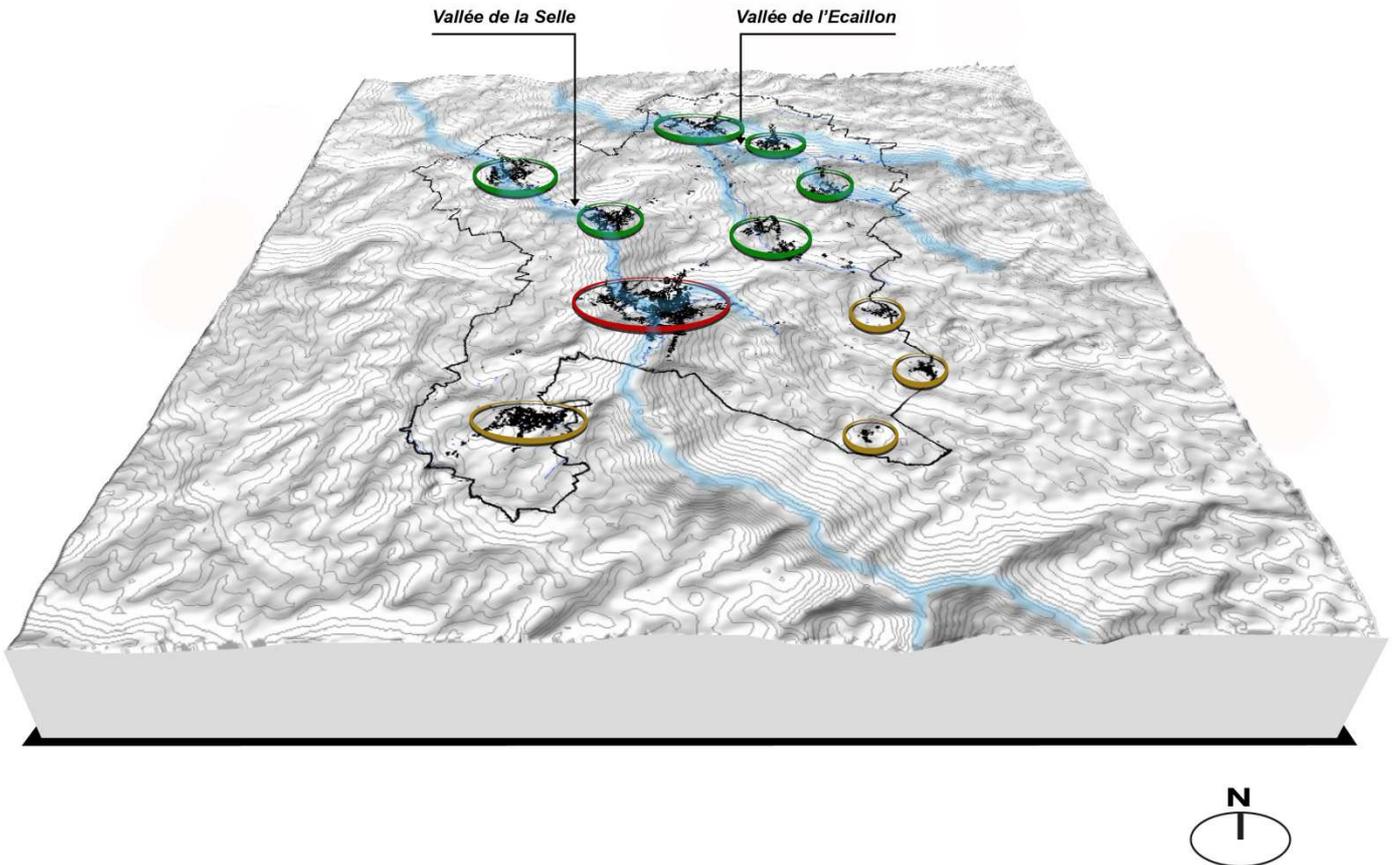
L'approche paysagère s'est effectuée sur la base de sorties de terrain afin d'avoir une approche sensible du paysage. Afin d'établir un diagnostic précis du patrimoine bâti, les données collectées ont été complétées par les résultats de l'étude de valorisation architecturale et patrimoniale du Pays du Cambrésis réalisée en 2012.

### 1. Les vallées guident la lecture du paysage

Comme vu précédemment, la topographie sur le Pays Solesmois suit une déclivité Sud-est / Nord-ouest.

Au sein de ce paysage irrégulier, les vallées constituent les éléments majeurs de rupture mais aussi de lien entre les entités bâties. Ainsi, il semble important de distinguer l'impact dans le paysage des deux vallées et de ce fait le cadre de vie associé (vallées de l'Ecaillon et de la Selle).

En effet, si l'urbanisation s'est développée dans une tendance générale en fond de vallée, le rapport urbain/cours d'eau apparaît plus intime au sein de la vallée de l'Ecaillon.



Ce constat résulte du fait que le fond de la vallée de la Selle accueille les communes les plus importantes et les plus urbanisées (Solesmes, Saulzoir, Haussy) et que l'urbain masque à certains endroits la lisibilité du cours d'eau.

Ceci étant dit et bien que Montrécourt soit située au sein de la vallée de la Selle, on retrouve une ambiance très différente sur la commune.

Le traitement paysager des abords du cours d'eau permettent une mise en valeur de cet élément depuis la D955.



## 2. La prise en compte des entrées de ville

L'intercommunalité est marquée par la présence de continuités bâties constituant des entités urbaines facilement lisibles dans le paysage. 9 entités urbaines peuvent être distinguées. Ainsi, les espaces de discontinuités de la trame bâtie sont autant d'éléments facilitant la lecture du paysage et participant à la qualité du cadre de vie.

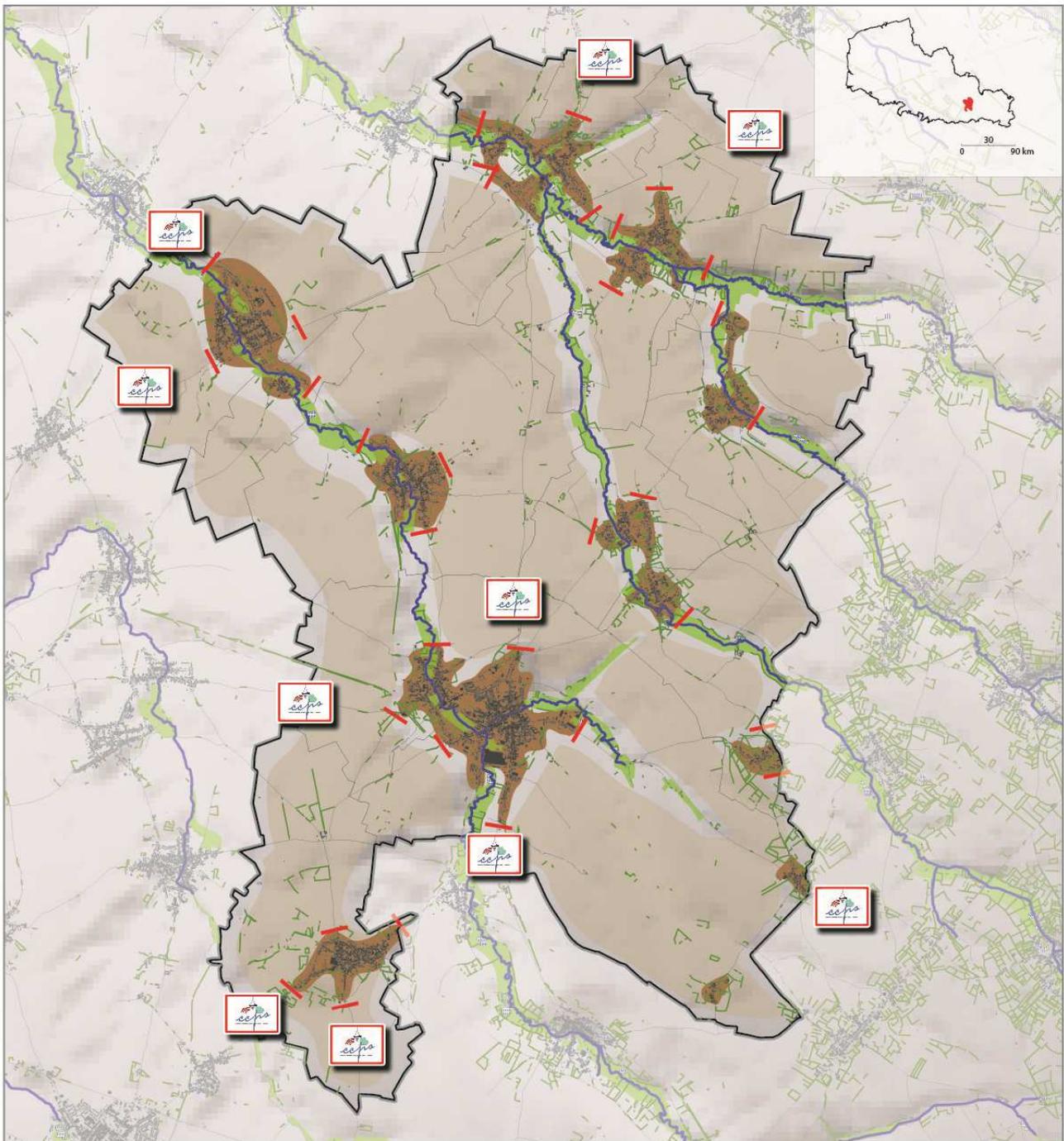
Au même titre, les entrées de villes et leur qualification sont des enjeux majeurs de valorisation du territoire et ceux à différents niveaux. Certaines constituants des portes d'entrées de la CCPS et véhiculant une image forte pour l'intercommunalité.

La qualité de ces espaces passe par le maintien des éléments paysagers qui participent à l'intégration des espaces bâtis dans cette succession de vallées et plateaux. Les boisements et la trame bocagère beaucoup plus dense sur les fonds de vallée permettent cette intégration.

Les entrées de ville sont des secteurs sensibles soumis à la pression urbaine du fait de l'extension linéaire de l'urbanisation.

Une attention particulière devra être apportée dans le PLU Intercommunale sur la prise en compte des entrées de ville à enjeux.

Figure 66 : Les enjeux paysagers



Composantes du paysage :

-  Porte d'entrée de l'intercommunalité
-  Limite des entités bâties
-  Réseau hydrographique
-  Structure bocagère

Entités paysagères :

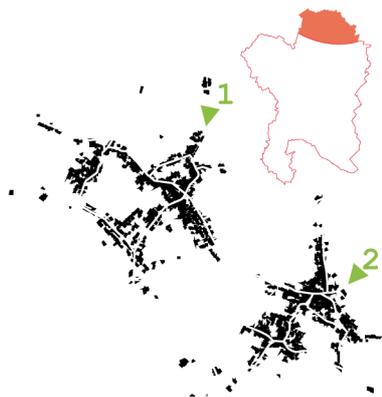
-  Bâti
-  Fond de vallée
-  Espace de plateaux



Cartographie SoREPA 2013  
Données : BD Topo  
Fond cartographique : Scan25 IGN

## Entrées Nord

### Entrée 1 en venant de Quérénaing



Cette entrée dans l'intercommunalité se fait par la départementale 958, axe principal de la commune, qui relie Valenciennes à Solesme en passant par Vendegies-sur-Ecaillon, le village d'entrée.

Le village se situe en fond de vallée de l'Ecaillon autour d'un paysage de plateaux très verts, occupés par de grandes cultures agricoles et ponctués de boisements et linéaires de haies. Ces linéaires de haies sont épars et forment une structure bocagère caractéristique du territoire. L'entrée se fait en deux séquences, la première séquence étant l'arrivée dans un hameau situé en amont

du village. La deuxième séquence correspond à l'entrée de Guinguette, commune annexe de Vendegies-sur-Ecaillon, 500m plus loin. L'entrée dans l'intercommunalité y est marquée par un panneau de signalisation reprenant le logo du Pays Solesmois.



Ainsi l'entrée dans l'intercommunalité est marquée par une ambiance rurale avec des zones urbanisées qui s'intègrent bien dans le paysage notamment grâce aux linéaires boisés situés aux franges des constructions comme c'est le cas pour le hameau.

La présence d'une ceinture boisée aux abords des constructions permet une meilleure intégration au paysage et offre une entrée de village agréable. Les linéaires boisés se distinguent de part et d'autre de la voirie avec pour la rive gauche quelques arbres clairsemés et pour la rive droite des linéaires de cyprès très dense.

Le tissu urbain résidentiel est de type pavillonnaire avec des constructions récentes au premier plan en milieu de parcelles délimitées par des bordures ou des haies qui tendent à banaliser la perception d'entrée de village. Ces constructions récentes se détachent du reste du tissu urbain à l'architecture plus traditionnelle.

## Entrée 2 en venant de Ruesnes

L'entrée dans l'intercommunalité se fait par le village de Bermerain depuis la départementale 114 qui relie Bermerain et Vendegies-sur-Ecaillon à la commune de Le Quesnoy à l'est et Cambrai à l'ouest. Cet axe est le principal de la commune la reliant notamment à Solesme.

En termes de grands paysages, les perspectives de vues depuis la départementale sont similaires à celles de l'entrée précédente avec un paysage de plateaux agricole légèrement vallonné structuré par des alignements de haies boisées notamment le long de la voie.

L'entrée dans l'intercommunalité jusqu'au village se fait en plusieurs séquences. La première séquence est en amont du village, au niveau de l'entrée du cimetière. Très peu de constructions sont perceptibles en raison de l'encaissement de la route et de la présence d'une végétation boisée plutôt dense sur la rive droite. Cette configuration donne un « effet de surprise » et incite les automobilistes à ralentir. Cette ambiance agréable est à préserver. Un panneau de signalisation marque l'entrée dans l'intercommunalité.



La deuxième séquence correspond à l'entrée du village, au niveau de l'entrée piétonne du cimetière. Les haies boisées et arbres qui bordent la voirie valorisent cette entrée de village et offre une perspective sur quelques habitations groupés à l'architecture typique des campagnes de la région.



Cette entrée peut être valorisée par l'aménagement de cheminements doux sécurisés jusqu'au cimetière en avertissant également l'automobiliste pour qu'il ralentisse.

## Entrées Nord-Ouest

### Entrée 3 en venant de Haspres

La commune de Saulzoir est une entrée de l'intercommunalité depuis Haspres par la départementale 955, axe principal de Saulzoir jusqu'à Solesme.

Cette entrée s'intègre dans un paysage agricole tout comme les entrées situées au nord du Pays Solesmois. Les linéaires boisées sont toutefois plus présents et constituent l'horizon de la perspective sur l'entrée de la commune. L'entrée dans l'intercommunalité est signalée par un panneau

de signalisation.





L'entrée de la commune se fait sur un quartier résidentiel aux premiers abords et une vision obstruée sur la rive droite par un alignement d'arbres. Le tissu urbain peu dense en pavillon sur la rive gauche tend à banaliser cette entrée de ville mais qui est légèrement compensée par une végétation très présente notamment en toile de fond. La rive droite se différencie de cette ambiance de lotissement avec l'implantation d'un supermarché avec son parking. Cette entrée de ville se caractérise par un espace de transition entre le paysage agricole et le lotissement notamment marquée par les poteaux électrique qui encadrent le paysage urbain.

#### Entrée 4 en venant de Villers-en-Cauchies :

Une deuxième entrée de l'intercommunalité se fait par Saulzoir en empruntant la départementale 114 depuis Villers-en-Cauchies. La départementale relie directement Saulzoir à Cambrai à l'ouest et représente un axe de traversée important à l'échelle de l'intercommunalité sur lequel il pourrait y avoir des effets vitrines.

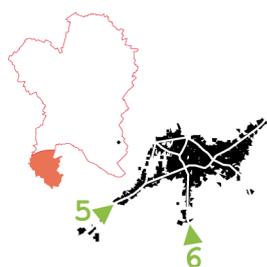
L'ambiance paysagère est similaire aux entrées précédentes avec un paysage de plateaux vallonnés et de linéaires boisés. L'urbanisation est en partie cachée par le relief et les boisements qui permettent une meilleure intégration au paysage notamment grâce à la végétation en toile de fond.

La route légèrement encaissée par le relief et la présence d'une végétation masquant le reste de la commune rendent cette entrée de ville agréable très différente de la précédente. La fine perspective sur l'entrée de rue laisse apparaître un tissu urbain ancien et plutôt dense dû aux alignements de façades.

Toutefois l'entrée de rue donne sur un premier bâtiment agricole vétuste (rive gauche) donnant une ambiance de village rural en perte d'attractivité.



Un effort pourrait être fait en terme de réhabilitation afin de valoriser cette entrée de ville.



## Entrées Sud-Ouest

### Entrée 5 en venant de Saint-Hilaire-lez-Cambrai :

La départementale 16 fait le lien entre Béthencourt et Viesly, commune d'entrée dans l'intercommunalité. Cette départementale traverse tout le village et donne une liaison direct avec Caudry.



Cette entrée est caractérisée par les nombreuses fermes entourées de petites parcelles de cultures agricoles ou de pâturages en structure bocagère. L'ambiance très rurale est confortée par un bâti villageois ancien et une voirie peu entretenue, sans marquage au sol. Toutefois des trottoirs sont aménagés depuis les fermes jusqu'au village.

### Entrées 6 en venant de Inchy

Cette entrée dans l'intercommunalité se fait par la départementale 134 d'Inchy à Viesly et rejoint le centre-bourg.



Cette entrée se différencie de la première par un paysage agricole de grandes cultures sans distinction d'une structure de bocage. La route légèrement encaissée et la topographie offrent de belles perspectives sur l'ensemble du village dont la vision change totalement de l'entrée précédente. En plus d'être mis en valeur par la topographie, le village bénéficie de boisements, arbres et autres végétations au sein de la trame urbaine et sur les abords.



Malgré la présence d'un corps fermier sur la rive gauche, l'entrée du village n'a pas l'ambiance très rurale de l'entrée par la départementale 16. L'entrée du village est valorisée par un monument culturel religieux qui marque l'entrée sur la rive gauche avec des arbres hauts qui se détache de la zone bâtie.

Les vues sur le village avec l'église en point d'accroche rendent l'entrée très agréable qu'il faudra préserver en limitant notamment l'extension urbaine sur la rive droite qui obstruera cette vue.

La première maison blanche avec un muret bâti le long de sa parcelle est une nouvelle construction qui se détache de ce tableau et ne s'intègre pas dans le paysage. La présence du muret obstrue également la vue sur le village en toile de fond et marque une coupure nette entre le paysage agricole et la zone urbanisée.



## Entrées autour de Solesme

Entrée 7 en venant de Vendegies-sur-Ecaillon, Vertain ou Romeries

Il s'agit de deux entrées de villes au nord de Solesme en passant par la départementale 958, axe principal Solesme – Valenciennes puis l'entrée depuis la départementale 942 par la zone économique.

Ces entrées sont plus urbanisées que les précédentes même si l'on retrouve en amont les paysages de plateaux caractéristiques du pays.

Concernant la première entrée de ville depuis la RD 958, elle est très peu valorisée notamment dû aux bâtiments fermiers imposants et qui ne s'intègre pas dans le paysage. Les grands bâtiments d'un côté et le linéaire de cyprès de l'autre créent un accueil qui n'est pas très encourageant.



La seconde entrée correspond à une vitrine sur la zone d'activités commerciales. En conséquence celle-ci est plus soignée par l'aménagement d'espaces verts, de parterre de fleurs et des haies à hauteur des grillages aux entrées des grandes surfaces commerciales. Cette interface peut être amenée à changer par la densification de la zone ou son extension. Malgré l'implantation de la zone à l'écart de la trame urbaine, la végétation environnante et les boisements lui permet une meilleure intégration. La séquence suivante au niveau de l'entrée de ville à proprement parlé a une ambiance complètement différente de la zone économique en amont. Le tissu urbain est ancien et dégradé à l'exemple du muret sur la rive gauche. Les efforts apportés aux espaces verts en amont dénote avec les bâtiments dégradés voir abandonnés.



## Entrée 8 en venant de Saint-Hilaire-lez-Cambrai

Arrivé depuis la commune de Saint-Hilaire-les-Cambrai par la départementale 942, l'entrée de l'intercommunalité est à Saint Python, au nord-ouest de Solesme.

Cette entrée se déroule en deux séquences. La première séquence est marquée par une zone économique isolée et éloignée du village. Les bâtiments sont imposants et simplistes, ne s'intégrant pas au paysage environnant, dégradant les belles perspectives paysagères sur le fond de vallée. De plus, ils sont positionnés en hauteur en raison de la topographie et prennent une place importante dans le paysage.



L'image de l'entrée de ville est également dégradée par la présence de panneaux de publicités au niveau du panneau de signalisation d'entrée dans le pays Solesmois. Ces publicités créent aussi un manque de lisibilité de cette entrée de l'intercommunalité.



La deuxième séquence se différencie de la précédente notamment grâce à la végétation presque « sauvage » sur les deux abords de la voirie conférant à cette entrée une ambiance plus intimiste.



## Entrée 9 en venant de Briastre :

Cette entrée de l'intercommunalité se situe au sud de la commune de Solesme depuis Briastre et Neuville en empruntant la départementale 955.

L'entrée bénéficie du paysage de plateaux de cultures agricoles et haies boisées et offre de belles perspectives paysagères caractéristiques du territoire et importantes à préserver.



L'entrée de ville est dévalorisée par les constructions récentes qui ne s'intègrent pas dans le paysage et par les publicités qui y sont affichés. Le tissu globalement ancien et vétuste confère à cette entrée une impression de petit village de campagne très peu attractif.



## Entrée Sud-Est

### Entrée 10 en venant de Croix-Caluyau

Cette entrée de l'intercommunalité se fait dans une petite commune rurale annexe à Solesme.

Cette entrée bénéficie d'une ambiance rurale agréable, avec des linéaires boisés qui encerclent le village, l'intégrant bien au paysage.

Il y a des disparités entre des constructions récentes et bien entretenues et des bâtiments dégradés ou qui tombent en ruine et ne favorise pas la mise en valeur de cette entrée de village. Quelques initiatives de réhabilitations apparaissent notamment sur la rive droite mais ne sont pas encore suffisante.



*D'une manière générale, les entrées de l'intercommunalité sont très rurales, arrivant sur un tissu urbain résidentiel, le plus souvent du type pavillonnaire. Les paysages de plateaux vallonnés avec des cultures agricoles et des haies boisées doivent être préservés ainsi que les linéaires boisés entourant les zones d'urbanisation. Ces linéaires permettent une bonne intégration des villages au paysage et sont une qualité paysagère aux entrées de villes non négligeable. Enfin, chacune de ses entrées sont exclusivement routières, avec très peu voir aucun aménagement pour les modes doux notamment lorsqu'il y a des constructions isolées de la trame urbaine.*

### 3. Un paysage marqué par la présence de l'agriculture

L'agriculture reflète l'excellence fertile des sols du territoire. Majoritairement représentée par des grandes cultures du fait de la qualité d'un substrat et la disponibilité en eau, elle repousse nature et urbanisation en fond de vallée.

Les plateaux sont, sur une grande partie du territoire agricole, sobres. Cependant, les linaires de haies réparties de façon éparse constituent des éléments du patrimoine car caractéristiques des structures végétales locales.

En outre, elles représentent différents intérêts paysagers définis notamment par l'impact visuel :

- Premièrement, certaines marquent les limites des communes et constituent de véritables franges urbaines.
- Deuxièmement dans un paysage agricole ouvert, les alignements de différentes espèces aux abords des routes constituent un repère visuel.



Paysage agricole sur la commune de Solesmes

Le caractère agricole du territoire apparaît également aux travers du patrimoine bâti à vocation agricole.

De grandes exploitations situées le long d'axe routier marquent fortement le paysage, c'est par exemple le cas sur la commune de Romeries le long de la rue Paul Biseau (cf. photographie aérienne ci-contre).

Au sein de ce vaste paysage, communes et hameaux apparaissent comme des points d'accroches visuels où les clochers sont autant de points d'appel.



Exploitation agricole - Romeries



Vue sur la commune de Solesmes

## CHAPITRE 6 : DEPLACEMENTS



## V. Ce que dit le SCOT

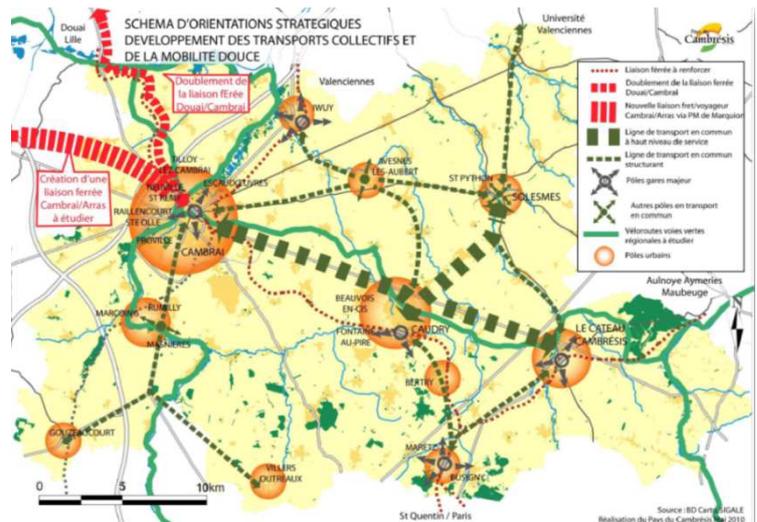
Le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT s'est axé sur les objectifs majeurs suivants :

1. optimiser les réseaux routiers en place,
2. développer les modes de transports alternatifs,
3. accompagner la réalisation des grands projets régionaux et nationaux

Ainsi le document d'orientations générales indique comme objectif d'adapter les modes de transports aux nouvelles réalités des déplacements sur le Cambrésis.

Ne seront repris ici que les éléments concernant l'intercommunalité et les infrastructures présentes sur le territoire.

Premièrement, dans le cadre de l'optimisation du réseau de transport collectif et l'intermodalité, la création d'une ligne de transport en commun à Haut Niveau de Service (LHNS) est mise en exergue dans le SCOT du Cambrésis. L'objectif est de créer à moyen terme une LHNS entre Cambrai, Caudry, Caudry et Solesmes sur l'axe le plus fréquenté du réseau Arc-en-ciel du Département.



Source : SCOT Cambrésis

Deuxièmement, le Cambrésis dispose d'un réseau de cheminement doux important qu'il convient de préserver et de mailler. Les futurs aménagements doivent veiller au développement des déplacements doux pour tous, y compris pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Les documents d'urbanisme locaux doivent, en référence au plan climat :

- assurer l'accessibilité de leurs équipements par des voies cyclables et piétonnières sécurisées (ex : chemin pour accéder à l'école) (équipements sportifs, scolaires,...)
- Identifier et inscrire, si elle n'existe pas et si cela est possible, la réalisation d'une liaison douce sécurisée entre chaque ville ou village directement mitoyen,
- participer au maillage des cheminements non connectés traversant sur la commune, tant au sein de l'arrondissement que vers les territoires voisins,
- intégrer le tracé des Véloroutes Voies Vertes inscrite au schéma régional des transports qui traverse l'arrondissement lorsque son tracé précis sera défini.
- prévoir, au sein de toutes nouvelles opérations d'urbanisme à vocation d'habitat ou d'activité, la réalisation de cheminements doux permettant de se raccorder au réseau existant ou d'anticiper sur des connexions futures,
- fixer, pour toutes les opérations à vocation principale d'habitat collectif, la capacité des parcs à vélos sécurisés à créer.
- conserver l'emprise au sol des anciennes voies ferrées, pour une réaffectation future, tout en permettant des réaménagements actuels à vocation de déplacements doux.

### SYNTHESE : Déplacements

- ✓ La commune est bien desservie par le réseau routier (D114, D85, D942, D43, D958 et la D955).
- ✓ Les axes départementaux sont confortés par un réseau de voies communales structurantes.
- ✓ La D942 est la route la plus fréquentée du territoire notamment par les poids lourds. Ils représentent entre 7 et 10% du trafic.
- ✓ L'intercommunalité est desservi par 6 lignes régulières de bus et compte 35 arrêts.
- ✓ Aucune gare n'est présente sur le territoire de la CCPS.
- ✓ De nombreux cheminements sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- ✓ Des migrations internes au Pays Solesmois qui se concentrent principalement sur le pôle Solesmes/Saint-Python.
- ✓ Des migrations externes importantes vers les principaux pôles situés à proximité de l'intercommunalité : Valenciennes, Cambrai, Le Cateau-Cambrésis, Caudry et Le Quesnoy.

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Favoriser les déplacements adaptés aux besoins du territoire.**
- **Développer les liens entre les deux vallées (Selle et Ecaillon).**
- **Intégrer les projets de déplacements modes doux (Véloroutes Voies Vertes, emprises des voies ferrées)**

## 1. La circulation routière

### • La desserte à grande échelle

Le territoire bénéficie d'une bonne localisation à proximité de grands centres urbains. Ainsi, les départementales traversant le territoire permettent de relier les communes de l'intercommunalité aux principaux pôles que sont Valenciennes, Le Cateau, Cambrai et Le Quesnoy.

Les infrastructures permettant cette desserte sont la D114, D85, D942, D43, D958 et la D955.

### • La desserte locale

Les axes départementaux sont confortés par un réseau de voies communales structurantes. Elles ont pour fonction d'assurer la liaison entre les axes de communication plus importants, ou de desserte locale pour organiser l'urbanisation au sein des quartiers.

### • Trafics

Les données de comptages proviennent du conseil général du Nord en date de 2004 à 2010.

La portion de la départementale 958 reliant Solesmes et Valenciennes est la voie la plus fréquentée du territoire avec une moyenne journalière jours ouvrables (MJO) d'environ 9 000 véhicules. La part des poids lourds varie de 7.49 % à 10.25 % selon la localisation et la date des comptages effectués.

Les axes de communications connaissant un trafic les plus importants sont ensuite :

- la D942 en direction de Cambrai avec une MJO de 3 721 véhicules,
- la D955 passant par Saulzoir, Montrécourt, Haussy et Saint-Python et Solesmes avec une MJO de 3 864 véhicules dont 6.9 % de poids lourds.

A noter que les comptages effectués sur Solesmes font apparaître une part des poids lourds au sein du trafic totale supérieur au reste de l'intercommunalité.

Cette concentration des poids lourds s'explique en particulier par la présence d'industries importantes.

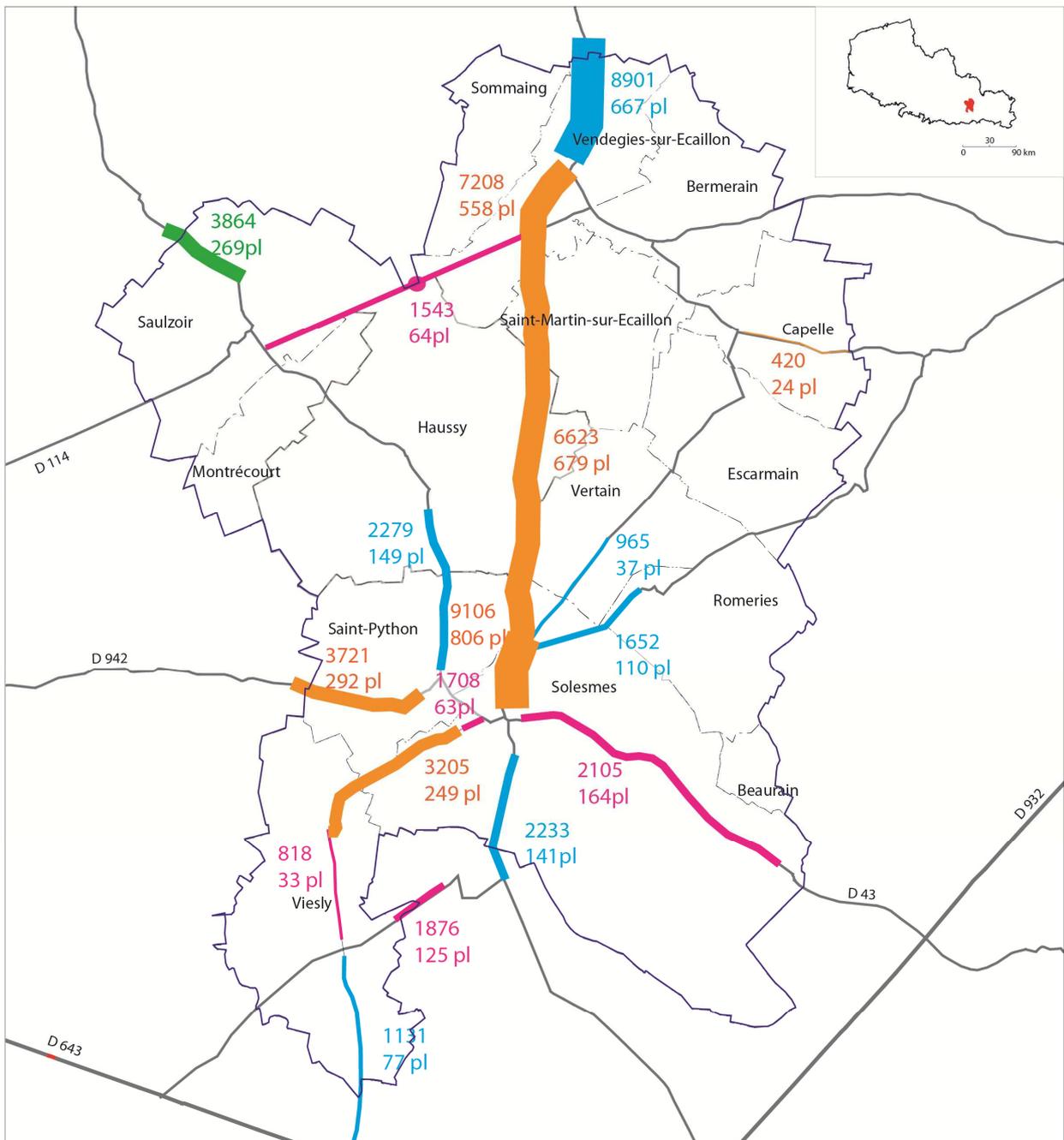
A partir des comptages effectués sur les routes traversant l'intercommunalité, la D109 en direction de Le Quesnoy apparaît comme la départementale la moins fréquentée.

### • Accidentologie

Entre 2008 et 2012, 11 accidents dont 4 mortels (2 en 2010 et 2 en 2011) sont comptabilisés dans toutes RD et communes confondues. Sur ces 11 accidents, 5 impliquent des deux-roues motorisés.

- 4 tués, 15 Blessés Hospitalisés et 3 Blessés non Hospitalisés sont dénombrés.

Les RD 942 et 958 sont les axes les plus accidentogènes avec 5 accidents sur chaque routes.



Comptages exprimés en MJO (Moyenne Journalière jours Ouvrables) Tous Véhicules/Poids Lourds

- 2004
- 2006
- 2007
- 2010

- 10 000 véhicules jours
- 5 000
- 1 000

□ Périimètre du Pays Solesmois

□ Limite communale

■ Bâtiments



0 1.6 KM



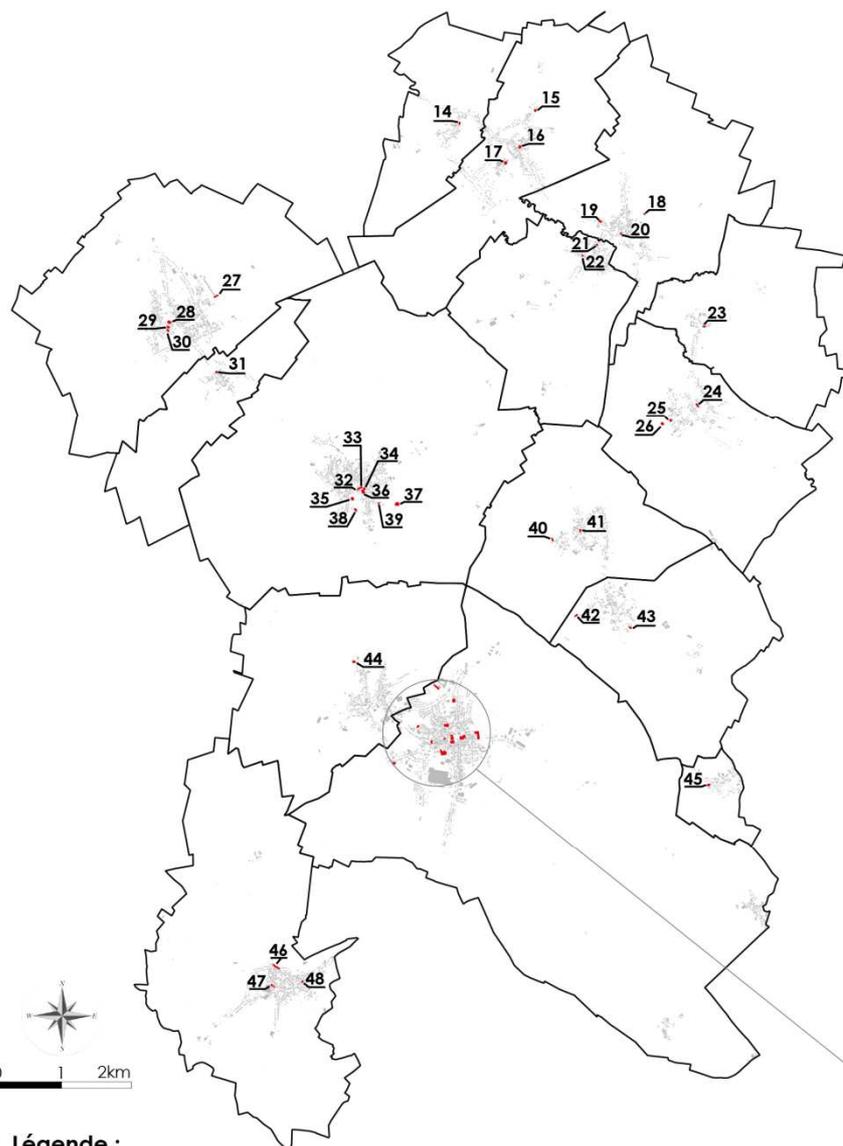
Cartographie SoREPA 2013  
Données : CG 59

Fond cartographique : Scan25 IGN

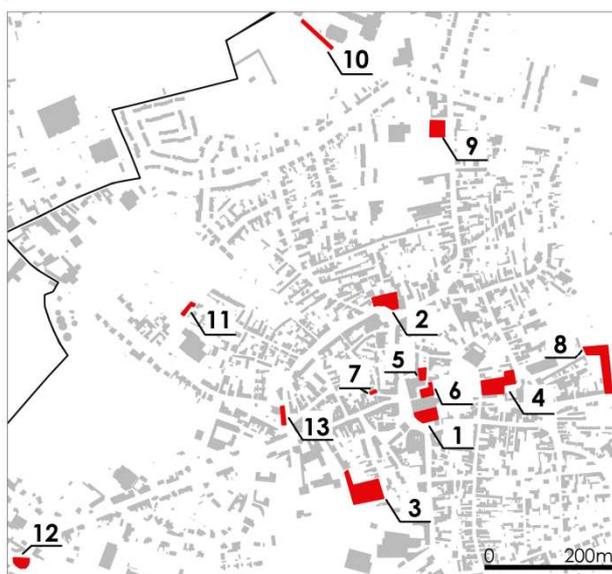
Figure 67 : Le trafic des principaux axes de communication de l'intercommunalité (Source : CG59)

## • Le stationnement

L'offre en parc de stationnement public est majoritairement concentrée à Solesmes, avec un total de 13 parcs pour environ 500 places pour des véhicules légers. Haussy accumule également une offre assez importante en stationnement public. L'ensemble de l'offre est globalement bien répartie sur le territoire et plutôt cohérente, concentrée à proximité des équipements les plus importants des communes tels que les mairies, églises, stade, équipement culturel, etc.



Localisation des Parkings publics à Solesmes		Quantité de places disponibles			
N°	Localisation	VL	PMR	Tpt de fonds	Bus
1	Place Jean Jaurès	36	4	1	0
2	Place Ferdinand Foch	24	2	0	0
3	Place Barbari	104	6	0	1
4	Place du Forum	56	2	0	2
5	Rue Halette	15	0	0	0
6	Place du Mol Fromage	21	2	0	0
7	Place du marché aux braises	6	0	0	0
8	Cimetière	122	0	0	0
9	Piscine	35	0	0	2
10	Salle de sports Chéri Delsart	30	0	0	0
11	Rue de la fabrique	36	0	0	0
12	Ex-gare	8	0	0	0
13	Place Doumer	9	0	0	0



### Légende :

- Localisation des parkings publics
- Trame bâtie



Cartographie Verdi 2016  
Sources : Villes de Solesmes



N°	Commune	Localisation	Nb Places approx.
45	Beaurain	Rue du Presbytère	20
18	Bermerain	Cimetière	8
20	Bermerain	Eglise	5
19	Bermerain	Rue Général de Gaulle	10
21	Saint Martin sur Ecaillon	Centre - rue Anatole France	10
22	Saint Martin sur Ecaillon	Mairie	4
23	Capelle	Rue d'en Haut	10
24	Escarmain	Mairie	10
25	Escarmain	Eglise	8
26	Escarmain	Cimetière	20
35	Haussy	Stade	15
38	Haussy	Stade sud	10
32	Haussy	Place Jean Jaurès	7
33	Haussy	Eglise	5
34	Haussy	Parvis de l'Eglise	20
36	Haussy	Mairie	40
39	Haussy	rue Charles Azambre	5
37	Haussy	Cimetière	15
31	Montrécourt	Salle polyvalente	7
29	Saulzoir	Mairie	23
30	Saulzoir	Mairie	8
28	Saulzoir	Poste	15
27	Saulzoir	Cimetière	10
43	Romerles	Rue de la Chaiserie	NC
42	Romerles	Cimetière	8
41	Vertain	Centre	20
40	Vertain	Cimetière	8
47	Viesly	Foyer rural	4
46	Viesly	Stade	20
48	Viesly	Eglise	10
14	Sommaing	Mairie	7
15	Vendegies sur Ecaillon	cimetière	15
16	Vendegies sur Ecaillon	Mairie	40
17	Vendegies sur Ecaillon	Stade	20
44	Saint Python	Centre	15

## 2. Les transports en commun

- **La circulation en Bus**

Le territoire est situé dans le périmètre n°3 du réseau Arc-en-ciel. Il est desservi par 6 lignes régulières et compte 35 arrêts :

- La ligne 303 Caudry/Famars

- La ligne 335 Le Cateau/Solesmes
- La ligne 302 Solesmes/Cambrai
- La ligne 332 Haussy/Cambrai
- La ligne 303 Caudry/Famars
- La ligne 333 Solesmes/Famars

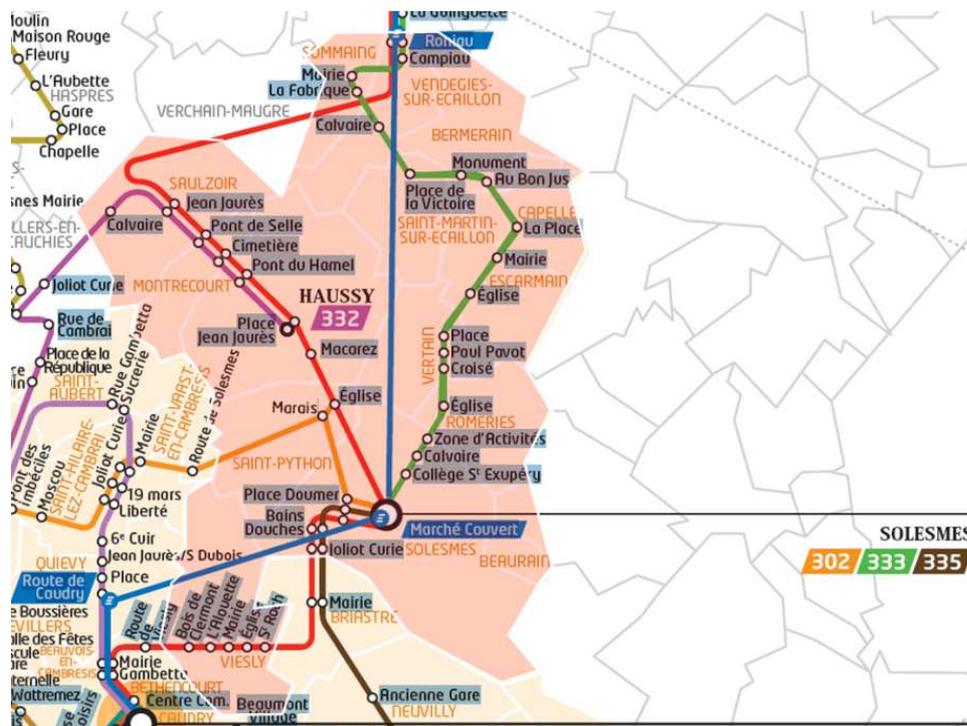


Figure 68 : Le réseau bus Arc-en-ciel sur le territoire (périmètre 3)

La partie Sud est quant à elle au sein du périmètre n°4 du réseau Arc-en-ciel avec 1 ligne comptant 2 arrêts :

- La ligne 422 Solesmes/Le Quesnoy

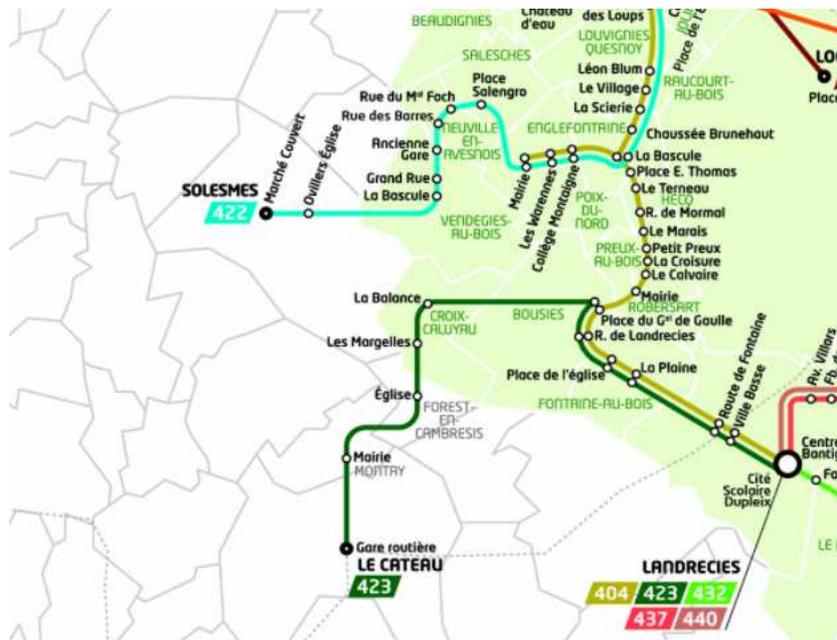


Figure 70 : Le réseau bus Arc-en-ciel sur le territoire (périmètre 4)

- **La circulation ferroviaire**

Aucune gare n'est présente sur le territoire de la CCPS. Cependant, le Cambrésis dispose d'un réseau ferroviaire de desserte secondaire de ses villes (Caudry, Le-Cateau, Cambrai) et à sa porte, de Valenciennes. La desserte des gares existantes est assurée aux heures de pointes scolaires/embauches grâce au réseau départemental Arc-en-ciel.

- **Les circulations douces**

D'après le département, de nombreux cheminements sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La carte suivante présente les différents cheminements parcourant le territoire.

Il apparaît que le réseau identifié par le PDIPR ne présente pas de lien entre les deux vallées qui parcourent le territoire cette action pourra être matérialisée par le cheminement programmé entre Beaurain, Romeries et Vertain.

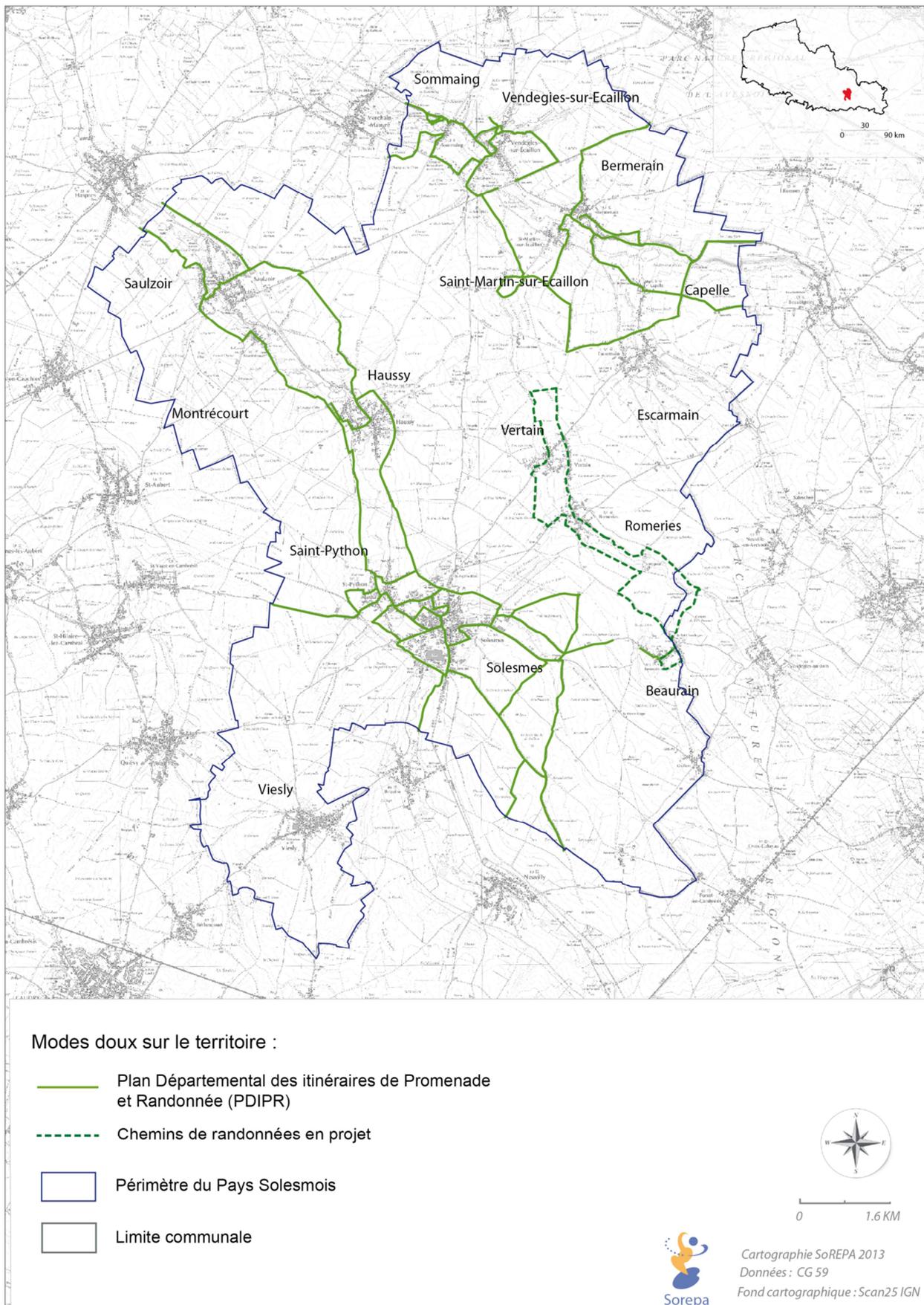


Figure 71 : Localisation des éléments du PDIPR

### 3. Poids des déplacements Domicile-travail

L'analyse des migrations pendulaires permet de mettre en exergue deux principaux phénomènes :

Tout d'abord des migrations internes au Pays Solesmois qui se concentrent principalement sur le pôle Solesmes/Saint-Python. Il est possible d'observer que 33.2 % des actifs de Solesmes travaillent et résident sur la commune. Contrairement à cette situation, les actifs des communes situées au nord sont moins nombreux à travailler dans la commune de résidence.

Deuxièmement, des migrations externes importantes vers les principaux pôles situés à proximité de l'intercommunalité : Valenciennes, Cambrai, Le Cateau-Cambrésis, Caudry et Le Quesnoy.

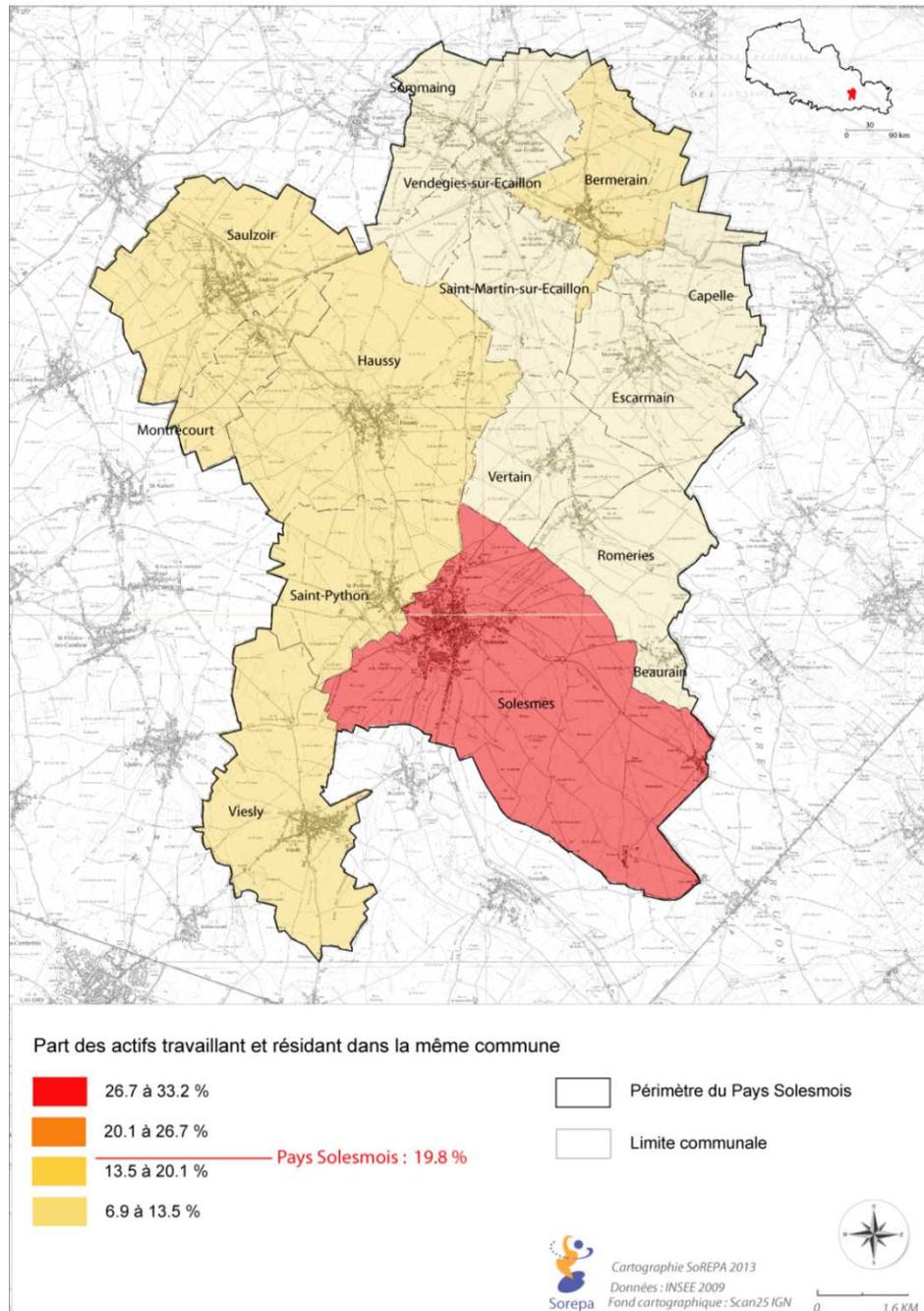


Figure 72 : Les migrations pendulaires

Les déplacements réalisés par les individus sont principalement dus aux déplacements domicile-travail. Bien que l'utilisation des transports en commun a progressé entre 1999 et 2007 au détriment des déplacements en voiture, celle-ci reste néanmoins de loin le mode de transport le plus utilisé puisqu'en 2007, 70 % des actifs sur le territoire nationale vont travailler en voiture.

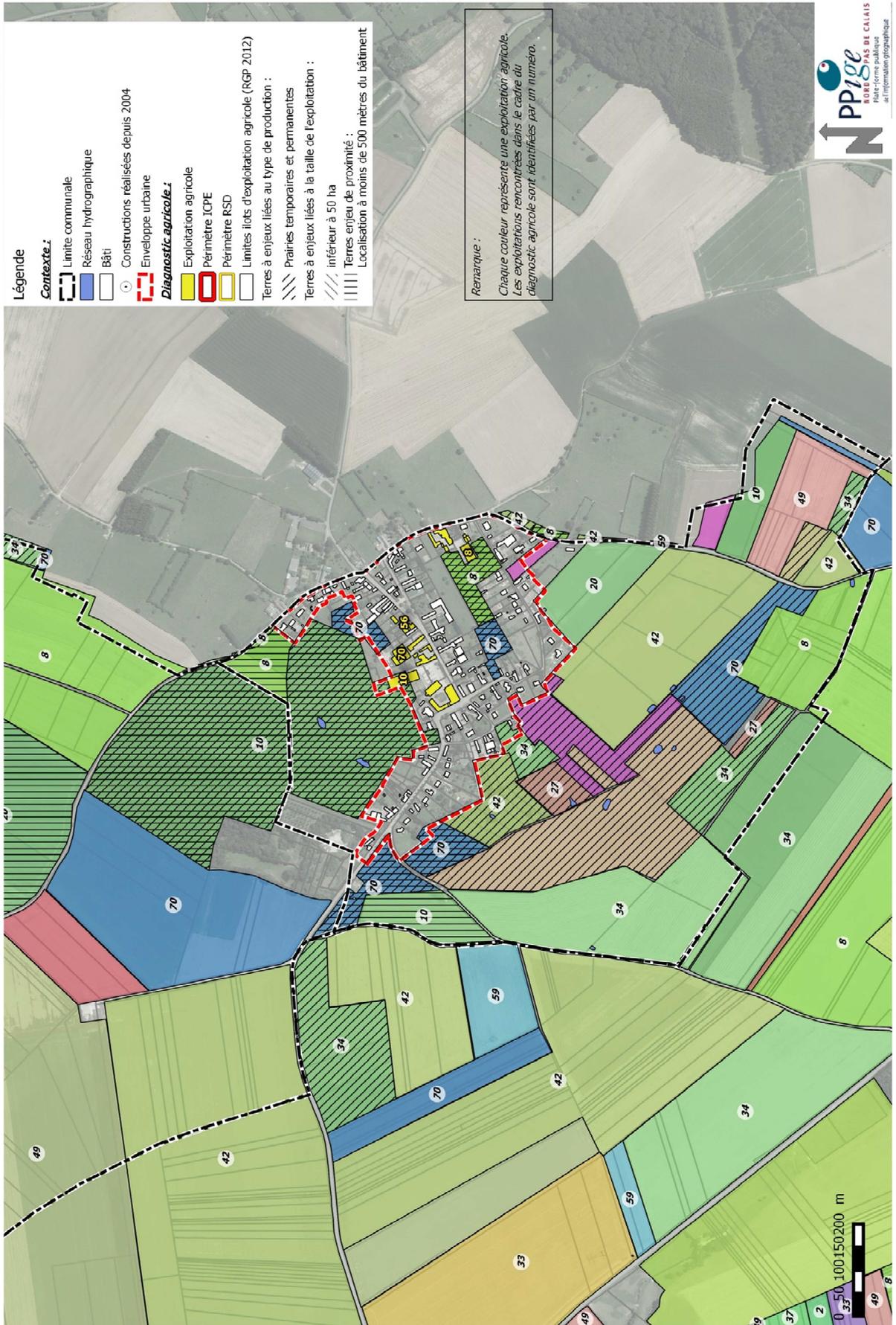
On observe également l'importance de la motorisation des ménages sur le territoire. En effet, 80.6 % des ménages de l'intercommunalité ont au moins une voiture. Ce chiffre est supérieur à celui de la région (78.4%).

Ce chiffre est également bien plus important sur les communes allant de 87.1 % à 90.3%.



## **ANNEXES : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC AGRICOLE**

**DIAGNOSTIC AGRICOLE - BEAURAIN**



**Légende**

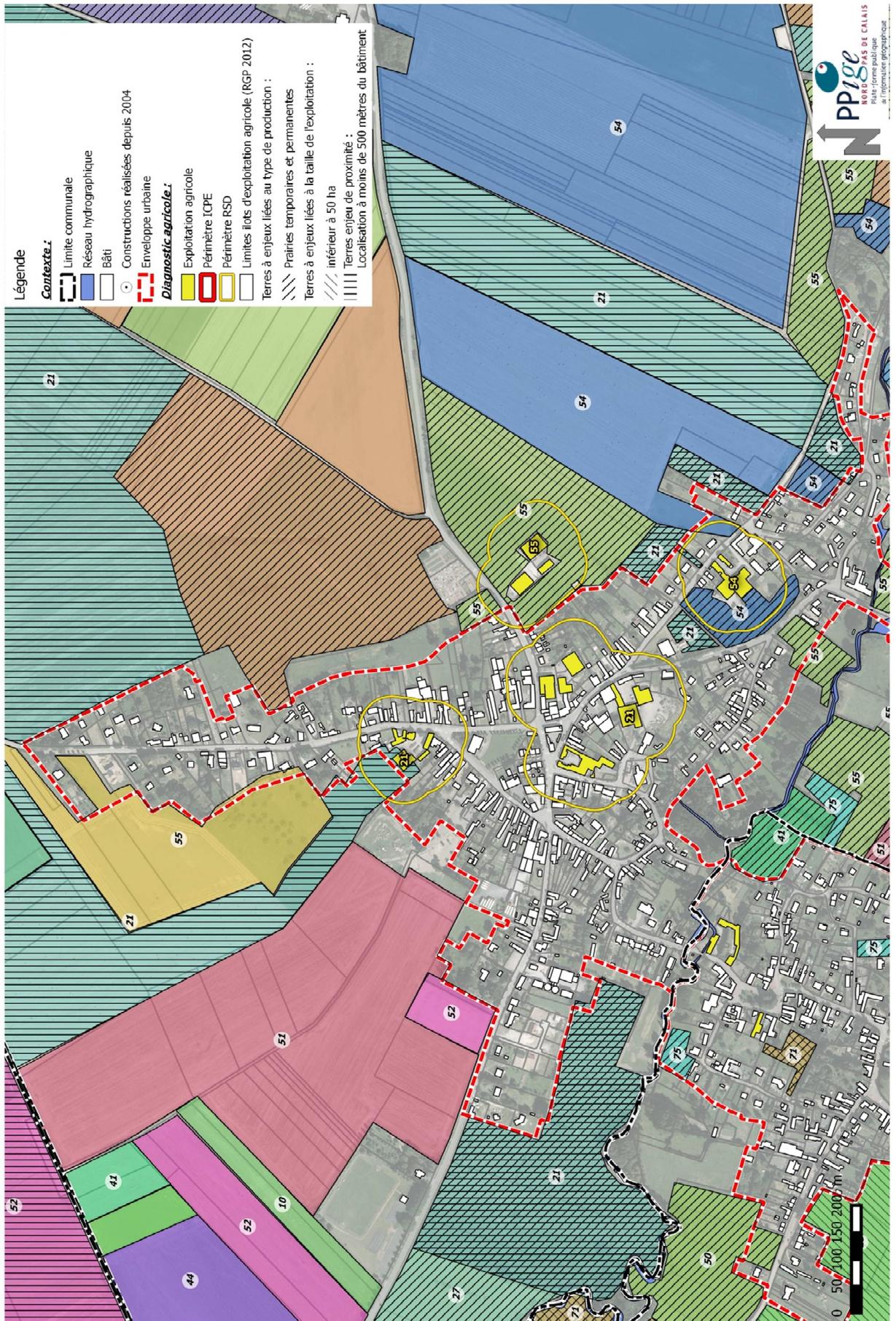
**Contexte :**

- Limite communale
  - Réseau hydrographique
  - Bâti
  - Constructions réalisées depuis 2004
  - Enveloppe urbaine
- Diagnostic agricole :**
- Exploitation agricole
  - Périmètre ICPE
  - Périmètre RSD
  - Limites lots d'exploitation agricole (RGP 2012)
- Terres à enjeux liées au type de production :**
- Prairies temporaires et permanentes
  - Terres à enjeux liées à la taille de l'exploitation :
  - //, inférieur à 50 ha
  - ||| Terres enjeu de proximité :
  - |||| Localisation à moins de 500 mètres du bâtiment

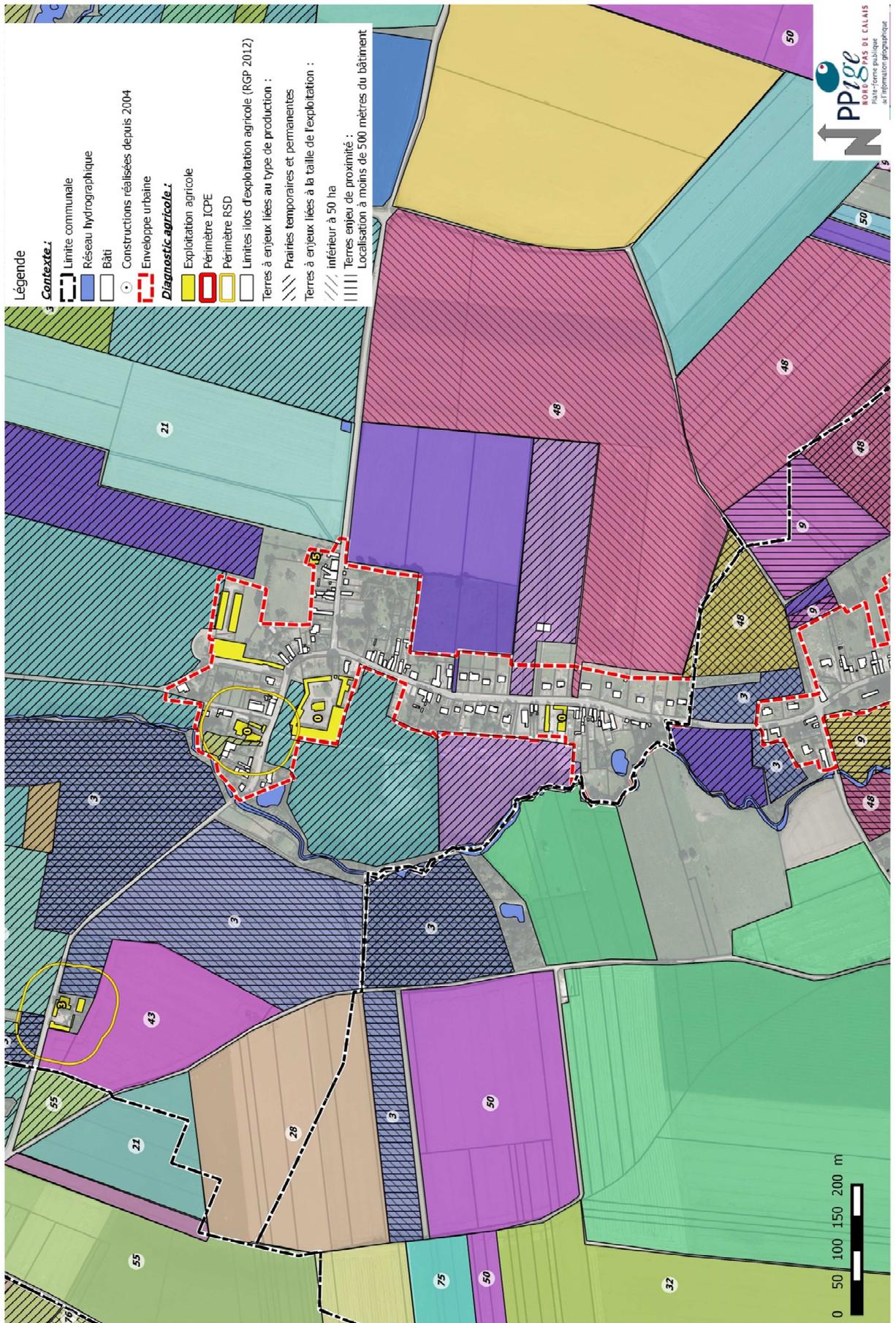
**Remarque :**

Chaque couleur représente une exploitation agricole. Les exploitations rencontrées dans le cadre du diagnostic agricole sont identifiées par un numéro.

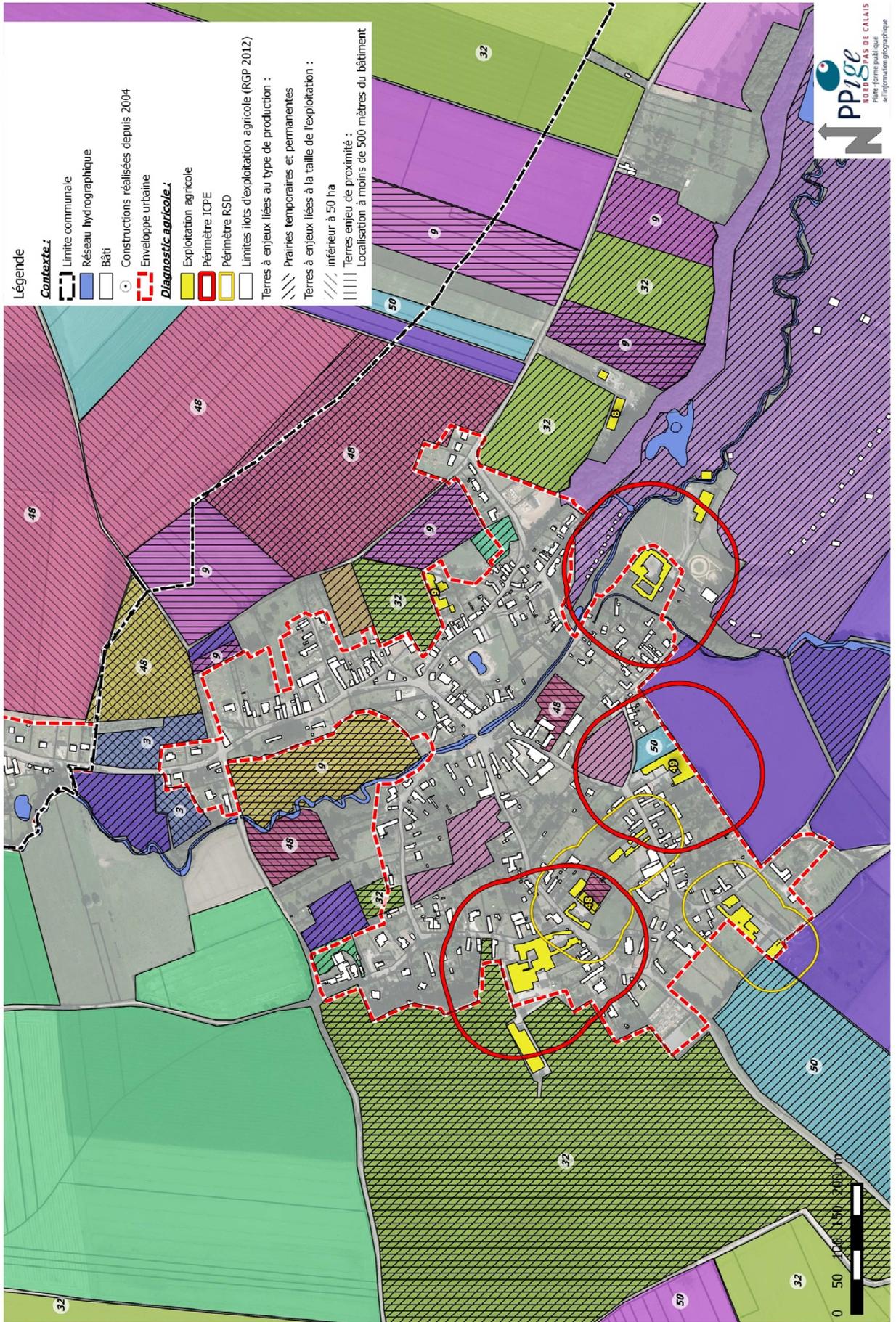
**DIAGNOSTIC AGRICOLE - BERMERAIN**



DIAGNOSTIC AGRICOLE - CAPELLE



DIAGNOSTIC AGRICOLE - ESCARMAIN



Légende

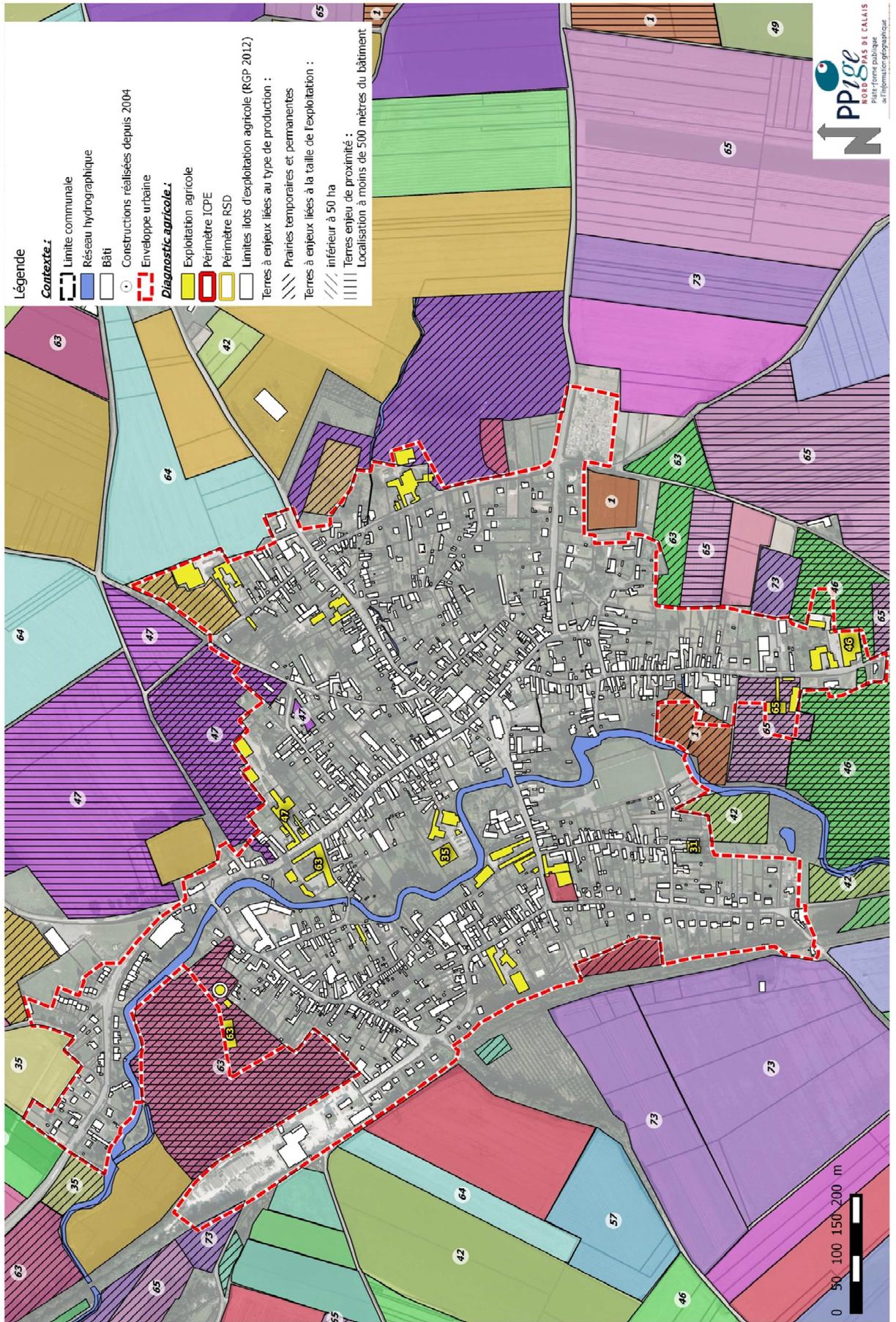
Contexte :

- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Bâti
- Constructions réalisées depuis 2004
- Enveloppe urbaine

Diagnostic agricole :

- Exploitation agricole
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Limites ilots d'exploitation agricole (RGP 2012)
- Terres à enjeux liés au type de production :
- Prairies temporaires et permanentes
- Terres à enjeux liés à la taille de l'exploitation :
- inférieure à 50 ha
- Terres enjeu de proximité :
- Localisation à moins de 500 mètres du bâtiment

DIAGNOSTIC AGRICOLE - HAUSSY



**Légende**

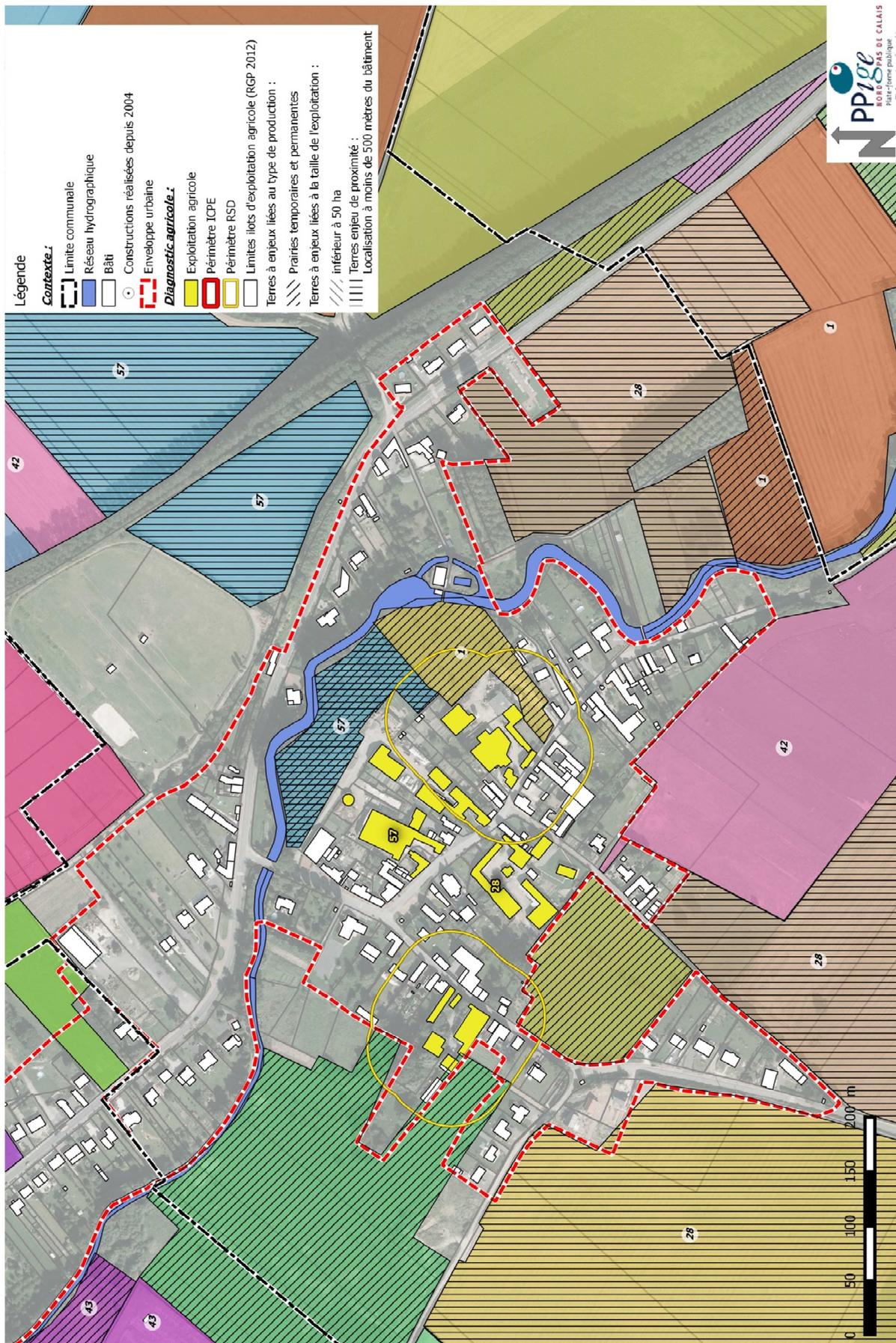
**Contexte :**

- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Bâti
- Constructions réalisées depuis 2004
- Enveloppe urbaine

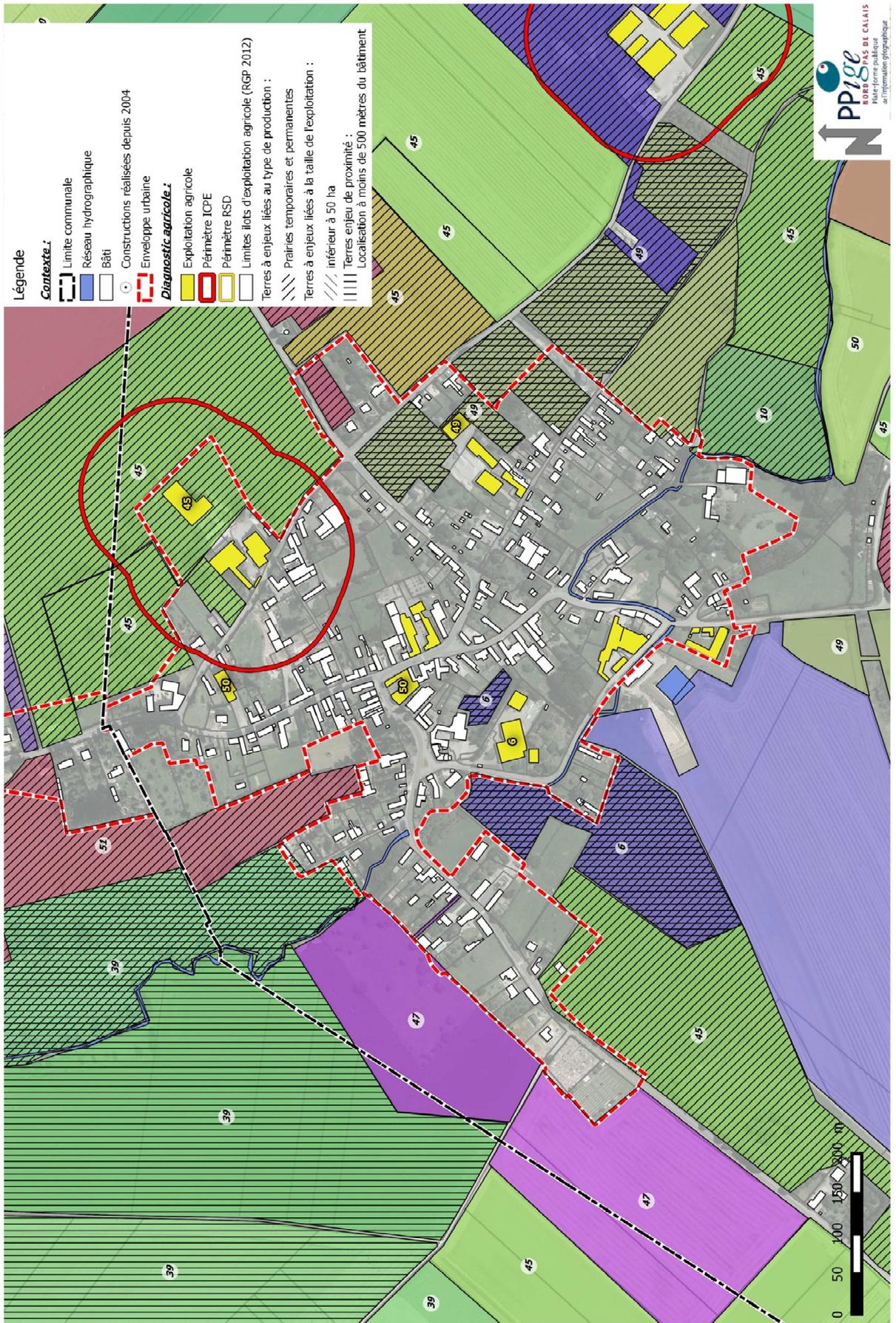
**Diagnostic agricole :**

- Exploitation agricole
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Limites lots d'exploitation agricole (RGP 2012)
- Terres à enjeux liés au type de production :
- Prairies temporaires et permanentes
- Terres à enjeux liées à la taille de l'exploitation :
- inférieur à 50 ha
- Terres enjeu de proximité :
- Localisation à moins de 500 mètres du bâtiment

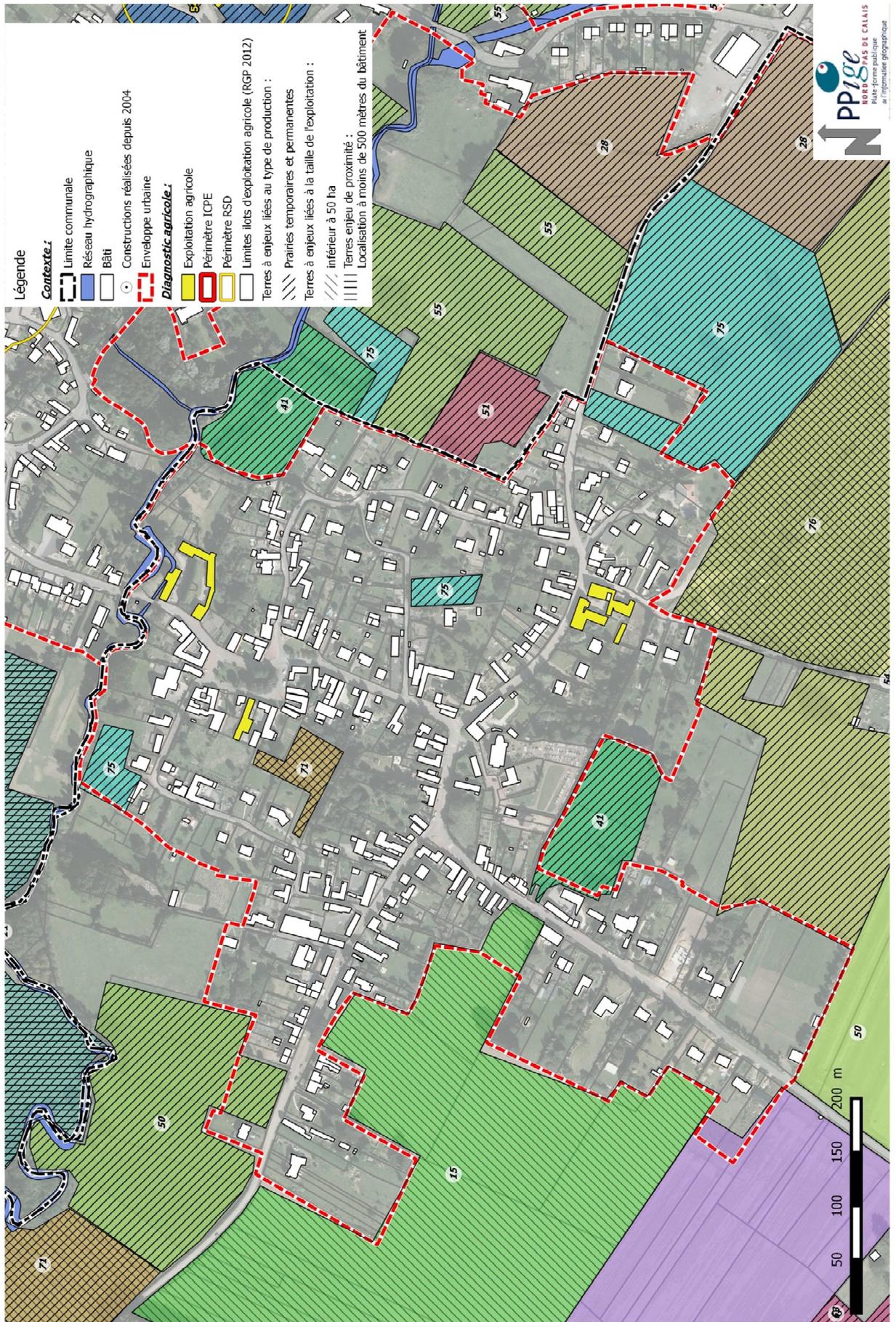
DIAGNOSTIC AGRICOLE - MONTRECOURT



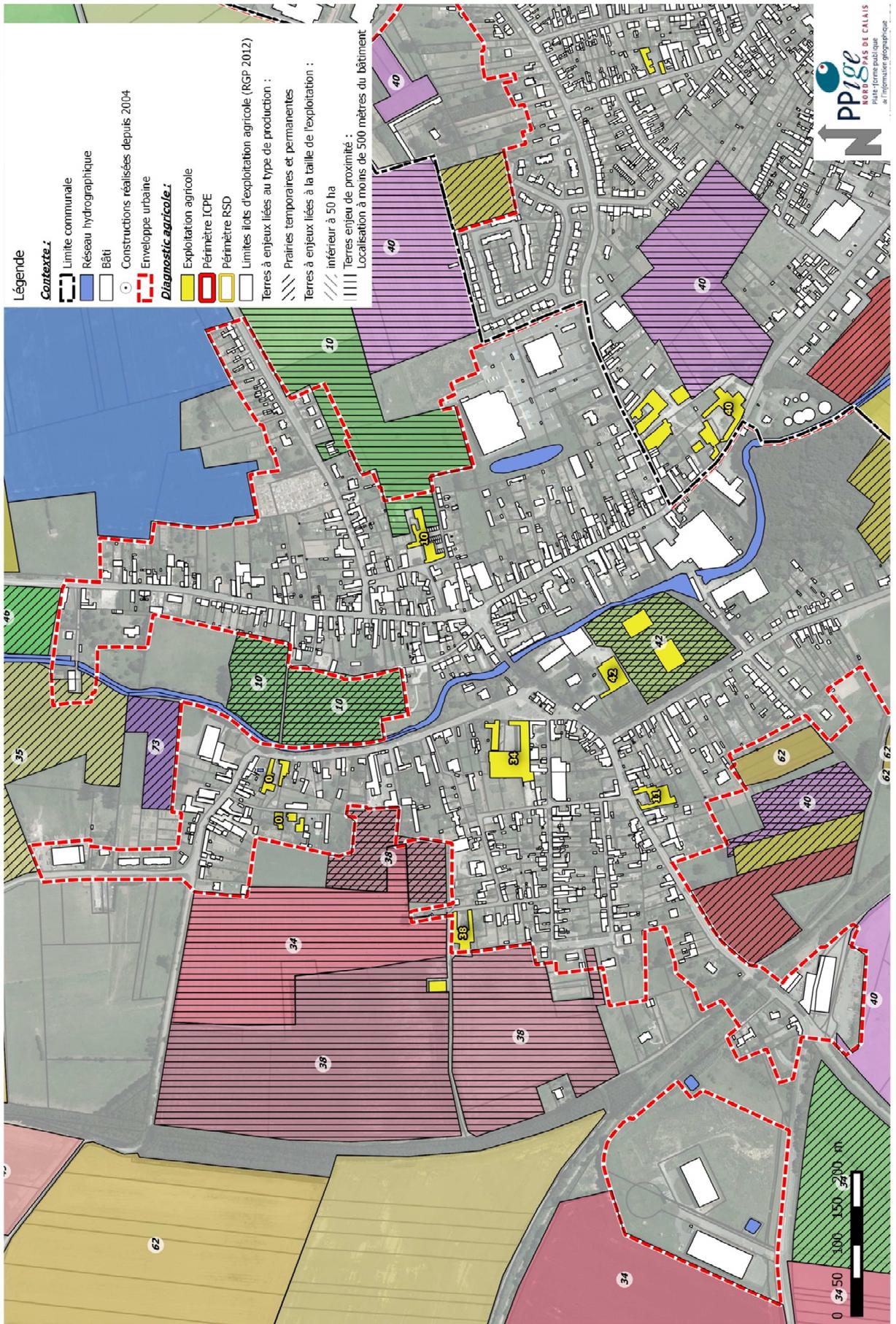
DIAGNOSTIC AGRICOLE - ROMERIES



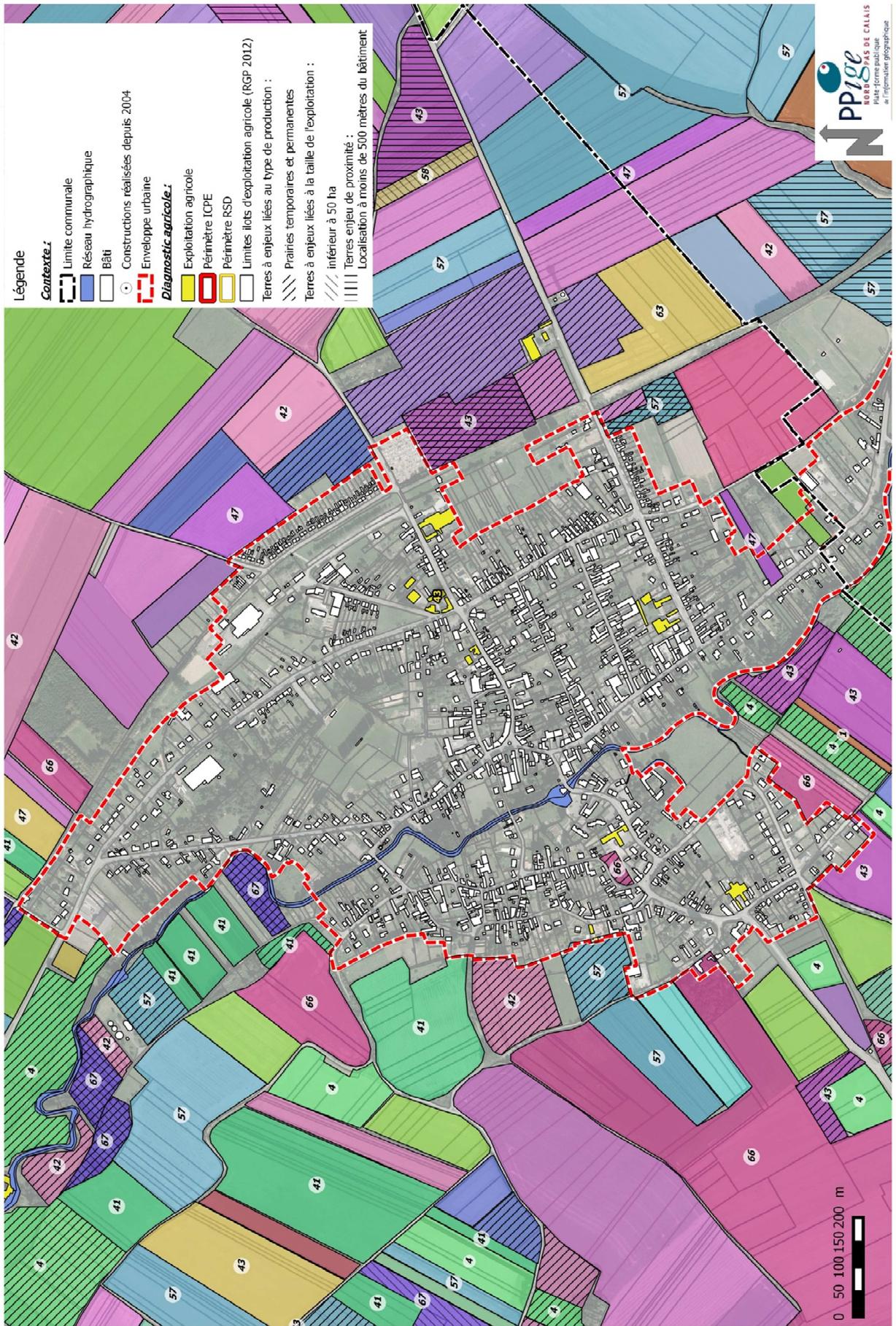
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SAINT MARTIN SUR ECAILLON



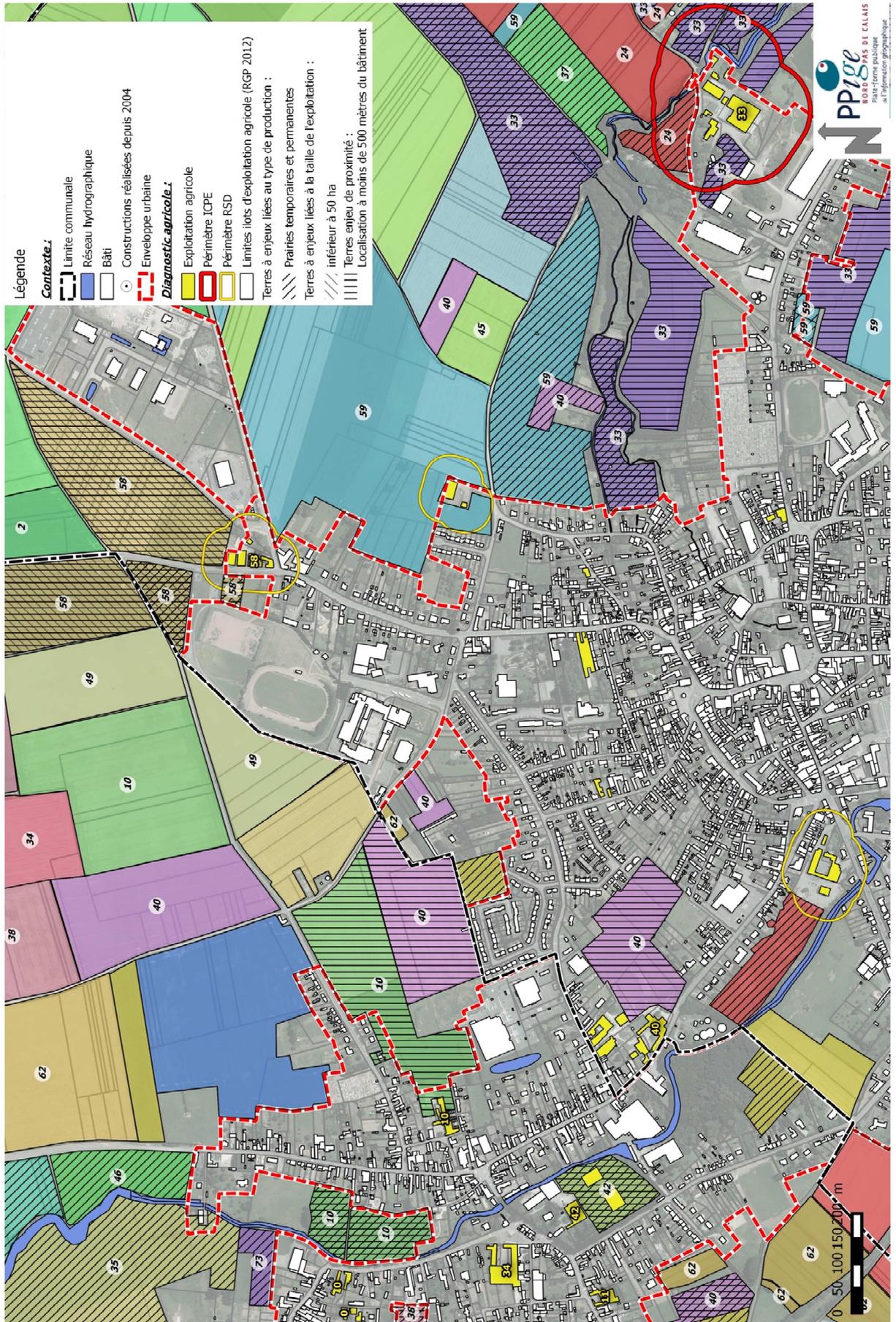
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SAINT PYTHON



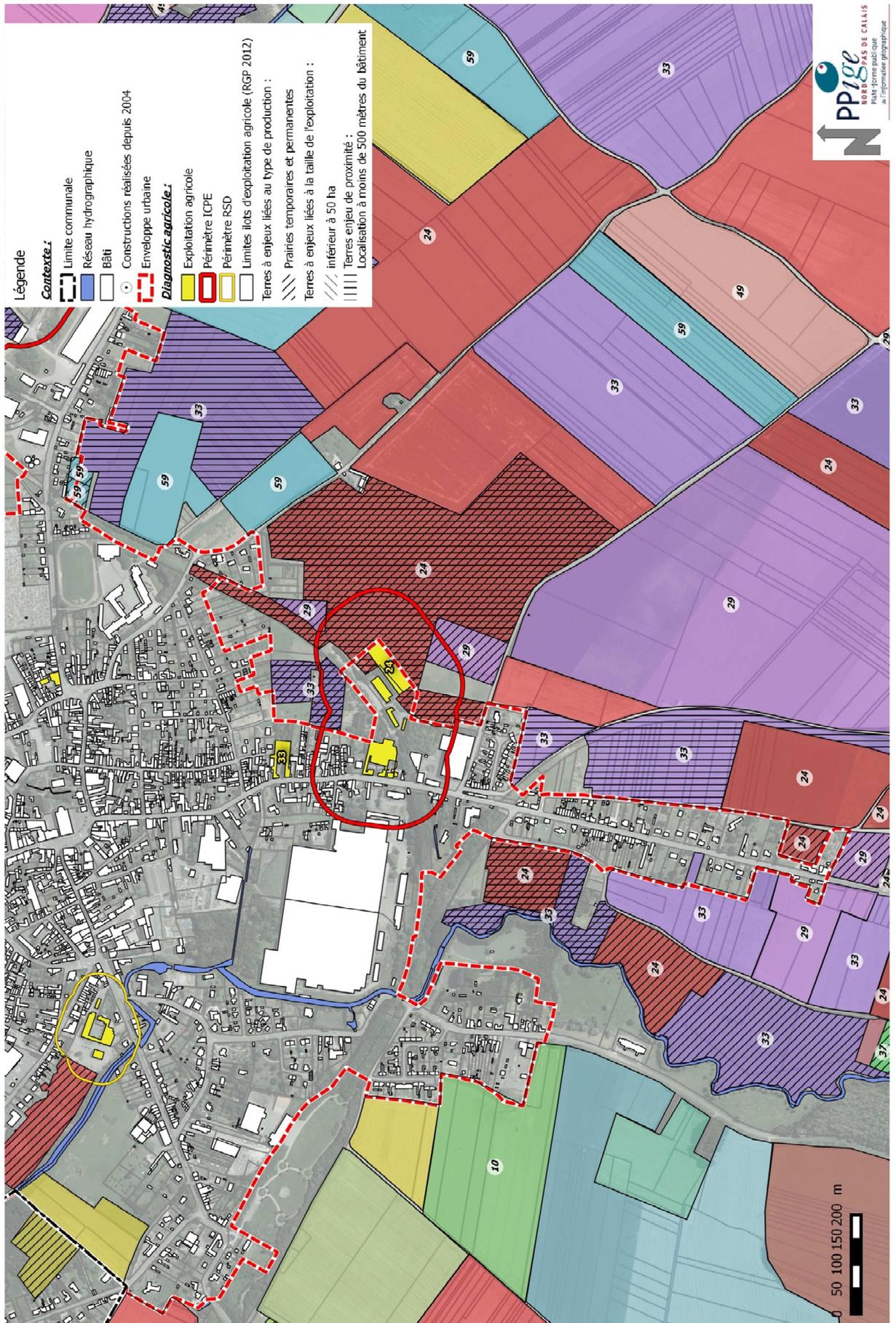
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SAULZOIR



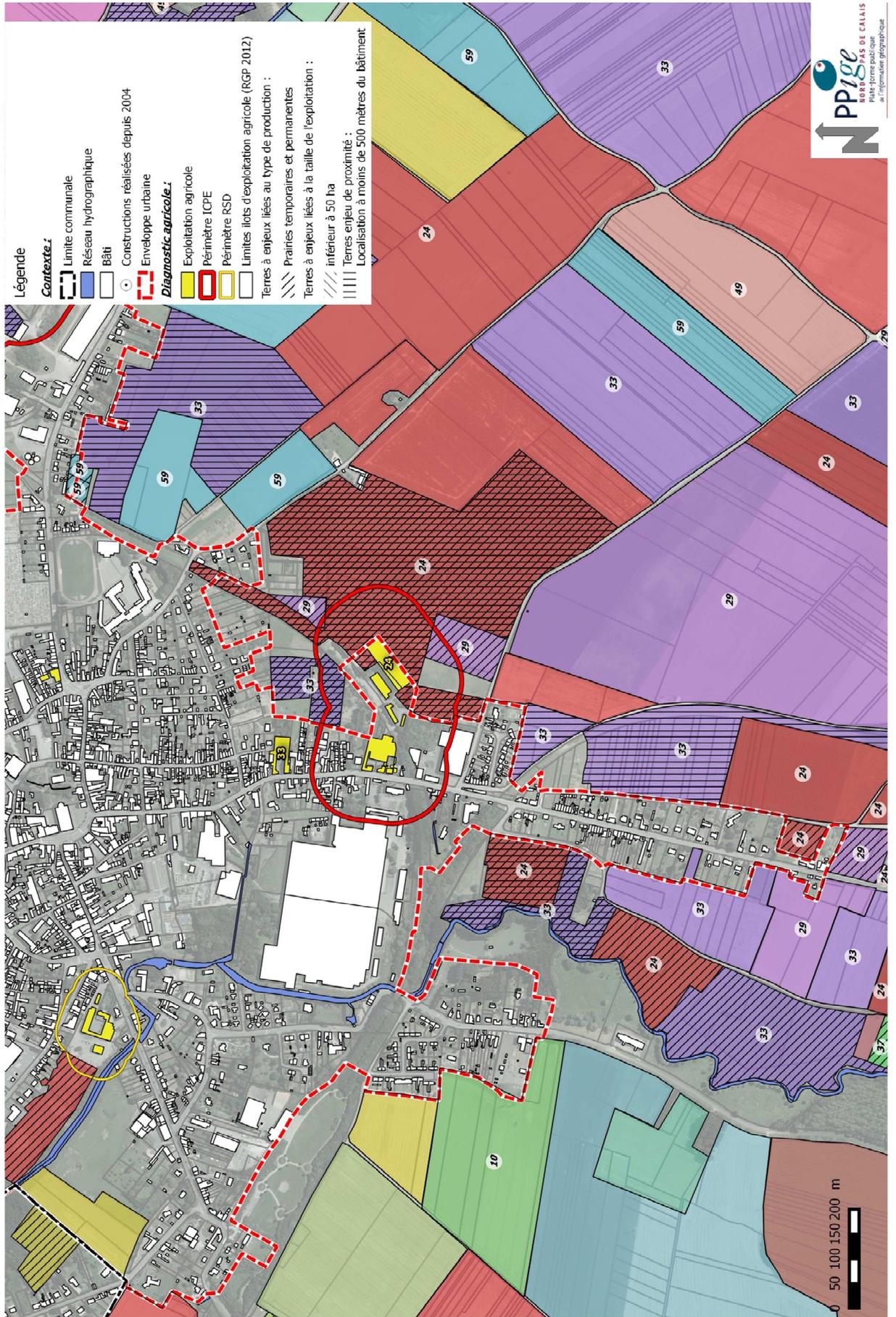
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SOLESMES



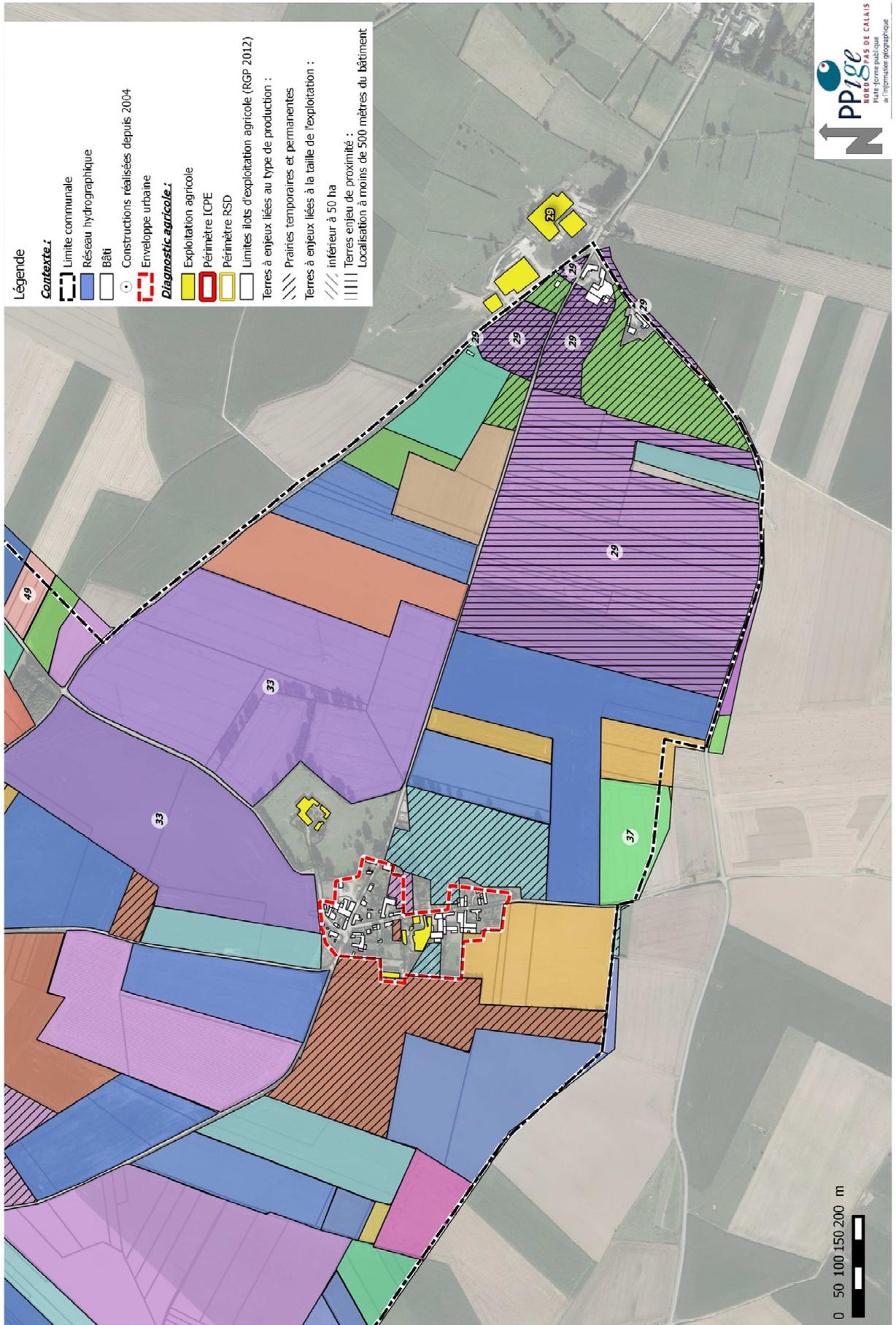
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SOLESMES SUD



DIAGNOSTIC AGRICOLE - SOLESMES SUD



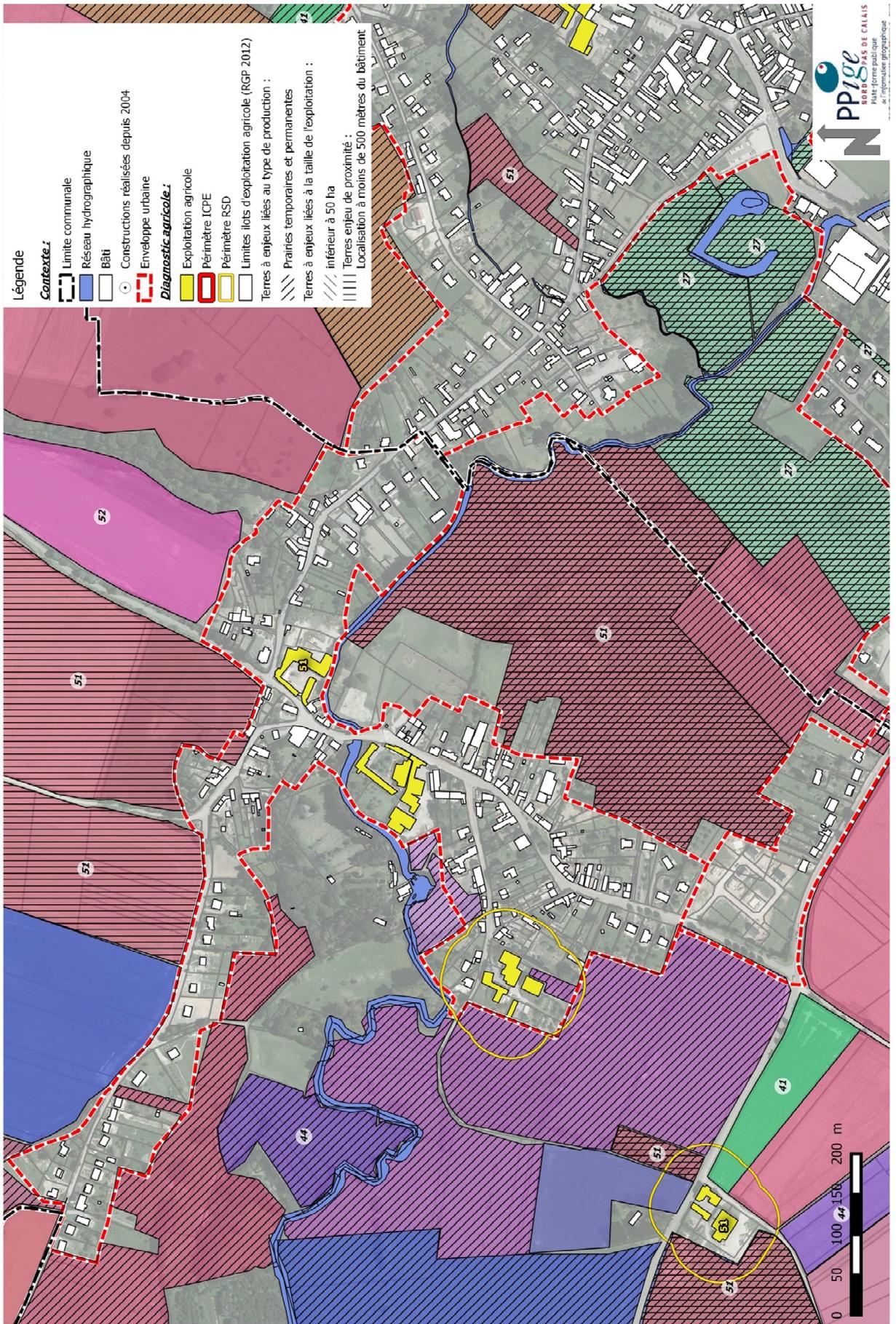
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SOLESMES SUD



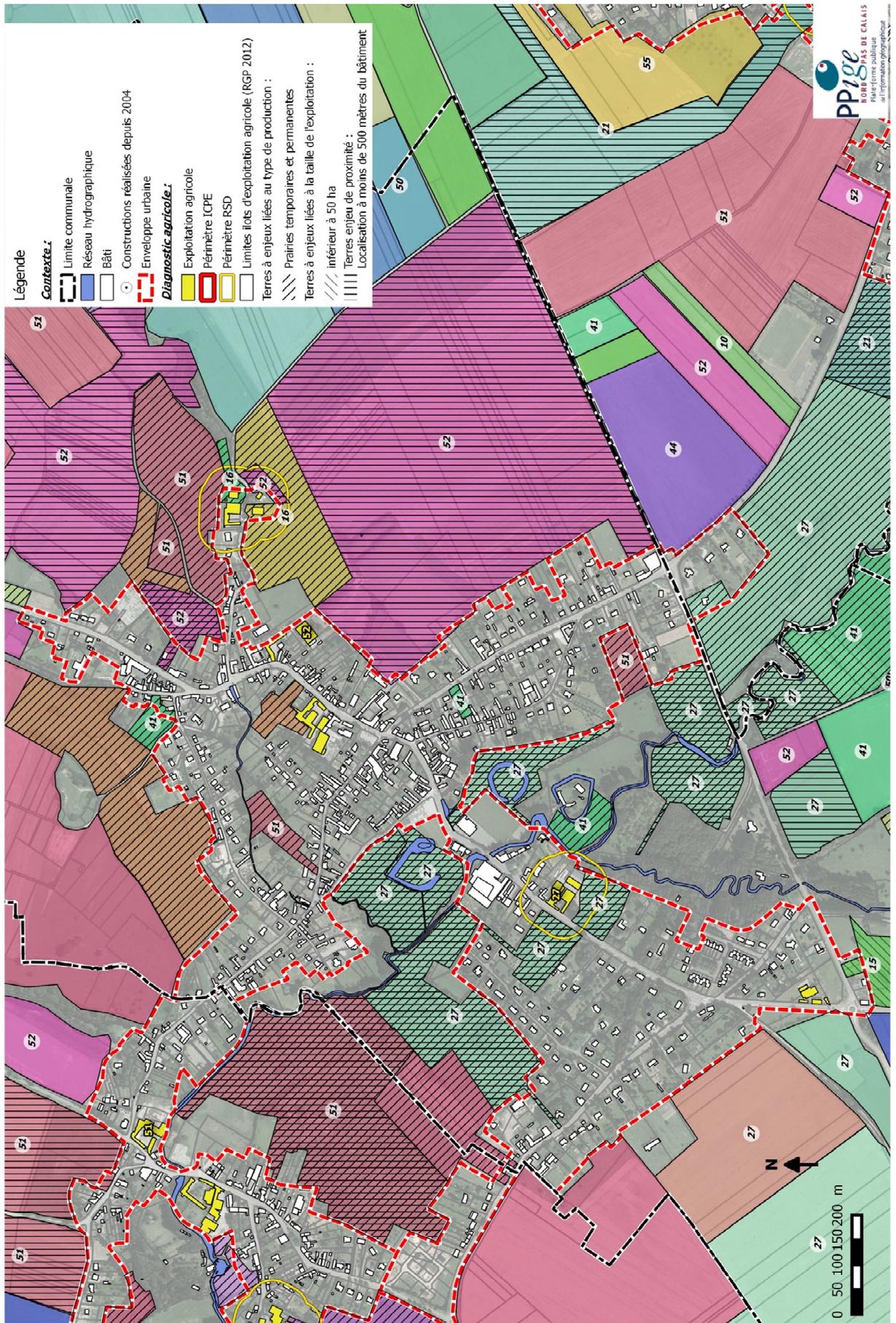
- Légende**
- Contexte :**
- Limite communale
  - Réseau hydrographique
  - Bâti
  - Constructions réalisées depuis 2004
  - Enveloppe urbaine
- Diagnostic agricole :**
- Exploitation agricole
  - Périmètre ICPE
  - Périmètre RSD
  - Limites lots d'exploitation agricole (RGP 2012)
  - Terres à enjeux liés au type de production :
  - Prairies temporaires et permanentes
  - Terres à enjeux liés à la taille de l'exploitation :
  - inférieur à 50 ha
  - Terres en jeu de proximité :
  - Localisation à moins de 500 mètres du bâtiment

0 50 100 150 200 m

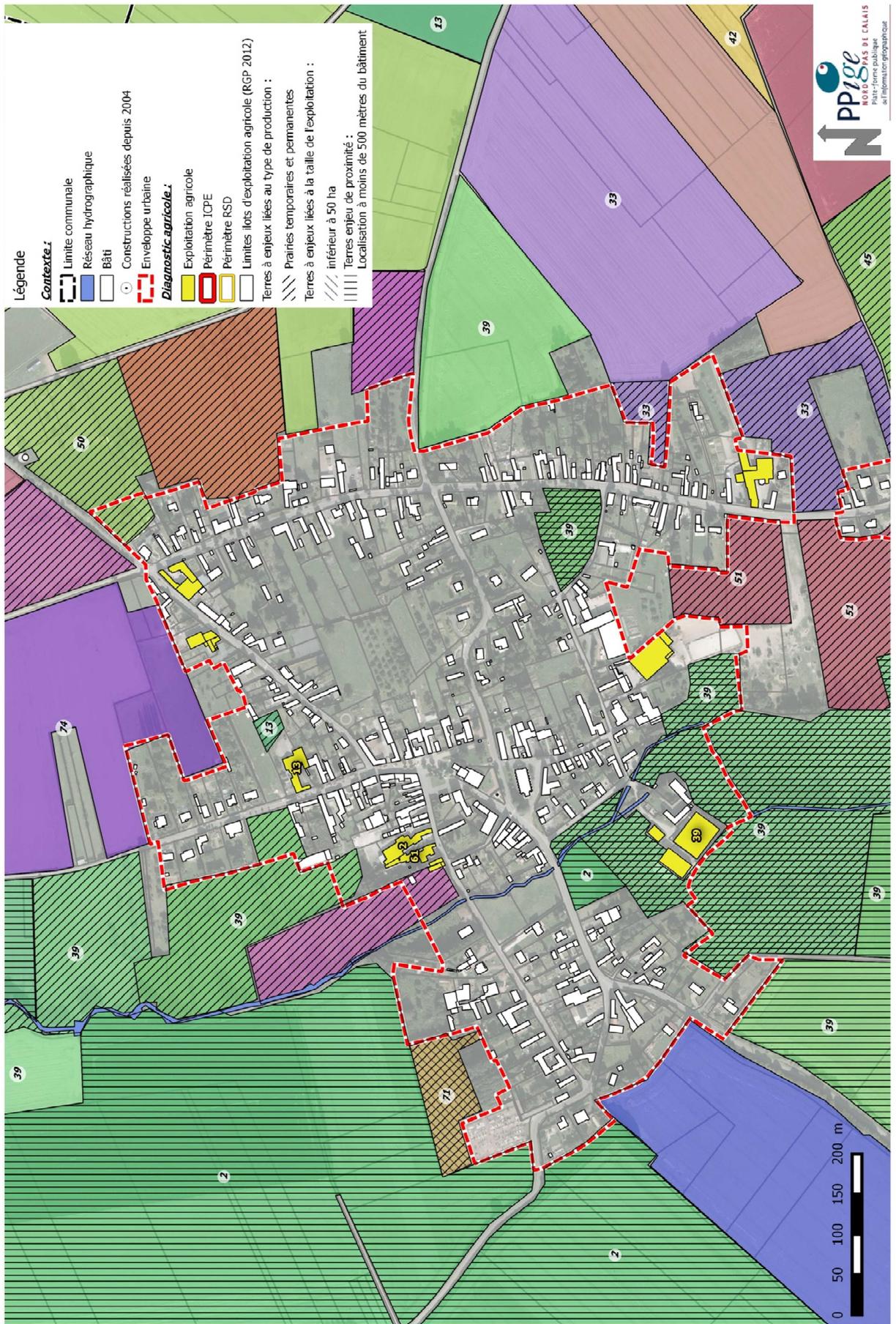
DIAGNOSTIC AGRICOLE - SOMMAING



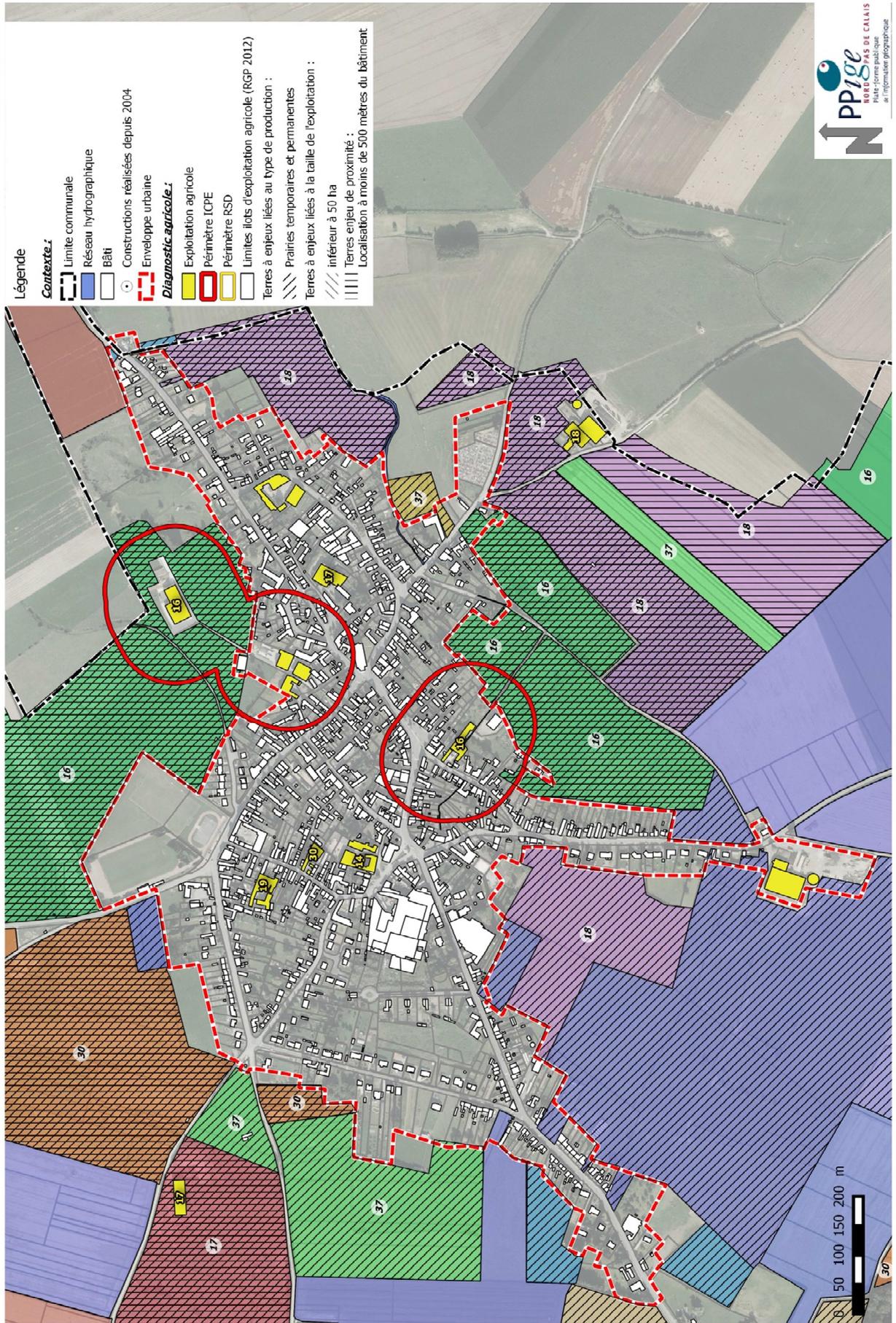
DIAGNOSTIC AGRICOLE - VENDEGIES SUR ECAILLON



DIAGNOSTIC AGRICOLE - VERTAIN



DIAGNOSTIC AGRICOLE - VIESLY



- Légende**
- Contexte:**
- Limite communale
  - Réseau hydrographique
  - Bâti
  - Constructions réalisées depuis 2004
  - Enveloppe urbaine
- Diagnostic agricole:**
- Exploitation agricole
  - Périmètre ICPE
  - Périmètre RSD
  - Limites ilots d'exploitation agricole (RGP 2012)
  - Terres à enjeux liés au type de production :
  - /// Prairies temporaires et permanentes
  - Terres à enjeux liés à la taille de l'exploitation :
    - /// inférieur à 50 ha
    - /// Terres enjeu de proximité :
    - /// Localisation à moins de 500 mètres du bâtiment